



Livre

2014

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

Petrus Venerabilis : Carmina, cum Petri Pictaviensis Panegyrico = Pierre le  
Vénérable : Poèmes, avec le Panégyrique de Pierre de Poitiers

---

Dolveck, Franz

**How to cite**

DOLVECK, Franz. Petrus Venerabilis : Carmina, cum Petri Pictaviensis Panegyrico = Pierre le  
Vénérable : Poèmes, avec le Panégyrique de Pierre de Poitiers. Paris : Les Belles Lettres, 2014.  
(Auteurs latins du moyen âge)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:151250>

PIERRE LE VÉNÉRABLE

POÈMES

AVEC LE PANÉGYRIQUE

DE

PIERRE DE POITIERS

AUTEURS LATINS DU MOYEN ÂGE

---

# PIERRE LE VÉNÉRABLE

POÈMES

AVEC LE PANÉGYRIQUE  
DE  
PIERRE DE POITIERS

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT  
PAR  
FRANZ DOLVECK



PARIS  
LES BELLES LETTRES

2014

## INTRODUCTION

Cluny ne fait pas preuve d'originalité dans l'Eglise ni dans le monachisme en matière de poésie, et de culture d'une manière plus générale : le mouvement de balancier entre l'admiration et le rejet est parfaitement banal depuis au moins saint Jérôme<sup>1</sup>. On relate à propos d'Odon et de Maieul des rêves assez similaires à celui du grand docteur de

1. Il manque une étude générale sur la question et un relevé des lieux littéraires en rapport avec la culture païenne, pour ou contre son emploi. Les pages d'Ernst Robert Curtius, *La littérature européenne et le moyen âge latin*, Paris, 1956 [trad. de *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Berne, 1954], restent cependant d'actualité, particulièrement l'exkurs VII, « La science littéraire au début du christianisme et au moyen âge », p. 547-572. Jean Leclercq, « Cluny fut-il ennemi de la culture? », dans *Revue Mabillon*, 47, 1957, p. 172-182, ne répond pas tellement à la question annoncée mais réfute une opposition entre Cluny et Gorze sur le plan de la culture : il faut plutôt voir, du même auteur, « Spiritualité et culture à Cluny », dans *Spiritualità cluniacense : 2<sup>e</sup> Congrès du Centro di studi sulla spiritualità medievale (12-15 octobre 1958)*, Todi, 1960, p. 103-151, ainsi que « Pour une histoire de la vie à Cluny », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 57, 1962, p. 385-408 et 783-812, particulièrement p. 794-801. Voir aussi Paolo Lamma, *Momenti di storiografia cluniacense*, Rome, 1961 (*Studi storici*, 42-44), chap. III, « La cultura », p. 43-48 qui se concentre surtout sur les premiers temps de l'histoire clunisienne. Une excellente synthèse sur les rapports entre Cluny et la culture, passée inaperçue, est faite par Kimon Giocarinis, « Bernard of Cluny and the Antique », dans *Classica et medievalia*, 27, 1966, p. 310-348, aux p. 310-319.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous les pays.

© 2014. Société d'édition Les Belles Lettres,  
95 bd Raspail, 75006 Paris.  
<http://www.lesbelleslettres.com>

ISBN : 0-000-00000-0  
ISSN : 0184-7155

l'Église : le premier voit un beau vase rempli de serpents, qui symbolise Virgile dont les beautés cachent le poison ; le second est réveillé en sursaut parce qu'il se rêve dormant la tête sur un nid de serpents : ce n'était qu'un Virgile qui était glissé sous son oreiller<sup>1</sup>. La succession du Cicéron de saint Jérôme au Virgile des premiers abbés de Cluny est un indice que l'autorité du premier a décliné et qu'il est moins connu au moyen âge qu'à la fin de l'antiquité, mais aussi du fait que, prosateur, il est moins représentatif d'une culture artificielle telle qu'elle se conçoit alors, faite de fables, de *nugæ*. Ce ne sont pas seulement la recherche stylistique et la culture latine qui sont visées mais aussi la poésie, d'autant plus que le vers métrique n'est plus bien compris et n'est plus que le fruit d'une restitution laborieuse<sup>2</sup> : à l'heure où la poésie rythmique acquiert ses lettres de noblesse après les balbutiements du haut moyen âge, écrire ou lire des vers métriques est le comble de ce que l'on pourrait déjà appeler un esthétisme<sup>3</sup>.

1. Rapporté par Joan Evans, *Monastic Life at Cluny (910-1157)*, rééd. [de l'éd. d'Oxford, 1931], Hamden (Connecticut), 1968, p. 101-102. Voir aussi J.-Henri Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénéral (909-1157)*, 3 t., Paris-Autun, 1868, t. I, p. 65. Ces deux ouvrages, le premier constituant un abrégé commode du second, n'ont pas été remplacés à ce jour en ce qui concerne l'histoire événementielle de l'abbaye et de l'Ordre de Cluny. Ils sont à compléter par Guy de Valous, *Le monachisme clunisien des origines au xv<sup>e</sup> siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 t., Paris, 1935 (*Archives de la France monastique*, 39), pour une histoire institutionnelle diachronique.

2. Voir principalement Dag Norberg, « La récitation du vers latin », dans *Au seuil du moyen âge : études linguistiques, métriques et littéraires publiées par ses collègues et élèves à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire*, Padoue, 1974 (*Medioevo e umanesimo*, 19), p. 123-134.

3. Gunilla Iversen, « From *Jubilus* to Learned Exegesis : New Liturgical Poetry in Twelfth-Century Nevers », dans *Sapientia et Eloquentia : Meaning and Function in Liturgical Poetry, Music, Drama, and Biblical Commentary in the Middle Ages*, éd. G. Iversen-

Saint Hugues lui-même se fait l'écho d'une même attitude, face aux dangers que présente la poésie dans les rouleaux des morts : Pascale Bourgain a récemment rappelé à l'attention de la recherche et commenté deux de ces fragments<sup>1</sup>. Le premier est le plus explicite :

*Si ratio dictaret vel usus deposceret, possemus et nos metrificare et hanc pellem versibus implere. Sed quia superfluum esse videtur et inutile dinoscitur, breviter monemus, dilectissimi, sanctitatem vestram, ut carmina metrorum vertatis in luctum sanctarum orationum,*

« Si la raison le conseillait, si l'usage le demandait, nous pourrions nous aussi composer des hexamètres et remplir de vers ce parchemin. Mais parce que cela semble superflu et qu'on sait bien que c'est inutile, nous engageons en peu de mots votre sainteté, très chers, à délaissier les poésies métriques pour de saintes prières de deuil<sup>2</sup>. »

Il serait pourtant erroné de voir dans cette contribution, sans doute décevante pour les initiateurs du rouleau, une opposition à la poésie en tant que telle<sup>3</sup> : *possemus et nos metrificare* ; seulement, la poésie a des usages et des fonctions, un rouleau des morts en a d'autres, et pour saint Hugues un mort attend des prières et non des vers. La culture n'est jamais à Cluny qu'un moyen, certes prépondérant<sup>4</sup>, mais la prière — et plus

Nicolas Bell, Turnhout, 2009 (*Disput*, 11), p. 203-258, p. 210, le dit de Cîteaux mais la remarque est valable bien plus largement : « No verses were to be added to the chants, and the worst of all was the writing of metrical verse. »

1. Pascale Bourgain, « La mémoire des défunts dans les rouleaux des morts », dans *Écritures latines de la mémoire*, éd. Hélène Casanova-Robin - Perrine Galand, Paris, 2010 (*Classiques Garnier*), p. 107-129, aux p. 121-123.

2. *Ibid.* Le texte est pris sur le *Recueil des rouleaux des morts (viii<sup>e</sup> siècle-vers 1536)*, éd. Jean Dufour, t. 1, Paris, 2005 (*Recueil des historiens de la France, Obituaires, série in-4<sup>o</sup>*, 8), doc. 111, tit. 21, p. 377. La traduction est celle de P. Bourgain.

3. Voir aussi *ibid.*, p. 122-123.

4. J. Leclercq, « Spiritualité et culture à Cluny... », p. 133 et *passim*.

que tout la prière pour les trépassés — est la véritable fin, et si le moyen en vient à éloigner de la fin, comme le membre qui entraîne au péché, il doit être arraché. Cluny s'est voué avant tout à la liturgie, et c'est sa véritable fin, même si cela implique un développement poussé de la culture. Guy de Valous rappelle non sans humour que Cluny n'est pas la congrégation de Saint-Maur<sup>1</sup> : ce n'est certes pas par accident que la culture et les études, la copie des manuscrits, s'y développent, mais c'est pour une autre fin qu'elles-mêmes, ou comme un élément parmi d'autres de cet amour du beau qui est, selon Jean Leclercq, la vocation particulière, le charisme au sens de saint Paul, de l'Ordre<sup>2</sup>.

La pratique littéraire est donc une occupation certes non anecdotique, mais secondaire à Cluny qui est le *deambulatorium angelorum*<sup>3</sup> avant d'être un jardin des Muses. La poésie en elle-même n'a pas été l'objet d'une attention particulière, du moins avant Pierre le Vénérable, mais, sous chacun de ses prédécesseurs, nous gardons constamment des témoignages de vers, certes isolés, qui constituent la preuve d'une activité continue bien qu'inégale dans sa qualité et sa quantité. Il n'est cependant jamais possible de discerner l'existence d'une école poétique à Cluny, comme celle que Fleury par exemple a pu connaître aux x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>, bien que, dès ses débuts, par l'importance sans égale de sa bibliothèque — 570 volumes au commencement du xii<sup>e</sup> siècle, et cent à sa

1. G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, t. I, p. 312.

2. J. Leclercq, « Spiritualité et culture à Cluny... », p. 148-151.

3. L'expression semble avoir beaucoup circulé, dès le xii<sup>e</sup> siècle. Hildebert de Lavardin est apparemment le premier à l'avoir employée, dans sa *Vie de saint Hugues* (B.C. col. 432, P.L. 159, col. 885).

4. Voir un bref exposé dans Joseph Szövérfy, *Secular Latin Lyrics and Minor Poetic Forms of the Middle Ages : A Historical Survey and Literary Repertory from the Tenth to the Late Fifteenth Century*, 4 t., Concord (New Hampshire), 1992-1994 (*Medieval Classics : Texts and Studies*, 25-28), t. I, p. 210-212.

fondation : même si le nombre est symbolique, sa signification est claire — l'abbaye de Cluny tient une place unique dans la diffusion de la culture, qu'elle soit sacrée ou profane. Tous ses abbés ont eu une solide formation intellectuelle, même s'ils n'en ont pas tous laissé de témoignage direct : « [Maieul] était très lettré quoiqu'il n'ait rien écrit », comme le dit ironiquement J.-H. Pignot<sup>1</sup>, et il semble désormais établi que l'on ne peut, sur la foi d'un témoignage peu clair de saint Anselme, prétendre que Cluny était une société d'incultes<sup>2</sup>. Mais s'il est admis que Cluny a brillé dans le monde des lettres et de la connaissance, il demeure que la formation que l'on y dispensait est inconnue. On ne peut guère que juger l'arbre à ses fruits et convenir que « le plus grand prince n'est pas élevé avec plus de soin dans le palais des rois que ne l'est à Cluny le plus petit des enfants<sup>3</sup> », et que « quant au plus grand lettré des abbés de Cluny, Pierre le Vénérable, il est le fruit d'une école clunisienne, et d'une école obscure, au temps où saint Anselme refusait d'entrer à Cluny. Ce latiniste a acquis sa maîtrise de la langue auprès de moines dont nous ne savons rien, mais qui ne devaient manquer ni de connaissances, ni de pédagogie<sup>4</sup> ».

La place qu'occupe Pierre le Vénérable dans l'histoire littéraire de Cluny est en effet nettement prépondérante. Sa correspondance et ses traités, tous édités à présent, représentent la part la plus importante de son œuvre, sur tous les plans, et c'est une part très étudiée ; il est vrai aussi qu'il est, de tous les clunisiens, celui qui a le plus écrit : des abbés

1. J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. I, p. 247. Il s'agit bien de Maieul et non d'Hugues comme l'indique par erreur J. Leclercq, *op. cit.*, p. 116, n. 56.

2. Voir tout particulièrement J. Leclercq, *ibid.*, p. 119-128.

3. *Dixi in corde meo difficile fieri posse ut ullus regis filius majore diligentia nutriatur in palatio quam puer quilibet minimus in Cluniaco*. Udalricus, *Antiquiores consuetudines monasterii Cluniacensis* (dans P.L. 149, col. 635-778), 3, 8 (col. 747), cité et traduit par J. Leclercq, *ibid.*, p. 124.

4. *Ibid.*, p. 123-124.

ses prédécesseurs, il ne nous reste globalement que des sermons. Son œuvre en prose donne donc à Pierre le Vénérable une place originale; il n'est en revanche pas le premier à s'être illustré en vers, mais il est le premier à avoir gagné une sorte de célébrité de son vivant à cause d'eux. L'*Occupatio* d'Odon de Cluny, œuvre longue et complexe, était lue et étudiée, puisqu'on en trouve la trace ici ou là, mais ne semble pas avoir marqué les générations clunisiennes : le fait que l'on n'ait la trace que de deux manuscrits, dont un perdu, en est une preuve<sup>1</sup>. Jotsald de Saint-Claude, qui mérite une place, peut-être la première, au panthéon des poètes clunisiens pour son *Planctus de morte Odilonis*, ne semble pas avoir non plus joui d'un grand succès auprès de ceux qui lui succédèrent, et l'intérêt qu'il suscite de nos jours est un phénomène récent<sup>2</sup> : historiquement, c'est encore Pierre

1. Odo abbas Cluniacensis, *Occupatio*, éd. Anton Swoboda, Leipzig, 1900 (*Bibl. Teubneriana*). L'unique manuscrit conservé (Paris, bibl. de l'Arsenal, 903 + Paris, bibl. Sainte-Geneviève, 2410; Saint-Augustin de Cantorbéry, x<sup>e</sup>/xi<sup>e</sup> s.) est l'une des plus importantes découvertes philologiques du xix<sup>e</sup> siècle, issue d'un signalement de Mabillon. Le numéro 302 du grand catalogue de Cluny est perdu : il pourrait donc s'agir, comme le suppose, avec prudence, A. Swoboda, p. XI, du manuscrit que nous connaissons; je reprends la localisation et la datation de ce dernier à Michael Lapidge, « L'influence stylistique de la poésie de Jean Scot », dans *Jean Scot Erigène et l'histoire de la philosophie : Colloque international n° 561 du C.N.R.S., Laon, 7-12 juillet 1975*, éd. René Roques, Paris, 1977, p. 441-452, à la p. 450 et Id., *Anglo-Latin Literature (900-1066)*, Londres, 1996, p. 95 et 475, 2<sup>e</sup> note à la p. 110.

2. Jotsald von Saint-Claude, *Vita des Abtes Odilo von Cluny*, éd. Johann Staub, Hannovre, 1999 (*M.G.H.*, SS. rer. Germ., 68), p. 255-265; l'étude constituée par l'introduction est fondamentale sur le personnage de Jotsald. Il existe une traduction française du *Planctus* : Monique Goulet, « *Planctum describere* : les deux lamentations funèbres de Jotsald en l'honneur d'Odilon de Cluny », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1996, p. 187-210. L'analyse de Peter von Moos, *Consolatio : Studien zur mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, 4 vol., Munich, 1971-1972

le Vénérable que l'on a préféré retenir. Le moyen âge puis l'époque moderne gardent de lui l'image d'un grand poète, mais, ce qui lui vaut d'être étudié de nos jours pour ses vers, c'est d'être l'un des rares à avoir cherché à en théoriser la pratique en milieu monastique par son *Poème apologétique*; et cette œuvre de circonstance, écrite pour défendre le *Panegyrique* composé en son honneur par son secrétaire, Pierre de Poitiers, ne se comprend bien que remise dans son contexte : c'est ce qui justifie, en plus de leur tradition textuelle commune, la présence des poésies et de l'abbé et du secrétaire unies en un seul volume.

#### PIERRE LE VÉNÉRABLE

Tel que les sources anciennes et son œuvre le présentent, Pierre le Vénérable, neuvième abbé de Cluny, paraît être l'un de ces saints peu turbulents qui, par leur manque de relief, de couleur, se contentent d'un *commun* puisque leur vie n'offre pas matière à composer pour eux un office propre : Pierre le Vénérable, abbé, confesseur, et, pour reprendre ses propres mots, *quid addam amplius ejus operibus*<sup>1</sup>? C'est le constat que fait Jean Leclercq<sup>2</sup> : « L'âme de Pierre le Vénérable est riche de dons naturels et surnaturels, mais elle n'a pas d'histoire. Aucune évolution ne se laisse discerner entre les premières lettres que nous ayons et celles de ses dernières années. (...) Comme tous les hommes de génie, il fut très jeune ce qu'il était », et Georges Duby s'est élevé contre la tendance à l'hagiographie pure qui est la conséquence de ce caractère immuable en parlant de Pierre le

(*Münstersche Mittelalter-Schriften*), t. I, n<sup>os</sup> 501-514, p. 192-197, est fondamentale.

1. *Rhythmus de vita sancti Hugonis, abbatis Cluniacensis*, v. 69; n° 11 de cette édition.

2. Jean Leclercq, *Pierre le Vénérable*, Saint-Wandrille, 1946, p. 3.

Vénéralable comme d'un « saint de vitrail<sup>1</sup> ». Les sources que nous avons sont relativement riches, mais il est vrai qu'elles ne permettent guère de dégager qu'une image assez statique du dernier grand abbé de Cluny ; cela semble cohérent avec ce que nous savons de ses saints prédécesseurs, mais crée un déséquilibre dès que Pierre est comparé, et c'est assez fréquent, avec Pons de Melgueil, son prédécesseur immédiat, bouillant et controversé, ou avec saint Bernard. On reviendra sur les rapports que Pierre le Vénéralable a entretenus avec ces deux abbés, pour dresser le tableau de l'historiographie sur ces sujets. Le problème de la personnalité souffre des comparaisons faites *a posteriori* par les historiens alors qu'il ne semble pas avoir attiré l'attention des contemporains ou des successeurs proches de l'abbé ; d'autre part, le risque est grand d'assimiler les querelles internes à l'ordre clunisien, et externes avec Cîteaux, à leurs protagonistes.

La bibliographie sur Pierre le Vénéralable, profondément renouvelée par les différentes éditions critiques de ses œuvres à partir des années 1960 et par les études nombreuses qui ont suivi, a commencé à se tarir depuis une dizaine d'années ; il n'est pas du ressort de cette édition de prétendre conclure des débats très complexes, ni même d'y entrer. En revanche, il est désormais possible de présenter une synthèse de ces travaux, que le caractère peu polémique d'une étude sur la poésie de Pierre le Vénéralable permet d'aborder sans passion.

#### *Sources anciennes*

Il existe deux vies anciennes de Pierre le Vénéralable ; la première a pour auteur Raoul de Sully et a été rédigée peu de temps après la mort de Pierre<sup>2</sup> : la dédicace s'adresse

1. Pierre Abélard, *Pierre le Vénéralable : les courants philosophiques, littéraires et artistiques en Occident au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, colloque international du C.N.R.S., Cluny, 2-9 juillet 1972*, Paris, 1975, p. 138, au cours de la discussion ayant suivi une communication de Giles Constable.

2. Raoul de Sully, *Vita Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis IX, auctore Rodulpho monacho ejus discipulo, ex manuscripto*

à l'abbé Etienne I<sup>er</sup>, qui gouverna Cluny de 1163 à 1173. Son intention hagiographique est bien marquée, mais c'est aussi la seule vie rédigée par quelqu'un qui ait connu directement Pierre le Vénéralable : la seconde est l'œuvre du prieur François de Rivo à qui Jacques II d'Amboise, abbé de 1485 à 1514, avait commandé la *Chronique de Cluny*<sup>1</sup>. Cette seconde *Vita* est de caractère bien plus général du fait du temps passé et des buts poursuivis par un chroniqueur. Il faut ajouter à ces deux sources l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital<sup>2</sup>, et, surtout, l'œuvre de Pierre le Vénéralable lui-même : sa correspondance est la source principale de ses biographes modernes<sup>3</sup> ; le *De miraculis*<sup>4</sup> est également, directement et indirectement, une source majeure, notamment pour ce qui

*Silviniacensis monasterii*, dans *P.L.* 189, col. 5-28 (toutes les références à la Patrologie sans indication de tomainson renvoient à ce tome 189) ; *B.H.L.* 6787. Migne reprend le texte d'Edmond Martène et Ursin Durand, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, 9 t., Paris, 1724-1733, t. VI, col. 1187-1202.

1. *B.H.L.* 6788. Elle est imprimée deux fois dans *B.C.* : la première dans la partie consacrée à Pierre le Vénéralable, col. 589-602, et la seconde dans la *Chronique* elle-même (*Chronicon aliud Cluniacense*), col. 1647-1660. Le texte a été repris dans *P.L.*, col. 27-42 ; l'usage a été pris depuis cette dernière édition de l'intituler commodément *Vita altera*. On pourra se reporter à l'article de Denyse Riche, « Un témoin de l'historiographie clunisienne à la fin du moyen âge : le *Chronicon* de François de Rivo », dans *Revue Mabillon*, 72, 2000, p. 89-114, pour un aperçu de cette chronique. Voir aussi ci-après les descriptions des témoins *Chr*, *Chr*<sup>2</sup> et *Chr*<sup>3</sup>.

2. Ed. Marjorie Chibnall, *The Ecclesiastical History of Orderic Vital*, 6 t., Oxford, 1969-1980 (*Oxford Medieval Texts*) ; on verra surtout le livre XII (au t. VI).

3. Ed. Giles Constable, *The Letters of Peter the Venerable*, 2 vol., Cambridge (Mass.), 1967. Les mentions de la correspondance de Pierre le Vénéralable renvoient au vol. I, qui contient l'édition critique ; introduction, études et notes sont au vol. II.

4. Ed. Denise Bouthillier, *Petri Cluniacensis abbatis De miraculis libri duo*, Turnhout, 1988 (*C.C.C.M.*, 83) ; voir plus loin pour une présentation de l'œuvre de Pierre le Vénéralable.

touche la crise qui accompagna l'élection de Pierre le Véné-  
rable.

### *Origines et famille*

Pierre le Vénéralable naît en 1092 ou 1094<sup>1</sup> dans la famille de Montboissier, dont le chef est alors qualifié de *princeps* en Auvergne ; les Montboissier appartiennent vraisemblablement à l'entourage proche des comtes d'Auvergne. Pierre le Vénéralable est d'origine moins prestigieuse que la plupart des

1. Jean-Pierre Torrell et Denise Bouthillier, *Pierre le Vénéralable et sa vision du monde : sa vie, son œuvre, l'homme et le démon*, Louvain, 1986 (*Spicilegium Lovaniense, Etudes et documents*, 42), p. 16-17, détaillent les arguments en faveur de chacune de ces deux dates. Cet ouvrage (désormais indiqué par « Torrell - Bouthillier »), le plus récent et le plus complet sur la vie de Pierre le Vénéralable, a été abrégé sous le titre *Pierre le Vénéralable, abbé de Cluny : le courage de la mesure*, Chambray-lès-Tours, 1988 (*Veilleurs de la foi*) ; de nombreuses publications ont précédé et préparé ce travail, qui se conçoit lui-même comme une introduction particulièrement développée à l'édition du *De miraculis* par Denise Bouthillier ; les quelques traces d'une subjectivité anachronique que l'on pouvait rencontrer dans ces articles ont été tempérées dans la monographie, à laquelle je renvoie de préférence. Jean Leclercq, *Pierre le Vénéralable...*, est par certains aspects d'un caractère moins neutre, mais est irremplaçable pour comprendre l'abbé de Cluny de l'intérieur, sous les angles du monachisme et de sa culture. Je cite une fois pour toutes les « biographies légères » (J. Leclercq, *op. cit.*, p. XIII) produites au xix<sup>e</sup> siècle ou dans sa lignée : Benoît Duparay, *De Petri Venerabilis vita et operibus*, Chalon-sur-Saône, 1857 (*Pierre-le-Vénéralable, abbé de Cluny : sa vie, son œuvre et la société monastique au XII<sup>e</sup> siècle*, Chalon-sur-Saône, 1862 [n.v.], du même auteur, doit être la version traduite et augmentée du précédent) ; Joseph d'Avenel, *Vie de Pierre le Vénéralable suivie de récits merveilleux*, Paris, 1874 ; Maurice Demimuid, *Pierre-le-Vénéralable : ou la vie et l'influence monastiques au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1876 ; Watkin Wynn Williams, « Peter the Venerable », dans *Monastic Studies*, Manchester, 1938, p. 132-145 (première parution dans *Downside Review*, 1936).

abbés de Cluny : son prédécesseur immédiat, par exemple, Pons de Melgueil, a un pape pour parrain, l'empereur pour cousin et peut se targuer d'une parenté assez proche avec Hugues le Grand<sup>1</sup>. Cependant, Pierre le Vénéralable est issu d'une famille notoirement pieuse : son arrière-grand-père, Hugues le Décousu, est le fondateur de l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse (La Chiesa San Michele) dont, plus tard, le frère de Pierre le Vénéralable, Pons, sera vraisemblablement abbé<sup>2</sup> ; ses parents, Maurice et Raingarde, ont été érigés par l'œuvre de leur fils en modèle du mariage chrétien et de la sainteté laïque, dans la droite ligne d'Odon de Cluny rédigeant la vie de saint Géraud d'Aurillac. Maurice meurt probablement assez jeune, avant 1116 ou 1117<sup>3</sup>, avant d'avoir pu accomplir le vœu fait de conserver avec sa femme d'entrer à Fontevrault. Raingarde, en revanche, entre en religion à la mort de son mari, mais choisit finalement Marcigny, alors dépendance de Cluny ; elle sera par la suite, sous l'influence de son fils, vénérée comme sainte, bien que, pas plus que ce dernier, elle n'ait été canonisée selon les formes, il est vrai encore mal définies à l'époque. Sa vie ne nous est connue en profondeur que par la *Lettre 53* de Pierre le Vénéralable, un témoin irremplaçable et également l'un des chefs-d'œuvre de l'abbé<sup>4</sup>. Le portrait que le fils dresse de

1. Herbert Edward John Cowdrey, « Two Studies in Cluniac History (1049-1126) », dans *Studi Gregoriani*, 11, 1978, p. 5-298, aux p. 194-196 et n. 55. Otte-Guillaume, comte palatin de Bourgogne et comte de Mâcon, était leur trisaïeul.

2. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 243-244 et n. Le fait est cependant curieux, Saint-Michel de la Cluse ne devant pas avoir fait partie de l'Ordre clunisien ; l'abbaye ne semble jamais avoir perdu son statut pour devenir simple prieuré, et n'est pas référencée par Dietrich W. Poock, *Cluniacensis Ecclesia : der cluniacensische Klosterband (10.-12. Jahrhundert)*, Munich, 1998 (*Münstersche Mitteralter-Schriften*, 71).

3. Torrell - Bouthillier, p. 5. Voir aussi, sur Maurice de Montboissier, G. Constable, *op. cit.*, vol. II, p. 237-239.

4. Ed. G. Constable, p. 153-173. Cette lettre-oraison funèbre (*Item ad germanos suos ejusdem matris epitaphium*) a été

sa mère est celui d'une femme de tête, tant dans le monde qu'au couvent où elle exerça la charge de cellérier jusqu'à sa mort; Pierre résume son caractère en une phrase qui, même au XII<sup>e</sup> siècle, devait avoir une touche d'ironie : *Si eam audires, non mulierem, sed episcopum loqui crederes*<sup>1</sup> : « A l'entendre, on ne croirait pas qu'elle soit femme, mais plutôt évêque. » L'influence qu'elle eut sur Pierre le Vénérable est d'autant plus importante qu'il semble lui avoir voué une affection filiale toute particulière, comme le révèle sa réaction — le caractère éminemment littéraire de sa lettre l'exagère, mais cet excès témoigne également de la véracité de ses sentiments — à la nouvelle de sa mort, alors qu'il revenait d'Italie :

*Subito quasi trabea mole repulsus hæsi, velut saxo caput percussus obstupui, sicut acri vulnere telæ transfixus ingemui, quando beatæ matris meæ celerem et velut furtivum de mundo recessum littera silenter loquente cognovi*<sup>2</sup>.

« D'un coup comme repoussé par quelque fort obstacle je me figeai, comme frappé d'une pierre à la tête je me glaçai, comme si la blessure brûlante d'un trait m'avait transpercé je gémissis, lorsque j'appris la nouvelle de cette lettre à la parole silencieuse, que ma bienheureuse mère avait quitté le monde, soudainement, comme un voleur. »

Elle léguait à son fils une piété vive et sensible, tranchant singulièrement avec le ritualisme reproché à Cluny, une dévotion particulière à la Croix, au Saint-Esprit, et à la Vierge. Les élans de la mère pour le Christ crucifié ont pour pendant ceux du fils pour la Vierge-Mère : ses proses et répons mariaux témoignent d'une dévotion déjà franciscaine, avant la

étudiée très en détail par Peter von Moos, *Consolatio...*, vol. I, p. 224-260 (n<sup>os</sup> 586-681), sous l'angle littéraire; les éléments qu'elle apporte sur la vie de Raingarde ont été exploités de manière exhaustive par Torrell - Bouthillier, p. 6-10.

1. *Epist.* 53, p. 166. Je traduis, sauf mention contraire.
2. *Ibid.*, p. 154.

lettre, selon laquelle Marie est bien moins une figure hiératique, une reine céleste, que la Mère par excellence, pleine d'affection pour ses enfants. Pierre le Vénérable doit assurément beaucoup à sa mère, comme tous ses biographes l'ont d'ailleurs reconnu : « Il suffit de lire cette lettre en mémoire de Raingarde pour retrouver bien des thèmes familiers à l'abbé de Cluny et pour deviner qu'il doit à sa mère bien autre chose que la vie corporelle<sup>1</sup>. »

Des huit enfants de Maurice et Raingarde, l'un mourut sans doute en bas âge. Deux gardèrent l'état laïc : l'aîné, Hugues, dit le Décousu comme son arrière-grand-père, qualifié après ses pères de *princeps* dans les chartes, est vraisemblablement l'aîné et l'héritier des possessions familiales; Eustache fut chevalier, mais sa vie est particulièrement mal connue. Les quatre autres, dont Pierre, entrèrent en religion, et leur carrière ecclésiastique ne fut pas mineure, à l'exception peut-être d'Armand qui ne fut « que » prieur de Cluny et finit sa vie abbé de Manglieu. Jourdain fut abbé de La Chaise-Dieu, la première fille de Cluny; Héraclius était le seul séculier : il fut archevêque de Lyon de 1153 à sa mort en 1163. Pons, enfin, est après Pierre le Vénérable le plus connu des enfants Montboissier. Après un passage, déjà mentionné, à Saint-Michel de la Cluse, il se rendit célèbre à Vézelay dont il devint l'abbé en 1138. Les troubles qu'il y créa forcèrent Pierre le Vénérable, sous l'influence du pape Eugène III, à le nommer à Souvigny : Pons s'y montra néanmoins sous le même jour, puisque, en 1154, c'est Anastase IV qui demande à l'abbé de Cluny de lui retirer ses fonctions. Il est alors réinstallé à Vézelay où il meurt en 1161<sup>2</sup>.

Très probablement, l'élection de Pierre le Vénérable à l'abbatit de Cluny a contribué à la promotion de ses frères;

1. Torrell - Bouthillier, p. 10.
2. *Ibid.*, p. 10-14; particulièrement pour Pons, G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 239-246, apporte des éléments complémentaires et de nombreuses références aux sources.

mais il est probable également que l'influence des Montboissier était plus importante qu'on ne le croit<sup>1</sup> : l'abbé de Cluny n'avait par exemple aucune autorité sur le siège primatial de Lyon ; les liens entre l'archevêché et l'abbaye étaient anciens mais parfois de nature conflictuelle, et l'on voit mal comment la seule volonté de l'abbé de Cluny aurait permis d'y faire nommer son frère.

### *Formation et années de jeunesse*

La formation de Pierre le Vénérable n'est pas connue<sup>2</sup> : on ne peut que déduire de son œuvre littéraire qu'elle fut de grande qualité ; toutefois, le futur abbé a été destiné dès avant sa naissance à la vie monastique, si la rencontre entre Raingarde enceinte et Hugues de Semur lui prédisant la naissance d'un fils à donner à saint Pierre, c'est-à-dire à Cluny, est vraie<sup>3</sup>. Il est envoyé jeune étudier à l'école claustrale de Sauxillanges, prieuré clunisien<sup>4</sup>, dont nous ne savons rien : « Nous constatons seulement que ce milieu obscur et cultivé était capable de former, en peu d'années, un latiniste et un lettré de l'envergure de Pierre le Vénérable », selon les mots de Jean Leclercq<sup>5</sup>.

Il est permis de penser que la formation du futur abbé de Cluny avait commencé dans sa famille avant même qu'il n'entrât au monastère : la réussite extraordinaire des Montboissier à la génération de Pierre le Vénérable dans l'Église

1. Torrell - Bouthillier, p. 14-15 : « Les cinq frères ont eu une surface sociale sans comparaison avec le modeste enracinement terrien de la famille. »

2. Au dire même de son biographe, Raoul de Sully, *Vita Petri Venerabilis...*, I, col. 17b : *Cujus qualis fuerit infantia quantaque assiduitas legendi seu discendi postea rei probavit eventus*. La plupart des citations de cette vie ont déjà été reprises dans la plupart des biographies.

3. Raoul de Sully, *op. cit.*, I, col. 17a.

4. *Ibid.*, I, col. 17a-b.

5. J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 5.

n'est certainement pas compatible avec un moindre niveau de culture et de lettres. Même si nous n'avons aucun écrit connu des frères de l'abbé, les quelques lettres que ce dernier leur envoie montrent qu'ils doivent être à même de goûter des pages extrêmement littéraires, au premier chef la *Lettre 53* sur la mort de Raingarde : la part de virtuosité dans sa composition ne peut aller jusqu'à la rendre incompréhensible, et sans goût, à ses destinataires. Leur formation a dû être sensiblement la même, mais Pierre le Vénérable, mieux doué que ses frères sans doute, et mieux à même, par sa position, de se donner un rayonnement littéraire, est celui qui en a tiré le plus de profit pour devenir l'auteur que l'on sait. On reviendra dans les pages qui suivent sur la culture littéraire de Pierre le Vénérable ; mais disons déjà qu'elle était considérable, sans doute très supérieure à celle de bon nombre des écrivains contemporains ; il ne semble pas que ce soit dû seulement à sa formation ou à la jouissance de la formidable bibliothèque de Cluny, mais sans doute aussi à son éducation, et donc à sa famille ou à son entourage.

Pierre le Vénérable fait profession de vie monastique dans les mains d'un abbé de Cluny, celui-là même qui aurait prédit son entrée dans l'Ordre<sup>1</sup>, Hugues de Semur, dit le Grand — également le seul abbé de Cluny à avoir été canonisé selon les règles<sup>2</sup> — qui était alors, d'après la *Vita altera, in extremis vitæ suæ*<sup>3</sup> : c'est donc avant le 29 avril 1109, et Pierre a quinze ou dix-sept ans, selon la date qui aura été retenue pour sa naissance. C'était l'usage commun que l'abbé chef d'ordre reçût les professions de tous les moines, même non résidents à Cluny, mais la relative insistance du chroniqueur sur le fait peut recouvrir une volonté de légitimer Pierre le

1. Raoul de Sully, *ibid.*

2. Par Calixte II, tout juste élu pape à Cluny même : voir la lettre du moine Hugues de Cluny à Pons, éditée par H. E. J. Cowdrey, « Two Studies in Cluniac History... », p. 111-117 : p. 115-116.

3. *Vita altera*, dans *P.L.* col. 27d.

Vénération après coup<sup>1</sup>. En janvier 1116 ou 1117, ce dernier est cité sur le testament de son père comme témoin<sup>2</sup>, ce qui laisse supposer qu'il était rentré à Sauxillanges après sa profession<sup>3</sup>. La première « promotion » de Pierre le conduit à Vézelay, sous l'abbatiate de Renaud de Semur, neveu ou petit-neveu d'Hugues le Grand<sup>4</sup> et dont Pierre composera l'épithaphe (n° 16). Il est là-bas, semble-t-il, à la fois prieur claustral et écolâtre, entre 1116 et 1120<sup>5</sup>. A cette dernière date, il est nommé prieur de Domène : c'est un très petit monastère d'une douzaine de moines<sup>6</sup>, dans la région de Grenoble, mais c'est néanmoins une promotion importante puisque Pierre n'a plus dès lors pour supérieur que l'abbé de Cluny.

1. Torrell - Bouthillier, p. 16, n. 2. Sur la profession des moines clunisiens, voir G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, p. 34-38.

2. Sa qualité n'est cependant pas précisée : *Cartulaire de Sauxillanges*, éd. Henry Doniol, Clermont-Ferrand - Paris, 1864, n° 795, p. 560. Voir aussi G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 237-238. Le fait est confirmé par Pierre le Vénération lui-même dans la *Lettre* 53, p. 159-160.

3. Torrell - Bouthillier, p. 17-18.

4. Il est son petit-neveu pour H. E. J. Cowdrey, « Two Studies in Cluniac History... », p. 28, et pour Torrell - Bouthillier, p. 218 ; son neveu pour Denyse Riche, « Un témoin de l'historiographie clunisienne... », p. 31, n. 37. Je n'ai pas trouvé d'éléments permettant de trancher mais, Renaud étant mort en 1138, la différence d'âge rend plus probable qu'il ait été son petit-neveu. Sur Renaud de Semur, ou de Vézelay, voir aussi la notice de son épithaphe ci-après.

5. L'expression imagée de Raoul de Sully, *Vita...*, col. 17b, n'est pas claire : *Seniorum doctor et custos ordinis constitutus est*. L'avis de J. Leclercq, *Pierre le Vénération...*, p. 5-6, a été repris dans Torrell - Bouthillier, p. 18 et n. 14.

6. Torrell - Bouthillier, p. 18, n. 17 : Pierre le Vénération y aurait fait rédiger le premier cartulaire du prieuré.

### *L'élection, et le schisme de Pons*

L'élection de Pierre à l'abbatiate de Cluny est entourée d'une part de mystère, encore aujourd'hui malgré les nombreuses études sur ce sujet. A la mort d'Hugues de Semur, en 1109, c'est Pons de Melgueil qui est élu. Son abbatiate est une question hautement controversée, et il ne s'agit pas de trancher ici ; tout au plus peut-on en exposer les principaux éléments<sup>1</sup>. Après douze ans d'abbatiate, des plaintes des moines de Cluny sont portées à Rome et Pons sommé par Calixte II de venir s'expliquer : une fois à Rome, il se démet, ou est forcé de se démettre, de sa charge, et part en voyage, ou en pèlerinage, pour Jérusalem ; pourtant, il conserve, avec ou sans droit, sa titulature abbatiale et en fait usage, notamment au Mont-Cassin, ce qui laisse penser qu'il voyait sa démission non comme un acte définitif mais comme une sorte de retraite temporaire. En avril 1122, sur la monition du pape, un nouvel abbé est élu, Hugues II, qui meurt le 9 juillet de la même année. C'est alors que, le 23 août, octave de l'Assomption, Pierre le Vénération est élu par le consensus du chapitre général : *A magnis famosisque qui tunc florebant hujus loci monachis ac personis religiosis in universo acclamantibus conventu in abbatem eligitur*<sup>2</sup>, « Les grandes et célèbres personnes qui fleurissaient alors l'élirent abbé

1. Je résume ce qui en est dit *ibid.*, p. 19-29. La querelle autour de Pons a opposé principalement Pietro Zerbi et Adriaan Bredero, Jean Leclercq étant resté en général en marge. La thèse d'A. Bredero a été exposée au cours de nombreux articles qui sont réunis dans *Cluny et Cîteaux au douzième siècle : l'histoire d'une controverse monastique*, Amsterdam-Maarssen, 1985. L'appendice I de ce recueil, « Encore sur Pons de Cluny et Pierre le Vénération », p. 277-298, écrit par les trois protagonistes cités, fournit le meilleur des résumés des positions de chacun. P. Zerbi et J. Leclercq ont l'avantage, par rapport à A. Bredero, de mieux connaître et comprendre l'univers monastique par leur état, mais leur empathie à l'égard des deux abbés de Cluny est également plus grande.

2. Raoul de Sully, *Vita...*, col. 28d.

sous les acclamations des moines et des pieux laïcs de ce lieu réunis tous en chapitre. » Nous ne saurons sans doute jamais quelle est la part de vérité dans cette phrase ; les historiens s'accordent à en déduire que Pierre le Vénérable n'était pas un inconnu pour le chapitre général, malgré son jeune âge — il a entre vingt-huit et trente ans, mais le cas n'est pas rare chez les abbés de Cluny<sup>1</sup> — et que, si le consensus n'a pas été aussi universel qu'il est dit, l'élection en elle-même ne dut pas être houleuse et les électeurs, *utinam sibi melius consulentes*, dira Pierre<sup>2</sup>, d'un avis différent de celui du nouvel élu. En 1124, il est établi que Pons, rentré de Jérusalem, s'est installé sur la route de Cluny à Rome, près de Vicence, où il a des contacts avec de ses anciens moines. Au printemps 1125, à la demande de Pierre le Vénérable, Honorius II ordonne aux moines de Cluny de s'assurer de l'accord de Pierre pour se rendre auprès de Pons — notons qu'il n'est pas question d'une interdiction. Au début du carême 1126, Pons se présente à Cluny, fort de nombreux partisans, et met à sac l'abbaye, avec probablement un soutien dans les murs : Bernard d'Uxelles, alors grand prieur de Cluny, est le tenant de la légitimité de Pierre mais sa résistance est insuffisante ; son abbé lui en sera néanmoins reconnaissant et en témoignera dans une épitaphe dont la métaphore guerrière est une allusion claire à ces événements (n° 15)<sup>3</sup>. Pierre le Vénérable, qui est à ce moment en voyage en Aquitaine, part directement pour Rome sans passer par Cluny. La série d'événements qui suit témoigne de l'importance capitale de Cluny dans l'Eglise du XII<sup>e</sup> siècle. Honorius II reconnaît Pierre comme abbé légitime dans trois lettres adressées respectivement aux évêques

1. Odon avait sans doute moins de vingt ans : J.-H. Pignot, *Histoire de Cluny...*, t. II, p. 308. Hugues le Grand, né en 1024 et élu en 1049, en avait vingt-cinq : H. E. J. Cowdrey, « Two Studies... », p. 17.

2. *De mir.* 2, 12 (p. 118).

3. Voir la notice détaillée de cette épitaphe pour ce qui concerne la vie de Bernard Gros d'Uxelles.

de France, à l'abbaye de Cluny et à l'archevêque de Lyon. Ce dernier excommunie alors Pons, avant que le légat envoyé pour l'occasion, Pierre de Sainte-Marie, ne réitère la condamnation ecclésiastique. Le procès qui s'ensuit s'ouvre à Rome en octobre 1126 : Pons s'y révèle sûr de son bon droit, au point de refuser de se prêter aux pénitences exigées des excommuniés pour qu'ils puissent plaider leur cause devant le pape, et de nier l'autorité pontificale sur Cluny, qui ne relèverait que de saint Pierre en personne. Ses partisans, qui se sont soumis, eux, aux pénitences, plaident sa cause, mais la production des preuves que Pons s'est effectivement démis de sa charge le condamnent. « Le jugement fut donc rendu en faveur de Pierre et Pons fut condamné comme excommunié, envahisseur, pillard, sacrilège et schismatique. Quelques jours plus tard, le 28 décembre 1126, Pons de Melgueil mourait. Selon Pierre, il fut la proie du *pestifer morbus Romanus* qui avait frappé indistinctement vainqueurs et vaincus dès l'issue du procès. Selon Orderic, l'ancien abbé mourut d'un excès de tristesse et de chagrin, emprisonné dans une geôle pontificale en exécution de la sentence portée contre lui<sup>1</sup>. »

Une fois close, l'affaire n'est plus évoquée, ce qui indique une relative maîtrise de la situation par Pierre le Vénérable : certainement, cette crise a largement contribué à mûrir sa personnalité. Il existe des traces d'une possible *damnatio memoriae* qui n'ont pas été relevées : le petit nombre des écrits transmis de Pons, d'une part, et, de l'autre l'effacement de son nom, comme par exemple dans le témoin *P*, décrit ci-après, où la lettre du moine Hugues à Pons au sujet notamment de saint Hugues (ff. 73-75) est identifiée comme étant adressée à Pierre alors qu'une lecture même superficielle du texte ne peut pas permettre de confondre les deux abbés.

1. Torrell - Bouthillier, p. 26. Ils font référence à Orderic Vital, *Historia ecclesiastica* 12, 30 (éd. M. Chibnall, p. 314, et n. 3). Ces deux points de vue sur la mort de Pons ne sont d'ailleurs pas incompatibles.

*L'abbatit de Pierre le Vénérable et la réforme de Cluny*

Le grand œuvre de Pierre le Vénérable, passée cette épreuve, est la réforme de Cluny. Elle concerne tous les domaines de la vie de l'Ordre, des finances à la liturgie ; entamée dès la fin des troubles, elle occupe l'abbé jusqu'à sa mort. Il s'agit en effet de rationaliser les usages reçus et d'en faire en quelque sorte un *aggiornamento* soigneusement pondéré afin d'assainir ce qui doit l'être, d'une part, et d'assurer la pérennité de Cluny en adaptant ses principes fondateurs aux circonstances nouvelles de l'autre.

Une première tentative de réforme est confiée à Matthieu d'Albano, ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui doit son nom à son élévation postérieure au titre cardinalice de l'évêché d'Albano. Très attaché à lui, Pierre le Vénérable écrira sa vie, insérée dans le second livre des *Miracles*<sup>1</sup>, *Vie* qui reste la source principale sur le cardinal<sup>2</sup>. Epris d'idéal monastique, Matthieu d'Albano semble s'être montré d'une certaine roideur durant son séjour à Cluny, qui dura quelques mois tout au plus, et dut repartir rapidement pour Saint-Martin-des-Champs dont il avait gardé le titre de prieur<sup>3</sup>. Les conditions de son passage à Cluny sont peu claires : l'historiographie lui donne le titre de grand prieur de Cluny<sup>4</sup> mais il n'est mentionné dans aucun document contemporain sous ce titre ; Pierre le Vénérable n'évoque d'ailleurs que la « venue », « l'appel » de Matthieu à Cluny : *Eum... ad Ordinis adjutorium... ipso statim primo vocationis meae anno Clunia-*

1. *De mir.* 2, 4-24 (p. 103-139). Matthieu d'Albano a fait l'objet d'une étude biographique par Ursmer Berlière, « Le cardinal Matthieu d'Albano (c. 1085-1135) », dans *Revue bénédictine*, 18, 1901, p. 113-140 et 280-303.

2. *Ibid.*, p. 113-114.

3. Torrell - Bouthillier, p. 31-32.

4. Le dernier en date est J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 25, 39, 104, 127, etc., et surtout 203-204.

*cum vocavi*<sup>1</sup>, « Je l'appelai à Cluny l'année même de mon élection pour m'aider dans le gouvernement de l'Ordre. » Jean-Pierre Torrell et Denise Bouthillier, mettant cela en relation avec ce que l'on sait du priorat de Bernard d'Uxelles, connu comme grand prieur avant et après le passage de Matthieu d'Albano, émettent l'hypothèse que ce dernier n'a en fait jamais été nommé grand prieur, mais plutôt prieur claustral, ce qui semble devoir être confirmé<sup>2</sup>.

L'œuvre réformatrice de Pierre le Vénérable est connue par des *Statuts* qui sont une compilation réalisée durant tout son abbatiat et ont été publiés vers 1146-1147<sup>3</sup>. La substance est probablement issue du chapitre général que l'abbé réunit à Cluny en 1132 pour le dimanche d'*Oculi*. Orderic Vital, qui y était présent, en a laissé un compte-rendu qui donne aussi la mesure de ce qu'est l'Ordre à cet époque : les processions de mille deux cents moines ne sont pas chose courante<sup>4</sup>. Il ne cache pas non plus, étant peu favorable à Pierre le Véné-

1. *De mir.* 2, 11, p. 116, et le titre du chapitre : *Qualiter a domno Petro abbate Cluniacum evocatus Ordinem rigidissime tenuit.*

2. Torrell - Bouthillier, p. 32 n. 11, qui renvoient également à Glauco Maria Cantarella, « Due note cluniacensi », dans *Studi medievali*, 3<sup>e</sup> série, 16-2, 1975, p. 763-780, à la p. 767. J'ai rassemblé dans la notice de l'építaphe de Bernard d'Uxelles (n° 15) ce que les sources nous apportent sur ce grand prieur, apportant ainsi confirmation des recherches de G. M. Cantarella. De tout cela, il me semble pouvoir conclure que Bernard n'a jamais été démis de ses fonctions, hypothèse d'autant plus improbable qu'il fut un soutien indéfectible de Pierre le Vénérable. La connaissance actuelle des offices et des officiers clunisiens n'est pas suffisante pour affirmer que Matthieu d'Albano ait été prieur claustral, même si je pense à la suite de J.-P. Torrell et de D. Bouthillier que c'est très probable. Sinon, il aura joué le rôle d'une « éminence grise » auprès de Pierre le Vénérable.

3. Il en existe une édition critique : *Statuta Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis IX (1146/7)*, éd. Giles Constable, dans *Consuetudines benedictinae variae (saec. XI-saec. XIV)*, t. VI, Siegburg, 1975, p. 19-106 (*Corpus consuetudinum monasticarum*).

4. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, éd. cit., 13, 13 (t. VI, p. 424-426).

rable en général, les résistances qui se dressèrent contre cette volonté de réforme<sup>1</sup>. Tous les sujets sont abordés dans ces *Statuta*, de l'ordonnancement général de l'Ordre à des questions de détail comme le lavement rituel des chaussures. Leur intérêt majeur réside dans le fait que Pierre le Vénérable a tenu à justifier chaque modification : la visée « politique » consistant à mieux faire accepter l'idée de briser avec la routine est évidente, mais c'est aussi la preuve d'un esprit profondément traditionnel, dans le sens dogmatique du mot de Tradition ; à aucun moment il n'est question de faire du neuf pour le charme du changement ou de la réforme, ni de retourner à un passé mythologique, mais bien de conserver ce qui doit l'être en expurgeant les abus, les exagérations, les accommodements non conformes à l'esprit de Cluny.

La *Dispositio rei familiaris Cluniacensis*<sup>2</sup>, publiée en 1147 ou 1148, répond à un objectif bien plus clairement énoncé : assainir les finances de Cluny et de l'Ordre en général. C'est ce que Pierre le Vénérable dit lui-même dans le préambule, renvoyant implicitement aux *Statuts* publiés deux ans auparavant :

*Quoniam res valde labilis est humana memoria (...), scripturæ subsidium a primis sapientibus adinventum est. Nam quod scribitur varietatem suscipere nescit et (...) uno eodemque modo veritatem rerum gestarum indifferenter succedentibus tradit. Feci hoc ergo in quibusdam tantum spiritualibus : facio nunc in quibusdam ad commodum corporale simul et spirituale pertinentibus causis*<sup>3</sup>.

« Parce que c'est chose bien fuyante que la mémoire humaine (...), les premiers sages lui adjoignirent comme un étai l'invention de l'écriture. Ce que l'on écrit,

1. Pour une analyse plus détaillée de l'attitude d'Orderic, voir Torrell - Bouthillier, p. 33-37.

2. *Dispositio rei familiaris Cluniacensis*, dans *P.L.* col. 1047-1054. La date que mentionne la *Patrologie*, 1150, est fautive, Pierre le Vénérable indiquant lui-même dans le préambule qu'il en est à la vingt-sixième année de son abbatiat.

3. *Ibid.*, col. 1047a.

en effet, n'est plus sujet à variation, et (...) transmet d'une seule et même façon une vérité historique immuable à qui nous succédera. Cela, je l'ai fait déjà pour quelques affaires du seul domaine spirituel : je le fais à présent pour d'autres choses qui profiteront au corps comme à l'âme. »

Georges Duby a analysé les finances clunisiennes sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable<sup>1</sup> : pour lui, le passage à l'économie monétarisée s'est fait relativement tôt, dès saint Hugues, mais a d'une part conduit l'abbaye à dépendre exclusivement des ressources en métaux précieux qu'elle devait surtout à des dons princiers, notamment celui des rois de Castille qui représentait à lui seul plus que tous les revenus internes à l'Ordre clunisien ; et cela a d'autre part entraîné un avilissement de la monnaie, banalisée, et une hausse des cours. La solution à laquelle recourt Pierre le Vénérable consiste à redévelopper une économie domaniale, en nature, et donc à faire reposer le ravitaillement de l'abbaye-mère sur les prieurés les plus proches dont la production est spécialisée et rationalisée. Les résultats sont sensibles, mais pas assez : l'abbaye reste contrainte d'acheter du vin, par exemple. Un secours providentiel vient à Pierre le Vénérable en la personne d'Henri de Blois, archevêque de Winchester : frère du roi Etienne, il est très attaché à Cluny dont il est l'un des dignitaires, par sa charge non résiliée, malgré son élévation à l'épiscopat, d'abbé de Glastonbury<sup>2</sup> ; ses ennuis

1. Georges Duby, « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 : économie domaniale et économie monétaire », dans *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 7, 2, 1952, p. 155-171 (repris dans Id., *Hommes et structures au moyen âge*, Paris-La Haye, 1973 [E.P.H.E., VI<sup>e</sup> section, *Le savoir historique*, 1], p. 61-82, cité ici), et « Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable », dans *Studia Anselmiana*, 40, 1956, p. 129-140 (repris *ibid.*, p. 87-101). Ce qui suit est tiré, sauf mention contraire, de ces deux articles, *passim*.

2. Les liens entre la maison de Guillaume le Conquérant et Cluny sont anciens et forts ; le témoignage le plus important sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable est l'entrée d'Adèle, fille de

avec Henri II, très intéressé par les richesses immenses du prélat, le conduisent à confier sa fortune à Pierre le Vénéral, qui se rend en Angleterre à cette occasion, pour en effectuer discrètement le transfert à Cluny. Son aide s'était déjà manifestée par un riche prêt en 1149 ; elle se manifeste à nouveau dès 1155 : non seulement Henri prend alors en charge la gestion des finances de l'abbaye, mais encore il s'engage à assumer à ses frais la nourriture de Cluny, qui aurait alors compté 460 moines, pour une année entière<sup>1</sup>.

On a pu dire que Pierre le Vénéral était un grand économiste, en se fondant sur son action<sup>2</sup> ; mais, avec raison, Georges Duby a vu dans sa gestion du « bon sens » plus qu'une véritable politique économique<sup>3</sup>, ce qui est d'ailleurs le mot d'ordre général de son abbatiat. C'est ce même bon sens qui se manifeste dans la modération avec laquelle il cherche à réguler, à défaut de pouvoir l'endiguer, l'influence de Pons de Melgueil démissionnaire sur le monastère, ou avec laquelle il tente de trouver un arrangement dans les querelles qui l'opposent, par exemple, à saint Bernard. Il faut bien prendre aussi la mesure de ce que représente Cluny à

Guillaume le Conquérant et mère d'Henri de Blois, à Marcigny : voir *De mir.* 1, 26 (p. 81) et Torrell - Bouthillier, p. 372 et n. 95 et 96.

1. Voir principalement *ibid.*, p. 54-58, et J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 488, pour le nombre de moines.

2. J. Leclercq, *Pierre le Vénéral...*, p. 145-148, le dernier.

3. G. Duby, « Le budget de l'abbaye de Cluny... », p. 82, n. 53. Il durcit sa position par la suite au cours du colloque *Pierre Abélard-Pierre le Vénéral...*, p. 93, allant jusqu'à dire que Pierre le Vénéral, « conservateur, rétrograde..., tournait le dos à la modernité, et tentait de rester immobile devant l'énorme élan qui entraînait vers l'avant l'économie, les formes du pouvoir et les exigences religieuses ». J.-P. Torrell et D. Bouthillier, citant, *op. cit.*, p. 47, n. 73, ce même passage, s'étonnent de la « sévérité massive de ce jugement » ; c'est la position générale de G. Duby au cours de ce colloque : elle tranche franchement avec ce qu'il avait pu dire ou écrire par ailleurs auparavant et est probablement à analyser avec circonspection.

cette époque : entre 300 et 500 moines — le chiffre de 460 cité plus haut étant insuffisamment fondé — à Cluny même, mais plusieurs milliers disséminés par toute l'Europe, dont le chapitre général de 1133, qui n'était destiné qu'à rassembler les dignitaires de l'ordre, donne la mesure. Le nombre exact de maisons clunisiennes n'est pas connu, non seulement de nous, mais même de Pierre le Vénéral : il n'est pas peu surpris de se découvrir une maison sujette en Terre sainte<sup>1</sup>. Sa tâche est d'une ampleur nettement supérieure à celle de saint Hugues et plus encore de leurs prédécesseurs, et elle est rendue plus complexe par le fait que Cluny n'a plus le statut de quasi-monopole qui lui était propre au xi<sup>e</sup> siècle.

### *Voyages*

Cet esprit de modération propre à Pierre le Vénéral n'est pas paresse ni renoncement : de nombreux voyages en témoignent<sup>2</sup>. Dix-huit nous sont connus, dont seize à l'étranger, sans compter les nombreux déplacements de brève durée, en France, dont nous n'avons pas la mention. Ils sont bien le reflet de la préoccupation de Pierre le Vénéral pour son Ordre : « Chacun de ses voyages répondait évidemment à un but précis, mais si nous les considérons dans leur ensemble il est aisé de s'apercevoir que la plupart ont été motivés soit par la vie de la Congrégation qu'il s'agissait de consolider ou d'étendre encore, soit par les nécessités finan-

1. Au Mont-Thabor : G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 291.

2. Ils ont fait l'objet de deux études qui ne divergent que sur quelques points : la première est celle de G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 257-269 ; la seconde, celle de Damien Van den Eynde, « Les principaux voyages de Pierre le Vénéral », dans *Benedictina*, 15, 1968, p. 58-110 (*n.v.*). Les deux sont analysées dans le 4<sup>e</sup> chapitre de Torrell - Bouthillier, « Homo instabilis », p. 49-68.

cières de Cluny<sup>1</sup>. » L'Italie, tout particulièrement Rome, est la destination principale de l'abbé qui s'y rend à dix reprises, malgré sa répugnance pour le climat et sa santé qui est toujours faible ; c'est un fait connu que même le pape évoque<sup>2</sup> et contre lequel Pierre cherche à se prémunir en se rendant en Italie à la mauvaise saison<sup>3</sup>. A cela s'ajoute que les routes restent peu sûres : Pierre le Vénérable ne sera jamais capturé comme le fut Maieul, mais tout de même assailli trois fois<sup>4</sup>. Le premier voyage en Angleterre, en 1130, semble être consacré au rayonnement de l'Ordre<sup>5</sup>. Le second, plus tardif, au tournant des années 1155 et 1156, et visant très concrètement à faire passer en France la fortune d'Henri de Blois, a déjà été évoqué ; une lettre envoyée par le secrétaire de Pierre le Vénérable, Pierre de Poitiers, permet en outre de savoir que, au cours de ce voyage, l'abbé jetait les premières bases du *Contra sarracenos* et avait déjà achevé et publié les deux précédents traités, contre les pétrobrusiens et les juifs<sup>6</sup>. Le voyage d'Espagne de mars à octobre 1142<sup>7</sup> est l'un des mieux connus et l'un des plus étudiés parce qu'il donna lieu à la traduction du Coran à laquelle Pierre le Vénérable doit principalement sa notoriété de nos jours. C'est aussi l'occasion de visiter et conforter les maisons clunisiennes en Espagne, et, surtout, de régler avec le roi Alphonse VII la question du don en or octroyé à perpétuité par ses prédécesseurs, et qui n'était plus versé<sup>8</sup>.

1. *Ibid.*, p. 49.

2. *Epist.* 62, p. 192.

3. D. Van den Eynde, *op. cit.*, p. 87, cité par Torrell - Bouthillier, p. 53, n. 21.

4. *Ibid.*, n. 22.

5. *Ibid.*, p. 54 et n. 24.

6. Le *Contra sarracenos* est édité par James Kritzeck, *Peter the Venerable and Islam*, Princeton (New Jersey), 1964 (*Princeton Oriental Studies*, 23) ; p. 215-216 : *Volo autem ut sic isti confundantur a vobis sicut confusi sunt judæi et provinciales hæretici*.

7. Torrell - Bouthillier, p. 59.

8. *Ibid.*, p. 60-62. Plus de détails sur ce voyage ci-après en traitant du *Contra sarracenos*.

### *Mort, sainteté et postérité*

Pierre le Vénérable achève le cours de sa vie terrestre à la Noël 1156, ainsi que nous l'apprend la *Venerabilium abbatum Cluniacensium chronologia*<sup>1</sup> :

*Anno dominicæ Incarnationis 1157, prima ipsius anni die, reverendus et cum multo amore recolendus dominus Petrus abbas viam universæ carnis ingressus est. Fuit autem exitus hujuscemodi : vigilia Nativitatis dominicæ cum illo suo more sanus et incolumis capitulum ingressus Nativitatis dominicæ pronuntiationem audisset, et venerandæ festivitatis nuntium toto corpore, humili devotione devotaque humilitate de more Cluniacensium adorasset, et post lectionem et defunctorum absolutionem, sermone sublimer inchoato, Nativitatis dominicæ præconia et prophetarum vaticinia paulo altius ingrederetur, subito in medio sermonis oculis illius prævia devotione lacrimarum flumine quarum singularem gratiam obtinebat, non tam madentibus quam inundantibus, morbo corripitur, et de ipso capitulo manibus filiorum præ nimio dolore fere insanentium ad secretiores deportatur domos, ubi tota die et nocte sequenti custoditus, tandem illucescente aurora dominicæ Nativitatis, ea videlicet hora qua Christus mundum ingressus esse creditur, mundo exiens, sollemnitatem dominici ortus cum angelicis spiritibus celebrare perrexit, de illius exitu angelis tam exultantibus quam filiis dolentibus. Sepultus est in capite majoris et novæ basilicæ cum magno honore et grandi filiorum suorum dolore ab illustri viro Henrico, Wintonensi episcopo.*

1. *Venerabilium abbatum Cluniacensium Chronologia*, dans B.C. col. 1617-1628, d'après le témoin P. La notice sur la mort de Pierre le Vénérable se lit à la colonne 1624 ; ce témoin très proche du décès de Pierre le Vénérable est généralement ignoré pour n'être pas introduit dans la *Patrologie latine*. — L'année commençant à Cluny le jour de Noël, la mort de Pierre est datée de 1157 par la source ; bien que le texte ne permette pas de confusion, certains ouvrages anciens repoussent d'un an par erreur la mort de l'abbé. Voir Damien Van den Eynde, « Le commencement de l'année à Cluny au temps de Pierre le Vénérable », dans *Antonianum*, 43, 1968, p. 401-418, qui établit que le style de la Nativité est celui qui était généralement en usage à Cluny.

« L'an 1157, au premier jour de l'année, l'abbé Pierre, digne de toute notre révérence et de tout notre amour, prit le chemin qui est celui de toute chair. Telle fut sa fin : en la vigile de la Nativité, il ouvrit le chapitre comme d'habitude, en bonne santé; il écouta l'annonce de la Nativité, la proclamation de cette fête à honorer, et se prosterna, selon l'usage clunisien, de tout son long, avec humble dévotion et dévote humilité. Puis, après la leçon et l'absolution des trépassés, il commença admirablement son sermon en parlant des présages de la Nativité et poursuivait sur les prophéties qui s'y rapportent, lorsque, d'un coup, au beau milieu d'une phrase, il fondit en des torrents de larmes, insigne piété — car le don des larmes lui était particulièrement accordé — qui ne le baignaient pas tant qu'elles ne le noyaient, et la maladie le toucha. Ses fils, presque fous de douleur, l'emportèrent du chapitre dans ses appartements et l'y veillèrent tout le jour et la nuit qui suivit. Lorsqu'enfin les premières lueurs de l'aube de Noël parurent, en cette heure en laquelle, croyons-nous, le Christ entra dans le monde, lui le quitta et partit célébrer la solennité de la Naisance du Seigneur avec les esprits angéliques, qui se réjouirent autant de sa sortie du monde que ses fils en étaient peinés. Il fut enseveli en grande pompe, au milieu de ses fils endeuillés, par très noble Henri, évêque de Winchester, au chevet de la nouvelle basilique majeure<sup>1</sup>. »

Pierre le Vénérable avait particulièrement souhaité mourir à cette date et faisait prier à cette intention, notamment chez les chartreux avec qui il entretenait des relations

1. Son tombeau a été exhumé au cours des fouilles de l'abbatiale de Cluny; il était situé dans le déambulatoire, côté sud. Voir Jean Virey, « Les fouilles du Professeur K. J. Conant à Cluny », dans *Revue Mabillon*, 24, 1934, p. 65-80, à la p. 72, et *Pierre Abélard-Pierre le Vénérable...*, p. 70-71.

suivies<sup>1</sup>. Une lettre de Raoul de Sully à Hadrien IV rapporte le miracle qui accompagna la mort de l'abbé<sup>2</sup> :

*Factum est autem magnum miraculum in hac gloriosi patris venerabilis abbatis Cluniacensis corporis et animæ separatione : quia cum ipse sanctus migravit a corpore, ut nullum fieret impedimentum divinis officiis sanctæ matris Ecclesiæ, præcipue illius diei, dicta Letania ab episcopo, et finitis orationibus, defertur sancti patris corpus ad locum ubi corpora mortuorum lavabantur; et ibi vestimentis nudatus glorificati hominis gratia cunctis videntibus et stupentibus apparebat. Erat enim corpus ipsius mortuum vitro purius, nive candidius, et mirabili quadam pulchritudine cæleste corpus in terrenis adhuc existens. Quis crederet illam sanctam carnem cilicio aliquando fuisse tectam, jejuniis afflictam, meditationibus et contemplationibus sanctis attenuatam, vigiliis maceratam? Erat profecto jam quasi in quadam futuræ gloriæ transformatione splendidissimum, sine macula et ruga, dotium cælestium præsagium ferens.*

« Or un grand miracle se produisit comme l'âme et le corps du vénérable père abbé de Cluny, Pierre, se séparaient; vraiment, alors que le saint homme s'en allait de son corps, pour que rien ne vînt empêcher l'accomplissement des divins offices de notre sainte mère l'Église, singulièrement ceux de ce jour, après que l'évêque eut dit la litanie et que l'on eut terminé de dire les prières, on emporta le corps du saint père là où on lavait les corps des morts; et lorsqu'on l'eut défilé de ses vêtements, la grâce d'un homme glorifié apparut aux yeux des assistants stupéfiés. Son corps mort était en effet plus transparent que le verre, plus blanc que la neige, et, bien qu'encore sur terre, il avait comme la beauté des corps glorieux. Qui eût cru que c'était cette chair bienheureuse qui avait été couverte du cilice, affligée de jeûnes, affaiblie par les méditations et les saintes contemplations, macérée de

1. Raoul de Sully, *Vita*, col. 28.

2. *B.C., note*, col. 103. Torrell - Bouthillier, p. 103-104, ne semblent pas avoir repéré que ce récit, qu'ils citent d'après la reprise de la *Chronique* de François de Rivo, *P.L.*, col. 41-42, est en réalité attesté bien avant.

veilles? En vérité, il était resplendissant comme s'il avait été transformé par la gloire à venir, il était sans macule, sans ride, il portait l'annonce des dons qui nous sont réservés au Ciel.»

La transformation du corps d'un saint en corps glorieux n'est pas un récit rare, mais la raison qu'invoque le rédacteur, de ne pas nuire au service liturgique, semble l'être plus<sup>1</sup> dans la mesure où elle correspond tout particulièrement à l'esprit qui a animé Pierre le Vénérable durant sa vie. D'autre part, le rapprochement fait avec la Transfiguration est manifeste et couronne l'apostolat constant de Pierre le Vénérable en faveur de cette fête<sup>2</sup>.

Dès sa mort, Pierre le Vénérable est porté sur les autels, bien qu'il n'ait jamais été canonisé : Pierre de Celles n'hésite pas à le qualifier de saint<sup>3</sup>; il est inscrit au martyrologe bénédictin, à une date non précisée, et vénéré le 25 décembre<sup>4</sup>. La récente catéchèse du pape Benoît XVI consacrée à Pierre le Vénérable, le 14 octobre 2009, issue principalement de la biographie de Jean Leclercq, peut éventuellement passer pour une prise de position du magistère à ce sujet; elle semble être la seule<sup>5</sup>. Le titre de Vénérable qui lui est habituellement accordé n'est pas à prendre dans un sens étroitement canonique mais à rapprocher de l'emploi qui en

1. Torrell - Bouthillier, p. 103, jugent au contraire cette raison banale.

2. Voir ci-après, au sujet de l'office de la Transfiguration.

3. Dans une lettre à l'abbé Hugues III, successeur de Pierre le Vénérable (*P.L.* 202, col. 432) : *Ab occasu enim sancti patris nostri, praedecessoris vestri...*

4. *B.C., notæ*, col. 101. Il est fêté, depuis la réforme du calendrier liturgique dans les années 1970, le 11 mai, avec ses saints prédécesseurs.

5. Ce n'est pas le lieu de discuter de la sainteté de Pierre le Vénérable, mais J. Leclercq y a consacré un chapitre, et ses plus belles pages : *Pierre le Vénérable...*, p. 341-353.

est fait pour Bède; il lui fut d'ailleurs attribué dès son vivant, par saint Bernard, Innocent II et Frédéric Barberousse<sup>1</sup>.

La succession de Pierre le Vénérable rouvre les anciennes querelles<sup>2</sup> et fait paraître son abbatat comme un sursis accordé à Cluny; bien que ce soit une vision *a posteriori*, elle est justifiée : l'ordre, déjà concurrencé par Cîteaux, va bientôt voir naître les ordres mendiants et les immenses privilèges de Cluny ne seront plus justifiés, comme ils l'étaient sous saint Hugues, par l'action réformatrice que menait l'abbaye dans l'Europe entière et par l'opposition du pontificat et des évêques : le premier n'a plus autant besoin de cet ordre qui, par sa soumission directe à saint Pierre, pouvait en imposer aux seconds, ni d'un abbé plus puissant qu'un cardinal et parfois plus que le pape lui-même. La poétique formule du P. de Ghellinck résume ce constat : « L'éclat que sa personnalité projetée sur Cluni est celui d'un soleil d'automne, avant-coureur d'un long hiver<sup>3</sup>. »

#### L'ŒUVRE EN PROSE

L'œuvre littéraire de Pierre le Vénérable donne, telle que nous la connaissons, l'impression d'une cohérence qui n'est pas historiquement très juste. Ce n'est pas un auteur à programme, et son œuvre ne s'est pas constituée selon un plan soigneusement déterminé et projeté sur toute une vie. L'ensemble apparaît cependant, après coup, à la fois très varié et très égal.

1. Torrell - Bouthillier, p. 99, n. 62, qui indiquent Frédéric II par erreur et renvoient probablement à la charte que mentionne G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 267 : *P.L.* col. 1070a et non 65c.

2. Un aperçu en est donné par J.-H. Pignot, *L'ordre de Cluny...*, t. III, p. 504-509.

3. Joseph de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XII<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Bruxelles-Paris, 1946, t. II, p. 193.

Au demeurant, il est anachronique de chercher dans la littérature médiévale ce que nous appellerions aujourd'hui un plan préétabli : « Au moyen âge, on était fort éloigné d'exiger l'unité du sujet et la cohésion de la composition. On voyait même dans l'*egressio*, l'*excursus*, une élégance particulière... La conception qu'on avait de l'art au moyen âge ne cherchait donc pas à voiler les digressions par des transitions, au contraire, les poètes se faisaient souvent un plaisir d'attirer sur elles l'attention du lecteur<sup>1</sup>. » Pierre le Vénérable, en vers comme en prose, illustre particulièrement ce principe et lui donne d'autant plus d'ampleur que, ennemi de la brièveté qui est pour lui paresse, il a un style fleuri et volontiers redondant<sup>2</sup>. L'œuvre de l'abbé de Cluny est formée de plusieurs ensembles : les ouvrages en prose sont au nombre de quatre, les trois grands traités de controverse, contre les pétrobrusiens, les juifs, les musulmans, d'une part, le *De miraculis* de l'autre. A cela s'ajoute sa correspondance, à laquelle on peut accoler, pour leur caractère oral, les sermons. Les *Statuts* et la *Dispositio rei familiaris*, dont le caractère littéraire n'est pas aussi manifeste, ont déjà été présentés ci-dessus.

#### *Les trois grands traités : caractère général*

Pierre le Vénérable n'est pas un théologien dont la réflexion serait systématique; rien, chez lui, ne peut être comparé aux Sommes qui fleuriront au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa théologie se développe et s'exprime lorsque l'occasion lui en est offerte, et particulièrement dans une ambiance apologétique. Les traités de réfutation doivent être compris dans cet esprit et non être analysés comme de purs ouvrages théoriques, sous peine de donner lieu à des interprétations partielles et anachroniques. Ils présentent des traits communs, à commencer par leur destination : remarquant à

1. E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, p. 608.

2. *De mir.*, éd. D. Bouthillier, p. 29\*-32\* et particulièrement p. 30\*, n. 35.

juste titre que leur diffusion en dehors de la chrétienté est improbable, Jean-Pierre Torrell et Denise Bouthillier, s'appuyant sur Pierre le Vénérable lui-même, voient dans ces trois grands ouvrages une tentative de conforter les catholiques faibles, tentés par l'hérésie ou le schisme<sup>1</sup>.

#### *Le Contra petrobrusianos*

Le *Contra petrobrusianos haereticos* a été édité par James Fearn en 1968<sup>2</sup>. La date exacte de sa composition est discutée, mais c'est la première contribution apologétique de Pierre le Vénérable : « Sous prétexte que Pierre le Vénérable n'y fait aucune mention de la condamnation d'Henri de Lausanne, le continuateur de Pierre de Buis, par le concile de Pise, en 1135, certains souhaiteraient placer l'ouvrage avant cette dernière date. D'autres, et ils sont plus nombreux, se joignent à Giles Constable pour souligner une impressionnante convergence d'arguments, internes et externes, qui orientent fermement vers une date plus tardive : 1137-1138 pour la composition du gros de l'ouvrage, 1140-1141 pour sa révision et sa publication, après 1143 — c'est-à-dire après le retour du voyage en Espagne — pour quelques retouches finales<sup>3</sup>. »

Le traité tire sa force de l'esprit de synthèse de Pierre le Vénérable, qui a résumé en cinq points la doctrine de

1. Torrell - Bouthillier, p. 190-191 particulièrement. L'expression « Pour ceux qui doutent » a servi de titre à un chapitre de l'abrégé de l'ouvrage précédent, *Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : le courage de la mesure...*, p. 91-104.

2. *Contra petrobrusianos hereticos*, éd. James Fearn, Turnhout, 1968 (*C.C.C.M.*, 10).

3. Torrell - Bouthillier, p. 163. Voir également la bibliographie citée *ibid.*, n. 6 et p. 164, n. 10.

Pierre de Bruis<sup>1</sup> : refus du baptême des enfants (§§10-88), refus des églises et des lieux de culte (95-111), refus de la croix représentée et adorée (112-148), négation de la doctrine traditionnelle du sacrifice eucharistique (149-210), inutilité de la prière pour les défunts (211-272). Un excursus final traite de la valeur du chant sacré (273-278). Les réponses qu'apporte Pierre le Vénérable sont assez peu originales pour un lecteur moderne, la théologie catholique s'étant particulièrement définie sur ces points depuis la Réforme. L'originalité véritable de l'abbé de Cluny — nous la retrouverons dans les deux autres traités — est qu'il veut combattre à armes loyales et se limiter aux arguments que peuvent, ou devraient, admettre ceux qu'il contredit : l'ouvrage est pour une large part une compilation des passages bibliques pouvant s'appliquer à un point de doctrine. C'est d'autre part surtout par le *Contra petrobrusianos* que Pierre le Vénérable a eu une postérité théologique et littéraire : ce qui touche au sacrifice de la messe sera repris au xvi<sup>e</sup> siècle en de nombreuses éditions par les théologiens catholiques<sup>2</sup>. Tels sont les aléas de l'Histoire : à la Renaissance, Pierre le Vénérable est catholique, mais l'œuvre de Bernard de Morlas, son disciple (*sum vobis discipulus*), le *De contemptu mundi*<sup>3</sup>, est récupérée par les théologiens protestants.

1. J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, en a donné en appendice un résumé commode : « La théologie du traité contre les petrobrusiens », p. 357-367.

2. Voir l'introduction de J. Fearn, p. vi-viii.

3. *De contemptu mundi*, Bernard le Clunisien : une vision du monde vers 1144, éd. André Cresson, Turnhout, 2009 (*Témoins de notre histoire*), p. 10. Le passage cité provient de la lettre-préface à Pierre le Vénérable, p. 72 de cette édition.

### *Le Contra judæos*

L'*Adversus judæorum inveteratam duritiem*, édité par Yvonne Friedman<sup>1</sup>, est l'ouvrage sur lequel les historiens ont le plus polémique — dans l'indifférence générale des éditeurs et des spécialistes de littérature. Il n'est pas question d'y revenir : on ne peut juger Pierre le Vénérable à l'aune de la pensée contemporaine, et le taxer d'antisémitisme est largement anachronique. C'est d'autant plus vrai pour Pierre le Vénérable qu'il est l'un des très rares théologiens à avoir cherché, fût-ce fictivement et uniquement à des fins prosélytes, un terrain d'entente et de discussion : il n'est peut-être pas le premier à devoir être soumis à ce chef d'accusation<sup>2</sup>.

1. *Adversus judeorum inveteratam duritiem*, éd. Yvonne Friedman, Turnhout, 1985 (C.C.C.M., 58).

2. Outre l'aspect brûlant de la question, il y a des raisons historiographiques à la redécouverte de l'éventuel « antisémitisme » de Pierre le Vénérable. La nouvelle génération d'historiens, à la suite de Georges Duby, a cherché à briser l'image statique, hagiographique, de Pierre le Vénérable. Cette évolution est sensible chez G. Duby mais ne l'a conduit qu'à revoir les conclusions de ses études économiques sur la gestion de Pierre le Vénérable ; d'autres sont allés plus loin et, de même qu'il serait tout aussi faux de s'en tenir à l'image d'Epinal d'un Pierre le Vénérable *mitis et humilis corde* face à un saint Bernard hargneux et fougueux (notamment au sujet d'Abélard), il est excessivement subjectif de ne concevoir qu'un Pierre le Vénérable schizophrène, risquons le mot, tantôt plein de mansuétude, tantôt plein de hargne. J.-P. Torrell et D. Bouthillier avaient tenu cette mesure difficile à trouver dans leur premier essai, *Pierre le Vénérable et sa vision du monde...*, particulièrement p. 46, n. 68, et p. 341-342 (l'annonce d'une partie sur les rapports entre Pierre le Vénérable et les juifs, faite dans la note citée et p. 176, n. 62, n'a en réalité pas eu de suite). Le second ouvrage, destiné à plus large public, est moins mesuré. Le chapitre VIII, « Un antisémite ? » (*Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : le courage de la mesure...*, p. 105-118), contient des formules malheureuses : « Pierre en vient même à se demander si le juif est vraiment un homme » (p. 110), « voilà donc sommairement exposés les éléments du dossier. Disons-le, il est accablant »

On peut déterminer la date de la rédaction d'une part par l'emploi de citations du Coran — elle est donc postérieure à la traduction que Pierre en avait commandée et qui est achevée en 1143<sup>1</sup> — et de l'autre par la lettre déjà citée de Pierre de Poitiers<sup>2</sup> qui indique le traité comme achevé en 1155. Une indication interne permet de préciser : *ab illo ergo Herodis tempore usque ad hunc in quo ista conscripsi millesimum centesimum quadagesimum quartum annum*<sup>3</sup>; vers 1145, l'essentiel est donc rédigé. Cependant, Yvonne Friedman a fait remarquer que le livre V n'était pas annoncé dans le prologue<sup>4</sup> et que son sujet, tiré principalement du talmud, n'est pas évoqué; sa rédaction est donc postérieure et non prévue à l'origine, comme la majeure partie du livre IV, sur le miracle et l'abolition de l'ancienne Loi. L'ouvrage est ainsi constitué, en réalité, de quatre livres et de trois suppléments, deux dans le livre IV, le dernier constituant le livre V. Yvonne Friedman en déduit que la première rédaction a alors circulé vers 1144, ou 1145, et la seconde, plus tardivement, sous l'influence possible de la deuxième croisade, vers 1147<sup>5</sup>.

Les quatre premiers livres tirent principalement leur matière de l'Ancien Testament, avec néanmoins de nombreux emprunts, malgré la promesse de l'auteur, au Nouveau. Le cinquième est fondé sur une collection talmudique qui aurait été également utilisée par Pierre Alphonse<sup>6</sup>. L'intérêt du *Contra judeos* est triple : sa méthode, fondée explicitement

(p. 114). Cette attitude est aussi exagérée que la position irénique de J. Leclercq, qui arrive même à dire que Pierre « ne s'abandonne à aucune vindicte » (*Pierre le Vénérable...*, p. 240) alors que le *Contra judeos* fourmille d'exemples d'invectives — on peut toutefois porter au crédit de J. Leclercq la date de sa publication, au lendemain de la seconde guerre mondiale.

1. Torrell - Bouthillier, p. 66, n. 80.

2. Voir ci-dessus, p. xxxii et n. 6.

3. *Contra judeos* 4, éd. cit., p. 73.

4. L'annonce du plan n'est cependant pas d'une extrême clarté : éd. cit., p. 2-3 (dernier §).

5. Y. Friedman, éd. cit., p. LXIII-LXX.

6. *Ibid.*, p. xiv-xv.

sur la raison et sur « des argumentations recevables par ses adversaires<sup>1</sup> », ce qui est d'ailleurs le cas de ses trois traités; sa sélection des annonces messianiques dans l'Ancien Testament dont il n'a retenu que très peu d'occurrences et qu'il n'hésite pas à commenter textuellement et critiquement, de manière beaucoup plus sévère que ses contemporains et avec une volonté de ne garder que l'irréfutable, avec des références à l'hébreu<sup>2</sup>; et sa théologie du miracle développée dans les appendices<sup>3</sup>.

### *Le Contra sarracenos*

Le *Contra sectam sive hæresim sarracenorū*<sup>4</sup>, rédigé après la lettre de Pierre le Poitiers qui en donne un plan préparatoire, a occupé la dernière année de la vie de Pierre le Vénérable. D'après la table des chapitres dressée par le même Pierre de Poitiers, il aurait dû comporter quatre livres où nous n'en connaissons que deux : le copiste du manuscrit A<sup>5</sup> a même mentionné, à la fin de son texte : *Desunt*

1. Torrell - Bouthillier, p. 176.

2. *Ibid.*, p. 177.

3. *Ibid.*, p. 177-180, avec une analyse très détaillée. Une autre avait déjà été faite par le P. Petrus Canisius Großbölting, *De miraculo in scriptis Petri Venerabilis*, thèse de l'Université pontificale grégorienne, 1937 (Pars I, cap. 1, §1) (*n.v.*); position de thèse publiée sous le même titre à Limburg an der Lahn la même année (p. 5-6).

4. Il a été édité et étudié par J. Kritzcek, *Peter the Venerable and Islam...*, p. 217-291, d'après le manuscrit Douai, bibliothèque municipale, 381 (notre témoin A).

5. Un second manuscrit a été redécouvert depuis l'édition de J. Kritzcek : Udo Wawrzyniack, *Philologische Untersuchungen zum »Rithmus in laude Salvatoris« des Petrus Venerabilis*, Francfort, 1985 (*Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters*, 22), p. 11, n. 4. Il s'agit du ms. Madrid, Biblioteca Nacional, 4464, datant d'après son inventeur du xiv<sup>e</sup> siècle. Il n'est cependant d'aucun secours pour résoudre le « manque » des deux derniers livres puisqu'il s'interrompt par lacune matérielle avant la fin du texte déjà édité.

*libri duo quos invenire non potui*. Cependant, s'appuyant sur l'excellence du manuscrit, sur le fait que le plan des chapitres dressé par Pierre de Poitiers se situe en amont de la rédaction, et non en aval comme un sommaire ou un index, et sur le fait que l'essentiel des idées annoncées sont développées, J. Kritzeck considère que les livres manquants ne furent jamais écrits, soit que le plan ait été revu pendant la rédaction, soit que Pierre le Vénérable n'ait pas pu les écrire<sup>1</sup>. La lecture du *Contra sarracenos* permet de vérifier son assertion, qui a été globalement admise à quelques réserves près<sup>2</sup>.

C'est le voyage en Espagne, de mars à octobre 1142, qui déclenche tout; les visites canoniques des maisons cluniennes, la négociation du don en or des rois espagnols, le pèlerinage à Compostelle, non effectué, en furent les raisons officielles<sup>3</sup>, mais celle qui est passée à la postérité est la traduction du Coran en latin — si ce n'est pas le fruit de circonstances plus qu'un véritable projet, comme on peut le supposer<sup>4</sup>. Une équipe de quatre personnes s'attelle, avec le soutien financier de l'abbé de Cluny, à la traduction du Coran, mais aussi des *Fabulæ sarracenorum*, du *Liber generationis Mahumet*, de la *Risâla* et de la *Doctrina Mahumet*.

1. J. Kritzeck, *op. cit.*, p. 155-156.

2. Torrell - Bouthillier, p. 181-183, retiennent l'ancienne hypothèse et accueillent la nouvelle, conservant l'espoir, à cause de la brièveté de l'œuvre, d'en retrouver la fin ou du moins la suite. Ma propre connaissance du manuscrit d'Anchin et de la *Chronique* (P.L. col. 30), qui promet, elle, cinq livres, mais dont la fiabilité est très réduite, m'incite à pencher du côté de J. Kritzeck, sans pour autant pouvoir conclure de manière plus autorisée.

3. Torrell - Bouthillier, p. 59-60.

4. L'intégralité de l'ouvrage de J. Kritzeck, *Peter the Venerable and Islam...*, est consacrée à l'étude de ce voyage. Je résume ici d'après le précédent, p. 62-66. Il y a sans doute une part de hasard dans la réalisation de la « collection de Tolède », comme on a appelé ce recueil de traductions de l'arabe, même si, comme le pensent J.-P. Torrell et D. Bouthillier, *op. cit.*, p. 64, à la suite de plusieurs autres spécialistes, Pierre le Vénérable en avait peut-être caressé l'idée avant de partir pour l'Espagne.

Ce sont Robert de Ketton, futur archidiacre de Pampelune, et Hermann de Dalmatie, bien connus l'un et l'autre, d'une part, et d'autre part Pierre de Tolède et un certain Mohammed, tous deux pratiquant le latin et l'arabe. Il est possible que ce maître Pierre de Tolède soit Pierre Alphonse mais aucun élément ne le confirme expressément. Ils sont assistés de Pierre de Poitiers, le secrétaire de l'abbé, pour le latin. Le projet est assez vite achevé, en moins d'un an; par chance, nous en possédons le manuscrit original<sup>1</sup>.

Pierre le Vénérable propose initialement à saint Bernard d'utiliser lui-même les matériaux rassemblés pour écrire un traité de réfutation de l'islam<sup>2</sup>. Sur le refus ou l'absence de réponse de ce dernier, il s'en charge lui-même. Il part de la démonstration que les Ecritures, Ancien et Nouveau Testaments, sont de l'avis même du Coran de nature divine, pour démontrer la vacuité de ce dernier (livre I); de longues réflexions sur la notion de prophétie lui font conclure que Mahomet n'était pas prophète (livre II)<sup>3</sup>.

1. Paris, bibliothèque de l'Arsenal, 1162. Voir la description de Marie-Thérèse d'Alverny, qui l'a découvert, dans « Deux traductions latines du Coran au moyen âge », dans *Archives d'histoire littéraire et doctrinale du moyen âge*, 16, 1947-1948, p. 69-131, aux p. 77-96. Voir également Celia López Alcalde, « Los manuscritos del 'corpus islamolatinum' », dans *Estudios de latín medieval hispánico : Actas del V Congreso internacional de latín medieval hispánico (Barcelona, 7-10 de septiembre de 2009)*, éd. José Martínez Gásquez et al., Florence, 2011 (*Millennio medievale*, 92; *Strumenti e studi*, n. s. 30), p. 651-656.

2. J. Kritzeck, *Peter the Venerable and Islam...*, p. 212-214; il existe également une version longue de ce texte, insérée dans la correspondance de Pierre le Vénérable : *Epist.* 111, éd. G. Constable, p. 274-299; voir aussi l'appendice F, vol. II, p. 275-284.

3. En démontrant que la Bible est inspirée, Pierre le Vénérable reconnaît expressément la valeur du judaïsme (éd. J. Kritzeck, p. 247, par ex.) en opposition au reproche fait aux musulmans de n'avoir pas été conséquents dans leur reconnaissance des Ecritures au point de se convertir (*Cur bonam dixit Legem judaicam quam non sequitur, cur christianum Evange-*

*La correspondance*

La correspondance de Pierre le Vénérable est volumineuse et bien conservée<sup>1</sup>. Elle n'est pas aussi importante que celle de saint Bernard, par exemple, mais représente tout de même deux petites centaines de lettres : c'est, en volume, à peu près la moitié de ce que nous possédons de lui. Outre son intérêt littéraire, c'est aussi une source majeure sur la vie de l'abbé et sur son siècle; en particulier, elle fournit des indications précieuses sur ses amitiés et ses relations<sup>2</sup>. Le style des lettres est particulièrement soigné et a été dès longtemps admiré : comme la plupart des grands épistoliers, Pierre le Vénérable a conscience du caractère public de ses lettres. Certaines prennent même l'ampleur et le style de petits traités, théologiques ou polémiques; dans la tradition manuscrite, le corpus apologétique que l'on vient de présenter fait d'ailleurs partie de la correspondance.

La perspective de la publication a également fait opérer un choix, qui fut vraisemblablement le fait de Pierre de

*lium prædicat quod vituperat?*). Réfutant la légende des textes sacrés perdus à cause d'un âne sur le chemin de Babylone, Pierre en vient également à louer le peuple juif (p. 251-253 particulièrement). Ces éléments n'ont jamais été pris en compte dans la controverse : ils n'annulent pas le reste mais méritent l'attention.

1. L'édition de G. Constable, *The Letters...*, fait autorité. Il en existe une version abrégée faite avec sa collaboration : *Selected Letters*, éd. Janet Martin, Toronto, 1974. L'édition de G. Constable a été critiquée sur des points mineurs, le principal étant la suppression de la division ancienne en livres au profit d'une numérotation continue, malgré une table de concordances. Cette édition est à compléter par G. Constable, « An Unpublished Letter by Peter the Venerable to the Priors of Paray-le-Monial, Mesvres, and Luzy in 1147 », dans *Consuetudines monasticæ : eine Festgabe für Kassius Hallinger aus Anlass seines 70. Geburtstages*, éd. Joachim F. Angerer - Josef Lenzenweger, Rome, 1982 (*Studia anselmiana*, 85), p. 207-216.

2. J'utilise principalement l'étude de G. Constable en introduction à son édition : *op. cit.*, vol. II, p. 1-44.

Poitiers<sup>1</sup> : le volume épistolaire devait être beaucoup plus important, comme pour tous les contemporains de Pierre le Vénérable, et nous avons des témoignages de lettres disparues<sup>2</sup>. Constable pense qu'il a existé deux collections : une première, rassemblée avant 1152, dont témoignerait le témoin *A* de la présente édition, et une seconde, plus complète, réalisée à partir de cette date<sup>3</sup>. On reviendra sur cette question en présentant la tradition manuscrite du corpus poétique : les conclusions auxquelles je parviens ne concordent pas toujours avec ce que l'on sait de la tradition des lettres.

Parmi quelque soixante-dix correspondants, certains occupent une place privilégiée en raison de l'importance ou du nombre des lettres qui leur sont adressées par l'abbé de Cluny et témoignent des relations officielles ou amicales qu'il entretient; en premier lieu vient Pierre de Poitiers, le secrétaire de l'abbé, qui sera plus loin l'objet de plus amples développements.

ATTON DE TROYES. — L'évêque de Troyes est le principal correspondant de Pierre le Vénérable. Comme il est quasiment inconnu par ailleurs, c'est des lettres de l'abbé de Cluny que l'on tire l'essentiel de ce que l'on sait de lui<sup>4</sup>. Il commença sa carrière ecclésiastique à Sens avant de devenir évêque de la ville dont on lui donne commodément le nom; vers 1145-1146, il se retira à Cluny et y mourut, peut-être peu après, vers la fin d'un mois d'août. Il fut visiblement un très grand ami de Pierre même s'il ne nous reste guère de traces de lui<sup>5</sup>. Sa retraite à Cluny a contribué cependant à la

1. *Ibid.*, p. 15. Comme secrétaire, il doit également avoir une part dans la rédaction de beaucoup de ces lettres, à des degrés divers.

2. *Ibid.*, p. 13.

3. *Ibid.*, p. 17. Voir aussi l'exposé de la tradition des poèmes ci-après.

4. *Ibid.*, p. 97-98 (notes de l'*Epist.* 2).

5. Ces quelques lettres sont « assez falotes » pour Torrell - Bouthillier, p. 89, n. 6. Ses actes ont été édités par Dany Huart,

gloire littéraire de Cluny, puisqu'une prose en l'honneur de saint Jacques lui est attribuée dans le *Codex Calixtinus*, ainsi que diverses autres pièces<sup>1</sup>.

ABÉLARD ET HÉLOÏSE. — On ne présente pas, bien sûr, Pierre Abélard. Illustre déjà de son vivant, tant par sa vie mouvementée et par ses amours contrariées que par la profondeur de sa pensée théologique et la splendeur de ses vers, il finit cependant sa vie, après le concile de Sens, en simple moine, d'abord à Cluny, puis au prieuré de Saint-Marcel-lès-Chalon, renouant ainsi avec la vie monastique qu'il avait connue à Saint-Denis. C'est Pierre le Vénérable qui l'a retenu à Cluny alors qu'il se préparait à porter sa cause en appel à Rome : elle était perdue d'avance. Il est certain que les deux

*Recueil des actes de Haton, Henri de Carinthie, Mathieu, évêques de Troyes au XII<sup>e</sup> siècle (1122-1180), conservés aux Archives de l'Aube, mémoire de maîtrise sous la direction de M. Bur, Université de Reims, 1971 (non publié, n.v.).*

1. John Frederick Benton, « Nicolas of Clairvaux and the Twelfth-Century Sequence, with Special Reference to Adam of St. Victor », dans *Traditio*, 18, 1962, p. 149-179, à la p. 153 et n. 14 : « [Hatto of Troyes] wrote a regular sequence or hymn of high technical quality preserved in a collection for St. James of Compostella. » Cet aspect de l'œuvre d'Atton est totalement inconnu et n'a jamais été étudié ; on pourra consulter commodément les textes dans les *A.H.* 17, p. 207-208 et p. 210. Je n'ai pu accéder à l'édition critique du *Codex* par Walter Muil Whitehill, *Codex Calixtinus : Liber sancti Jacobi*, 3 vol., Saint-Jacques de Compostelle, 1944-1945 ; on pourra se reporter, dans *The Codex Calixtinus and the Shrine of St. James, [actes du colloque de Pittsburgh, 3-5 novembre 1988]*, éd. John Williams - Alison Stones, Tübingen, 1992 (*Jakobus-Studien*, 3), aux articles de Michel Huglo, « Les pièces notées du *Codex Calixtinus* », p. 105-124, de Hendrick van der Werf, « The Polyphonic Music », p. 125-136 et d'Alison Stones, « The Decoration and Illumination of the *Codex Calixtinus* at Santiago de Compostella », p. 137-184 ; la première pièce d'Atton, *Nostra phalanx*, est reproduite p. 129. Voir également plus loin dans la partie de cette introduction consacrée à Pierre de Poitiers.

hommes se connaissaient au moins de réputation ; peut-être même ont-il correspondu<sup>1</sup>.

La mort d'Abélard, le 21 avril 1142, à Saint-Marcel, est l'occasion pour Pierre d'écrire la *Lettre* 115 à Héloïse, lettre universellement célèbre<sup>2</sup>. Le philosophe fut dans un premier temps enterré à Saint-Marcel, puis en fut retiré sur l'ordre exprès de l'abbé, à une date inconnue<sup>3</sup>, pour être confié au Paraclet, où Pierre le Vénérable se rendit lui-même à cette occasion. Une absolution solennelle d'Abélard fut demandée par Héloïse<sup>4</sup> ; c'est ce billet qui nous apprend que la levée du corps d'Abélard à Saint-Marcel dut se faire *furtim* : à moins

1. Les *Epist.* 9 et 10 sont adressées à un Pierre *scholasticus* et *magister*. Le consensus des spécialistes le faisait identifier à Pierre Abélard, mais Pietro Zerbi, « Remarques sur l'*Epistola* 98 de Pierre le Vénérable », dans *Pierre Abélard-Pierre le Vénérable...*, p. 215-234, à la p. 216, fait remarquer une inconspicue chronologique : à la date où Pierre le Vénérable peut s'intituler abbé de Cluny, Abélard est déjà entré à Saint-Denis, auquel cas on ne l'aurait pas désigné comme *scholasticus* ou *magister*. Cependant, l'insistance sur la *vera philosophia Christi*, que l'on retrouvera dans l'építaphe d'Abélard (n° 17), sonne comme un *leitmotiv* aux deux extrémités de leur relation. Est-il envisageable de supposer que la titulature des lettres qui auraient précédé l'élection de Pierre le Vénérable ait été réécrite ? La question ne semble pas avoir été posée. Par ailleurs, l'article cité reste la meilleure synthèse sur le passage d'Abélard à Cluny.

2. Sa traduction ancienne en français, peut-être par Jean de Meung, a été éditée par Michel Zink dans *Pierre Abélard-Pierre le Vénérable...*, p. 29-37. Au cours de ce même colloque, Peter von Moos s'est montré agacé par les éloges, il est vrai exagérés, que l'on fait de cette lettre, bien inférieure à son avis à l'oraison funèbre de Raingarde : « Le silence d'Héloïse et les idéologies modernes », *ibid.*, p. 425-468, à la p. 444. L'analyse qu'il en fait ne concerne pas mon propos, mais a remis en question un certain nombre de présupposés sur Héloïse.

3. Voir les *Epist.* 167 et 168, d'Héloïse et à Héloïse, et la première note, au vol. II, p. 210, sur la date.

4. Éditée dans *B.C., notæ*, col. 155 [153], et très souvent reproduite. Voir aussi la note de G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 210.

qu'il ne s'agisse d'une erreur dans le texte, dans ce cas vénérable par son ancienneté ; le fait est assez mystérieux, et l'on comprend mal pourquoi l'abbé de Cluny aurait dû retirer en secret le corps d'Abélard. On a évoqué le désir des moines de Saint-Marcel de conserver sa dépouille, supposé également que sa condamnation rendait délicat ce transfert<sup>1</sup> : aucune hypothèse ne s'impose.

BERNARD DE CLAIRVAUX. — Il est difficile d'évoquer les relations entre saint Bernard et Pierre le Vénérable sans faire entrer en lice toute une série d'antagonismes : de caractère, comme la célèbre formule d'Etienne Gilson le résume en parlant d'Abélard : « Pierre semble avoir été mis sur le chemin d'Abélard et d'Héloïse pour les consoler d'avoir rencontré saint Bernard. Car Bernard était un incomparable maître pour des saints, mais Pierre était un incomparable guide pour des pécheurs<sup>2</sup> » ; et antagonismes de conception de la vie monastique dont ils sont les chefs d'ordre. Le fait d'opposer Cluny à Cîteaux est ancien : Bernard de Clairvaux en est l'inventeur, dans le but avoué de retirer à Cluny sa prééminence dans l'Eglise et dans le monachisme. A titre personnel, il y réussit : abbé de Clairvaux, humble abbaye, il n'est même pas en droit le supérieur de sa congrégation, mais il en remplit le rôle et s'impose comme le conseiller des grands et des papes, succédant en cela à saint Hugues ; le rôle politique de Pierre le Vénérable est en effet moindre, par volonté ou par état de fait, et les troubles pontiens ont peut-être contribué à affaiblir la position de Cluny dans le siècle.

Il doit être d'emblée rappelé que l'on ne peut opposer un Cîteaux tenant unique de la règle de saint Benoît dans

1. Jacques Vanuxem, « La mort et la sépulture d'Abélard à Saint-Marcel-lez-Chalon », dans *Pierre Abélard-Pierre le Vénérable...*, p. 335-340, à la p. 338.

2. La formule est citée dans tous les ouvrages traitant de ces trois personnages. Etienne Gilson, *Héloïse et Abélard : études sur le moyen âge et l'humanisme*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1964 [1<sup>re</sup> éd. 1938] (*Essais d'art et de philosophie*), p. 119, n. 1.

toute sa pureté à un Cluny décadent, nageant dans le luxe, voire la débauche : bien que ce soit ce qui ressort des écrits de saint Bernard, les faits démontrent que la réforme clunienne a bien eu lieu, sur des critères moins sévères que les statuts cisterciens, mais néanmoins conformes à l'esprit du monachisme. On ne peut, sur la foi du seul Bernard, faire de Cluny sous Pierre le Vénérable un ordre et une abbaye décadents : « Il n'y a pas d'exemple qu'une décadence spirituelle ait accru l'effectif d'un ordre religieux. Ce n'est pas en leur offrant la facilité qu'on attire ceux que tente l'appel au sacrifice. Mais Pierre eût-il eu cent fois plus raison encore et Cluny n'eût-il été peuplé que de saints, le problème fût demeuré le même, car ces saints, l'abbé de Clairvaux ne se fût pas aperçu qu'ils l'étaient<sup>1</sup>. »

Par ailleurs, les analyses des relations entre les deux abbés sont très divergentes. Jean Leclercq y voit une amitié sans tache et il est difficile de ne pas croire ce spécialiste des deux grands abbés, le mieux à même sans doute de juger les sources épistolaires de cette relation<sup>2</sup>, même si son état le privait peut-être d'un certain recul. Les autres historiens sont en général moins bienveillants et cherchent à mieux saisir l'évolution de leur relation. Il n'est pas nécessaire d'en exposer ici à nouveau l'historique : retenons les

1. Etienne Gilson, « Le message de Cluny », dans *A Cluny, congrès scientifique : fêtes et cérémonies en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon (9-11 juillet 1949)*, Dijon, 1950, p. 27-36, à la p. 33.

2. Cette question occupe en entier le chapitre V de son *Pierre le Vénérable...*, p. 67-87, qui a pour titre « La rencontre des saints ». J. Leclercq, il faut bien le reconnaître, fait preuve d'un certain irénisme dans son analyse, mais ce n'est pas sans fondement : « Ce qui garantit la sincérité des compliments qu'ils se sont décernés, c'est qu'on n'en trouve jamais de semblables dans leur correspondance avec d'autres personnes » (p. 68) : l'opposition serait alors dans les deux obédiences bénédictines, mais leurs chefs n'y prendraient pas part. Signalons pour mémoire l'attitude inversement négative d'A. Bredero, *Cluny et Cîteaux...*, *passim* (par ex., p. 29, une amitié « dont on s'est fait une bien grande idée »).

conclusions de Jean-Pierre Torrell et de Denise Bouthillier, particulièrement convaincantes par leur modération et leur volonté de chercher à concilier au mieux tous les éléments en présence : « Il est vraisemblable que Bernard a cheminé vers cette amitié et peut-être y était-il parvenu à la fin de sa vie mais, longtemps, les relations entre les deux hommes ont été empoisonnées par le ressentiment que Bernard éprouvait pour Cluny. Alors que Pierre avait si bien surmonté toute gêne à ce sujet, Bernard, lui, n'a jamais pu s'en débarrasser totalement ; cela conférait à Pierre une supériorité morale qui, par son existence même, tenait Bernard à distance et lui en imposait, l'empêchant de répondre en toute liberté à l'ouverture de Pierre qui, lui, avait subi son charme<sup>1</sup>. »

NICOLAS DE MONTIÉRAMEY. — Les relations entre les abbés de Cluny et de Cîteaux sont encore compliquées, si faire se peut, par l'intervention de Nicolas de Montiéramey, le « traître » secrétaire de Bernard. Cet ancien clunisien, chapelain d'Atton de Troyes<sup>2</sup>, aurait rejoint Cîteaux alors qu'Atton se retirait à Cluny, en 1145 ou 1146, pour se mettre au service de saint Bernard pour qui il avait déjà accompli quelques missions. Comme secrétaire et homme de confiance, il a contribué à améliorer les relations entre les abbés, de l'avis même de Bernard<sup>3</sup>. Il semble que Nicolas et Pierre se soient connus du temps d'Atton, et que les relations, distendues par le passage de Nicolas à Cîteaux, se soient renouées à l'occasion d'une visite en 1149. Toutefois, les demandes fréquentes que fait Pierre pour que Nicolas lui rende visite à Cluny sont mal vues par Bernard qui n'aide pas à leur réalisation.

1. Torrell - Bouthillier, p. 101. Leur analyse occupe la dizaine de pages qui précèdent.

2. En réalité l'identité du chapelain d'Atton et du secrétaire de Bernard n'est pas prouvée, mais elle est admise et régulièrement réaffirmée depuis Mabillon. Je reprends les éléments exposés ici à G. Constable, *The Letters...*, appendice P, « Nicholas of Montiéramey », vol. II, p. 316-330.

3. *Ibid.*, p. 321. Torrell - Bouthillier, p. 96, n. 43.

La première trace connue des problèmes de secrétairerie que rencontre Bernard avec Nicolas est une lettre à Eugène III datée de septembre 1151 : Bernard a changé de sceau, de fausses lettres de lui circulant sous la garantie de l'ancien. Un peu plus tard, vers 1152, une nouvelle lettre au pape l'informe que Nicolas a été chassé pour trahison. Nicolas est manifestement un homme de culture et de style, capable d'imiter à la perfection la manière de son maître. On ne connaît pas le degré exact de la « trahison » de Nicolas : sachant que le rôle d'un secrétaire n'est pas tant d'écrire sous la dictée que de rédiger lui-même le courrier selon les directives du maître, il est difficile de dire en quoi il s'est montré indigne de la confiance de Bernard de Clairvaux et de dire dans quelle mesure ce dernier exagère ou non son récit.

Nicolas se retira à Montiéramey et entra au service du comte de Champagne, Henri, à qui il dédia sa collection homilétique. Constable pense qu'il resta en relation avec Pierre le Vénérable, bien que nous n'en ayons pas de preuve matérielle<sup>1</sup>.

#### *Les sermons*

Nous avons conservé quatre sermons de l'abbé de Cluny : sur la Transfiguration, sur le Saint-Sépulcre, sur saint Marcell, et sur des reliques<sup>2</sup>. Ils ne sont que le meilleur, sans doute de la prédication de Pierre le Vénérable. Tous n'ont peut-être pas été réellement prononcés et des traces de caractère oral sont inégalement présentes.

1. G. Constable, *op. cit.*, vol. II, p. 330.

2. Les trois derniers ont été édités par G. Constable, « Petri Venerabilis sermones tres », dans *Revue bénédictine*, 64, 1954, p. 224-272, respectivement aux p. 232-254, 255-265 et 265-272. Le premier n'a pas d'édition critique récente mais il est édité dans *B.C.* col. 1231-1248 (*P.L.* col. 953-972).

Le sermon sur la Transfiguration est le plus long avec le sermon sur le Saint-Sépulcre, et c'est peut-être le plus « écrit » ; il a d'ailleurs été utilisé pour les leçons de la même fête<sup>1</sup>. Le nom de sermon est en soi criticable : il s'agit plus d'une homélie, d'un commentaire du texte des Évangiles dont les versets sont régulièrement cités. Le sermon sur le Saint-Sépulcre a probablement été prêché en présence du pape Eugène III qui était passé par Cluny et que Pierre accompagna à Paris pour lancer la deuxième croisade<sup>2</sup>. Les sentiments de l'abbé de Cluny pour la croisade sont mitigés et ont été compliqués plus que nécessaire<sup>3</sup> : les principaux éléments rassemblés sous la plume de Pierre le Vénérable sont en effet très réservés quant à la croisade, tandis que le sermon en fait l'exaltation — et son prédicateur était assez entier pour ne pas dire le contraire de ce qu'il pensait. En réalité, hors ce cas, lorsqu'il en parle, c'est à des moines, et il considère que le devoir du moine commence (et finit) au monastère et non sur les chemins de Terre Sainte, qui sont un prétexte pieux à distraction, à vaincre la routine de la vie conventuelle : il est donc normal que Pierre émette des réserves en s'adressant à de tels destinataires. En revanche, la situation est différente pour les laïcs, dont c'est là le rôle premier<sup>4</sup>. Le sermon sur saint Marcel, pape et martyr, a dû être prononcé pour sa fête ou pour celle de la translation de ses reliques à Cluny<sup>5</sup> ; il est particulièrement intéressant d'un point de vue littéraire par le développement très important des thèmes militaires, que Pierre le Vénérable affectionne. Le dernier, intitulé *Sermo cujus supra in honore sancti illius*

1. Voir plus bas au sujet de l'office de la Transfiguration.
2. Torrell - Bouthillier, p. 79.
3. Voir *ibid.*, p. 78-82 et les références y données.
4. Ce sont les conclusions des auteurs ci-dessus, qui y parviennent par un raisonnement plus compliqué.
5. Sous Hugues le Grand : G. Constable, *op. cit.*, p. 231. Saint Marcel est fêté le 16 janvier et la fête de la réception de ses reliques était fixée au 6 janvier : G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, t. I, p. 421.

*cujus reliquiae sunt in praesenti*, ne contient aucun indice interne permettant de dire de quel saint il s'agit<sup>1</sup> : le nom en est toujours évité avec soin. C'est vraisemblablement la volonté expresse de l'auteur : c'est un sermon général, destiné sans doute à être prononcé, moyennant de minimes modifications ; dans le titre, il faut comprendre *in honore sancti illius* comme *in honore sancti cujuscumque*, de même que, dans les collections de modèles de lettres, *ille* signifie « un tel ».

### Le De miraculis

Après le grand style, illustré par les traités et les lettres, le *De miraculis* est plus frais. Il supporte volontiers une lecture au premier degré, comme une collection de belles histoires, de « merveilles » plus que de « miracles »<sup>2</sup>. La diffusion de l'ouvrage est importante, bien plus que celle des autres œuvres de Pierre le Vénérable, et donc complexe : je me limite aux conclusions de ses éditeurs. Le projet a occupé la quasi-totalité de la vie de l'auteur : dès 1135, Pierre le Vénérable fait lui-même mention d'un récit qu'il a consigné dans le premier livre des *Miracles*<sup>3</sup>. Une première version est rédigée entre 1134 et 1135<sup>4</sup> et refondue sans doute vers 1143<sup>5</sup>. La *Vie* de Matthieu d'Albano, insérée au livre II, com-

1. G. Constable, *loc. cit.*
2. La bibliographie sur le *De miraculis* est rendue très abondante par les nombreux travaux de J.-P. Torrell et de D. Bouthillier. On peut s'en tenir à l'édition déjà citée de D. Bouthillier et à Torrell - Bouthillier, qui sont l'aboutissement de leurs recherches. Le *De miraculis* a fait l'objet d'une traduction en français qui assume ce caractère plus aisé : Pierre le Vénérable, *Livre des merveilles de Dieu*, éd. J.-P. Torrell et D. Bouthillier, Paris-Fribourg, 1992. Sur la notion de merveille, voir Torrell-Bouthillier, p. 136-137.
3. *Epist.* 53, p. 162 ; *De mir.*, p. 20\*.
4. *Ibid.*, p. 58\*-59\*.
5. *Ibid.*, p. 71\*.

mencée sans doute dès sa mort en 1135, a pu s'achever vers 1143 également, mais le reste du livre atteste que la rédaction s'est poursuivie jusqu'à la mort de Pierre le Vénéral<sup>1</sup>.

La typologie des faits recensés est très variable, mais, ce qui fait l'unité de l'ouvrage, c'est la volonté de Pierre le Vénéral d'authentifier chaque élément, qu'il l'ait vu lui-même ou qu'il le tienne d'une source primaire<sup>2</sup>. La portée théologique de l'ouvrage est évidente quoiqu'elle passe par l'exemple plus que par l'analyse. Sa portée politique, en revanche, est plus directement intéressante pour l'histoire : il s'agit manifestement de glorifier Cluny, de « redonner aux moines clunisiens confiance en leur Ordre en leur montrant qu'il s'y passe de grandes choses<sup>3</sup> » et de couper court aux calomnies cisterciennes. Fait étonnant non moins qu'amusant, c'est des milieux cisterciens que proviennent nombre de manuscrits du *De miraculis*, ce qui est une confirmation externe de cet engagement dans la polémique, par un biais toutefois plus subtil et probablement plus efficace en profondeur que la verve brillante de Bernard de Clairvaux<sup>4</sup> : la haine du diable pour Cluny et la sainteté de certains de ses moines sont les meilleurs arguments que l'on puisse avancer, au XII<sup>e</sup> siècle, pour l'illustration de l'Ordre. Cependant, il ne semble pas que l'intention de Pierre le Vénéral dans le *De miraculis* aille jusqu'à tenter de faire de Matthieu d'Albano un « remplaçant » de Pons dont la mémoire est honnie, comme on a pu l'écrire<sup>5</sup>.

1. *Ibid.*, p. 75\*-76\*.

2. Torrell - Bouthillier, p. 143-145.

3. *Ibid.*, p. 150. Voir sur ce sujet jusqu'à la p. 154.

4. *De mir.*, p. 29\*.

5. Cette affirmation d'Adriaan H. Bredero, « La canonisation de saint Hugues et celle de ses devanciers », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny : actes du colloque scientifique international (Cluny, septembre 1988)*, Cluny, 1990, p. 149-171, à la p. 166, me semble infondée, tout comme ce qui précède : « Le fait que la canonisation de saint Hugues ait été effectuée par Pons, qui initiait alors son culte, peut avoir tempéré l'intérêt de Pierre le Vénéral au culte de saint Hugues. »

### *L'office de la Transfiguration*

Une œuvre attribuée à Pierre le Vénéral reste en marge du corpus parce qu'elle n'appartient à aucun des genres recensés et que son attribution est une source de problèmes particulièrement complexe : c'est l'office de la Transfiguration. Pierre le Vénéral n'est pas à proprement parler l'introducteur de la fête en France, ni à plus forte raison en Occident, mais il a contribué à lui donner toute son importance en la rendant obligatoire dans l'Ordre de Cluny avec un degré de solennité égal à la Chandeleur<sup>1</sup>, soit juste inférieur aux cinq grandes fêtes carillonnées de Noël, Pâques, Pentecôte, Saint-Pierre-et-Saint-Paul et Assomption<sup>2</sup>. La date même à laquelle la fête fut instituée n'est pas sûre, les *Statuts* n'ayant été publiés que vers 1146-1147 mais s'étant constitués depuis le chapitre général de 1132<sup>3</sup>. Les suites de cela eut dans l'histoire clunisienne sont importantes, particulièrement du point de vue de l'architecture<sup>4</sup>.

A. Bredero se fonde pour cela sur le fait que Pierre le Vénéral n'a écrit « que » deux pièces de vers en l'honneur de saint Hugues (il ne remarque d'ailleurs pas que l'une est d'attribution très incertaine). L'argument en soi ne tient pas, le corpus poétique de Pierre n'étant pas assez important numériquement pour qu'on puisse en tirer des arguments, et quand même il le serait, la conclusion juste serait opposée : avec deux pièces, saint Hugues se place à la hauteur de saint Benoît et juste après la Vierge.

1. *Statuta* 5, éd. G. Constable, p. 46-47.

2. G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, t. I, p. 360. Cela correspond à la cinquième classe liturgique suivant la typologie déterminée par Ulrich.

3. Richard William Pfaff, *New Liturgical Feasts in Later Medieval England*, Oxford, 1970 (*Oxford Theological Monographs*), p. 17, donne sans référence la date de 1132 mais rien ne permet d'être aussi affirmatif : voir l'intervention de Robert Folz à la suite de sa communication « Pierre le Vénéral et la liturgie », dans *Pierre Abélard-Pierre le Vénéral...*, p. 143-163, à la p. 162.

4. Le portail de la Charité est issu, peut-être directement, de cette volonté liturgique de Pierre le Vénéral. Voir la dé-

L'extension de la Transfiguration à l'Église universelle est tardive : c'est Calixte III qui l'ordonna, en 1457, en actions de grâces pour la victoire de Belgrade<sup>1</sup>. Elle est connue en Orient depuis une époque plus ou moins ancienne<sup>2</sup>. Son introduction en Occident est ponctuelle avant le XII<sup>e</sup> siècle ; Pierre le Vénérable a pu puiser à deux sources : soit l'Espagne<sup>3</sup>, soit plus vraisemblablement le Mont-Cassin<sup>4</sup>. Il n'est pas impossible que l'influence soit double, mais les deux hymnes que transmet l'office de Pierre le Vénérable sont connus auparavant, ensemble quoique pour un usage non déterminé, dans des manuscrits bénéventins et à Moissac, ce qui invite à pencher plutôt pour l'origine cassinienne, ou plus largement italienne<sup>5</sup>.

Quoi qu'il en soit, l'office de la Transfiguration nous est transmis avec une attribution formelle à Pierre le Vénérable par le témoin *P* de cette édition. Il a été édité par Jean Leclercq<sup>6</sup> et a fait l'objet d'une étude, surtout musicale, par David Hiley<sup>7</sup>. Ce dernier s'est penché sur la manière dont

monstration de Marie-Louise Thérél, « Pierre le Vénérable et la création iconographique au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Pierre Abélard-Pierre le Vénérable...*, p. 733-744, aux p. 738-739.

1. R. Pfaff, *New Liturgical Feasts...*, p. 13.

2. R. Pfaff, *ibid.*, indique avec précaution le IV<sup>e</sup> siècle. M.-L. Thérél, *op. cit.*, p. 734, indique le VII<sup>e</sup> siècle.

3. J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 380. Il semble être revenu définitivement sur cette théorie, au demeurant affirmée avec prudence : voir la discussion ayant suivi la communication de R. Folz, *op. cit.*, p. 162.

4. *Ibid.*, voir l'intervention de M<sup>gr</sup> Saxer.

5. R. Pfaff, *op. cit.*, particulièrement p. 18. Voir aussi sa description des plus anciens témoins, p. 12-16.

6. J. Leclercq, *op. cit.*, p. 379-390.

7. David Hiley, « The Office of the Transfiguration by Peter the Venerable, Abbot of Cluny (1122-1156), in the Manuscript Paris, Bibliothèque nationale de France, fonds latin 17716 », dans *Chant and Its Peripheries : Essays in Honour of Terence Bailey*, Ottawa, 1998 (*Musical Studies*, 72), p. 224-240. Il existe un seul autre manuscrit subsistant de cet office, une copie tardive de la main d'André Du Chesne dans le ms. Paris, Bibliothèque

est rédigée la rubrique initiale : *In Transfiguratione Domini ad vespas. R. a domno Petro Venerabili abbate Cluniacensi composita*, et il pense que la seconde partie, *a domno...*, a été ajoutée après coup (mais par la même main), ce qui indiquerait que ce ne sont pas les seuls répons qui seraient son œuvre, mais bien tout l'office. Cependant, comme il le reconnaît lui-même, cela ne change rien à la question bien plus générale du sens à donner à cette attribution<sup>1</sup>. En effet, il est certain que les deux hymnes donnés pour vêpres, *O Sator rerum*, et pour matines, *O nata lux*, sont antérieurs, datant au plus tard du X<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Par ailleurs, huit antiennes sont connues dans d'autres offices, dont la moitié avec des mélodies elles aussi anciennes<sup>3</sup>; enfin, les oraisons de la messe sont elles aussi empruntées<sup>4</sup>.

Peut-on attribuer alors à Pierre le Vénérable la musique ? Pierre de Poitiers, qui manie l'hyperbole à discrétion, a dit son abbé musicien, mais « peut-être Pierre le Vénérable

nationale de France, lat. 942, ff. 208-217 ; il n'a été ni étudié ni collationné. Il contient également les tropes qui suivent l'office et les pièces mariales éditées par A. Wilmart dont on va parler. Tout porte à croire que Du Chesne a copié *P*, mais un changement majeur permet d'en douter : le répons à matines, *V. Adorate Dominum. R. Omnes angeli ejus* (éd. J. Leclercq, p. 385 ; *P*, f. 11), est changé radicalement en *V. Intonuit de caelo Dominus. R. Et Altissimus dedit vocem suam*. Néanmoins, si un autre manuscrit ancien, attribuant également l'office à Pierre le Vénérable, a existé, il a disparu. Quoique l'hypothèse soit séduisante, il semble plus réaliste de penser que Du Chesne a remplacé le bon répons par un autre, peut-être utilisé à cette époque, par *lapsus calami*, pensant à autre chose.

1. *Ibid.*, p. 225 et n. 2. L'examen attentif du manuscrit ne permet pas d'infirmer ou de confirmer avec certitude cette hypothèse d'une rédaction postérieure de cette rubrique.

2. R. Pfaff, *Liturgical Feasts...*, p. 17-18, et *A.H.* 2, p. 57-58 et 51, p. 106-108.

3. D. Hiley, *op. cit.*, p. 228.

4. R. Pfaff, *op. cit.*, p. 18-19. Le sacramentaire de Vich qu'il cite est sous influence italienne, voir p. 14-15. Il est daté de 1038.

n'avait-il de la musique qu'une connaissance spéculative<sup>1</sup> » : c'est même quasiment certain puisque, dans une lettre à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, Pierre se plaint qu'une commande musicale n'ait pas été honorée :

*Airaldum clericum, natura nostratem, beneficio vestratem, ex parte mea monete ut quod mihi promisit nil ultra moratus persolvat. Quod promisit, hoc est : cantus prose a me in laude Matris Domini anno altero factæ, et cantus responsorii de eadem materia quod sic incipit : Christe, Dei splendor, qui splendida cuncta creasti. Hos cantus quando Cluniaci fuit se in brevi promisit missurum. Necdum misit. Monete aut cogite ut impleat quod promisit, ne forte Arverni hominis mendacium Arvernis innocentibus quod me esse negare non valeo imputetur<sup>2</sup>,*

« Le clerc Airald, de chez nous par son origine et de chez vous par son bénéfice, avertissez-le de ma part qu'il ne tarde plus à s'acquitter de ce qu'il m'a promis, à savoir le chant d'une prose écrite par moi l'an passé en l'honneur de la Mère du Seigneur, et le chant d'un répons de même destination et qui commence par *Christe, Dei splendor, qui splendida cuncta creasti*. Ces chants, il m'avait promis alors qu'il était à Cluny de les envoyer rapidement. Il ne l'a toujours pas fait. Rappelez-lui ou forcez-le d'accomplir ce qu'il m'a promis, que le mensonge d'un Auvergnat ne soit imputé à des Auvergnats innocents dont, je ne puis le nier, je suis. »

Le clerc Airald en question est inconnu hors cette lettre : c'est un Auvergnat (*natura nostratem*), peut-être clunisien, qui a un bénéfice ou plus probablement une charge dans

1. J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 274. Pierre de Poitiers, *Paneg.* 21-22 : *Musicus, astrilogus, arimethicus et geometra, / Grammaticus, rhetor et dialecticus est*. Le compliment est manifestement stéréotypé et ne reflète guère une réalité éprouvée.

2. *Epist.* 178, p. 420. Voir les notes de G. Constable au vol. II, p. 217-218, et p. 99-100 sur Hugues d'Amiens. Jean-François Pommeraye, *Histoire des archevêques de Rouen*, Rouen, 1667, p. 338 évoque ce point mais sans apport particulier.

l'entourage proche de l'évêque (*beneficio vestratem*, le ton de la lettre semble indiquer qu'il doit être aisé pour Hugues de s'acquitter de la demande de l'abbé)<sup>1</sup>. Qui qu'il soit, il est néanmoins compositeur et c'est à ce titre que Pierre le Vénérable lui a remis des vers à mettre en musique : une prose, non identifiée (l'une des n<sup>os</sup> 3-6 si elle n'est pas perdue), et un répons redécouvert tout récemment (par U. Wawrzyniak, n<sup>o</sup> 8 : voir sa notice). Que Pierre le Vénérable n'ait pas composé de musique peut se confirmer, avec moins d'autorité, par le fait que deux mélodies au moins sont connues pour la prose *Orbis totus* (n<sup>o</sup> 5), ce qui se comprendrait moins bien si Pierre le Vénérable n'en avait pas créé que le texte<sup>2</sup>. En l'état, il ne reste guère à attribuer à Pierre le Vénérable que le choix des pièces qui composent l'office de la Transfiguration : les éléments liturgiques sont tous, ou presque, tirés directement des Écritures et n'ont donc aucun caractère original d'un point de vue littéraire. Il demeure donc qu'il est l'auteur du sermon sur la Transfiguration duquel les lectures des deux premiers nocturnes sont extraites<sup>3</sup>, et probablement, si l'attribution du manuscrit n'est pas totalement fautive, ce qui est peu probable vu son origine et le

1. Il est vraisemblable, ainsi que le suggère François Dolbeau (comm. privée), qu'il faille identifier cet Airald à Airard de Vézelay (*Airardus magister Viciliacensis*), auteur d'un hymne dans le *Codex Calixtinus* (*A.H.* 17, p. 209). Il serait intéressant de voir si des critères musicologiques permettraient de rapprocher cet hymne et le répons *Christe, Dei splendor*, et, qui sait ? l'une des proses mariales de Pierre le Vénérable.

2. C'est l'avis de Michel Huglo, « Origine et diffusion de la séquence parisienne (ou séquence de la seconde époque) : introduction », dans *Musicologie médiévale : notations et séquences, actes de la table ronde du C.N.R.S. à l'Institut de recherche et d'histoire des textes* (6-7 septembre 1982), Paris, 1987, p. 209-212.

3. Le fait qu'un auteur d'offices utilise ses propres œuvres pour les leçons ne semble pas courant, mais saint Bernard fait la même chose à peu près au même moment : Bernard de Clairvaux, *Office de saint Victor, Prologue à l'antiphonaire, Lettre 398*, éd. Claire Maître et Gérard Dubois, Paris, 2009 (*S. chr.*, 527). Les éditeurs s'en étonnent, p. 41.

rôle de Pierre le Vénérable dans le développement de la fête du Thabor, du rassemblement des différents éléments. C'est d'autant plus plausible que, sous des dehors fort peu littéraires, l'office l'est extrêmement dans la réalité : la répétition constante de mêmes versets, avec de minimes modifications, est en quelque sorte hypnotique, plonge le lecteur — ou le chanteur dans un cadre liturgique, sans doute — dans un univers où plus rien, hors le Christ transfiguré, hors l'au-delà, n'existe<sup>1</sup>.

#### L'ŒUVRE EN VERS

L'œuvre poétique de Pierre le Vénérable est très diverse sur tous les plans<sup>2</sup>. Formellement, elle est pour environ la moitié métrique, et rythmique pour l'autre moitié ; indépendamment de ce premier caractère, elle se partage aussi à peu près équitablement entre le profane et le sacré. Ce corpus présente enfin des exemples de poèmes longs (*poesis*), le *Rhythmus in laude Salvatoris* et le *Carmen apologeticum* — l'un rythmique, l'autre métrique — et des exemples de poèmes courts, proses, épitaphes, répons (*poema*<sup>3</sup>). En cela,

1. Il faut mentionner enfin que, selon R. Pfaff, *op. cit.*, p. 17, il n'existe pas d'office de la Transfiguration avant celui de Pierre le Vénérable, mais seulement, au mieux, des messes, et plus généralement une simple mention calendaire : c'est peut-être un argument en faveur de l'attribution de l'office à l'abbé de Cluny.

2. Sur la poétique de Pierre le Vénérable, on verra principalement Pascale Bourgain, « La poésie à Cluny sous Pierre le Vénérable (1122-1156) », dans *Poesía latina medieval (siglos v-x) : Actes du congrès de l'Internationale Mitteleinkomitee, Saint-Jacques-de-Compostelle, 12-15 septembre 2002*, éd. M. Díaz y Díaz - José M. Díaz de Bustamante, Florence, 2005 (*Millennio Medievale : atti di convegno*, 17), p. 551-564.

3. Voir sur ces deux termes E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, Excursus V, « La science littéraire à la fin de l'antiquité », p. 536-546.

il est difficile d'avoir un aperçu global de cette production littéraire, d'autant qu'elle n'a été que rarement étudiée pour elle-même. Son importance quantitative, comparée au corpus épistolaire ou aux traités en prose, est moindre, mais la totalité représente tout de même environ deux mille vers. Les différents ensembles évoqués ne correspondant pas entre eux, il n'est pas possible d'établir une typologie unique non discutable, ni, à partir de là, de proposer un classement des pièces pour l'édition. Dans le manuscrit d'Anchin, témoin le plus complet et le plus autorisé, le copiste ne semble obéir à aucun principe suivi de classement : le *Poème apologétique* est copié parmi les œuvres de Pierre de Poitiers (avec lesquelles il forme une unité thématique), et les épitaphes sont placées après la poésie rythmique, qui est avec ou sans notation musicale. Ce manque d'ordre se retrouve également dans l'édition *princeps* : elle présente les mêmes caractéristiques, bien qu'il y manque certaines pièces connues par le seul témoin d'Anchin. L'ordre adopté par la présente édition est donc une construction intellectuelle et ne vise qu'à la commodité en proposant une numérotation unique pour toute la poésie de Pierre le Vénérable<sup>1</sup> : la poésie sacrée vient en premier par ordre décroissant d'importance du sujet : le Christ, la Vierge, les saints. La poésie profane suit, le *Poème apologétique* en premier, puis les épitaphes dans l'ordre selon lequel les témoins les citent. L'avantage d'une telle disposition est de conserver leur importance aux deux grands poèmes qui se retrouvent placés en tête de partie. Les pièces douteuses, toutes sacrées, ont été éditées à part, ainsi que la *Lettre* 117, qui, bien que métrique, relève par sa transmission des œuvres en prose de Pierre le Vénérable.

Cet ordre « de travail » n'a pas d'autre légitimité que d'être pratique. Les pièces étant présentées individuellement dans

1. La seule numérotation préexistante est celle des *Analecta hymnica*, mais elle était peu utilisable parce qu'elle ne prenait pas en compte la poésie profane, et peu utilisée par ailleurs parce qu'il est plus courant d'y référer par la page que par le numéro d'ordre de la pièce — quand il n'est pas double.

les notices qui leur sont consacrées ci-après, il revient à cette introduction générale de commenter les différents regroupements opérables.

### *La poésie métrique*

Sans surprise, le distique élégiaque est largement majoritaire dans l'œuvre de Pierre le Vénérable, qui par ailleurs ne semble pas apprécier l'usage de l'hexamètre seul (épitaphe d'Abélard, onze vers, n° 17). L'emploi des licences est très rare, plus encore que dans la poésie antique, conformément à l'opinion médiévale qui voyait dans l'éliision une faiblesse à éviter autant que possible (un seul cas chez Pierre le Vénérable, n° 13, *Carm. apol.*, v. 369, *tanta es*). Les règles de la quantité sont respectées dans la mesure où elles sont connues à l'époque. L'abbé de Cluny n'est pas un poète audacieux, comme le confirme l'absence des jeux traditionnels d'enjambement et de rejet, mais il est respectueux d'un certain classicisme de forme et répugne aux chevilles trop visibles ; celles qui pourraient paraître les plus évidentes sont soigneusement utilisées à des fins stylistiques : *Dic, rogo, dic* en début de vers (n° 13, v. 91) est repris anaphoriquement sur les deux vers qui suivent ; d'autres sont comme validées par l'usage des anciens (*ibid.*, v. 29, formule proche chez Calpurnius Siculus seulement ; voir plus loin au sujet de cet auteur). Ce qui est plus neuf, en revanche, c'est l'usage des exclamations : *Ha!* (v. 11, 103), *O* (v. 19, 29, 111, 293, 331, 361 deux fois), à mettre en rapport avec l'usage massif de l'apostrophe. Autre cheville, l'adverbe *hinc* est, comme chez beaucoup d'auteurs médiévaux, d'un usage très fréquent sans pour autant avoir un sens bien précis.

L'hexamètre est coupé presque systématiquement à la penthémimère. Les autres coupes sont souvent ambiguës : on peut fréquemment hésiter entre une penthémimère faible renforcée par une hephthémimère (quatorze exemples recensés dans la notice du *Poème apologétique*), et une coupe au trochée second. Les coupes triples sont beaucoup plus

rars (cinq cas recensés : *ibid.*, v. 87, 197, 203, 91 ; n° 17, *Epit. Abael.*, v. 10). Cela correspond aux pourcentages relevés chez Virgile<sup>1</sup>, sauf pour les coupes triples qui sont chez lui plus fréquentes.

On trouve également la strophe saphique (n° 9, *In depos. s. Bened.*) ; plus rares sont la strophe asclépiade (de forme A, n° 10, *In transl. s. Bened.*) et le tétramètre dactylique catalectique (n° 12, *Hymn. de s. Magdal.*). Ce dernier est un mètre peu utilisé à l'époque classique, à plus forte raison non mélangé, mais il a été illustré par Prudence : c'est probablement à la lecture de ce dernier que Pierre le Vénérable le doit<sup>2</sup>. On peut donner comme preuve de la rareté du tétramètre dactylique catalectique le fait que le copiste du manuscrit d'Anchin, qui n'a pas compris la forme, a copié l'hymne strophe à strophe en évitant autant que possible de ponctuer, alors qu'il semble par ailleurs assez averti<sup>3</sup>. La part de jeu, dans l'usage de ces mètres peu fréquents, est manifeste : il s'agit de prouver sa capacité de manier une versification exigeante, d'autant plus difficile qu'elle n'est plus comprise depuis longtemps.

### *La poésie rythmique*

L'ensemble des « rythmes » de Pierre le Vénérable est très varié et, si la transmission avait été plus fournie, aurait sans doute pu être daté plus précisément sur la durée de sa vie. Le rythme, plus libre que le mètre, est la forme où Pierre le

1. Louis Nougaret, *Traité de métrique latine classique*, 4<sup>e</sup> éd. corrigée, Paris, 1956 [réimpr. 1986], p. 30, 34-35 et 39-40.

2. Dag Norberg, *Introduction à l'étude de la versification latine médiévale*, Stockholm, 1958 (*Studia latina Stockholmiensia*, 5), p. 84, n. 2, recense quelques exemples médiévaux pris dans les *A.H.* après avoir cité précisément cet hymne de Pierre le Vénérable.

3. C'est une exception à la règle énoncée par Pascale Bourgain, « Qu'est-ce qu'un vers au moyen âge ? » dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 147, 1989, p. 231-282, à la p. 275.

Vénéral, à nos yeux modernes, a le mieux réussi, même si son avis et celui de ses contemporains étaient probablement différents : les pièces rythmiques, plus populaires, moins prestigieuses, sont en général plus difficilement transmises. Sept pièces sont attribuées certainement à Pierre le Vénéral et deux pourraient l'être ; sur ces neuf, sept sont des proses (dont les deux pièces *dubiae*) et deux sont des *rhythmi*, non destinés à une application liturgique. Le *rhythmus de vita sancti Hugonis* (n° 11) pourrait dater des premières années de l'abbatit de Pierre le Vénéral, alors que le culte de saint Hugues commençait à être introduit. La coupe du vers *6pp + 6pp* est respectée et les dissyllabes, lorsqu'ils sont à la coupe, ont la première syllabe brève<sup>1</sup>, mais le rythme interne est fluctuant : c'est ce qui invite à le croire composé assez tôt dans la vie de l'abbé. Le grand *Rhythmus in laude Salvatoris* est nettement plus difficile à dater sur des critères formels, mais il pourrait être à peu près contemporain du précédent. On a voulu voir dans sa versification une imitation rythmique de l'hexamètre dactylique, mais c'est infondé, parce qu'une telle imitation, rare au demeurant, nécessiterait de donner un équivalent au sixième pied incomplet (donc, *6pp + 6pp + 5p* et non *6pp + 6pp + 6pp*). *A fortiori*, voir dans le *Rhythmus in laude Salvatoris* une imitation du *De contemptu mundi* de Bernard de Morlas<sup>2</sup>, écrit

1. Voir surtout Dag Norberg, *L'accentuation des mots dans le vers latin du moyen âge*, Stockholm, 1985 (*Filologist arkiv*, 32), p. 48-49. Une exception cependant, v. 46, mais l'accentuation n'est pas douteuse.

2. C'est surtout le fait d'U. Wawrzyniak, *op. cit.*, p. 155-156. Il cite à son appui Peter Stotz, *Sonderformen der Sapphischen Hymnendichtung : ein Beitrag zur Erforschung der sapphischen Dichtung des lateinischen Mittelalters*, Munich, 1982 (*Medium Aevum*, 37), p. 416 et n. 66, qui en réalité se garde bien d'un tel rapprochement, et Wilhelm Meyer, *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rhythmik*, 3 vol., Berlin, 1905-1936, t. I, p. 283, mais la référence est fautive et je n'ai pas retrouvé le lieu auquel pensait l'auteur. Voir également D. Norberg, *Introduction...*, p. 101-106, pour les imitations rythmiques de l'hexamètre dactylique.

en hexamètres (métriques) *tripertiti dactylici*, ne peut se défendre, d'autant que le *Rhythmus* est loin d'avoir la régularité immuable du *De contemptu mundi*, qui fait sa beauté. Il est fondamentalement d'une autre nature.

Les proses sont de plusieurs types et probablement de plusieurs époques. La plupart utilisent des mètres variés sans reprises particulières et sans structure fixe bien établie, à l'exception de la prose de Pâques (n° 2) qui superpose au schéma spéculaire propre au chant antiphonal un second schéma, spéculaire également, où les six premières doubles strophes répondent aux six suivantes. J'ai choisi de présenter cette prose d'après la musique, en confiant les trois strophes finales au double chœur alors qu'elles sont dans la première partie de la prose réparties entre les deux moitiés de la *schola* : j'ai tenté de justifier ce choix dans la notice de la pièce, mais comme il est probable que la musique n'est pas l'œuvre de Pierre le Vénéral<sup>1</sup>, il est criticable. Ces séquences *da capo* sont une forme rare, au moins au XII<sup>e</sup> siècle, mais on en trouve des exemples aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles, huit précisément<sup>2</sup>. Je n'en ai pas trouvé d'autre cas, mais il en

1. Cf. *supra*.

2. Nancy Philips et Michel Huglo, « The Versus *Rex caeli* : An Another Look at the So-Called Archaic Sequence », dans *Journal of the Plainsong and Medieval Music Society*, 5, 1982, p. 36-43. Il ne s'agit pas de séquence pour ces huit pièces mais plus de « songs », séculiers ou sacrés, ainsi que le démontre l'article : le terme de séquence est alors anachronique : « It is our twentieth-century approach to the music of that era which is the principal difficulty here; in seeking a convenient niche — in both form and function — in which to place these compositions, we have imposed upon them too narrow a categorization » (p. 39). Les auteurs préfèrent alors utiliser le terme de *double cursus*, mais, la séquence de Pierre le Vénéral étant d'une fonction non douteuse, le terme de « séquence *da capo* » a semblé pertinent dans ce cas précis. Voir aussi Dag Norberg, « Problèmes métriques dans les séquences, les offices et les tropes », dans *Recherches nouvelles sur les tropes liturgiques*, éd. Wulf Arlt et Gunilla Björkvall, Stockholm, 1993 (*Studia latina Stockholmiensia*, 36; *Corpus troporum*), p. 361-369.

existe probablement : la recherche est rendue difficile parce que leur caractère binaire, souvent mal compris, n'est pas rendu<sup>1</sup>. Dans tous les cas, c'est une forme ancienne, vraisemblablement passée de mode au XII<sup>e</sup> siècle, et Pierre le Vénérable l'emploie dans un esprit de continuité qui tranche singulièrement avec la séquence victorine alors en gloire. Il est difficile de croire que cette séquence de Pâques puisse être strictement contemporaine de la séquence de Noël *Cælum gaude* (n° 4) qui, elle, est parfaitement victorine dans la forme, comme dans le fond, et ne doit donc pas dater de la jeunesse de Pierre le Vénérable<sup>2</sup>. La séquence *Orbis totus* (n° 5) n'était pas connue comme étant de Pierre le Vénérable avant que les *Analecta hymnica* ne l'éditent sur la foi du manuscrit d'Anchin, qu'il n'y a pas à mettre en doute. D'un point de vue historiographique, il est amusant qu'elle ait été connue par l'œuvre d'Adam de Saint-Victor. Léon Gautier la reproduit et la commente — avec admiration — dans la première édition d'Adam de Saint-Victor, avant de l'ôter de la seconde à contre-cœur, les critères d'attribution étant extrêmement faibles<sup>3</sup>. Par sa forme, c'est la plus accom-

1. A commencer par celle de Pierre le Vénérable dans *A.H.* 48, p. 236-237, sans parler des éditions précédentes.

2. Les recherches de Margot Fassler sur Adam de Saint-Victor, qui concluent à sa mort vers 1146 (« Who Was Adam of Saint-Victor? The Evidence of the Sequence Manuscripts », dans *Journal of the American Musicological Society*, 37, 1984, p. 233-269), extrêmement concluantes, ne contreviennent pas à une datation relativement tardive de cette séquence de Pierre le Vénérable : la diffusion du modèle victorin, qu'il soit ou non l'œuvre d'Adam, a pris un certain temps et semble surtout acquise dans la seconde moitié du siècle, si l'on en juge d'après les manuscrits Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 10511 et n.a.l. 3126, étudiés également par Margot Fassler pour ce qu'ils contiennent d'Adam. Voir ci-après la description de ces témoins.

3. *L'œuvre poétique d'Adam de Saint-Victor, Œuvres poétiques précédées d'un essai sur sa vie et ses ouvrages*, éd. Léon Gautier, 2 t., Paris, 1858-1859, t. II, p. 365-368, sur la foi du seul témoin *V* de la présente édition. Voir la notice de cette prose.

plie des proses de Pierre le Vénérable et elle pourrait tenir lieu d'abrégé poétique des usages du septénaire trochaïque rythmique dont elle offre la forme la plus achevée, en trois membres,  $4p + 4p + 7pp$ , les deux membres courts rimant entre eux et le membre long avec celui de la strophe suivante. C'est le XI<sup>e</sup> siècle qui a inventé cette forme de l'ancien vers d'Horace et en a donné les meilleurs exemples : les siècles précédents n'avaient pas essayé ce système de rimes, et les suivants vont l'alourdir sous la forme  $4p + 4p + 4p + 3pp$ , les trois premiers membre rimant entre eux<sup>1</sup>.

La question des strophes, dans la poésie rythmique, est problématique et aucune solution ne peut se prétendre universelle ni parfaite<sup>2</sup>. J'ai généralement opté pour le plus petit commun dénominateur et donc préféré les vers courts, la faible longueur des proses favorisant une plus grande segmentation et l'œil étant plus habitué à voir plusieurs vers dans une strophe. La prose *Orbis totus* a cependant été traitée différemment des autres : pour mieux faire ressortir sa parenté avec le *Mariale* de Bernard de Morlas, elle a été présentée comme l'est le *Mariale* dans les *Analecta hymnica*, c'est-à-dire les deux vers brefs à la suite.

Les licences existent également dans la poésie rythmique, mais elles sont nécessairement plus rares ou moins visibles. Ainsi, la prose *Gabrieli cælesti nuntio* (n° 6) comporte des vers inégaux dans la dernière double strophe : les solutions possibles pour rétablir l'égalité n'étant pas convaincantes, force est de conclure que c'est l'état d'origine. Par ailleurs, il ne faut sans doute pas prendre pour une licence la grande liberté dans le rythme et l'accentuation internes des vers. Dag Norberg a montré que la question n'avait jamais vrai-

1. On trouve par exemple cette forme dans la version interpolée du *Mariale* de Bernard de Morlas transmise par le témoin *M* de Dreves (et elle permet d'exercer une critique d'authenticité sûre). Voir, dans l'apparat, *A.H.* 50, p. 470-482.

2. P. Bourgain, « Qu'est-ce qu'un vers... », p. 270-271.

ment préoccupé les poètes médiévaux<sup>1</sup> : c'est au contraire un moyen efficace de produire des effets poétiques par la variation.

### *Typologie par les sources : les Ecritures*

Dans la poésie de Pierre le Vénérable, la Bible n'est jamais, ou très rarement, citée textuellement, mais les reminiscences sont infinies : il est en cela tout à fait fidèle aux usages de la poésie chrétienne. Le *Poème apologétique* ne contient quasiment aucun renvoi à l'Écriture, à l'exception des prophètes cités à la fin (v. 420 sq.), ce qui relève plus de la culture biblique que de la référence littéraire. La référence au *jugum suave* du Christ (v. 218; Matth. 11, 28) est aussi banale que celles qui sont faites à saint Paul aux vers 55 et 338. Plus original, le v. 42, où le collège poétique cède la place centrale à Pierre de Poitiers, doit sans doute renvoyer à l'épisode où le Christ, enfant, est *au milieu* des docteurs et les surprend par sa sagesse (Luc. 2, 46). Cela vient à point nommé pour établir d'autorité que Pierre de Poitiers, tout jeune qu'il soit, l'emporte bien sur les têtes chenuées des poètes reconnus.

### *Les sources littéraires*

Pierre le Vénérable se distingue de ses contemporains par l'ampleur de la culture dont il fait montre. Il a lu ses classiques, profité de l'une des plus grandes bibliothèques d'Europe à cette date : Virgile et Ovide, saint Grégoire et saint Jérôme lui sont parfaitement familiers. Il utilise abondamment les deux poètes cités, mais aussi Horace, de manière assez occasionnelle en poésie bien qu'il en fasse un

1. Dag Norberg, *Les vers latins iambiques et trochaïques au moyen âge et leurs répliques rythmiques*, Stockholm, 1988 (*Filologist arkiv*, 35), *passim* et particulièrement p. 49-50 (pour le vers 8pp, ce qui s'applique aussi bien aux autres).

grand usage en prose<sup>1</sup>. Stace est également très utilisé. Il arrive à Pierre le Vénérable de citer des auteurs rares, par exemple Cécilius, par le biais de Cicéron, ou Lucrèce, par le biais de Macrobe<sup>2</sup>.

Les poètes médiévaux sont également fréquemment réutilisés, à commencer par Fortunat, mais aussi Alcuin, Raban Maur et Flodoard, pour les principaux. Nombre de cas sont cependant douteux mais méritaient qu'on attire l'attention sur eux : Baudri de Bourgueil<sup>3</sup> ou l'*Ysengrimus*<sup>4</sup>, par

1. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 39.

2. Outre ces cas facilement explicables, il faut faire le point sur d'autres plus obscurs ou plus douteux. Le parallèle de *Carm. apol.* 97 avec Calpurnius Siculus, *Egl.* 1, 31, est explicable par le fait que la première églogue a circulé dans des florilèges, notamment le *Florilegium Gallicum* dont le plus ancien témoin conservé a été copié au XII<sup>e</sup> siècle et appartenait au chapitre de Notre-Dame de Paris (Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 7647, ff. 114-114<sup>v</sup>; Birger Munk Olsen, *L'études des auteurs classiques latins aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, 4 t. en 6 vol. parus, Paris, 1982-... [*Documents, études et répertoires publiés par l'I.R.H.T.*, 23], t. 1, p. 55-56). Des deux parallèles avec Lucrèce, l'un est issu de Macrobe (13, 245) ; le second (13, 417), s'il doit être confirmé, est sûrement issu d'un florilège. Le parallèle avec Plaute, *Persa* 3, 1, 333 de *Carm.* 3, 6b, 1, est très douteux ; Pierre le Vénérable a pu le connaître au cours d'un séjour en Allemagne mais rien ne permet de le prouver. Cependant, ce sont les deux seules occurrences connues, en littérature latine, de l'expression *esca aliena*, bien que dans des sens différents. Si le hasard est le plus probable, on ne peut éliminer la possibilité d'une filiation.

3. Voir surtout, chez Pierre le Vénérable, les parallèles de *Carm.* 13, 82 (l'expression *multus amor* semble être une création de Baudri) et 260. Pierre de Poitiers a pu connaître aussi l'œuvre de Baudri, mais c'est moins certain.

4. La question est de savoir qui cite qui : Pierre le Vénérable a très bien pu, à la fin de sa vie, avoir connaissance de l'*Ysengrimus*, mais, puisque des parallèles existent aussi entre ce dernier et Pierre de Poitiers, le plus probable est que c'est l'auteur du « roman » qui aura puisé chez les deux clunisiens, dont l'œuvre lui était sans doute facilement accessible.

exemple : les rapprochement sont quasiment certains pour le premier, un peu moins pour le second<sup>1</sup>.

*Typologie par les motifs de l'écriture : raisons et finalités*

Les poèmes de Pierre le Vénérable n'ont pas tous une histoire, mais ils ont tous une raison d'être précise. Le plaisir de la création poétique naît d'un besoin ou se trouve une utilité. Le *Poème apologétique* est à ce titre emblématique puisque cette œuvre majeure, par sa taille et par ses implications philosophiques, naît de la nécessité de défendre Pierre de Poitiers attaqué. Pierre le Vénérable sait très bien que ce n'est pas le poète obscur que l'on vise mais l'abbé de Cluny ; ayant compris que ses adversaires attendaient une réponse politique, il est assez habile pour s'en tenir au terrain de la poésie et nous livre ainsi une théorie complète de l'éloge et l'un des rares manifestes de ce genre poétique pratiqué constamment mais tenu pour mineur. Il parvient ainsi à élever au rang de poésie véritable, à défendre comme inspiré, ce qui naît d'une commande ou, dans le cas de Pierre de Poitiers, du besoin de se faire remarquer par plus puissant que soi. L'étalage des exemples anciens, choisis chez les Pères de l'Eglise qu'il est difficile de remettre en cause, lui permet de défendre l'éloge, visage le plus classicisant de la poésie, et de défendre en lui l'expression d'un véritable maniérisme ; ce n'est pas sans ironie qu'il égratigne au passage une piété bornée :

1. D'autre part, le Poeta Saxo en *Carm.* 18, 21, est peu sûr mais, étant donné le caractère particulièrement « intertextuel » de cette lettre de Pierre le Vénérable, ne pouvait être omis, à titre d'hypothèse au moins. Il faut noter également quelques parallèles assez probants avec Guillaume et Vital de Blois, qui pourraient inviter à redater plus tôt que l'opinion généralement admise leurs comédies latines : vers 1120-1130 plutôt que vers 1150.

*Oppones forsan reprobam michi religionem  
Qua sola docti desipuere viri...  
Namque perita manus sic uvam carpere novit  
Ut pariter spinam cauta cavere sciat*

(*Carm. apol.* 117-118 et 121-122),

« Tu m'opposeras peut-être une religion de mauvais aloi qui, à soi seule, a mené au délire des doctes... La main habile sait bien cueillir la grappe, tout en sachant prudemment se garder des épines. »

L'éloge personnel a été, qui plus est, constamment en usage à Cluny, au moins depuis Odilon et Jotsald, et Pierre le Vénérable s'y est lui-même illustré tout au long de son abbatiat. Il a été plus fin que Pierre de Poitiers en élargissant la portée de l'éloge d'un défunt, qu'il s'agisse, dans les premières années, d'un grand nom de la Chrétienté comme Eustache de Boulogne (mort dans la décennie 1120), ou, plus tard, d'Abélard : ce n'est pas tant le trépassé qui l'intéresse que l'exemple qu'il est susceptible de donner aux moines, exemple de piété, de renoncement, de conversion. Dans aucune de ses épitaphes Pierre le Vénérable n'omet de mentionner explicitement Cluny, généralement sous la forme d'un appel au vocatif : la puissance d'intercession de l'Ordre, de ses milliers de moines, de ses centaines de messes quotidiennes, est la meilleure illustration de sa gloire, et le respect de sa vocation auprès des défunts est le meilleur crédit à apporter à l'abbaye. Si la prose à saint Hugues (*dub.* n° 2) est bien de Pierre le Vénérable, elle démontre que la littérature et l'architecture s'associent pour illustrer Cluny :

*Fulgens miraculis,  
Renovat omnia :  
Patet prae oculis  
Praesens ecclesia* (str. 7a-b),

« Etincelant de miracles,  
Il renouvelle tout,  
Comme le prouve à nos yeux  
La présente église. »

De même que saint Hugues, enfin, s'était attaché à donner à Cluny la basilique réellement incomparable que l'on sait, cadre excellent de la vie liturgique, Pierre le Vénérable s'est attaché, comme ses *Statuts* en témoignent, à redonner à cette même liturgie une expression plus juste et plus pure. Joseph Szóvérfy<sup>1</sup> s'était attaché à démontrer l'existence de ce souci clunisien dans un article dont il ne reste qu'à reprendre les conclusions. Pierre le Vénérable se montre assoiffé de vérité : il fustige l'usage de pièces destinées à un temps liturgique pour un autre<sup>2</sup>, s'étonne que l'on chante à Noël une séquence qui ne parle même pas de la naissance du Seigneur<sup>3</sup>, repousse l'heure à laquelle on récite prime pour que l'on ne chante pas en pleine nuit que le soleil est en train de se lever<sup>4</sup>. Cette préoccupation est précisément celle d'Abélard et d'Héloïse<sup>5</sup>. Pierre le Vénérable a montré, dans une lettre à Pierre de Poitiers, son attention à la forme, appliquée à la fête de saint Benoît, où une faute de versification est un *mensonge* au même titre qu'une fausse information :

*Nosti quantum me pigeant falsa in Ecclesia Dei cantica, quantumque nugæ canoræ michi odibiles sint. Inter quas, nam plurimæ sunt, cum nuper in festo magni patris Benedicti hymnum præter sententias, metricam legem serièrque verborum peroptimum, et cantari audirem, et cantare cogere, nimium sed non tunc primum ægre tuli, et tanti viri veras laudes mendaciter proferri erubui. Nam præter appetitidinem sententiarum, quæ nulla est, ad minus viginti quatuor mendacia, canticum illud citato percurrrens animo, in ipso repperi. Non igitur ut præsumptor, sed ut horum*

1. Joseph Szóvérfy, « 'False' Use of 'Unfitting' Hymns : Some Ideas Shared by Peter the Venerable, Peter Abelard and Heloise », dans *Revue bénédictine*, 89, 1979, p. 187-199 ; repris dans *Psallat chorus caelestium, hymnologische Studien : gesammelte Beiträge / Religious Lyrics of the Middle Ages : Hymnological Studies and Collected Essays*, Berlin, 1983, p. 537-549.

2. *Statuta...*, n° 27, p. 50.

3. *Ibid.*, n° 58, p. 88.

4. *Statuta...*, n° 61, p. 91-93.

5. J. Szóvérfy, « 'False' Use... », p. 191-192 et *passim*.

*quæ Dei sunt in hac licet minima parte zelator, sumpta ex magni Gregorii verbis materia, in laude Omnipotentis Dei ipsiusque jam dicti patris, ejusdem metri hymnum composui, tibi que, cui mea qualiacumque sint frequenter ingero, transmissi. Accipe igitur, et, si dignum videtur, ceteris quæ transscribere soles adjunge. Nam quod tacere nolo, cum antiquus ille hymnus de tot tantisque sancti viri miraculis vix unum attingat, hic, præter spirituales animi ejus virtutes, duodecim ipsius miracula breviter explicat. Et quia semel cæperam, de Translatione simul atque Illatione ejus alterius metri secundum propter tædium cantantium altero breviorrem edidi, quem et mitto*<sup>1</sup>.

« Tu sais combien m'agacent ces faux cantiques en vogue dans l'Eglise de Dieu, combien ces balivernes mises en musique me sont odieuses. Parmi celles-ci — car elles sont légion — il existe un hymne que je me suis retrouvé contraint d'écouter et de chanter il y a peu pour la fête de notre saint père Benoît : ne serait sa matière, sa métrique et sa construction, il serait un chef-d'œuvre, et ce n'est pas la première fois que je dois me faire violence pour supporter cela ; j'ai eu honte de chanter les justes louanges d'un tel saint de manière aussi mensongère. Je passe sur la logique des phrases, qui n'a aucune valeur : dans ce chant, parcours mentalement, j'ai repéré au moins vingt-quatre *mendacia*. Ce n'est par conséquent pas par présomption mais par amour de ce qui est à Dieu, fût-ce petite chose, que j'ai composé un hymne dans le même mètre à la gloire du Dieu tout-puissant et de notre saint père Benoît, en prenant la matière chez Grégoire le Grand, et je te l'envoie, à toi que j'inonde de tout ce que je peux bien écrire. Fais-en bon usage, et, si tu l'en juges digne, adjoins-le à ce que tu as déjà recueilli. D'ailleurs, je ne peux pas ne pas te dire que, alors que ce vieil hymne ne parlait guère que d'un seul miracle de ce saint homme qui en a fait tant et tant, le mien, en plus de ses grandes qualités d'âme, retrace rapidement une douzaine de ses miracles. Et puisque j'avais déjà commencé, j'ai écrit un second hymne, plus bref

1. *Epist.* 124, p. 318. G. Constable la date, avec des réserves, d'un mois d'août 1139-1141, vol. II, p. 183.

que le premier, dans un autre mètre, pour ne pas lasser les chanteurs, pour la Translation et l'Illation : je te l'envoie également. »

Le mot *mendacium* est de traduction délicate, mais ce qui est certain, c'est que ce que nous appellerions une licence ou une faute est pour Pierre le Vénérable une atteinte à la Vérité divine. L'hymne que critique Pierre le Vénérable doit être celui qui commence par *Christe, sanctorum decus atque virtus* (A.H. 14, p. 63, R.H. 3006 et 3007), en strophes saphiques : un seul des miracles rapportés est le fait de saint Benoît, et les nombreuses irrégularités de versification ont dû choquer Pierre le Vénérable qui les évite avec soin<sup>1</sup>. Celui qu'il écrit en remplacement (n° 9 de cette édition) n'est pas le meilleur de sa poésie : son désir de faire entrer un maximum de miracles dans un minimum de strophes le rend difficilement intelligible à qui n'a pas en mémoire les *Dialogues*.

Le même souci de justesse et de vérité se retrouve dans les proses mariales. Pierre le Vénérable s'attendrit volontiers sur

1. En réalité la traduction de cette lettre est délicate ; on pourrait comprendre, au début, par *hymnum præter sententias... optimum*, que l'hymne est excellent pour le fond mais d'une forme détestable ; mais en réalité, puisque Pierre le Vénérable lui reproche ensuite sa progression logique (*aptitudinem sententiarum*) et de n'avoir au bout du compte relaté qu'un seul des miracles de saint Benoît, cette interprétation ne peut tenir, d'autant qu'il n'est pas possible de trouver un hymne saphique à saint Benoît contenant autant de *mendacia* de fond. Je comprends donc *peroptimum* comme purement ironique, et annulé par l'énumération des points où l'hymne pêche. La préoccupation de Pierre le Vénérable est ici différente de celle dont il fait montre dans les *Statuts*, et qu'Abélard partage avec lui, où la critique porte sur les pièces dont la forme est parfaite mais le fond inexistant ou mensonger. J. Szövérrfy, *op. cit.*, ne traduit pas et ne traite pas directement du contenu de cette lettre. J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 272-273, traduit en français dans le même sens que moi (mais en lissant l'ironie), ainsi que G. Iversen, « From *Jubilus...* », p. 215, en anglais.

l'enfance du Christ et la maternité de Marie, et en cela il est en avance sur son temps et coupe court à bien des critiques de Bernard de Clairvaux, dont la prétention à l'originalité est par là sujette à caution ; mais, contrairement aux nouvelles tendances issues de Saint-Victor, il n'aime pas cataloguer des attributs mariaux et des métaphores plus ou moins usées. L'une des rares fois où il le fait (n° 4, str. 5b), la progression d'un terme à l'autre est rigoureusement logique.

### *Typologie appliquée : la poésie profane*

Pierre le Vénérable s'inscrit, par sa poésie profane, dans une tradition ininterrompue ; exclusivement métrique, elle illustre le « grand style » de la poésie latine médiévale et était sans doute à ses yeux la part la plus élevée de sa production, bien que la perte, plus sensible aujourd'hui encore qu'au XII<sup>e</sup> siècle, du sens du mètre nous fasse juger plus attrayante sa poésie rythmique, les proses en particulier. Les épitaphes tiennent en quelque sorte dans la poésie de Pierre le Vénérable la place qu'a chez d'autres l'épigramme : forme brève, dédiée au traitement d'un thème unique selon des règles fixes, elles offrent au poète de briller non par l'idée mais par la forme, et Pierre le Vénérable, qui prête une attention toute particulière à cette dernière, s'y illustre avec mérite. C'est cependant le *Poème apologétique* qui retient toute l'attention, puisqu'il est l'un des très rares manifestes, et même le seul, en faveur de la poésie d'éloge. Cela lui a valu d'être analysé à titre préférentiel par Ernst Robert Curtius<sup>1</sup>. Son importance n'est pas moindre sur le plan de la théologie et de la spiritualité, puisqu'il en vient à devoir légitimer la louange d'un vivant ; celle des défunts est parfaitement admise et elle ne coûte rien puisque l'on peut imiter un mort aussi bien qu'un vivant — la finalité première de l'éloge étant non la glorification d'un être mais l'édification et le progrès des autres. Mais

1. E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, p. 201-205.

faire l'éloge de quelqu'un qui est encore de ce monde, n'est-ce pas l'exposer inutilement au péril de la vaine gloire ? La réponse de Pierre le Vénérable est double ; d'une part, vanter les qualités de quelqu'un, c'est un moyen de le forcer à correspondre au portrait que l'on dresse de lui :

*Quæritur utilitas, ut fructus in arbore pulchra ;  
Accipe jam breviter, non tibi longus ero :  
Hæc est qua laudum titulis exercita virtus  
Ignis ut ex flatu splendet et ipsa magis (v. 453-456),*

« Tu demandes l'utilité de cela, comme le fruit sur un bel arbre ; la voici en bref, je ne te serai pas long : c'est que par là la vertu, exercée par les titres de louange comme le feu par l'air vif, n'en resplendit que plus. »

D'autre part, plus pragmatique, il juge que la flatterie est finalement un moyen comme un autre de veiller au bien de tous et au salut de l'État :

*Mentibus ingenuis fertur natura dedisse  
Ut, cupidæ laudum quas meruere semel,  
Addere laudatis semper laudanda laborent,  
Quo sibi perpetuus concilietur honos (v. 219-222),*

« On dit que la nature a donné aux âmes de haute naissance de travailler toujours à ajouter matière à louange à ce qu'on loue en elles, avides de louanges une première fois méritées, afin de s'attacher un honneur perpétuel. »

Et il cite, pour affirmer sa théorie, un passage du *De republica* de Cicéron connu uniquement par Pierre de Poitiers qui est la source de l'abbé : voir la lettre *Scio invidiam*, sans doute antérieure au *Poème apologétique*<sup>1</sup>.

1. M. T. Cicero, *De re publica*, dans *Scripta que manserunt omnia*, éd. Konrat Ziegler, vol. 39, 7<sup>e</sup> éd., Leipzig, 1969 (*Bibl. Teubneriana*), p. 119. La lettre est éditée ci-après à la suite du *Panégryrique*.

Bien conscient cependant de la part de rhétorique que recouvre toujours l'éloge, Pierre le Vénérable termine prudemment son poème-traité par une défense de l'hyperbole, accessoire nécessaire du style. La poésie, langue à part, a ses idiotismes, dont une part d'exagération. Il procure à cette occasion la première occurrence en date du mot d'hyperbole en poésie :

*Est quædam doctis bene nota figura loquendi  
Quam patet indocto non patuisse tibi :  
Nomen si quæras, hyperbole dicitur illa,  
Quæ rerum superat magna loquendo fidem.  
Nec tamen iccirco mentiri posse probatur,  
Nam servat proprium quæque figura locum (v. 407-412),*

« Il existe une figure du discours, bien connue des érudits, que manifestement ton inculture ne connaissait pas ; si tu veux son nom, on l'appelle hyperbole : elle surpasse la réalité des choses par sa grandiloquence. Elle ne peut pour autant être convaincue de mensonge, car chaque figure a son emploi propre. »

Le « pauvre ignare » n'est que l'un des multiples noms que Pierre le Vénérable applique à son contradicteur : il faut croire que l'abbé de Cluny ne choisissait pas son vocabulaire que dans le registre académique. Le *livor edax* (v. 1, voir aussi v. 35, 88, 154, et, v. 348, une version amplifiée), difficile à traduire, est très classique : Ovide et Martial l'emploient. La pâleur est celle de l'envie : Pierre le Vénérable l'appelle *æmula* à quatre reprises (v. 99, 188, 315, 460). Cet homme, bon à noyer dans le Styx (v. 11), homme *damndæ memoriæ* si l'on peut dire (voir v. 435), trouble les sources pures (v. 7-8, voir aussi v. 103). Il est sourd et idiot (v. 425 et 443), ne dit que des stupidités (dernier vers), mais au fond c'est un homme malade, presque une victime (v. 89-90), et, peut-être, l'instrument de plus puissants que lui, si l'on penche pour la thèse du complot anti-clunisien. L'abandon relatif du *Poème apologétique*, en revanche, ne se retrouve pas dans les épitaphes ; la réaction de l'Orient à la venue d'Eustache III et de la croisade est celle d'une Hécube acculée dans son palais :

*Pallet adhuc Oriens, stupefactus cæde suorum*  
(*Epit. Eustach.*, n° 14, 7),

« L'Orient en est encore blême, stupéfait du massacre des siens. »

Plus que dans la vindicte, somme toute assez anecdotique, Pierre le Vénérable révèle le meilleur de son art dans la métaphore militaire, illustrée en prose dans le *Sermon* sur saint Marcel. L'épithaphe de Bernard d'Uxelles fournit un distique en mémoire des combats qu'il mena contre Pons dans Cluny assiégé :

*Hic, post militiam caelestia castra subintrans,*  
*Consenuit certans hoc in agone diu*  
(*Epit. Bern.*, n° 15, 3-4),

« Après avoir guerroyé, il s'introduisit dans les châteaux du ciel, et vieillit sans cesser de combattre dans cette lutte. »

La métaphore tend à l'hypotypose dans le *Poème apologétique* où l'abbé n'est plus retenu par des contraintes de brièveté, mais le rapport avec son propos est assez lointain, et justifié seulement par une ordalie imaginaire (v. 375-394) ou par les hauts faits de saint Augustin (v. 165-169 et 187-190) et de saint Paul (v. 297-310). Le camp des vaincus fait l'objet d'une description non moins vivante grâce à saint Cyprien :

*Nunc, Cypriane, sequi proprios dignare sequaces,*  
*Tempore seu meritis es quibus anterior.*  
*Horum caelestes illustrant lilia campos,*  
*Sed tua purpureis sunt sociata rosis.*  
*Jungeris his verbo, præcellis sanguine sacro*  
*Quo melius solito Punica terra rubet,*  
*Quam tua multorum rubricavit lingua cruore,*  
*Quos monuit vitam perdere morte pia.*  
*Te duce, bellatrix rursus Carthago superbit,*  
*Rursus et in Latium concutit arma solum;*  
*Nec velut Hannibalis formidat tempore vinci,*  
*Sed securam manet principe fisa suo*  
(*Carm. apol.* 239-250),

« Maintenant, Cyprien, daigne suivre ceux qui t'ont suivi, et que tu précèdes par l'époque ou par les mérites. Les lis de ceux-ci éclairent les champs du ciel, mais les tiens se joignent à des roses pourpres. Tes paroles t'égalent à eux, tu les précèdes par ton sang sacré qui empourpre mieux que jamais la terre punique, que ta langue a rougie par le sang de la multitude de ceux qu'elle a incités à perdre la vie en une sainte mort. Sous ton commandement, la belliqueuse Carthage relève la tête, une nouvelle fois elle va croiser le fer sur le sol latin; mais elle ne craint pas la défaite comme sous Hannibal, elle est sans crainte et confiante en son chef. »

La variété des thèmes et leur à-propos relatif sont introduits et reliés soigneusement, principalement par le dialogue fictif et la question rhétorique (*Carm. apol.* 347-358 notamment) qui justifient les exclamations indignées du poète.

### *La poésie sacrée*

Contrairement à son usage dans la poésie profane, la métaphore militaire ne peut forcément connaître qu'une application limitée dans la poésie sacrée (n° 5, 4b, et 5b, 4 à la rigueur, en écho à saint Cyprien), mais il n'en va pas de même du propos rapporté. La prose *Gabrieli* (n° 6, 2a) rapporte les propos de l'Ange à la Vierge en y mêlant, par une sorte de doxologie, les chœurs annoncés (str. 1). Par essence, la poésie liturgique s'adresse à une personne, Dieu ou un intercesseur, elle est un dialogue dont la question est orale, alors que la réponse est donnée silencieusement dans la prière, ultime paradoxe du Verbe incarné. Là où Pierre le Vénérable se montre radicalement original, c'est en citant au discours direct des paroles qu'il prête à la Vierge. Le fait est extrêmement rare : on ne peut citer, avant lui, que Notker qui confie une strophe à Dieu le Père dans une prose de l'Épiphanie :

*Patris etiam insonuit  
Vox pia, veteris  
Oblita sermonis*

‘*Pænitet me fecisse hominem*’ :

« *Vere Filius es tu meus,  
Mihimet placitus,  
In quo sum placatus;  
Hodie te, mi Fili, genui* »<sup>1</sup>,

« Du Père même la voix sainte résonna, oublieuse de l’ancienne parole, ‘Je regrette d’avoir fait l’homme’ : « Vraiment tu es mon Fils, mes délices, mon apaisement : aujourd’hui, mon Fils, je t’ai engendré. »

Mais il ne s’agit là que de discours rapporté, qui plus est une citation biblique, et non de prière mise dans la bouche d’un autre. Il faut chercher l’inspiration en dehors de la liturgie : même bien après, alors qu’il est fréquent de mettre les lamentations de la Vierge à la première personne, jamais on ne lui confie ainsi une prière, jamais le peuple chrétien n’a à nouveau la confiance nécessaire, et l’audace, pour oser imaginer la supplique maternelle. Alfano de Salerne a pu donner à Pierre le Vénérable l’idée et quelques thèmes, mais, là non plus, il ne s’agit pas de prière :

*Quas tamen implesti placuit tibi suggere mammas?  
Astat inops ancilla tibi quæ mollia parvo  
Membra tegat panno*<sup>2</sup>...

« Mais le sein que tu as rempli, il t’a plu de le têter ?  
Devant toi se tient une pauvre servante pour habiller  
De petits langes ton tendre corps... »

La dernière influence que l’on puisse proposer n’est pas plus satisfaisante mais il est presque certain que, Pierre le

1. Notker, prose *In Theophania*, str. 11-12, éd. Wolfram von den Steinen, *Notker der Dichter und seine geistige Welt*, 2 t., Berne, 1948, t. II (Editionsband), p. 22.

2. Alfano de Salerne, *Carm. 2 (Loquitur Virgo Maria ad Jesum natum)*, 12 et 18-19, dans *A.H.* 50, p. 331.

Vénérable ayant connu l’*Hymnaire du Paraclet*, il a connu aussi les *Planctus*, notamment celui de Jacob :

*Nunc tecum hos perdidit  
Et plus justo tenui  
Hanc animam, mi fili,  
Ætate tu parvulus,  
In dolore maximus,  
Sicut matri, sic patri*<sup>1</sup>,

« A présent je les ai perdus avec toi,  
Et j’ai retenu plus que de droit  
Ce souffle de vie, mon fils,  
Toi, mon tout-petit par l’âge,  
Mon très grand par la peine  
Et de ta mère, et de ton père. »

La Vierge n’est mise directement en scène que dans la déploration dont le discours rapporté est une forme privilégiée, le meilleur exemple restant le très beau *Planctus ante nescia*, à peu près contemporain. La seule exception que nous y connaissions est le *Dormi fili*, sur le même mètre, qui partage avec Pierre le Vénérable le discours rapporté mais n’est pas destiné, semble-t-il, à un usage liturgique<sup>2</sup>.

L’originalité de ce procédé, qui est donc, dans l’état de mes recherches, absolue, ne peut pas non plus être imputée à Bernard de Morlas qui, pourtant, aurait pu en tirer parti dans le *Mariale* : c’est un argument en faveur de l’antériorité du *Mariale* par rapport à la prose *Orbis totus*<sup>3</sup>.

Par ailleurs, le reste de la poésie mariale de Pierre le Vénérable, qui forme la plus grande partie de son œuvre sacrée,

1. Abélard, *Planctus Jacob super filios suos*, dans *A.H.* 48, p. 224-225, str. 5b, p. 225.

2. Edité d’après Edélestand Du Méril et traduit par Pascale Bourgain, *Poésie lyrique latine du moyen âge*, Paris, 2000 (*Lettres gothiques*), p. 114-117. Son origine reste mystérieuse, tout comme sa datation, aucun témoin manuscrit n’étant connu.

3. Les parallèles existant entre le *Mariale* et la prose *Orbis totus* sont relevés dans la première note à ce dernier poème.

n'est pas sans intérêt même si sa position dans l'histoire littéraire est plus conventionnelle. La spiritualité mariale de l'abbé de Cluny est issue de celle de Raingarde, qui la lui a transmise avec la dévotion à la Croix ; or son œuvre littéraire représente largement la première alors que la seconde est toujours très voilée, et même totalement absente de la poésie. La dévotion à la Vierge de Pierre le Vénérable ne se distingue en rien de celle de saint Bernard : tous deux, avec une nette prédilection pour ce qui deviendra bientôt les mystères joyeux, se sentent plus à l'aise dans la joie pastorale de Noël que dans le triomphe exubérant mais teinté de douleur de Pâques. L'Annonciation est évoquée mais cède rapidement le pas à la contemplation de l'amour d'une mère qui allaite, qui berce, qui linge, qui console. Cela devient chez Pierre le Vénérable un lieu commun que toutes les proses développent à des degrés divers et fournit donc un argument en faveur de la prose *Benedicta sit beata Maria* (*dub.* n° 2), imitée de la prose de la Trinité de Saint-Martial :

*Hæc namque Mater est illa  
Cujus prædulcis mamilla  
Jhesu infundit labiolis  
Pia lactis pocula* (str. 3b),

« C'est elle en effet la Mère  
Dont le sein si doux  
A versé aux petites lèvres de Jésus  
La boisson aimante de son lait. »

Au-delà du renouvellement d'un corpus liturgique, par la dévotion mariale, Pierre le Vénérable réforme toute une spiritualité qu'il veut non pas plus fervente, car l'amour de Marie ne s'est jamais démenti à Cluny, mais plus intime, moins hiératique. Au fond, les buts qu'il poursuit par la liturgie sont sensiblement les mêmes que ce qu'il est en droit d'attendre de sa poésie profane : que la description des saints en inspire l'amour et ainsi l'imitation, pour le progrès des âmes et la glorification de Cluny.

## PIERRE DE POITIERS

Les renseignements que nous possédons sur le secrétaire de l'abbé de Cluny sont très peu nombreux, mais l'existence de plusieurs Pierre de Poitiers au XII<sup>e</sup> siècle a conduit à des confusions et au rassemblement de données cette fois trop importantes<sup>1</sup> : « Dreux-Duradier a (...) donné (...) une notice sur un Pierre de Poitiers, auteur de cinq livres de sentences, de commentaires sur quelques livres de l'Écriture, d'un panégyrique en vers élégiaques dédié à *saint Hugues* [c'est l'auteur qui souligne], abbé de Cluni, d'une somme théologique, et de divers autres ouvrages. Ce Pierre aurait d'abord été moine à Cluni en 1119, puis chancelier de l'Université de Paris de 1190 à 1228, ce qui ne l'aurait pas empêché d'avoir occupé, dans cet intervalle, l'archevêché d'Embrun, et même d'être mort en 1205. » En réalité, le Pierre de Poitiers clunisien devenu secrétaire de Pierre le Vénérable ne nous est connu que par le biais de ses œuvres, lettres incluses dans la collection épistolaire de l'abbé<sup>2</sup> et vers également annexés à cette collection, par le biais des lettres que son maître lui a adressées, et par quelques mentions dont il n'est pourtant pas toujours sûr que Pierre de Poitiers soit vraiment l'objet.

Pierre de Poitiers n'a que très peu été étudié pour lui-même et s'est effacé volontairement, semble-t-il, derrière la personnalité de Pierre le Vénérable. Outre l'article de Lecointre-Dupont cité ci-dessus, on ne peut guère mention-

1. Gerasime Lecointre-Dupont, « Notice sur Pierre de Poitiers, grand prieur de Cluni, abbé de St-Martial de Limoges », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 9, 1842, p. 369-391, à la p. 369. Sur G. Lecointre-Dupont, on peut consulter le compte-rendu par Charles Tranchant de sa biographie, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 51, 1890, p. 333-334.

2. *Epist.* 26, 58, 124 et 129, auxquelles il faut ajouter les *Epist.* 123 et 128, écrites par le secrétaire à l'abbé, et les *Epist.* 125-127, écrites au secrétaire par d'autres moines au cours d'une retraite.

ner que la notice publiée par Giles Constable en annexe à son édition des lettres de l'abbé de Cluny<sup>1</sup>.

Il n'y a pas lieu de revenir sur la confusion de notre Pierre de Poitiers avec ses deux éminents homonymes, Pierre de Poitiers le théologien, chancelier de Notre-Dame, et Pierre de Poitiers chanoine à Saint-Victor de Paris. Plus subtile est la confusion avec un Pierre *de Pithiviers*, qui fut grand prieur de Cluny à la fin de l'abbatiate de Pierre le Vénérable et par la suite abbé de Saint-Martial; l'assimilation des deux est cependant impossible pour deux raisons, d'abord le fait que le grand prieur vient certainement de Pithiviers, en Orléanais<sup>2</sup>, alors que Pierre de Poitiers, comme on va le voir, vient sans doute possible de Poitiers ou de sa région; ensuite, le fait que la charge de grand prieur est par définition incompatible avec celle de secrétaire, le premier étant censé assumer le gouvernement de l'abbaye durant les absences de l'abbé, et le second accompagner partout ce dernier<sup>3</sup>. Nous savons que, dans le cas précis de Pierre de Poitiers, la maladie l'a empêché au moins dans les dernières années d'accompagner son abbé — nous en reparlerons — mais il demeure néanmoins que les deux charges ne semblent pas pouvoir être cumulées.

En revanche, il semble que Pierre de Poitiers et Pierre de Saint-Jean soient une seule et même personne, bien qu'à ne pas confondre avec le Pierre de Saint-Jean qui fut prieur

1. G. Constable, *The Letters...*, appendice Q, « Peter of Poitiers », vol. II, p. 331-343. Il faut également ajouter une notice dans *l'Histoire littéraire de la France*, t. XII, p. 349-356, à prendre avec précaution en raison des confusions effectuées. La plupart des éléments qui suivent concordent avec la notice de G. Constable sauf sur quelques points de détail dûment indiqués.

2. Geoffroy de Vigeois, *Chronicon*, I, 55, dans Philippe Labbe, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, 2 t., Paris, 1657, t. II, p. 309.

3. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 332-334.

augustinien de Sens<sup>1</sup>. En effet, la *Lettre* 127<sup>2</sup>, qui s'adresse manifestement à Pierre de Poitiers, est intitulée par certains manuscrits comme s'adressant à un *Petrus de Sancto Joanne*. Ce nom s'explique par une mention dans le *De miraculis*, 1, 4 (p. 14-15, dernier §), où il est fait sans doute possible allusion à Pierre de Poitiers, et où l'on apprend qu'il a demeuré au prieuré de Saint-Jean-d'Angély : *Hoc non ab alio, sed a monacho ejusdem monasterii [Sancti Johannis Angeliacensis], Petro nomine, qui hæc omnia viderat et audierat, agnovi. Hic enim postea Cluniacum gratia devotionis veniens, scriptor nos- ter et filius in Christo carissimus fuit*, « Je n'ai appris cela de personne d'autre que d'un moine de ce même monastère, Pierre, qui a vu et entendu tout cela, parce qu'il est ensuite venu à Cluny, par dévotion, et y est devenu notre secrétaire et notre bien-aimé fils dans le Christ. » Pierre de Poitiers ou de Saint-Jean est peut-être donc également le dédicataire de la *Lettre à Pierre de Saint-Jean*, connue aussi sous le nom de traité *Contra eos qui dicunt Christum numquam se in Evangelii aperte Deum dixisse*<sup>3</sup>, et dont la salutation s'adresse

1. Sur ce personnage, voir G. Constable, « The Letters from Peter of St. John to Hato of Troyes », dans *Petrus Venerabilis (1156-1956) : Studies and Texts Commemorating the Eighth Centenary of His Death*, éd. G. Constable - James Kritzeck, Rome, 1956 (*Studia Anselmiana*, 40), p. 38-52, particulièrement p. 43. Voir aussi l'édition des *Lettres* de Pierre le Vénérable, *The Letters...*, vol. II, p. 35, et p. 334-335 et n. 18.

2. Ed. G. Constable, p. 323-324, voir dans l'apparat. Cette lettre fait partie d'un groupe échangé entre Pierre le Vénérable, resté à Cluny, et quelques moines, dont son secrétaire, partis en retraite. Le fait que le nom ne soit mentionné que dans l'édition *princeps*, qui dissimule un témoin manuscrit clunisien perdu, et dans le manuscrit du Puy, indique à mon avis que le nom, évident, et pour cause, pour Pierre de Poitiers (même s'il n'est jamais nommé autrement que de *Poitiers* ailleurs dans le corpus de Pierre le Vénérable), a été glosé, sans doute par quelqu'un, à Cluny, qui était au courant de ce nom et de l'identité du personnage.

3. *B.C.* col. 965-966; *P.L.* col. 487-490.

à un frère et à un fils<sup>1</sup>. Cela démontré, il serait sans doute pertinent que soit adopté le nom de Pierre de Saint-Jean de préférence à celui de Pierre de Poitiers, malgré la tradition historiographique, pour lever les confusions.

Son identité établie, la vie de Pierre de Poitiers ou de Saint-Jean nous est connue principalement par le *Panégyrique* dédié par lui à Pierre le Vénérable<sup>2</sup>. On reviendra ci-après sur ce poème d'un point de vue littéraire, pour se concentrer ici sur ce qu'il apprend d'un point de vue biographique. Il est probable que Pierre le Vénérable a reçu la profession de Pierre de Poitiers, qui était plus jeune que lui, à l'occasion de son premier voyage en Aquitaine, vers 1125<sup>3</sup>, mais il est difficile de dire si ce fut à Saint-Jean-d'Angély ou au prieuré de Montierneuf de Poitiers ; Pierre de Poitiers est passé par les deux mais nous ne savons ni dans quel ordre, ni quand :

*Pictavis, exulta, quia jam tua mœnia lucent,  
Tuque, suburbani nobilis aula loci,  
Quamvis scismaticos habeas et seditiosos,  
Si pacem quaeris, pax tua Petrus adest!  
Angeriacenses, frustra producitis enses,  
Omnis conatus vester inanis erit;  
Nescitis, miseri, cui bellica tela paratis?  
Hic est quem bello vincere nemo potest (Paneg. 77-84),*

« Poitiers, exulte, parce qu'à présent tes murs s'éclairent ; et toi, noble demeure des faubourgs, même si tu comptes des hérétiques et des séditieux, si tu recherches la paix, Pierre, ta paix, est là ! Angériens, vous dégainez en vain vos épées, tout votre effort sera stérile ; ne savez-vous pas, misérables, pour qui vous

1. G. Constable, *ibid.*, p. 334-335, pense que Pierre de Poitiers est bien le dédicataire de cette lettre mais souligne néanmoins l'incertitude qui demeure.

2. Edité ci-après sous le n° 1 des œuvres de Pierre de Poitiers.

3. G. Constable, *ibid.*, p. 335. C'est durant ce premier voyage que Pons envahit Cluny, *De mir.* 2, 12 (p. 119).

préparez vos traits guerriers ? Il est celui que nul ne peut vaincre à la guerre. »

Le plus vraisemblable est que Pierre de Poitiers, s'il ne doit pas son nom qu'à sa naissance mais aussi au fait d'avoir résidé à Montierneuf (auquel fait allusion le second vers cité), y a commencé sa vie monastique mais en est parti assez tôt, en tout cas avant le premier voyage de Pierre le Vénérable, pour Saint-Jean-d'Angély.

C'est durant ce premier voyage que l'abbé et son futur secrétaire firent connaissance et que le premier promit au second de le transférer à Cluny (voir l'extrait cité ci-après, p. cv). La raison la plus évidente de ce délai est sans doute que des questions plus graves étaient alors à traiter, et que Pierre le Vénérable a préféré à la fois s'y consacrer entièrement, et ne pas défrayer la chronique clunisienne en donnant l'impression de se préoccuper de beaux vers et de questions littéraires à l'heure où l'Ordre était en plein schisme et l'abbaye-mère livrée au pillage.

A ce premier voyage de Pierre le Vénérable correspond la première partie du *Panégyrique*, intitulée *De ejus adventu ad Aquitaniam secundam quæ modo Pictavia dicitur*. Au second correspond la rubrique *Quando iterum pro reformanda monasteriorum pace advenit* ; c'est de cette partie que sont tirés les vers cités ci-dessus. Cette paix à rétablir n'est pas celle que le schisme de Pons a troublée, mais se réfère au schisme pontifical qui opposa Innocent II et l'antipape Anaclet II entre 1130 et 1138 ; Giles Constable a corrigé l'erreur de Lecointre-Dupont<sup>1</sup> et réussi à dater précisément le voyage de Pierre le Vénérable. Je peux simplement donner un argument supplémentaire et définitif en faveur de l'opinion de G. Constable avant d'exposer les arguments de datation ; en effet, Pierre de Poitiers mentionne, au vers 371, un Gérard dont une addition dans la marge supérieure de notre témoin *A* (que G. Constable n'a pas examiné pour la poésie) précise l'identité, *Engolismensis*, d'Angoulême :

1. G. Lecointre-Dupont, *op. cit.*, p. 372.

*Triste quidem dictu, sed maximus ille Girardus,  
Proh dolor, hac potuit calliditate capi* (v. 371-372),

« C'est un triste récit, mais même le grand Gérard, hélas, fut pris par cette astuce. »

Gérard d'Angoulême est en effet connu pour avoir eu une carrière exemplaire, mais terminée malheureusement pour avoir pris le parti d'Anaclet<sup>1</sup>. Il faut cependant reconnaître que l'ordre dans lequel nous est transmis le *Panegyrique* et la confusion volontairement entretenue par l'auteur entre les deux schismes explique et excuse l'erreur de Lecointre-Dupont.

Le schisme pontifical, pour ce qui concerne l'Aquitaine, se termine en 1134, par la rencontre de Parthenay<sup>2</sup>, ce qui restreint donc les dates possibles pour le voyage de Pierre le Vénérable, entre 1130 et 1134. La *Lettre* 58, adressée à Pierre de Poitiers, permet de retracer l'itinéraire de l'abbé :

*Post colloquium Aquitanici principis, quem calice Babylonis inebriatum Christi calice potare non potuimus, nec schismatico sapore quo nimium imbutus est catholico antidoto exhaustire, regressum magis quam processum pluribus ex causis utilem judicans, retro redire disposui. Non ea*

1. Sur Gérard d'Angoulême, voir l'abbé Maratu, « Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136) », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4<sup>e</sup> s., 2, 1864, p. 1-394; les rares références bibliographiques plus récentes sont mentionnées par Soline Kumaoka, « Les jugements du légat Gérard d'Angoulême en Poitou au début du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155, 1997, p. 315-338, à la p. 315, n. 1. A partir de cet endroit, Pierre de Poitiers mêle dans le *Panegyrique* schisme clunisien et schisme pontifical, d'où un certain manque de clarté.

2. Tout ce qui suit est tiré de G. Constable, *op. cit.*, p. 336-339. Pour une synthèse plus récente sur le schisme de 1130 et ses suites en France, et également pour l'action de Gérard d'Angoulême dans cette affaire, voir Aryeh Grabois, « Le schisme de 1130 et la France », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 76, 1981, p. 593-612.

*tamen via qua veneram regrediens, sed per ultimos Andegavorum ac Cenommanorum fines iter faciens, totoque pæne occidui oceani littore peragrato, in Franciam cum sociis me recepi atque Parisius adorandam Salvatoris Nativitatem exegi*<sup>1</sup>,

« Après avoir rencontré le duc d'Aquitaine, que nous n'avons pu faire boire au calice du Christ, tout enivré qu'il est par la coupe de Babylone, ni faire puiser de l'antidote du catholicisme et non des douceurs du schisme dont il n'est que trop imbibé, j'ai jugé utile, pour plusieurs raisons, de repartir plutôt que de continuer plus outre, et pris la décision de m'en retourner. Je n'ai pourtant pas pris le même chemin qu'à l'aller mais ai fait route par les confins de l'Anjou et du Maine et longé presque toute la côte de l'océan; je m'arrêtai en France avec mes compagnons et célébrai l'adorable Nativité du Sauveur à Paris. »

On sait que, fin 1133 ou début 1134, Pierre le Vénérable était à Paris : il confirme à l'occasion de cette visite la donation de La Châtre par Saint-Denis à Saint-Martin-des-Champs, en échange de Montmartre<sup>2</sup>. Le rapprochement de la lettre citée (qui mentionne également que Pierre était encore à Saint-Martin pour l'Épiphanie) et de ces chartes indique donc que ce second voyage en Aquitaine a eu lieu dans le courant de l'année 1133; l'abbé de Cluny y rencontra Guillaume X pour tâcher de le convertir à la cause

1. *Epist.* 58, p. 179-180. G. Constable traduit ce passage au vol. II, p. 338, avec visiblement une erreur sur *regressum magis quam processum pluribus ex causis utilem judicans* (I decided for many reasons that discretion was the better part of valor); l'édition *princeps* et le manuscrit, tardif, de Souvigny, ajoutent la Normandie à l'Anjou et au Maine.

2. Joseph Depoin, *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien*, 5 t., Ligugé-Paris, 1912-1921, t. II, n<sup>o</sup> 218, p. 14-15; voir aussi les numéros 216, 217 et 219. L'ensemble des actes est daté entre le 25 octobre 1133 et le 1<sup>er</sup> janvier (ou le 15 avril) 1134. Cette édition a été mise en ligne par l'École des chartes : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/>.

d'Innocent II, sans doute aussi Gilon dit de Paris ou de Tusculum, et visita les monastères de la région : au moins Montierneuf, Saint-Jean-d'Angély et le prieuré de l'île d'Aix, à l'embouchure de la Charente. Ces deux derniers lieux sont confirmés indirectement dans une charte par laquelle Mascelin, seigneur de Tonnay, fait don à Pierre le Vénérable des terres de Rosne pour y fonder un prieuré : le chambellan de Saint-Jean et le prieur d'Aix sont présents et signent l'acte<sup>1</sup>.

Cette date posée, la *Lettre* 58 pose un problème d'interprétation en ce qui concerne Pierre de Poitiers. Il est clair, par le ton, que les liens sont déjà étroits entre l'abbé et son secrétaire ou futur secrétaire, et sans cela la longueur même de la lettre suffirait à le prouver ; pourtant, contrairement à ce que pense G. Constable, les informations qu'elle donne ne sont nullement incompatibles avec celles que fournit le *Panégyrique*<sup>2</sup> : rien n'indique, explicitement, dans la lettre, que Pierre le Vénérable a pris à son service, comme secrétaire, Pierre de Poitiers ; il est simplement fait référence à l'obéissance qu'un moine doit à son abbé, et donc tout clunisien à Pierre le Vénérable<sup>3</sup>. Gêné par le fait que Pierre de Poitiers est manifestement en retraite dans un lieu de montagnes et de forêts (Pierre le Vénérable joue sur l'opposition entre la montagne et les *champs*, la plaine, auxquels Saint-Martin-des-Champs doit son nom), Giles Constable pense que Pierre de Poitiers rejoignit la suite de l'abbé dans les premiers temps du voyage, possiblement à Saint-Jean-d'Angély, mais, pris de regrets, aurait demandé un délai et serait resté en Aquitaine à partir du moment où Pierre le Vénérable rencontre Guillaume X et part pour Paris, en choisissant d'éviter les terres où le schisme fait rage<sup>4</sup>. La raison de ce retour sur une décision prise serait que Pierre de Poitiers aurait été motivé par le désir de quitter son monastère « provincial », si

1. *Recueil des chartes de Cluny...*, t. V, n° 3988, p. 342-343. Cela permet donc de dater bien plus précisément la charte.

2. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 340.

3. *Epist.* 58, p. 184.

4. G. Constable, *op. cit.*, p. 339.

l'on peut oser le terme, et qui plus est en plein schisme, pour Cluny, mais aurait été effrayé ou du moins refroidi par les nouveaux devoirs d'une charge officielle auprès de l'abbé<sup>1</sup>. Cependant, comme l'auteur le reconnaît, face au désir ardent que révèle le *Panégyrique*, l'argumentation est peu convaincante.

On peut proposer cependant une raison plus pragmatique qui a échappé à Giles Constable : Pierre de Poitiers, de faible constitution, semble avoir souffert non pas seulement l'âge venant<sup>2</sup>, mais toute sa vie, de ses pieds et n'avoir jamais bien supporté les grands voyages. En effet, outre les vers 219-220 du *Panégyrique* (cités et traduits ci-après, p. cv), les *Lettres* 123 et 124, la première de Pierre de Poitiers lui-même, la seconde à lui adressée par l'abbé, font également mention de cette maladie : *Pes meus meliorari cœpiti*<sup>3</sup>, « Mon pied a commencé à aller mieux » ; *Armare igitur, et quia per Dei gratiam, ut scripsisti, pes tuus convaleuit, ad prælia procedere*<sup>4</sup>, « Prends alors tes armes, et puisque, par la grâce de Dieu, comme tu me l'as écrit, ton pied est guéri, va au combat ». La nature de ce mal est bien sûr inconnue faute de renseignements précis : il peut s'agir aussi bien d'une malformation congénitale, du genou ou de la hanche par exemple, que d'une fracture mal réduite ou d'arthrose<sup>5</sup>. Cela semble en tout cas la meilleure raison pour expliquer que Pierre de Poitiers n'ait pas suivi son abbé à Paris, et, de là, à Cluny. Il demeure certain que, dès le premier voyage, Pierre le Vénérable a promis à Pierre de Poitiers de revenir et de le prendre à son service à Cluny, les circonstances étant peu favorables alors pour qu'il se charge de lui. Entre 1125 et

1. *Ibid.*, p. 340-341.

2. *Ibid.*, p. 342 ; voir aussi ci-après l'extrait cité et traduit de la lettre de Pierre de Poitiers mise en préface au *Contra Saracenos*.

3. *Epist.* 123, p. 317.

4. *Epist.* 124, p. 318.

5. En outre, il faudrait peut-être traduire le singulier, *pes tuus*, par un pluriel, « tes pieds ».

1133, Pierre de Poitiers a dû lui faire parvenir certaines parties du *Panegyrique*, notamment celle du triomphe sur Pons ; puis, en 1133, ils se seront retrouvés, vraisemblablement à Saint-Jean-d'Angély. De là, Pierre le Vénérable est allé à l'île d'Aix mais sans doute sans emmener Pierre de Poitiers : les vers finaux du *Panegyrique*, qui font allusion à ce voyage, n'indiquent nullement que Pierre de Poitiers y était ; au contraire, l'appel final à Pierre le Vénérable pour qu'il accomplisse sa promesse invite à penser le contraire. A son retour d'Aix, accédant enfin à la demande du moine, l'abbé a vraisemblablement proposé de l'emmener, mais le long voyage annoncé — et en effet le trajet de Saint-Jean-d'Angély à Paris en longeant le littoral n'est pas le plus court — a dû pousser Pierre de Poitiers à demander à rejoindre Pierre le Vénérable plus tard, une fois qu'il serait rentré à Cluny. Cela explique en tout cas de manière plausible que Pierre de Poitiers ait profité de cette situation hiérarchique ambiguë pour partir en retraite<sup>1</sup>, et que Pierre le Vénérable lui adresse, non sans affection, ses reproches. Après un accord conclu avant le départ de ce dernier pour Paris, ils se seront donc retrouvés à Cluny à la fin de l'hiver ou au printemps 1134.

A partir de cette date, nous ne savons quasiment plus rien de Pierre de Poitiers, dont la vie se confond avec celle de l'abbé. Leur correspondance est forcément réduite aux rares moments où ils ne sont pas ensemble, principalement le groupe des *Lettres* 123-129, écrites par Pierre de Poitiers et ses compagnons à Pierre le Vénérable, ce dernier leur répondant, au cours d'une retraite à Montmain, ermitage

1. Pierre de Poitiers fournit par sa correspondance un témoignage précieux sur l'érémisme clunisien, qu'il a pratiqué, apparemment, à de nombreuses reprises. Voir J. Leclercq, « Pierre le Vénérable et l'érémisme clunisien », dans *Petrus Venerabilis...*, p. 99-120, particulièrement p. 108-110 où cette lettre est analysée (avec une erreur sur la datation qui ne change rien au fond : J. Leclercq semble penser que la lettre est plus tardive et fut écrite alors que Pierre de Poitiers est déjà depuis longtemps secrétaire de Pierre le Vénérable).

voisin de Cluny, sans doute en 1141<sup>1</sup>. Pierre de Poitiers est encore en vie au moment du second voyage de Pierre le Vénérable en Angleterre, entre 1155-1156, puisqu'il envoie alors, de Cluny sans doute, la table des chapitres du *Contra sarracenos* que la suite abbatiale a perdue<sup>2</sup>. Il était en effet resté, sa santé ne lui permettant plus de voyager : *Novit Dominus, cum multum voluissem, gravi totius corporis et maxime solita pedum debilitate constrictus, non ante potui vobis hæc mittere*, « Le Seigneur sait comme j'aurais voulu, mais, contraint par la très grande faiblesse de tout mon corps et surtout, comme d'habitude, par celle de mes pieds, je n'ai pas pu vous l'envoyer plus tôt. »

La date de son décès est inconnue mais très certainement postérieure à celle du décès de Pierre le Vénérable. Il est peut-être le *Pierre de Saint-Jean* mentionné dans le *Nécrologe* de Cluny, dont on faisait mémoire le 14 février<sup>3</sup>.

Pierre de Poitiers, par le fait que l'on connaît très peu sa vie et que peu d'œuvres, par rapport à ce que l'on peut à bon droit supposer qu'il a écrit, ont été publiées au moins sous son nom, a été récupéré à plusieurs reprises comme auteur potentiel d'ouvrages anonymes. En soi, le fait est très improbable en raison de sa virulente critique de l'anonymat littéraire à la fin de la lettre *Sicut præcipere* : après ou avant cela, on le voit mal publier lui-même anonymement. A ce titre, l'attribution à Pierre de Poitiers de la *Chronique d'Alphonse VII* et du *Poema de Almería* est invraisemblable et a d'ailleurs été rejetée par tous les spécialistes<sup>4</sup>. En revanche, il est possible qu'il ait eu partie prenante dans la

1. *Epist.* 58, p. 182.

2. Ed. par J. Kritzeck, *Peter the Venerable and Islam...*, p. 215-216.

3. G. Constable, *op. cit.*, p. 335, n. 18 ; voir Gustav Schnürer, *Das Nekrologium Münchener (Villars-les-Moines)*, Fribourg, 1909 (*Collectanea Friburgensia*, 19 [n.s. 10]), p. 13.

4. Angel Ferrari, « Artificios septenarios en la *Chronica Adefonsi Imperatoris y Poema de Almería* », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 122, 1963, p. 19-67 et « El cluniacense Pedro de Poitiers y la *Chronica Adefonsi Imperatoris y*

copie, voire dans la rédaction, du *Codex Calixtinus*, qui fut copié à Cluny sous l'abbatiat d'Hugues III de Frazans, entre la mort de son prédécesseur, Pierre le Vénéral, et le début des années 1160<sup>1</sup>.

### L'œuvre poétique

*Cum bene, Petre, tuos aliquis laudaverit actus,  
Alter Virgilius, alter Omerus erit (Paneg. 43-44),*

«Celui, Pierre, qui aura bien loué vos actes sera un autre Virgile, un autre Homère.»

*Poema de Almería* », *ibid.*, p. 153-204. Contre son attribution, voir entre autres P. Bourgain, «La poésie à Cluny...», p. 556, n. 17, et, très argumenté, le chapitre III de Glenn Edward Lipskey, *The Chronicle of Alfonso the Emperor : A Translation of the Chronica Adefonsi imperatoris, with Study and Notes*, th. de doctorat (Ph. D.), dir. Edwin J. Webber, Northwestern University, 1972, dactyl. [en ligne à l'adresse <http://libro.uca.edu/lipskey/chronicle.htm>]. En outre, A. Ferrari, contrairement à ce que laissent penser ses commentateurs, ne s'appuie jamais sur les textes eux-mêmes, à une seule exception, dans «El cluniacense Pedro de Poitiers...», p. 190-191, n. 28; mais le passage en question, deux miracles extraits du témoin *P* de cette édition et cités par le biais de G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 52, n'a, à ma connaissance, jamais été proposé pour l'attribution à Pierre de Poitiers, et pour cause : aucun élément dans les textes ou dans leur tradition n'y invite.

1. Voir aussi plus haut, au sujet des correspondants de Pierre le Vénéral, sur la poésie d'Atton de Troyes. Cette hypothèse est énoncée par Bernard Gicquel, *La légende de Compostelle : le Livre de saint Jacques*, Paris, 2003, particulièrement p. 123-130, 181-186 et la conclusion, p. 197-203. Ses hypothèses sont confirmées pour la décoration par Janine Péricard-Michel, *Contribution à l'étude des rapports entre le Codex Calixtinus et Cluny*, mém. de D.E.A., hist. de l'art, dir. Fabienne Joubert, Paris-IV, 2003, dactyl. Cependant, l'un et l'autre ouvrages sont à prendre avec une grande précaution en ce qui concerne Pierre de Poitiers, dans la mesure où leurs renseignements sont issus presque exclusivement de la notice de Lecointre-Dupont et ne tiennent pas compte de la bibliographie plus récente, principalement la notice de G. Constable.

Pierre de Poitiers n'est pas le nouveau Virgile, mais il ne dépare pas Cluny. Son vers est naturel et sa syntaxe claire. Les dons personnels y sont sans doute pour beaucoup, mais le fait atteste une fois de plus que les écoles clunisiennes dispensaient un enseignement de qualité, puisque c'est vraisemblablement dans l'une d'elles que Pierre a été formé.

Pierre de Poitiers est l'auteur, en prose, de quelques lettres, comme indiqué plus haut, toutes insérées dans le corpus des lettres de Pierre le Vénéral, sauf deux qui sont éditées ici, la première en guise de préface à son *Panegyrique*, qui est sa principale œuvre en vers, la seconde en réponse aux critiques qui s'élevèrent à la publication de cet éloge de l'abbé de Cluny. Outre cela, on connaît de lui un bref poème en hexamètres léonins destiné également à son calomniateur, et deux épitaphes, l'une du pape Gélase II, décédé et enterré à Cluny, l'autre à la mémoire d'Alonso Pérez, évêque de Salamanque, ancien chanoine de Compostelle, lui aussi enterré à Cluny où il mourut en 1131, en rentrant du concile de Reims<sup>1</sup>.

La culture du secrétaire n'est pas celle de l'abbé : elle est loin d'être aussi vaste, mais elle est solide, et il sait en faire usage. Elle ne se distingue pas beaucoup, à première vue, de la culture que l'on attend d'un moine au XII<sup>e</sup> siècle : Virgile, Ovide, Fortunat, Alcuin, Hildebert, sont parmi les plus fréquemment cités; cependant, il faut noter que Pierre de Poitiers a visiblement lu Horace dont il s'inspire assez régulièrement, alors que la poésie de Pierre le Vénéral, qui pourtant le cite régulièrement dans ses lettres, n'en porte guère la trace. Il faut rappeler également que c'est par Pierre de Poitiers que nous est connu l'un des fragments du *De republica* de Cicéron, qu'il cite dans la lettre contre le calomniateur, *Scio invidiam* (éditée ci-après à la suite du *Panegyrique*). Enfin, à une occasion, Pierre de Poitiers semble

1. Le personnage est peu connu, n'ayant été qu'un an en charge. Je n'en ai trouvé référence que chez José Maria Quadrado, *España, sus monumentos, su naturaleza é historia : Salamanca, Ávila y Segovia*, Barcelone, 1884, p. 19.

avoir eu connaissance du rare *Liber Maiorichinus de gestis Pisanorum illustribus*, rédigé vers 1115-1120; le *Panegyrique* (v. 242) a en commun avec le *Liber Maiorichinus* (v. 828) un hémistiche, en fin de pentamètre pour le premier et en début d'hexamètre pour le second : *claviger ille pius*, parlant de saint Pierre. L'idée n'est pas originale et cela contraint donc à voir dans ce rapprochement une très forte probabilité plus qu'une certitude; néanmoins, cet hémistiche ne se retrouve à ma connaissance nulle part ailleurs<sup>1</sup>. Il est probable que ce fut par le biais d'un manuscrit espagnol au moment du voyage avec Pierre le Vénérable en 1142, au cours duquel fut commencée la traduction du Coran, que Pierre de Poitiers eut connaissance du *Liber Maiorichinus*<sup>2</sup>.

1. Au sujet de cette parenté littéraire, voir aussi plus loin son apport pour la datation du remaniement du *Panegyrique*. Un autre parallèle est intéressant, au vers 107 du *Panegyrique*, avec le v. 13 du *Breviloquium* de Wulfstan de Winchester, dont pourtant la diffusion est nulle. Un hasard n'est pas à exclure.

2. Voir l'édition de Carlo Calisse, *Liber Maiorichinus* [sic] *de gestis Pisanorum illustribus : poema della guerra balearica secondo il cod. pisano Roncioni*, Rome, 1904 (*Fonti per la storia d'Italia, Scrittori*) où la description des témoins manuscrits est aux p. xxv-xliv. Voir aussi Juan Armangué Herrero, « El *Liber Maiorichinus de gestis Pisanorum illustribus* (s. xii) », dans *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 271-278, pour une analyse plus littéraire et générale. L'édition de C. Calisse est à compléter, pour l'étude des témoins manuscrits, par Giuseppe Scalia, « Intorno ai codici del *Liber Maiorichinus* », dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo e Archivio muratoriano*, 69, 1957, p. 243-273, et, pour les corrections à apporter au texte même et l'identité de l'auteur, par Id., « Per una riedizione critica del *Liber Maiorichinus* », *ibid.*, 71, 1959, p. 39-112. Il n'existe pas de témoin actuellement connu hors d'Italie mais il serait logique qu'il en eût existé en Espagne, surtout à une date où les événements étaient encore dans les mémoires. À défaut, il est également possible que ce soit au cours d'un voyage en Italie dans la suite de l'abbé de Cluny que Pierre de Poitiers en ait eu connaissance : Pierre le Vénérable s'est rendu deux fois à Pise, en 1135 et en 1141 (voir G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 260 et 261), mais a aussi pu y passer pour se rendre à Rome.

La versification de Pierre de Poitiers témoigne, plus que ses sources, d'une excellente formation dont cependant il n'a pas toujours su se détacher, du moins au début : l'application qu'il met à doubler presque systématiquement la coupe penthémimère de coupes secondaires, par exemple, est typique d'un bon élève qui maîtrise parfaitement sa langue et sa technique mais n'en joue pas<sup>1</sup>. De même, à ses débuts du moins, il recourt fréquemment à l'élision, moins que les classiques mais beaucoup plus que ses contemporains qui y voyaient un relâchement, et il semble avoir à peu près toujours utilisé régulièrement l'allongement d'une brève à la coupe, dans les hexamètres aussi bien que dans les pentamètres (le procédé ne se rencontre qu'une seule fois sur environ cinq cents vers chez Pierre le Vénérable). Cependant, au fil du temps, le style de Pierre de Poitiers gagne en maîtrise et en virtuosité. L'une des dernières œuvres que nous ayons de lui doit être l'épithaphe de Gélase II; en effet, bien que le pape soit mort à Cluny en 1119, la rédaction de cette épithaphe doit être postérieure à la consécration de Cluny III et contemporaine d'un relèvement du monument funéraire de Gélase II sur lequel il aura été prévu de l'inscrire. C'est l'opinion de Lecointre-Dupont qui prenait en compte le fait que Pierre de Poitiers n'était certainement pas à Cluny en 1119<sup>2</sup> : cela indique

1. Mentionnons deux vers non coupés, dans le *Panegyrique*, v. 478 (énumération de mots formant des dactyles) et 493 (mot long au milieu du vers); le vers 209 est mal coupé (la penthémimère est à mes yeux invraisemblable, et, s'il s'agit d'une triple *b*, il manque la troisième coupe).

2. G. Lecointre-Dupont, « Pierre de Poitiers... », p. 389-390; aucun élément ne permet cependant de confirmer cette hypothèse séduisante. Baronio a jugé cette épithaphe non authentique à cause de la mauvaise leçon transmise par tous les témoins sauf *A* au vers 15 : *Bina dies jam restabat cum Cluniacensi pour Bina dies Jani restabat cum Cluniaci*. En effet, cette mauvaise leçon laisse entendre qu'il manquait deux jours pour que le pontificat de Gélase durât un an, tandis que la seconde confirme la date généralement connue pour son décès, le 29 janvier. Cesare Baronio, *Annales ecclesiastici*, éd. Augustin Theiner, 35 t., Bar-

donc, au plus tôt, la date de 1131 ; mais la perfection formelle de l'épithaphe invite à proposer une date plus tardive, dans les années 1140 voire 1150. Ces vingt-neuf hexamètres sont en effet particulièrement soignés, avec deux coupes triples de type *a* (v. 13 et 23) et, plus rare, une coupe au trochée second (doublée d'une hephthémimère, v. 22 ; voir aussi le *Panegyrique*, v. 147). Pierre de Poitiers semble avoir particulièrement bien maîtrisé les coupes, plus que Pierre le Vénérable qui se contente presque toujours d'une penthémimère non renforcée de coupes secondaires.

Le *Panegyrique* est le chef-d'œuvre de Pierre de Poitiers, qui en est bien conscient. La lettre en prose à Pierre le Vénérable qui tient lieu de préface et de dédicace à ses œuvres développe une critique de la publication sans nom d'auteur pour justifier le fait que lui ne craint pas de revendiquer ce qu'il a écrit, *non mea præsumptione sed vestra, cui nefas duco contradicere, jussione*<sup>1</sup>, « non par une mienne présomption mais par votre prescription, à laquelle je crois importun de s'opposer ». Pierre de Poitiers a remanié, au moment de la reprise de ses œuvres et de celles de son maître en recueil, ses vers : *Versiculos illos quos olim juvenis, eo tempore quo me 'de luto fæcis et de lacu miseræ eduxistis'... vestra laude composui... nunc tandem emendatos edidi*<sup>2</sup>, « Ces petits vers

le-Duc, 1864-1880, t. XVIII, p. 315. L'erreur est reprise par tous les auteurs.

1. *Epistola Petri Pictaviensis ad domnum Petrum abbatem Cluniacensem*. Je désigne désormais cette lettre sous son incipit, *Sicut præcipere*. Sur l'anonymat au moyen âge, voir E. R. Curtius, *La littérature européenne et le moyen âge latin...*, Excursus XVII, p. 624-627, qui cite largement cette lettre, p. 626 ; voir aussi Paul Klopsch, « Anonymität und Selbstnennung mittellateinischer Autoren », dans *Mittellateinisches Jahrbuch*, 4, 1967, p. 9-25, qui cite la même lettre p. 20. Des remarques complémentaires, quoique sur un plan plus littéraire que celui sur lequel se place Pierre de Poitiers, par Paul Gerhard Schmidt, « Perché tanti anonimi nel Medioevo? Il problema della personalità dell'autore nella filologia mediolatina », dans *Filologia mediolatina*, 6-7, 1999-2000, p. 1-8.

2. Lettre *Sicut præcipere*, l. 1-5.

que jadis, dans ma jeunesse, au temps où 'vous me tirâtes de l'abîme de misère et de la boue profonde' (Ps. 39, 3, trad. Lemaître de Sacy), je composai à votre louange, à présent j'ai fini par les éditer après correction. » Pour bien comprendre le *Panegyrique*, dont la structure est à première vue très lâche, il faut distinguer deux choses : d'une part, les étapes de la rédaction, et d'autre part les révisions effectuées, comme Pierre de Poitiers le dit lui-même, longtemps après, au moment de la publication.

Le titre de *Panegyricum* (*Panigericum*, comme l'orthographe le manuscrit ; sous-entendu *carmen*, mais l'usage absolu, quoique non référencé dans les dictionnaires, remonte au moins aux témoins de Corippe<sup>1</sup>) doit pour le cas de Pierre de Poitiers être compris soit comme le titre d'un recueil, soit comme ayant le sens d'un pluriel. Plusieurs panégyriques se distinguent en réalité : le premier, rédigé à la suite de la première visite de Pierre le Vénérable en Aquitaine, donc peu après 1125, correspond à la première rubrique, *De ejus adventu ad Aquitaniam secundam quæ modo Pictavia dicitur*, et aux vers 1-62. Le second doit suivre de relativement peu de temps et traite du schisme de Pons : *In laude triumphu ejus de Pontionitis* (v. 249-286). Vient ensuite le panégyrique rédigé à l'occasion de la seconde visite de Pierre le Vénérable, au moment du schisme d'Anaclet II : *Quando iterum pro reformanda monasteriorum pace advenit* (v. 63-248). La partie concernant le voyage à l'île d'Aix est peut-être, en date, le quatrième élément (v. 502-515) : son caractère léger et sa brièveté semblent indiquer qu'il s'agit d'une pièce de circonstance, rédigée rapidement. Ce qui reste de l'œuvre, les vers 287-501, ne peut être postérieur à la mort d'Anaclet II en 1138, à laquelle le vers 470 fait référence ; il doit en réalité s'agir d'une rapsodie de vers épars : le début traite explicitement de Pons (v. 287-340) ; la

1. Voir l'édition du *Panegyrique d'Anastase*, qui est la dédicace du *Panegyrique de Justin*, par Joseph Partsch, *Corippi Africani grammatici libri qui supersunt*, Berlin, 1879 (*M.G.H.*, Auct. ant., 3, 2), p. 116-117.

suite, sur le schisme d'Anaclet, y est adjointe sans transition (v. 341 *sq.*), ce qui peut passer pour un effet de style visant à confondre en un seul les deux événements, mais ne doit pas être entièrement maîtrisé. La fin (peut-être à partir du vers 427, la transition est imprécise), nouvel éloge de Pierre le Vénérable, est difficilement datable. A partir du vers 437, Pierre de Poitiers passe du distique élégiaque au seul hexamètre : c'est le témoignage d'un certain essoufflement et, peut-être, la trace aussi d'une méthode de composition où, dans un premier temps, seul l'hexamètre du distique est rédigé ; de la quasi totalité des distiques, sur l'ensemble du *Panegyrique*, on pourrait en effet ne retenir, pour le sens et pour la construction, que l'hexamètre.

La révision du poème, elle, se révèle sans ambiguïté sur des critères stylistiques : Pierre de Poitiers ne semble pas avoir eu le souci de Pierre le Vénérable d'éviter les éli-sions mais, alors qu'on en compte deux sur les quatre cents premiers vers (v. 341 et 401), elles se rencontrent soudain environ un vers sur quatre dans la centaine qui termine son *Panegyrique* (27 sur 115 vers). Il a donc sans doute retouché soigneusement le début mais moins la fin. Cette révision est peut-être datable d'après 1142, si le rapprochement avec le *Liber Maiorichinus* cité plus haut n'est pas un hasard ; au demeurant, indépendamment de ce point précis, ce terme *a quo* est plausible, quoique gratuit, et ne serait vérifiable que si l'on pouvait avoir une idée précise des ouvrages dont Pierre de Poitiers a pu avoir connaissance avant d'être à Cluny, afin d'analyser ses sources en fonction.

La construction du *Panegyrique* est donc, en l'état, très lâche, selon que les grands thèmes de la rhétorique d'éloge sont plus ou moins développés. Cependant, sous le glaci-s parfois lourd des figures de style et des topiques, Pierre de Poitiers laisse transparaître l'âme tourmentée d'un vrai poète et une sensibilité réservée. Il révèle toute sa maîtrise dans le fait que, le poème achevé, le lecteur ne sait plus faire la distinction entre ce qui relève de la vie réelle du poète et ce qui relève de la littérature, ce qui est le fond et ce qui est l'ornement.

Les soixante premiers vers du *Panegyrique* constituent le véritable éloge de Pierre le Vénérable. L'exorde permet de confondre les théories qui voudraient que la mémoire de saint Hugues soit un sujet douloureux pour Pierre le Vénérable :

*Plaudite, felices, hilarescite, Cluniacenses,  
Redditus est vobis moribus alter Hugo* (v. 1-2),

« Battez des mains, dans votre joie riez, Clunisiens, c'est un autre Hugues qui par ses mœurs vous est rendu. »

Pierre nous pourvoit aimablement d'un résumé de son poème en deux distiques :

*De tanto sensu breviter quod sentio dicam,  
Ne tibi sim, lector, rusticus aut nimius :  
Musicus, astrilogus, arimethicus et geometra,  
Grammaticus, rhetor et dialecticus est* (v. 19-22),

« Ce que d'un tel génie je pense, que vais le dire en bref, pour ne t'être pas, Lecteur, malappris ou trop disert : musicien, astronome, arithméticien, géomètre, grammairien, rhéteur et dialecticien, il est tout cela. »

La suite développe et détaille cet exposé des sept arts libéraux appliqué à la personne de l'abbé de Cluny et se termine sur le rappel d'Odilon, qui clôt ce premier chapitre qu'avait ouvert Hugues. Le second chapitre, intitulé par la rubrique *Quando iterum pro reformanda monasteriorum pace advenit*, « Quand il vint pour la deuxième fois pour rétablir la paix dans les cloîtres », s'ouvre anaphoriquement sur une vision de joie, plus subtile quoique aussi démonstrative :

*Dic michi, Musa, quid est quod sic Aquitania plaudit  
Nec sua gaudia jam dissimulare potest?  
Cur etiam tu, quæ nuper mæreere solebas,  
Nunc hilari facie carmina læta canis?* (v. 63-66),

« Dis-moi, ô Muse, qu'y a-t-il pour que l'Aquitaine batte ainsi des mains et ne puisse plus dissimuler ses transports ? Pourquoi même toi, qui naguère étais tous chagrins, chantes-tu maintenant, le visage riant, des chants de liesse ? »

La venue de Pierre le Vénérable est comme l'entrée solennelle du Christ à Jérusalem, comme sa descente aux enfers, et les portes de gloire élèvent leurs frontons :

*Quid tamen audivi? jam fertur proximus esse,  
Portat eum pietas, ponite vincla, rei (...)  
Credite, quæso, michi, michi credite, quæso, sodales,  
Vestraque dura pio subdite colla patri;  
Pacificus veniet, nolite repellere pacem!  
Vult iterum vestros conciliare reos (v. 75-76 et 87-90),*

« Mais qu'ai-je entendu? déjà l'on dit qu'il est proche, son amour pour nous le transporte; abandonnez vos chaînes, coupables (...) Croyez-moi, de grâce, croyez-m'en, de grâce, compagnons, et soumettez vos nuques roides à notre père aimant<sup>1</sup>; il viendra pacifique : ne rejetez pas la paix! Il veut réconcilier vos coupables. »

L'envoi de ce messenger de paix, de cet Ange du bon conseil, est d'origine divine et c'est donc à Dieu que s'adressent les actions de grâce du moine, mais l'apostrophe dévie subtilement et c'est finalement à l'abbé lui-même qu'elle s'adresse pour qu'il accepte l'hommage de ces vers :

*Lucifer in terris cælesti luce choruscans,  
Porrige, quæso, pias ad mea verba manus,  
Suscipe dicta tui solita pietate poetæ,  
Et minimi Petri carmina parva lege (v. 115-119),*

« Etoile du matin qui rayonnez sur terre d'une lumière céleste, étendez, de grâce, votre main aimante vers mes paroles, acceptez, dans l'amour qui vous est habituel, les vers de votre poète, et lisez les petits poèmes d'un très petit Pierre. »

Il pose ainsi les premiers éléments d'un jeu traditionnel sur le nom de Pierre, issu de l'Évangile (Matth. 16, 18), déjà utilisé par Raoul Tortaire<sup>2</sup> (*Elogium Petri*, 1-2), et que Pierre

1. Cf. Ex. 32, 9 et Act. 7, 51.

2. Sur Raoul Tortaire et ses rapports très probables avec Cluny et Pierre le Vénérable, voir Fr. Dolveck, « Un Fleurisien à Cluny : la vie et l'œuvre de Raoul Tortaire », dans *Filologia Mediolatina*, 20, 2013, p. 277-308.

de Poitiers lui-même va développer et utiliser à deux reprises comme une ponctuation solennelle (v. 241-242 et 479).

Le récit du premier voyage de Pierre le Vénérable en Aquitaine, où Pierre de Poitiers le rencontra, est le cœur du poème et renferme ses plus beaux vers, les plus sincères aussi, enchâssés par une ellipse dans le récit du second voyage. Le poète, qui a « présumé de la bienveillance » de l'abbé, a bien fait puisqu'il a reçu outre mesure le témoignage de cette bienveillance en osant donner ses vers à lire à son modèle (v. 199-208). Mais l'abbé doit s'en retourner et Pierre, qui avait remis sa vie entre ses mains, a beau avoir reçu la promesse que bientôt on reviendrait le chercher, épanche sa douleur dans une envolée où les réminiscences abondent, dans la grande tradition de la déploration amoureuse. Il mérite d'être cité largement :

*Sed cito, proh dolor, hæc habuerunt gaudia finem,  
Tempora lætitiæ parva fuere meæ :  
Discessit sine me, sine quo mihi vivere mors est,  
Discessit pastor me remanente pius.  
O mea magna salus, cur me sic deseruisti  
Et cur tam subito perdere te merui?  
Cur non illud iter saltem gradiendo peregi?  
Cur non vel famulus sive pedester eram? (...)  
Certe nulla meum tardassent aspera cursum,  
Vicisset miseros nec via longa pedes (...)  
Et tamen abscedens hæc ultima verba dedisti,  
Quæ quasi patris adhuc pignora certa gero :  
« Petre, recepturus te desero, desine flere,  
Transacto modico tempore noster eris. »  
Et ego jam multos transegi flebilis annos,  
Et promissa patris dulcia non video.  
Hactenus in lacrimis ex illo tempore vixi,  
Nec mea mens ex tunc absque dolore fuit  
(v. 209-216, 219-220, 223-230),*

« Mais bientôt, ô douleur! ces joies eurent leur fin, le temps de ma liesse fut bref : il s'en alla sans moi, celui sans qui vivre m'est mort, il s'en alla, le pasteur aimant, en me laissant là. O mon grand salut, pourquoi m'avoir ainsi abandonné, et pourquoi ai-je mérité de vous perdre aussi soudainement? Pourquoi

n'ai-je pas parcouru le chemin, même à la marche? Pourquoi n'étais-je pas ne serait-ce qu'un serviteur ou un piéton? (...) Assurément, nulle aspérité n'aurait retardé mon voyage, même une longue route n'aurait pas vaincu mes misérables pieds (...) Pourtant, en partant, vous me donnâtes ces dernières paroles, que maintenant encore je tiens pour les marques certaines de votre paternité : « Pierre, je t'abandonne pour revenir te prendre, cesse de pleurer, d'ici très peu de temps tu seras nôtre. » Voici que j'ai passé nombre d'années en pleurs, et je ne vois pas venir les douces promesses de mon père. Depuis ce temps, je n'ai guère vécu que dans les larmes, (230) et dès lors mon esprit jamais n'a été sans douleur. »

C'est qu'en effet Pierre le Vénérable n'a pu revenir accomplir sa promesse et les vœux de son poète, pris soudain dans la tourmente des « pontionites » (*pontionitæ*), d'après le joli néologisme de Pierre de Poitiers. Ce dernier ne nous apprend rien de neuf sur le schisme, d'un point de vue historique, tout occupé qu'il est à décrire Pierre le Vénérable sous le jour du Christ chef de guerre, vainqueur de la mort et des ténèbres :

*Salve, magnorum fortissime victor agonum,  
Salve, cui Christus ensis et hasta fuit (...)  
Ecce, velit nolit, gens impia, turba rebellis,  
Cluniacus totus ad tua jussa tremit,  
Ecce, velit nolit, regalia sceptrata tenebis  
Atque triumphator imperiosus eris*  
(v. 261-262 et 265-269),

« Salut, vainqueur puissant dans les grandes batailles, salut, vous dont le Christ fut l'épée et la lance (...). Voici que, de bon gré ou non, race impie, foule rebelle, tout Cluny tremble à vos ordres, voici que, de bon gré ou non, vous tiendrez les sceptres royaux et serez le général triomphant. »

L'éloge du vainqueur, au même titre que l'appel du disciple au maître, fait figure de *leitmotiv* dans tout le *Panegyrique*, et sa reprise finale permet un élargissement soudain du champ de vision sur le monde connu et inconnu, qui

permet par rétrécissement d'aboutir sur l'Aquitaine. C'est l'occasion de livrer quelques détails sur la famille de Pierre le Vénérable (v. 445-456), qui conduisent insensiblement à une vision cosmique de la gloire de Pierre et de Cluny. Les derniers vers placent une nouvelle fois dans la bouche de l'abbé les mots que le poète attend avec impatience :

*Serve meus, dicat, accede, et alacrior esto :  
Non ultra factis promissa implere morabor* (v. 500-501),

« Qu'il me dise : « Mon serviteur, viens, et sois plus rapide : je ne tarderai pas plus à accomplir dans les faits mes promesses. »

Sept distiques additionnels racontent comment, de manière miraculeuse, Pierre le Vénérable, comme le Christ, apaise les eaux au milieu de la tempête et accède sans peine à l'île d'Aix, et concluent définitivement le *Panegyrique* sur une ultime demande :

*Jam memor esse tui dignare, vir inclite, servi,  
Obsecro, ad effectum jam mea vota trahe,  
Fac me posse tuos Clunienses cernere tecum;  
Sic honor et virtus vitæque longa tibi* (v. 512-515),

« A présent, daignez vous souvenir, ô homme insigne, de votre serviteur, je vous en prie, menez à présent à leur réalisation mes vœux, faites que je puisse voir avec vous vos clunisiens; qu'ainsi à vous soient honneur et vertu et longue vie. »

La réception du *Panegyrique* fut visiblement mauvaise, puisque Pierre de Poitiers dut lui-même, dans une lettre en prose, défendre sa conception de l'éloge et invoquer l'autorité des Pères de l'Eglise qui n'ont pas hésité à louer des vivants<sup>1</sup> : c'est là que Pierre le Vénérable prend les idées

1. *Ejusdem Petri Pictaviensis ad calumniatorem* (inc. *Scio invdiam*), dans *B.C.* col. 616-617 et *P.L.* col. 57-58; éditée ci-après à la suite du *Panegyrique*. Pierre de Poitiers ne manque pas de pré-décesseurs en la matière mais il est extrêmement proche, dans

et les exemples qu'il développe dans le *Carmen apologeticum*. Un dernier petit poème *adversus barbarum* (n° 2 de cette édition) clôt le débat pour Pierre de Poitiers. Le calomniateur fut-il allemand, *Cymer* (v. 9), comme l'appelle Pierre de Poitiers ? Nous n'avons aucun élément permettant de confirmer son identité, mais le fait qu'il ait réellement existé une critique est à tenir pour certain, d'une part parce que l'éloge dithyrambique d'un abbé de Cluny, fût-il poétiquement réussi, ne pouvait manquer de faire réagir, d'autre part parce que les partisans de Pons de Melgueil, même vaincus, n'ont pas dû trouver cela très à propos<sup>1</sup>.

Pierre de Poitiers a par bien des aspects joué un rôle essentiel dans le développement de la poésie clunisienne ; le moins paradoxal n'est pas que son œuvre ait reçu un accueil défavorable : c'est ce dernier qui est l'élément déclencheur d'une réaction menée par Pierre le Vénérable lui-même et qui le contraint à développer une théorie de l'éloge qui est unique au moyen âge. Par ailleurs, le rôle de disciple et de secrétaire que tient Pierre de Poitiers a fait de lui le premier éditeur de son abbé et a permis ainsi la transmission de leurs œuvres à tous deux ; enfin, malgré une perfection inégale, on ne peut dénier à Pierre de Poitiers quelques accents qui méritaient d'être transmis.

l'esprit, de Secundinus qui rédigeait son hymne « liturgique » à saint Patrice du vivant même du saint : Dag Norberg, « Le début de l'hymnologie latine en l'honneur des saints », dans *Au seuil du moyen âge...*, p. 150-162 (première publ. dans *Arctos*, 5, 1967, p. 115-125), aux p. 154-155. L'hymne en question est dans les *A.H.* 51, p. 340 sq.

1. J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 464.

## LES TEXTES

Les œuvres de Pierre de Poitiers ne nous sont transmises que comme partie intégrante de celles de Pierre le Vénérable : l'établissement de la tradition textuelle des secondes revient donc à établir celle des premières, qui en outre ne concernent qu'une partie des témoins des secondes.

*Collections complètes*

Les témoins visant à donner une collection complète de la poésie de Pierre le Vénérable sont au nombre de deux ; ils sont, en réalité, ce que l'on pourrait appeler des « œuvres complètes », puisqu'ils transmettent aussi la correspondance et les traités.

*A* : Douai, Bibliothèque municipale, 381

Le premier de ces témoins est un manuscrit : Douai, bibliothèque municipale, 381 (sigle *A*). Il s'agit d'un épais volume *in-folio* (198 ff., 305 × 430 mm), aux lettrines splendides, copié à l'abbaye d'Anchin par un scribe nommé Siger dans la décennie qui suivit la mort de Pierre le Vénérable. Il fait mentir les faits qui veulent que les manuscrits les plus beaux soient aussi souvent ceux qui sont copiés avec le moins d'attention, et, en outre, son histoire est de nos jours très bien connue ; G. Constable est le premier à l'avoir étudiée, et ses conclusions font l'unanimité<sup>1</sup>. Le manuscrit contient les œuvres de Pierre de Poitiers dans l'ordre de cette édition

1. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 48-55. Les conclusions de G. Constable ont été vérifiées et confirmées par Y. Friedman pour l'*Adversus judaeos*, éd. cit., p. xxviii-xxxiii. Pour les notices codicologiques complètes des témoins manuscrits, voir Fr. Dolveck, *Poétique de louange et d'éloge à Cluny au xii<sup>e</sup> siècle : édition critique des œuvres poétiques de Pierre le Vénérable et de Pierre de Poitiers et du Mariale de Bernard de Morlas*, th. pour le dipl. d'archiviste paléographe, 2 t., 2011, dactyl., t. I, p. 141-146.

(ff. 1<sup>v</sup>-7<sup>v</sup>), suivies des poésies de Pierre le Vénérable (ff. 7<sup>v</sup>-10<sup>v</sup>) dans cet ordre : 1, 11, 12, 5, 3, 2, 4, 6, 7, 14-16; le *Poème apologétique* (13) est en revanche placé à la suite du *Panegyrique* de Pierre de Poitiers (ff. 5-7). A la suite de cela se trouve la correspondance de l'abbé (ff. 10<sup>v</sup>-66), puis le *Contra petrobusianos* (ff. 66-108), la *Lettre* 28 à Bernard de Clairvaux qui avait été oubliée lors de la copie du reste des lettres (un renvoi est fait; ff. 108-120<sup>v</sup>), le sermon *De laude dominici Sepulcri* (ff. 120<sup>v</sup>-127<sup>v</sup>), les trois *Visions* attribuées à Pierre le Vénérable<sup>1</sup> (ff. 128-130<sup>v</sup>), et enfin l'*Adversus judæos* et le *Contra sarracenos* (respectivement ff. 131-177 et 177-195). Les hymnes à saint Benoît (9 et 10) sont donnés à la suite de la *Lettre* 124 (ff. 64-64<sup>v</sup>); la lettre à Raymond de Toulouse (18) est à sa place « normale » parmi les lettres en prose (f. 66).

L'abbaye d'Anchin, proche de Cluny dont elle suivait les coutumes sans faire partie de l'Ordre, a été au XII<sup>e</sup> siècle un foyer de culture important. La bibliothèque de l'abbaye était renommée<sup>2</sup> et a développé un style de décoration qui lui est propre<sup>3</sup>. Au temps de l'abbé Gossuin, mort en 1166<sup>4</sup>, l'abbaye a connu son apogée et le scriptorium également : son chef-d'œuvre est la collection des œuvres de saint Bernard, Douai, bibliothèque municipale, 372<sup>5</sup>. Il a

1. Edition et étude de ces *spuria* dans G. Constable, «The Vision of Gunthelm and Other Visiones Attributed to Peter the Venerable», dans *Revue bénédictine*, 66, 1956, p. 92-114.

2. Elle comptait environ 150 volumes au XII<sup>e</sup> siècle : Jean-Pierre Gerzaguët, *L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV<sup>e</sup> siècle : essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine*, Villeneuve d'Ascq, 1997, p. 163-166. Sur la décoration, voir la n. suivante.

3. André Boutemy, «Enluminures d'Anchin au temps de l'abbé Gossuin (1131-1133 à 1165)», dans *Scriptorium*, 11, 1957, p. 234-248.

4. J.-P. Gerzaguët, *op. cit.*, p. 95.

5. Actuellement en trois volumes. La reliure a été refaite récemment et est malheureusement trop serrée, au détriment de la décoration si le texte reste toujours lisible. Voir sur

été copié par le moine Siger qui a mis son nom dans un poème propitiatoire, f. 1; c'est ce même Siger qui a copié le présent manuscrit, ainsi que la parfaite similitude des écritures l'atteste<sup>1</sup>. G. Constable a démontré que le manuscrit des œuvres de saint Bernard est postérieur au nôtre; Siger étant mort vers 1169, et la copie du manuscrit de saint Bernard ayant pu lui prendre au minimum quatre ans d'après l'estimation de G. Constable<sup>2</sup>, *A* doit dater au plus tard de 1165, soit moins de dix ans après la mort de Pierre le Vénérable. L'abbé Gossuin, mort en 1166, citant par ailleurs dans le *De noviciis instruendis* une lettre de Pierre le Vénérable dont le texte est sensiblement celui du manuscrit *A*, il est probable que la copie de ce manuscrit est même antérieure d'une ou plusieurs années à 1165-1166<sup>3</sup>. Dans tous les cas, proche dans le temps de la mort de Pierre le Vénérable et excellent par sa copie, ce manuscrit est un témoin dont il existe peu d'équivalents.

*C* : édition *princeps*, Paris, 1522

L'édition *princeps* des œuvres de Pierre le Vénérable est parue à Paris en 1522. Elle a été réalisée pour le compte du libraire Damien Hichman par Jean II Du Pré et Antoine Bonnemère; le matériel du premier a servi pour le

ce manuscrit Watkin Wynn Williams, «The Anchin Manuscript (Douai 372)», dans *Speculum*, 8, 1933, p. 242-254 et la bibliographie abondante des œuvres de saint Bernard, notamment les travaux de J. Leclercq, dont un aperçu est donné par G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 52 et notes.

1. Y. Friedman, p. xxix, indique d'autres manuscrits d'Anchin qui sont probablement de la main de Siger; je ne les ai pas vus. Par ailleurs, bien que personne n'ait attiré l'attention dessus, les talons du premier et du dernier cahiers de notre manuscrit, qui sont aussi pris dans du parchemin copié de la main de Siger, mériteraient sans doute d'être étudiés et nettoyés, voire démontés. Les traces de notation musicale pourraient peut-être améliorer notre connaissance du scriptorium d'Anchin.

2. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 52-53.

3. *Ibid.*, p. 51-53.

corps de l'ouvrage, celui du second pour le « supplément » (qui correspond aux cinq cahiers finaux, contenant le *De miraculis* et l'index)<sup>1</sup>. L'éditeur scientifique, Pierre de Montmartre, est un clunisien ; outre ses activités de professeur au collège de Cluny, il est aussi l'éditeur de Jean Raulin, prédicateur célèbre et réformateur de Cluny<sup>2</sup>. L'édition s'ouvre sur les œuvres de Pierre de Poitiers, d'un seul tenant (ff. â2<sup>v</sup>-â6)<sup>3</sup>, suivies par le *Poème apologétique*, incomplet de la fin (ff. â6-â8) ; viennent ensuite les lettres auxquelles sont jointes le *Contra petrobrusianos* et l'*Adversus judæos*<sup>4</sup> (ff. a1-B2<sup>v</sup>), puis les poèmes de Pierre le Vénérable (ff. B2<sup>v</sup>-B4<sup>v</sup>) dans l'ordre 1, 11, 2, 12, 14-16, 3, 4, et enfin le *De miraculis* (ff. aa1-dd6). La lettre à Raymond de Toulouse est au f. y6, les hymnes à Saint-Benoît après la *Lettre* 124, f. y8.

Le manuscrit qui servit de base à cette édition est perdu. Il est possible qu'il se soit agi d'un témoin inconnu par ailleurs qui aurait été démembré puis dispersé ou détruit, comme c'est souvent le cas pour les manuscrits ayant servi aux éditions anciennes ; cependant, l'éditeur précisant qu'il n'a pas inclus le *Contra sarracenos*, il serait vraisemblable qu'il ait veillé à conserver le manuscrit, ne serait-ce que pour ne pas perdre un texte encore inédit ; dans ce cas, on peut penser qu'il s'agit du manuscrit de Pierre le Vénérable que conservait la bibliothèque de Cluny, le numéro 388 du grand

1. Voir principalement Brigitte Moreau, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du xvi<sup>e</sup> siècle d'après les manuscrits de Philippe Renouard*, t. III, Paris, 1985, n° 385, p. 147 ; Philippe Renouard, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1898, p. 182 (voir aussi p. 113 sur Jean II Du Pré et p. 39-40 sur Antoine Bonnemère).

2. Jean-Marie Le Gall, *Les moines au temps des réformes*, Seysse, 2001, surtout p. 388.

3. La foliotation est largement fautive ; ce sont donc les signatures qui sont indiquées.

4. Le *Contra sarracenos* est omis parce que Pierre de Montmartre le croyait, à tort ou à raison, incomplet ; voir sa dédicace, f. â1<sup>v</sup>.

catalogue<sup>1</sup>, qui fut dans tous les cas perdu lors du sac de Cluny par les réformés en 1570, avec la plupart des autres manuscrits. Quoi qu'il en soit, par le sigle *C*, c'est donc, à la suite de G. Constable, l'archétype de l'édition *princeps* qui est désigné.

Les deux témoins signalés se distinguent l'un de l'autre par des différences assez importantes. Du point de vue des œuvres poétiques, *A* est plus complet et plus sûr que *C*, mais la perspective s'inverse du point de vue de la correspondance de Pierre le Vénérable : G. Constable pense qu'*A* est le témoin d'une collection épistolaire antérieure à celle qui est connue par *C*<sup>2</sup>, mais reconnaît qu'à la date où *A* est copié, une collection complète des *Lettres* telle que transmise par *C* existe déjà. Il faut émettre, au moins pour ce qui concerne la poésie de Pierre le Vénérable, des réserves. Outre le fait que le texte d'*A* est d'une exceptionnelle qualité, il est le seul témoin connu pour la fin du *Poème apologétique* (n° 13), éditée par André Wilmart<sup>3</sup>, et du répons *Flos oritur* (n° 7). On pourrait imaginer que le *Poème apologétique* ait été amputé volontairement, par Pierre le Vénérable ou Pierre de Poitiers, puisque, à proprement parler, la fin n'est que le développement de ce qui précède, et que le dernier vers de cette version tronquée se conclut sur une reprise de Virgile, *Æn.* 10, 501. Mais on aurait alors pu s'attendre à ce que la coupure se fit sur une division préexistante du poème, et *A*, qui marque soigneusement ces divisions par des letrines, n'en comporte pas ici. Enfin, bien que l'on puisse concevoir

1. C'est ce que propose avec prudence G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 45-47 et 55-56. Le manuscrit de Pierre le Vénérable est signalé dans le grand catalogue dans une addition du xii<sup>e</sup> siècle. Voir Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale : fonds de Cluni*, Paris, 1884, p. 361 : *Volumen in quo continentur epistolæ Petri abbatis Cluniacensis*.

2. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 54-55.

3. André Wilmart, « Le poème apologétique de Pierre le Vénérable et les poèmes connexes », dans *Revue bénédictine*, 51, 1939, p. 53-69.

un abrégement aussi radical, sans remaniement ni ajout d'un distique de conclusion, il demeure que l'état d'inachèvement est patent<sup>1</sup>. Il ne semble pas que l'on doive voir dans la version courte de *C* une action de l'auteur ni celle d'un éditeur, mais bien une lacune, sans pouvoir cependant l'expliquer. Par ailleurs, si *C* devait témoigner pour la poésie comme pour la correspondance d'un état, sinon définitif, du moins postérieur à *A*, on ne comprend pas pourquoi auraient été enlevées des pièces rythmiques (n<sup>os</sup> 5-7) dont au moins la première, la prose *Orbis totus*, est d'une perfection formelle bien plus nette que les autres proses connues et publiées sans avoir été comprises dans *C*. Dans l'état, puisqu'on ne peut douter du témoignage d'*A* en matière d'authenticité des œuvres<sup>2</sup>, on ne peut apporter de réponse définitive à la question mais il semble néanmoins que, si *A* reflète une collection antérieure à *C*, il faut alors considérer que l'*exemplar* de *C* est lacunaire, peut-être matériellement<sup>3</sup>, ou que la dernière

1. Max Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. III, Munich, 1931, p. 142, s'étonne de la brusque conclusion du poème : la redécouverte de la fin donne la démonstration de sa justesse de vue.

2. Le fait que les textes qui sont dans *A* mais non dans *C* ne soient pas attribués explicitement par la rubrique ne vaut pas, dans la mesure où les textes authentifiés par ailleurs ne le sont pas non plus. Il est à noter que les *ejusdem* que l'on rencontre dans la rubrique de certaines pièces ne sont jamais explicités par une rubrique antécédente.

3. Cela semble peu probable : les pièces absentes de *C* et présentes dans *A* ne s'y suivent pas et il serait hasardeux de penser que la coupure du *Poème apologétique* sur un pentamètre, et qui plus est sur un hémistiche virgilien, qui ne sont pas si fréquents chez Pierre le Vénérable, soit le fruit du hasard de la copie. Je pense, sans pouvoir l'affirmer, que la collection poétique de *C* est antérieure ; un argument pourrait venir conforter cette hypothèse : l'*Epist.* 117 (n<sup>o</sup> 18 de cette édition) est amputée, dans *A*, des vers 51-58, qui constituent à proprement parler la réponse « pratique » à la lettre du moine Raymond et ne présentent donc d'intérêt que pour lui ; ce peut être le signe qu'*A*

collection en date contenue dans *C* est moins importante numériquement.

### *Témoins partiels*

Les manuscrits transmettant une partie seulement du corpus se répartissent en trois catégories : les témoins liturgiques, transmettant, avec ou sans attribution, telle ou telle pièce liturgique de Pierre le Vénérable, les témoins issus de la famille de *C*, et les témoins isolés de l'*Épître d'Abélard*. Un seul parmi les manuscrits liés à *C* relève d'une tradition directe, *R*, décrit ci-après ; les autres, *Chr*, *Chr*<sup>2</sup> et *Chr*<sup>3</sup>, sont en réalité des manuscrits de la *Chronique* de François de Rivo, qui se trouve citer quelques extraits des deux Pierre.

*R* : Munich, Bayerische Staatsbibliothek, lat. 14676

Le manuscrit de Munich provient de l'abbaye impériale de Saint-Emmeram de Ratisbonne<sup>1</sup>. Il date du xiv<sup>e</sup> siècle, et a appartenu à un certain Jacques (Jakob) de Zittau, inconnu

est destiné à un public élargi et constitue une véritable édition des textes, non une simple collection.

1. La description de Karl Halm (dir.), *Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae regiae Monacensis*, 2 t. en 7 vol., Munich, 1873-1884 (*Catalogus codicum manu scriptorum Bibliothecae regiae Monacensis*, 3-4) [2<sup>e</sup> éd. pour les vol. 1 et 2], t. I, 2, p. 215, est très sommaire, ainsi que celle d'U. Wawrzyniak, *Philologische Untersuchungen...*, p. 26-30, qui a découvert le manuscrit, mais n'analyse pas le contenu étranger à la poésie de Pierre le Vénérable. On peut consulter en ligne le microfilm numérisé de ce témoin : <http://daten.digital-sammlungen.de/~db/0003/bsb00039615/images/>. Sur Saint-Emmeram, voir surtout Bernhard Bischoff, « Literarisches und künstlerisches Leben in St. Emmeram (Regensburg) während des frühen und hohen Mittelalters » et « Studien zur Geschichte des Klosters St. Emmeram im Spätmittelalter (1324-1525) », dans Id., *Mittelalterliche Studien : ausgewählte Aufsätze zur Schriftkunde und Literaturgeschichte*, t. II, Stuttgart, 1967, p. 77-115 et 115-155.

par ailleurs, qui a inscrit son *ex-libris* f. 19. Il compte 138 feuillets de papier, pour une dimension de 145 × 200 mm. On distingue deux mains principales, l'une pour les œuvres de Pierre le Vénéral, l'autre pour le reste ; le corps du manuscrit est en effet consacré principalement à un *Ars prædicandi* qu'il attribue à un certain *Gerlacus de Pisteria*<sup>1</sup> et à des sermons divers que je n'ai pas pu identifier. Seul ce qui doit être le premier cahier, les ff. 1-6<sup>2</sup>, concerne Pierre le Vénéral : le f. 1 s'ouvre sur la fin de la *Lettre* 29 (à partir de *patres sibi assumere consueverunt*), incomplète du début par lacune matérielle ; aux ff. 1-2<sup>v</sup> et 5-6 se trouve le *Rhythmus in laude Salvatoris* (1) avec un renvoi du f. 2<sup>v</sup> au f. 5 ; sur le restant du f. 6 se trouvent les numéros 2 et 15, puis des vers mnémotechniques sur le cycle des lectures (Walther 4536). Le bifeuillet central (ff. 3-4<sup>v</sup>) contient des notes de prédication non identifiées et l'*Admonitio morienti* d'Anselme de Cantorbéry (avec des variantes importantes ; *P.L.* 158, col. 685-688).

Bien que ce témoin reste très mystérieux, on devine néanmoins qu'il avait pour modèle une collection plus complète :

1. Thomas-Marie Charland, *Artes prædicandi : contribution à l'histoire de la rhétorique au moyen âge*, Paris-Ottawa, 1936 (*Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa*, 7), p. 27-28, attribue ce traité à Astazius, qui fut évêque de Sarlat de 1361 à 1368. Sur les sept manuscrits recensés *ibid.*, deux donnent une attribution comparable à celle du témoin *R* : Todi, Biblioteca Comunale, 53 (xv<sup>e</sup> s.) et Bratislava, bibliothèque du chapitre, 57 (xiv<sup>e</sup> s.), « Giraldu de Pistorio » pour le premier et « Geraldinus de Pistorio » pour le second. Il faut ajouter à la liste des témoins un manuscrit d'Erfurt : Wilhelm Schum, *Beschreibendes Verzeichnis der Amplonianischen Handschriften-Sammlung zu Erfurt*, Berlin, 1887, p. 172, et, sans doute, un manuscrit attesté à Louvain, dans un catalogue ancien de Saint-Martin : Willem Lourdaux - Marcel Haverals, *Bibliotheca Vallis Sancti Martini in Lovanio : Bijdrage tot de studie van het geestesleven in de Nederlanden (15de-18de eeuw) / A Contribution to the Study of Intellectual Life in the Netherlands (15<sup>th</sup>-18<sup>th</sup> C)*, 2 t., Louvain, 1978-1982 (*Symbolæ Facultatis litterarum et philosophiæ Lovaniensis*, A, 8), t. II, p. 79.

2. Je n'ai pas pu consulter l'original du manuscrit et suis donc réduit à des suppositions en la matière.

la rubrique finale du *Rhythmus in laude Salvatoris*, f. 6, est fautive, *Explicit eisdem (sic) de sancto Hugone*, ce qui correspondrait au numéro 11. La collation du texte permet sans ambiguïté de dire que cet archétype était un parent de *C* : des erreurs comme celles qu'on trouve dans le numéro 2, la prose de Pâques, ne sont pas le fruit du hasard : *Crucem crucem* str 1b, *Captis captis* str. 7a et *Olet* pour *Dolet* str. 7b principalement. Malheureusement, la copie, très peu soignée, n'est d'aucune utilité pour le texte ; mais elle prouve que les œuvres de Pierre le Vénéral ont circulé plus largement et plus longtemps qu'on aurait pu le penser.

Les manuscrits de la *Chronique* de François de Rivo : Paris, Bibliothèque nationale, lat. 9875 (*Chr*), n.a.l. 1916 (*Chr*<sup>2</sup>) et 1578 (*Chr*<sup>3</sup>)

François de Rivo, grand prieur de Cluny actif comme tel entre 1484 et 1486, rédigea à la demande de l'abbé Jacques d'Amboise (1485-1514) une *Chronique* de Cluny<sup>1</sup>. La date de composition n'est pas connue précisément, mais elle est sans doute antérieure à 1500<sup>2</sup>. Faisant un large usage de la bibliothèque de l'abbaye, il cite et Pierre le Vénéral et Pierre de Poitiers : on y trouve trois épitaphes du premier (15-17), un large extrait du *Panegyrique* et l'*Épitaphe de Gélase II* du second. Il ne fait pas de doute que François de Rivo utilise le manuscrit clunisien des œuvres de Pierre le Vénéral. Le témoin *Chr*, copié d'une seule main, non sans élégance, sur papier (98 ff., 120 × 200 mm), pourrait être le manuscrit de l'auteur sinon un autographe<sup>3</sup>. Outre la *Chronique*,

1. Editée dans *B.C.*, col. 1627-1685 d'après *Chr*. Elle a été étudiée par D. Riche, « Un témoin de l'historiographie clunisienne... », p. 89-114.

2. L'auteur ne fait en effet pas mention des statuts réformateurs de Saint-Martin-des-Champs, promulgués le 6 janvier 1500. D. Riche, *op. cit.*, p. 91, n. 12.

3. C'est l'avis de Myra Nan Rosenfeld, « Les origines de l'hôtel français de la Renaissance », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 23, 1971, p. 45-50, à la p. 46 et

il contient une somme des privilèges pontificaux accordés à Cluny. Le témoin *Chr*<sup>2</sup> n'est pas localisé mais pourrait provenir de Cluny même ; il a été copié après 1516. Il contient la *Chronique* suivie de divers documents liés à l'histoire de l'Ordre<sup>1</sup>. Le témoin *Chr*<sup>3</sup> a été écrit pour le prieuré clunisien de Saint-Etienne de Nevers, peut-être même copié là-bas : il porte un *ex-libris* d'Henri Girard, prieur du lieu et procureur général de l'Ordre — inconnu par ailleurs. Il contient, à la suite de la *Chronique*, un nombre important de documents liés à Cluny, archivistiques ou non. De ces trois témoins il est difficile d'établir le stemma ; tout au plus peut-on penser que *Chr* est le plus haut situé, peut-être le modèle des deux autres.

Témoins isolés de l'*Épithaphe d'Abélard* : Auxerre, bibliothèque municipale, 145 (olim 132) (*Au*) et Berne, bibl. de la Bourgeoisie, 211 (*B*)

Le témoin *Au* est un témoin indirect ; c'est « l'autographe » de la *Chronique* de Robert de Saint-Marien († 1212) : il est contemporain de l'auteur et provient de son abbaye<sup>2</sup>. L'*Épithaphe d'Abélard* est copiée en marge au f. 297 de la

n. 8, mais elle n'avance pas d'argument particulier. L. Delisle, *Cluni...*, p. 218-219, dans sa notice de ce manuscrit, très brève d'ailleurs, n'en parle pas.

1. Description détaillée par Henri Omont réalisée à l'occasion de l'acquisition de ce manuscrit : Henri Omont, « Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale », dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, 15-1, 1910, p. 130-141. Voir aussi Id., « Un ambassadeur grec à Cluny en 1515 », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 68, 1907, p. 672-673. La datation du manuscrit s'obtient grâce au titre mis à la copie du *Chartrier de Cluny*, f. 122 : 16 mars 1512 n. st. au plus tôt.

2. Description dans *Roberti canonici sancti Mariani Autisiodorensis Chronicon*, éd. Oswald Holder-Egger, Hanovre, 1882 (*M.G.H.*, SS., 26, p. 219-287), p. 223-225. Sur Saint-Marien et sa bibliothèque, on pourra se reporter à Anne Bondéelle-Souchier, *Bibliothèques de l'Ordre de Prémontré dans la France d'Ancien Régime*, 2 t., Paris, 2000-2006 (*Documents, études et répertoires publiés par l'I.R.H.T.*, 58), t. I, p. 49-57.

main C, datée du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, en face d'une mention du philosophe, avec attribution à Pierre le Vénérable.

Le témoin *B* est un recueil poético-littéraire humanistique, copié certainement après 1492 et vraisemblablement plutôt vers 1500-1510 (172 ff., 185 × 310 mm)<sup>2</sup>. Son origine est française, comme l'indique la présence massive des œuvres de Gerson et, vers la fin du manuscrit, diverses pièces en l'honneur ou au sujet de princes français. Toutes sortes d'œuvres y sont rassemblées ; en prose, Gerson a la première place, mais Guarino Veronese est aussi assez présent. En vers, les épigrammes et les épitaphes sont préférées, qu'elles proviennent de l'*Anthologie* ou de la plume de Pie II ; c'est dans cette collection d'épitaphes que se trouve celle d'Abélard, f. 160<sup>v</sup>, suivie de deux autres pour le même (*Est satis in titulo* et *Petrus hac petra latitat*; Walther 5842 et 14057) et de deux épitaphes pour Héloïse (*Feminei sexus decor* et *Hoc tumulo abbatissa*; Walther 6418 et 8365), toutes sans attribution.

*P* : Paris, Bibliothèque nationale, lat. 17716

Le manuscrit le plus célèbre parmi ceux qui concernent Pierre le Vénérable est le témoin *P*, principalement à cause d'illustrations de très grand format représentant la Transfiguration, la dédicace de Cluny III et un personnage, que l'on identifie commodément à Pierre le Vénérable, à genoux devant une Madone à l'Enfant ; pourtant, c'est une copie peu soignée. Le fait qu'il soit à présent numérisé en couleurs et accessible en ligne dispense de décrire le volume très

1. D'après O. Holder-Egger, éd. cit., p. 224 ; il édite le texte p. 235.

2. Plutôt qu'à la notice de Hermann Hagen, *Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana)*, Berne, 1875, p. 256-260, il faut se fier à la notice dactylographiée de l'I.R.H.T., réalisée par E. Pellegrin et E. Dunan. La date de 1492 s'obtient par une relation du baptême du dauphin Charles-Orland (f. 162<sup>v</sup>).

précisément<sup>1</sup>. Il fut copié après 1189 si l'on se fie à la *Chronique* finale : c'est la dernière date où des événements sont rapportés ; il est difficile de dire si ce fut à Cluny ou à Saint-Martin-des-Champs, d'où provient ce manuscrit<sup>2</sup>, qu'il fut copié, mais les deux hypothèses sont également probables. C'est la première partie du volume qui nous intéresse ici : elle contient diverses pièces liturgiques, avec notation musicale, précédant l'office de la Transfiguration attribué à Pierre le Vénérable et dont on a parlé plus haut. Cette petite anthologie liturgique est de contenu très variable, depuis la préface commune de la messe jusqu'à des répons pour la Saint-Nicolas ; parmi ces pièces, on trouve des proses attribuées par ailleurs à Pierre le Vénérable, les numéros 6 et 5 (ff. 2-3 et 3-4) et deux autres proses qu'il faut peut-être lui attribuer aussi ; comme, cependant, elles ne sont transmises que par ce témoin qui s'abstient de toute mention explicite de l'auteur, il n'est pas possible de rien affirmer : ce sont les *Carmina dubia* 1 et 2 (ff. 4-5 et 6-7)<sup>3</sup>.

1. Sur *Gallica*. Mes conclusions sur ce manuscrit telles qu'exposées ci-après s'écartent de celles de Dominique Iogna-Prat, qui les a présentées dans au moins trois versions d'un même article (voir la bibliographie), sous des titres différents ; ce dernier est le plus facile d'accès car en ligne : « Un recueil liturgique et historique du tournant des années 1200 (Paris, BnF, ms. latin 17716) », dans Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre, 9, 2005 [en ligne à l'adresse <http://cem.revues.org/index792.html>]. Les conclusions de l'auteur se fondent sur une simplification à mon avis trop importante du contenu du manuscrit.

2. Il ne figure cependant pas dans le catalogue ancien de Saint-Martin-des-Champs, à redater de la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; voir sur ce point Charlotte Denoël, « La bibliothèque médiévale de Saint-Martin-des-Champs à Paris », dans *Scriptorium*, 65, 2011, p. 67-108 et pl. 26-36.

3. Sur la foi de ce manuscrit *P*, on a aussi attribué à Pierre le Vénérable l'office marial des ff. 23-24<sup>v</sup> : il a été édité par A. Wilmart, « Le poème apologétique... », qui se montrait très prudent quant à son attribution à Pierre le Vénérable. On peut apporter comme élément supplémentaire que les reprises de

*Sa* : Paris, bibliothèque de l'Arsenal, 135.

Le témoin *Sa* provient de Salisbury où il a été copié dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ; il a fait l'objet d'une description détaillée par V. Leroquais<sup>1</sup>. On trouve dans le prosaire des ff. 236-283<sup>v</sup> le numéro 6 (ff. 273-273<sup>v</sup>), sans attribution (comme pour tout le reste des proses, dont certaines de Notker ou d'Adam de Saint-Victor, par exemple).

*Au*<sup>1</sup> : Paris, Bibliothèque nationale, lat. 10511

Le témoin *Au*<sup>1</sup> est un missel-troisième-prosaire provenant de Saint-Florentin d'Auxerre où il a été copié dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Une addition actuellement reliée

vers plus anciens sont nombreuses ; par exemple, dans le répons *Candida virginitas* (p. 65-66 de l'éd. d'A. Wilmart), le premier vers est d'Aldhelm, *Carm. de virg.* 1654, ainsi que le second (v. 1698, avec une modification, non présente chez Aldhelm lui-même d'après l'édition des *M.G.H.*) et le troisième (v. 1675, voir aussi le v. 1655). Le quatrième est de Fortunat, *Carm.* 8, 3, 94 (ces emprunts ont déjà été signalés par U. Wawrzyniak, *Philologische Untersuchungen...*, p. 12). Il ne reste donc qu'un vers à attribuer à l'auteur : Pierre le Vénérable n'étant pas coutumier de tels emprunts, la pièce n'est sans doute pas de lui. Peut-être pourrait-on lui attribuer le premier répons, connu uniquement par ce manuscrit et le ms. Cambrai, Bibliothèque municipale, 249 (239), f. 10<sup>v</sup>, dans une addition avec notation musicale du XII<sup>e</sup> siècle : il présente des caractères de prose poétique originaux et, ayant fait l'objet d'une enluminure dans *P* où un moine clunisien l'offre dans un phylactère à la Vierge, on peut supposer qu'il avait pour Cluny une importance particulière. Cependant, contrairement à ce que l'on peut lire, rien n'indique que le moine représenté soit Pierre le Vénérable ; au contraire, si tel était le cas, on s'attendrait à lui voir porter les attributs de l'abbat.

1. Victor Leroquais, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, 3 t. et 1 vol. de planches, Paris, 1924, t. II, p. 132-135.

2. Voir l'étude de Margot E. Fassler, *Gothic Song : Victorine Sequences and Augustinian Reform in Twelfth-Century Paris*, Cambridge, 1993 (*Cambridge Studies in Medieval and Renaissance Music*, 2), p. 106-109, dont je reprends les conclusions.

au début du manuscrit (mais qui devait se trouver à la fin dans l'état d'origine) contient le numéro 6, f. 1<sup>v</sup>, avec d'autres pièces mariales, sans attribution.

*V* : Paris, Bibliothèque nationale, lat. 14872

La deuxième unité codicologique du témoin *V* (ff. 88-121) est un prosaire, sans musique, copié à Saint-Victor à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Parmi de très nombreuses pièces, beaucoup d'entre elles attribuées à Adam de Saint-Victor, on trouve f. 111 le numéro 5, sans attribution.

*N* : Paris, Bibliothèque nationale, n.a.l. 3126

Le témoin *N* est un graduel-prosaire produit à Nevers, peut-être à Saint-Martin, au milieu du xii<sup>e</sup> siècle, probablement vers 1160<sup>2</sup>. C'est devenu un manuscrit célèbre à sa découverte parce qu'il transmet un certain nombre de pièces d'Abélard<sup>3</sup> ou attribuables à Abélard (ff. 84<sup>v</sup> et *sq.*). Il contient le numéro 5, f. 81<sup>v</sup>, sans attribution.

1. Sur ce manuscrit, voir principalement Gilbert Ouy, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor : catalogue établi sur la base du répertoire de Claude de Grandrue (1514)*, 2 t., Turnhout, 1999 (*Bibliotheca victorina*, 10), t. II, p. 258.

2. Description par Michel Huglo, « Un nouveau prosaire nivernais », dans *Ephemerides liturgicæ*, 71, 1957, p. 3-30 (repris dans Id., *Chant grégorien et musique médiévale*, Aldershot, 2005, n° XII). Pour la localisation, voir M. Fassler, *Gothic Song...*, p. 102-103.

3. Il a été pour cela très étudié par Gunilla Iversen et Marie-Noël Colette. Leurs dernières publications en date, résumant et complétant les précédentes, sont publiées dans *Sapientia et Eloquentia...* : Gunilla Iversen, « From *Jubilus* to Learned Exegesis... », et Marie-Noël Colette, « A Witness to Poetic and Musical Invention in the Twelfth Century : The Troper-Proser of Nevers (BnF n. a. lat. 3126) », p. 259-300. Un appendice édité de nombreux extraits de ce manuscrit mais qui sont à manier avec précaution, aucune collation avec d'autres manuscrits n'ayant été effectuée. Voir également, surtout sur l'histoire du manuscrit, G. Iversen, « Continuité et renouvellement à Nevers : réflexions sur le répertoire du "prosaire-tropaire nivernais" »

*Co* : Paris, Bibliothèque nationale, lat. 3639.

Le témoin *Co* s'apparente, quoique de loin, aux témoins liturgiques : c'est une vaste anthologie de poésie mariale copiée au début du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Il provient de la bibliothèque de Colbert, mais son histoire antérieure est inconnue. Il contient les numéros 3 (f. 204), 4 (ff. 205-206) et 6 (ff. 195-195<sup>v</sup>); les deux premiers sont attribués formellement à *Petrus Cluniacensis*; le troisième est sans rubrique. Etant donnée sa position, il est sans doute tiré d'une source différente de celle des deux premiers.

Manuscrits de Fleury : Orléans, bibliothèque municipale, 175 (olim 152) (*F*<sup>1</sup>) et Paris, Bibliothèque nationale, n.a.l. 443 (*F*<sup>2</sup>)

Deux manuscrits fleurisiens transmettent les hymnes à Saint-Benoît; tous deux datés des x<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles, ils contiennent l'un et l'autre des additions du xii<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. *F*<sup>1</sup> donne les deux hymnes p. 174-175, dans l'ordre 10 puis 9, sans attribution à Pierre le Vénéral; *F*<sup>2</sup> ne donne que le

Paris, B. N. n. a. lat. 3126 », dans *Recherches nouvelles sur les tropes liturgiques*, éd. Wulf Arlt - Gunilla Björkqvall, Stockholm, 1993 (*Corpus troporum ; Studia latina Stockholmiensia*, 36), p. 271-308. Enfin, Hélène Cao a consacré à ce manuscrit une thèse de doctorat (dir. Marie-Noël Colette, E.P.H.E.), soutenue le 26 janvier 2013.

1. Notice dans le *Catalogue général des manuscrits latins...*, t. 6, p. 413-436.

2. Pour le premier, voir le nouveau catalogue des *Manuscrits médiévaux de la bibliothèque municipale d'Orléans*, dir. † Elisabeth Pellegrin et Jean-Paul Bouhot, Paris, 2010 (*Documents, études et répertoires publiés par l'I.R.H.T.*, 78), p. 206-209. Le second est fait de deux *membra disjecta* : sa première partie (ff. 1-28), qui nous intéresse, est issue d'un manuscrit de Fleury dont deux morceaux sont actuellement conservés à Orléans (bibl. mun., ms. 347 [296]), et deux autres encore à l'étranger (Cité du Vatican, Bibl. Vat., Reg. lat. 467, ff. 1-56 et Leyde, Rijksuniversiteit, Voss. lat. 8° 60, ff. 14-29). Le catalogue cité, p. 507-511, reconstitue intellectuellement dans sa notice le manuscrit d'origine.

numéro 10, sans titre et incomplet de la fin, f. 27. Ces deux manuscrits attestent que les hymnes ont été envoyés à Fleury, comme l'avait suggéré Pierre de Poitiers<sup>1</sup>.

#### *Attributions diverses*

Les *Analecta hymnica* ont également publié sous le nom de Pierre le Vénéralable l'antienne finale de l'office de la Transfiguration<sup>2</sup>, *Ave stella matutina*. Les indices sont trop peu nombreux pour assurer cette attribution à l'abbé de Cluny et le fond même de cette antienne, qui n'est qu'un catalogue d'attributs mariaux, est étranger à ce que nous avons de lui.

D'autre part, on a attribué anciennement à Pierre le Vénéralable un poème sur la Messe, inc. *Scribere proposui quæ mystica sacra priorum* et un *De nummo* (inc. *Destituit terras...*) mais dès Fabricius ces attributions ont été rejetées<sup>3</sup>. Une autre attribution ancienne est plus problématique : elle est l'œuvre d'Ughelli, dans sa notice sur René d'Anjou, évêque de Sorrente<sup>4</sup> :

*Stupendum addit miraculum, Renatum ex divina promissione a sterili matre genitum, pauloque post defunctum, quem sanctus Mauritius episcopus Andegavensis 'septem annos integros in monumento jacentem excellentissimo (ut ait Petrus Venerabilis abbas Cluniacensis) miraculo ad vitam suscitavit'. Quod etiam in hymno ejus nomini scripto legitur.*

1. *Epist.* 128, p. 325-326 ; voir la notice du n° 9.

2. *P.* f. 13<sup>v</sup> ; *A.H.* 48, p. 243 ; *R.H.* 2135 et Walther 1990. U. Wawrzyniak, *Philologische Untersuchungen...*, p. 48-49, a dressé une liste des témoins de cette antienne.

3. Johann Albert Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitatis*, 6 t., Florence, 1858-1859 (éd. originale Passau, 1754), t. V, p. 243.

4. Ferdinando Ughelli, *Italia sacra, sive de episcopis Italiæ et insularum adjacentium, rebusque ab iis præclare gestis, deducta fere ad nostram usque ætatem*, 10 t. en 9 vol., Venise, 1717-1722, t. VI, p. 597.

La citation de Pierre le Vénéralable fait référence au *Contra petrobrusianos*, 245 (p. 146). Si, à la suite de Chevalier (*R.H.* 21310) on comprend qu'*ejus nomini* fait référence à Pierre le Vénéralable, et que donc cet hymne à saint René d'Anjou est bien attribué à l'abbé de Cluny, il faut cependant dire qu'il est absolument inconnu par ailleurs : mes recherches pour en trouver ne serait-ce qu'une mention ont été vaines. Il est néanmoins bien plus logique de comprendre *ejus nomini scripto* comme se rapportant à saint René d'Anjou, d'une part, et, d'autre part, la pratique systématique des enjambements, dans ces trois strophes, serait un cas unique dans l'œuvre de Pierre le Vénéralable. Voici cependant le texte transmis par Ughelli, pour mémoire :

*Ventre conceptus sterili, parentum  
Nascetur fletu, lacrimis, Renatus  
Præsulis, Christo duce, vivus unda  
Surgit ab urna.*

*Surgit ut cadens rosa rore tacta,  
Rore ceu surgit foliis apertum  
Lilium, surgit veluti profusus  
Rore hyacinthus.*

*Surgit e mortis gremio futurus  
Fulgidum vitæ speculum, futurus  
Forma virtutum celebris, futurus  
Ætheris astrum.*

Pour ce qui concerne Pierre de Poitiers, il n'y a lieu d'effectuer aucune critique d'authenticité parmi les œuvres transmises par les manuscrits, la question ne se posant pas. Les attributions étrangères à la tradition de ces poèmes ont été évoquées plus haut dans l'introduction générale.

#### PRINCIPES ÉDITORIAUX ET TRADUCTION

La présente édition des œuvres poétiques de Pierre le Vénéralable et de Pierre de Poitiers est fondée sur le manuscrit *A*,

à la fois le témoin le plus complet et le meilleur pour le texte. L'ordre des pièces a été modifié de manière à distinguer clairement les œuvres des deux poètes — il n'était pas possible, au vu des usages modernes, de conserver à la suite le *Panegyrique* de Pierre de Poitiers et le *Poème apologétique* de Pierre le Vénérable — et à présenter avec cohérence toutes les œuvres poétiques connues de Pierre le Vénérable; cet agencement est cependant en partie artificiel dans la mesure où nous n'avons à ce jour aucun témoin exhaustif. La numérotation des pièces est originale et vise à remplacer celle des *Analecta hymnica* qui n'ont pas édité les pièces profanes; pour Pierre de Poitiers, n'ont été numérotés que les poèmes, et non les deux lettres qui se rattachent à son œuvre poétique, la première de dédicace à Pierre le Vénérable, et la seconde destinée au calomniateur.

Les œuvres de Pierre de Poitiers sont éditées dans l'ordre suivant, qui est commun aux manuscrits comme aux éditions : Lettre *Sicut præcipere*, *Panegyrique*, Lettre *Scio invidiam*, Epigramme *Barbare crudelis*, *Épitaphes* de Gé-lase II et d'Alonso de Salamanque. Les deux lettres citées n'ont bien sûr aucun caractère poétique mais font, par leur sujet, partie intégrante de l'œuvre poétique de Pierre de Poitiers.

Concernant la poésie de Pierre le Vénérable, il a semblé pertinent de distinguer les œuvres sacrées, liturgiques ou non, des œuvres profanes, qui les suivent. Dans les premières, l'ordre retenu est l'ordre hiérarchique des fêtes liturgiques à Cluny<sup>1</sup>, d'ailleurs semblable à l'ordre couramment adopté pour le commun des saints : le Christ, la Vierge, saint Benoît, saint Hugues, sainte Marie Madeleine. Les œuvres profanes sont successivement le *Poème apologétique*, les *Épitaphes* dans l'ordre des témoins pour les trois premières, suivies par celle d'Abélard, et la *Lettre 117* à Raymond de Toulouse. Les deux pièces *dubiæ* de *P* sont imprimées à la suite.

1. G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, t. I, p. 397-423.

Le témoin *A* est suivi autant que possible; son orthographe est conservée en principe, mais on a appliqué la distinction, en usage à l'École des chartes, entre *u* et *v*, *i* et *j*; l'usage de l'*e* cédillé dans le manuscrit est plus constant que dans d'autres, mais garde un caractère assez aléatoire. Il a été transcrit partout par la diphtongue correspondante, *æ* ou *œ*, et les éventuelles erreurs ont été corrigées à la volée, sauf lorsqu'elles pouvaient engendrer un changement de sens (par exemple, *quæror/quæror*). Il va de soi que cette commodité, purement graphique, ne doit pas conduire à prononcer les diphtongues autrement que *e*. Les noms d'origine grecque transcrits avec un *h* ont un  $\eta$  (en majuscules de petit corps :  $\eta$ ) à la place dans l'original; les *h* eux-mêmes ont parfois été ôtés quand ils ne relevaient que de la variante orthographique et non de la prononciation ou de l'usage médiévaux (on a conservé *ortus* pour *hortus* mais pas *epithaphium* pour *epitaphium*, qui est d'ailleurs la graphie principale d'*A*), ajoutés ou déplacés quand ils peuvent simplifier la lecture (*Rhenus*, le Rhin, est orthographié *Rehnus* dans le manuscrit). La ponctuation et les majuscules ont été rétablies selon les usages modernes.

Les divisions des poèmes longs, marquées dans *A* par des lettrines et des rubriques, ont été conservées pour la commodité de la lecture, « transcrites » ici par des lignes blanches.

Toutes les interventions sur le texte d'*A* ont été signalées dans le texte par un point en haut avant le mot, s'il s'agit d'un seul mot, et par des crochets angulaires s'il s'agit de plusieurs.

Une première traduction rythmique s'est avérée globalement peu satisfaisante : le lecteur contemporain n'est plus habitué à voir de la littérature d'essai sous forme poétique et trouve plus de ridicule que d'intérêt dans le vers français plié au genre polémique. Tous les textes ont donc été traduits en prose, mais certains gardent particulièrement la trace du premier essai, la plupart des épitaphes, la *Lettre 117*; seul le premier poème de Pierre le Vénérable a conservé une forme entièrement rythmique, qui n'a aucune prétention poétique

mais a l'avantage de donner, même de loin, une idée de ce à quoi peut ressembler auditivement l'original latin. En ce qui concerne les proses liturgiques, je crois que toute tentative de traduction mesurée est vouée à l'échec, à moins de devenir une paraphrase. Ce que je propose n'a aucun autre objectif que d'aider, ici ou là, à comprendre plus vite le texte latin; le lecteur pourra être sensible, je crois, à son rythme même si sa maîtrise de la langue est imparfaite. Quoi qu'il en soit, tous les efforts ont été faits pour rendre cette traduction aussi accessible que possible; on a à l'occasion allégé les faits de langue du latin, non pour dénaturer l'original mais pour ne pas lui donner un caractère ampoulé en français qu'il n'a pas en latin.

Les notices préliminaires à chaque œuvre rappellent ou signalent quelques points propres : témoins et éditions du texte, bibliographie (normalement exhaustive); quelques notes visent à décrire la forme poétique utilisée et, éventuellement, à apporter des précisions qui n'auraient pas trouvé leur place dans les notes. Les titres préfixés à ces notices, et repris dans la table des matières, sont à visée bibliographique : leur orthographe est normalisée et leur contenu, s'il y a lieu, harmonisé et simplifié. Ceux qui précèdent les pièces, en revanche, sont directement issus de la tradition du texte.

#### REMERCIEMENTS

L'expression de mes plus vifs remerciements va à François Dolbeau, qui a fait profiter cet ouvrage de relectures attentives, en plus de l'accueillir dans cette collection. Anne-Marie Turcan-Verkerk et Pascale Bourgain ont dirigé les travaux de recherche qui trouvent dans ce livre leur aboutissement, et je ne peux que les assurer, une fois de plus, de ma profonde gratitude pour l'ensemble de ce que je leur dois.

#### ABRÉVIATIONS

- A.H.* *Analecta hymnica*, éd. Guido Maria DREVES et Clemens BLUME, 55 t., Leipzig, 1889-1922.
- B.C.* *Bibliotheca Cluniacensis, in qua sanctorum Patrum Abbatum Cluniacensium vitæ, miracula, scripta, statuta chronologicaque duplex...*, éd. Martin MARRIER et André DU CHESNE, fac-similé typogr. [de l'éd. de Paris, 1614], Mâcon, 1915.
- B.H.L.* *Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, 3 t., Bruxelles, 1899-1901, avec le supplément de 1986.
- C.C.C.M.* *Corpus christianorum, Continuatio mediævalis*.
- M.G.H.* *Monumenta Germaniæ historica*.
- P.L.* *Patrologia latina*, éd. Jacques-Paul MIGNE, 221 t., Paris, 1844-1855 et 1862-1865 (sauf mention contraire, référence est faite au t. 189, contenant les œuvres de Pierre le Vénérable et de Pierre de Poitiers).
- R.H.* Ulysse CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum : catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Eglise latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, 6 t., Louvain, 1892-1920.
- Torrell - Bouthillier Jean-Pierre TORRELL - Denise BOUTHILLIER, *Pierre le Vénérable et sa vision du monde : sa vie, son œuvre, l'homme*

*et le démon*, Louvain, 1986 (*Spicilegium sacrum Lovaniense*, 42).

Walther

Hans WALTHER, *Initia carminum ac versuum mediæ ævi posterioris latinorum : alphabetisches Verzeichnis der Versanfänge mittellateinischer Dichtungen, unter Bearbeitung der Vorarbeiten Alfons HILKA*, Göttingen, 1959 (*Carmina mediæ ævi posterioris latina*, 1); ainsi que *Ergänzungen und Berichtungen zur 1. Auflage von 1959*, Göttingen, 1969, et les compléments de Jürgen STOHLMANN parus dans *Mittel-lateinisches Jahrbuch*, 7-9 et 12.

## BIBLIOGRAPHIE

- ALVERNY (Marie-Thérèse d'), « Deux traductions latines du Coran au moyen âge », dans *Archives d'histoire littéraire et doctrinale du moyen âge*, 16, 1947-1948, p. 69-131.
- Antiphonale Romanum secundum liturgiam horarum ordinemque cantus officii dispositum*, t. II : *Liber hymnarius*, Solesmes, 1983.
- AVENEL (Joseph d'), *Vie de Pierre le Vénérable suivie de récits merveilleux*, Paris, 1874.
- BARBEAU (Thierry) *et alii*, *Prières de Cluny : textes traduits et présentés par les moines de Solesmes*, Paris, 2010.
- BARONIO (Giuseppe), *Annales ecclesiastici*, éd. Augustin Theiner, 35 t., Bar-le-Duc, 1864-1880.
- BARRY (Phillips), « The Magic Boat », dans *The Journal of American Folk-Lore*, 18, 1915, p. 195-198.
- BARTH (Caspar von), *Adversariorum commentariorum libri LX*, Francfort, 1624.
- BELL (Nicolas), voir *Sapientia et Eloquentia...*
- BENTON (John Frederick), « Nicolas of Clairvaux and the Twelfth-Century Sequence, With Special Reference to Adam of St. Victor », dans *Traditio*, 18, 1962, p. 149-179.
- BERLIÈRE (Ursmer), « Le cardinal Matthieu d'Albano (c. 1085-1135) », dans *Revue bénédictine*, 18, 1901, p. 113-140 et 280-303.
- Bibliotheca hagiographica latina antiquæ et mediæ ætatis*, 3 t., Bruxelles, 1899-1901; *Novum supplementum*, Bruxelles, 1986 [abr. *B.H.L.*].
- BILLET (Bernard), « La dévotion mariale de Pierre le Vénérable (1092-1156) », dans *De cultu mariano sæculis XII-XV, 7<sup>e</sup> congrès mariologique et 14<sup>e</sup> congrès marial international, Rome, 1975*, t. 4, Rome, 1980, p. 181-214 [prépublication dans *Esprit et Vie*, 37, 1977, p. 465-477].

- BISCHOFF (Bernhard), « Literarisches und künstlerisches Leben in St. Emmeram (Regensburg) während des frühen und hohen Mittelalters » et « Studien zur Geschichte des Klosters St. Emmeram im Spätmittelalter (1324-1525) », dans Id., *Mittelalterliche Studien : ausgewählte Aufsätze zur Schriftkunde und Literaturgeschichte*, t. II, Stuttgart, 1967, p. 77-115 et 115-155.
- BONDÉELLE-SOUCHIER (Anne), *Bibliothèques de l'Ordre de Prémontré dans la France d'ancien régime*, 2 t., Paris, 2000-2006 (*Documents, études et répertoires publiés par l'I.R.H.T.*, 58).
- BOURASSÉ (Jean-Jacques), *Summa aurea de laudibus beatissimæ Virginis Mariæ...*, 13 t., Paris, 1862-1866 (n.v.).
- BOURGAIN (Pascale), « Qu'est-ce qu'un vers au moyen âge? », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 147, 1989, p. 231-282.
- , *Poésie lyrique latine du moyen âge*, Paris, 2000 (*Lettres gothiques*).
- , « La poésie à Cluny sous Pierre le Vénérable (1122-1156) », dans *Poesía latina medieval (siglos v-xv) : Actes du congrès de l'Internationale Mittellateinerkomitee, Saint-Jacques-de-Compostelle, 12-15 septembre 2002*, éd. M. Díaz y Díaz - José M. Díaz de Bustamante, Florence, 2005 (*Milennio medievale : atti di convegno*, 17), p. 551-564.
- , « La mémoire des défunts dans les rouleaux des morts », dans *Écritures latines de la mémoire*, éd. Hélène Casanova-Robin et Perrine Galand, Paris, 2010 (*Classiques Garnier*), p. 107-129.
- BOUTEMY (André), « Enluminures d'Anchin au temps de l'abbé Gossuin (1131-1133 à 1165) », dans *Scriptorium*, 11, 1957, p. 234-248.
- BOUTHILLIER (Denise), voir TORRELL (Jean-Pierre).
- BREDERO (Adriaan Hendrick), *Cluny et Cîteaux au douzième siècle : histoire d'une controverse monastique*, Amsterdam-Maarssen, 1985.
- , « La canonisation de saint Hugues et celle de ses devanciers », dans *Le gouvernement d'Hugues de Semur à Cluny : Actes du colloque scientifique international (Cluny, septembre 1988)*, Cluny, 1990, p. 245-263.
- BURNETT (Charles), voir MEWS (Constant).
- CANTARELLA (Glaucio Maria), « Due note cluniacensi », dans *Studi medievali*, 3<sup>e</sup> s., 16-2, 1975, p. 763-780.

- CHARLAND (Thomas-Marie), *Artes prædicandi : contribution à l'étude de la rhétorique au moyen âge*, Paris-Ottawa, 1936 (*Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa*, 7).
- CHAUME (Maurice), « Les grands prieurs de Cluny : compléments et rectifications à la liste de la *Gallia christiana* », dans *Revue Mabillon*, 28, 1938, p. 145-152.
- CLEMENT (Felix), *Carmina e poetis ohristianis excerpta*, Paris, 1854.
- CLICHTOVE (Josse), *Elucidatorium ecclesiasticum ad officium Ecclesiæ pertinentia planius exponens*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1521 [1<sup>re</sup> éd., 1516].
- Codex Calixtinus and the Shrine of St. James (The), [*Actes du colloque de Pittsburgh, 3-5 novembre 1988*], éd. John Williams - Alison Stones, Tübingen, 1992 (*Jakobus-Studien*, 3).
- CONSTABLE (Giles), voir aussi *Petrus Venerabilis...*
- , « The Letters from Peter of St. John to Hato of Troyes », dans *Petrus Venerabilis...*, p. 38-52.
- , « An Unpublished Letter by Peter the Venerable to the Priors of Paray-le-Monial, Mesvres, and Luzy in 1147 », dans *Consuetudines monasticæ : eine Festgabe für Kassius Hallinger aus Anlass seines 70. Geburtstages*, éd. Joachim F. Angerer - Josef Lenzenweger, Rome, 1982 (*Studia Anselmiana*, 85), p. 207-216.
- Corpus des inscriptions de la France médiévale*, 22 t. parus, Poitiers puis Paris, 1974-...
- COWDREY (Herbert Edward John), « Two Studies in Cluniac History (1049-1126) », dans *Studi Gregoriani*, 11, 1978, p. 5-298.
- CURTIUS (Ernst Robert), *La littérature européenne et le moyen âge latin*, Paris, 1956 [trad. de *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter*, Berne, 1954].
- DANIEL (Hermann Adalbert), *Thesaurus hymnologicus : sive hymnorum, canticorum, sequentiarum collectio amplissima*, 5 t., Halle, 1855-1856.
- DELISLE (Léopold), *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale : fonds de Cluni*, Paris, 1884.
- DEMIMUID (Maurice), *Pierre-le-Vénérable : ou la vie et l'influence monastiques au XII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1876.
- DENOËL (Charlotte), « La bibliothèque médiévale de Saint-Martin-des-Champs à Paris », dans *Scriptorium*, 65, 2011, p. 67-108 et pl. 26-36.

- DESHUSSES (Jean) - Jacques HOURLIER, « Saint Benoît dans les livres liturgiques », dans *Studia monastica*, 21, 1979, p. 143-204.
- DOLVECK (Franz), *Poétique de louange et d'éloge à Cluny au XII<sup>e</sup> siècle : édition critique des œuvres poétiques complètes de Pierre le Vénérable et de Pierre de Poitiers et du Mariale de Bernard de Morlas*, th. pour le dipl. d'archiviste paléographe, 2 t., 2011, dactyl. ; résumé dans *Ecole nationale des chartes, positions des thèses...*, 2011, p. 105-115.
- , « Un Fleurisien à Cluny : la vie et l'œuvre de Raoul Tortaire », dans *Filologia mediolatina*, 20, 2013, p. 277-308.
- DUBY (Georges), « Le budget de l'abbaye de Cluny entre 1080 et 1155 : économie domaniale et économie monétaire », dans *Annales : économies, sociétés, civilisations*, 7-2, 1952, p. 155-171 [repris dans Id., *Hommes et structures au moyen âge*, Paris-La Haye, 1973 (E.P.H.E., VI<sup>e</sup> section, *Le savoir historique*, 1), p. 61-82].
- , « Un inventaire des profits de la seigneurie clunisienne à la mort de Pierre le Vénérable », dans *Studia Anselmiana*, 40, 1956, p. 129-140 [repris *ibid.*, p. 87-101].
- DUFOUR (Jean), voir *Recueil des rouleaux des morts...*
- DU MERIL (Edélestand PONTAS), *Poésies populaires latines du moyen âge*, Paris, 1847.
- DUPARAY (Benoît), *De Petri Venerabilis vita et operibus*, Chalon-sur-Saône, 1857.
- , *Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny : sa vie, son œuvre et la société monastique au XII<sup>e</sup> siècle*, Chalon-sur-Saône, 1862 (n.v.).
- DURAND (Ursin), voir MARTÈNE (Edmond).
- EVANS (Joan), *Monastic Life at Cluny (910-1157)*, rééd. [de l'éd. d'Oxford, 1931], Hamden (Connecticut), 1968.
- FABRICIUS (Johann Albert), *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latininitatis*, 6 t., Florence, 1858-1859 [éd. or. Passau, 1754].
- FAILLON (Etienne-Michel), *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, 2 t., Paris, 1865.
- FASSLER (Margot E.), « Who Was Adam of Saint-Victor? The Evidence of the Sequence Manuscripts », dans *Journal of the American Musicological Society*, 37, 1984, p. 233-269.
- , *Gothic Song : Victorine Sequences and Augustinian Reform in Twelfth-Century Paris*, Cambridge, 1993 (*Cambridge Studies in Medieval and Renaissance Music*, 2).

- FERRARI (Angel), « Artificios septenarios en la *Chronica Adefonsi Imperatoris* y *Poema de Almería* », dans *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 122, 1963, p. 19-67.
- , « El cluniacense Pedro de Poitiers y la *Chronica Adefonsi Imperatoris* y *Poema de Almería* », *ibid.*, p. 153-204.
- Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa*, 16 t., Paris, 1720-1865.
- GERZAGUET (Jean-Pierre), *L'abbaye d'Anchin de sa fondation (1079) au XIV<sup>e</sup> siècle : essor, vie et rayonnement d'une grande communauté bénédictine*, Villeneuve-d'Ascq, 1997.
- GHELLINCK (Joseph de), *L'essor de la littérature latine au XII<sup>e</sup> siècle*, 2 t., Bruxelles-Paris, 1946.
- GHISALBERTI (Fausto), « Mediaeval Biographies of Ovid », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 9, 1946, p. 10-59.
- GICQUEL (Bernard), *La légende de Compostelle : le Livre de saint Jacques*, Paris, 2003.
- GILSON (Etienne), *Héloïse et Abélard : études sur le moyen âge et l'humanisme*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1964 [1<sup>re</sup> éd. 1938] (*Essais d'art et de philosophie*).
- , « Le message de Cluny », dans *A Cluny, congrès scientifique : fêtes et cérémonies en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon (9-11 juillet 1949)*, Dijon, 1950, p. 27-36.
- GIOCARINIS (Kimon), « Bernard of Cluny and the Antique », dans *Classica et mediævalia*, 27, 1966, p. 310-348.
- GOULLET (Monique), « *Planctum describere* : les deux lamentations funèbres de Jotsaud en l'honneur d'Odilon de Cluny », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 39, 1996, p. 187-210.
- GOURMONT (Remy de), *Le latin mystique : les poètes de l'antiphonaire et la symbolique au moyen âge*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1930.
- GRABOÏS (Aryeh), « Le schisme de 1130 et la France », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 76, 1981, p. 593-612.
- GRIVOT (Denis), *Les abbés de Cluny*, Lyon, 1993.
- GROSSBÖLTING (Petrus Canisius), *De miracula in scriptis Petri Venerabilis*, position de thèse de l'Université pontificale Grégorienne, Limburg an der Lahn, 1937.
- HAIGNERÉ (D.), « Quelques chartes de l'abbaye de Samer », dans *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 12, 1880, p. 90-240.
- HAVERALS (Marcel), voir LOURDAUX (Willem).

- HERRERO (Juan Armangué), « *El Liber Maiorichinus de gestis Pisanorum illustribus* (s. XII) », dans *Quaderns de la Selva*, 14, 2002, p. 271-278.
- HILEY (David), « The Office of the Transfiguration by Peter the Venerable, Abbot of Cluny (1122-1156), in the Manuscript Paris, Bibliothèque nationale de France, fonds latin 17716 », dans *Chant and Its Peripheries : Essays in Honor of Terence Bailey*, Ottawa, 1998 (*Musical Studies*, 72), p. 224-240.
- Histoire littéraire de la France*, 2<sup>e</sup> éd., 38 t., Paris, 1865-1949.
- HOURLIER (Jacques), voir aussi DESHUSSES (Jean).
- , « La Translation d'après les sources narratives », dans *Studia monastica*, 21, 1979, p. 214-239.
- HUART (Dany), *Recueil des actes de Haton, Henri de Carinthie, Mathieu, évêques de Troyes au XII<sup>e</sup> siècle (1122-1180), conservés aux Archives de l'Aube*, mém. de maîtrise sous la dir. de M. Bur, Université de Reims, 1971, dactyl. (n.v.).
- HUGLO (Michel), voir aussi PHILIPS (Nancy).
- , « Origine et diffusion de la séquence parisienne (ou séquence de la seconde époque) : introduction », dans *Musicologie médiévale : notations et séquences, Actes de la table ronde du C.N.R.S. à l'Institut de recherche et d'histoire des textes (6-7 septembre 1982)*, Paris, 1987, p. 209-212.
- Hymni de Tempore et Sanctis*, Solesmes, 1885 (n.v.).
- LOGNA-PRAT (Dominique), « Les lieux de mémoire du Cluny médiéval (v. 940 - v. 1200) », dans *Au cloître et dans le monde : femmes, hommes et sociétés (IX<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), mélanges en l'honneur de Paulette L'Hermite-Leclercq*, éd. Patrick Henriot - Anne-Marie Legras, Paris, 2000, p. 103-117; repris et remanié dans « Ecclésiologie et système ecclésiastique clunisiens », dans *Etudes clunisiennes*, Paris, 2002 (*Les médiévistes français*, 2), p. 11-34; et dans « Un recueil liturgique et historique du tournant des années 1200 (Paris, B.N.F., ms. latin 17716) », dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 9, 2005 (en ligne à l'adresse <http://cem.revues.org/index792.html>)].
- , « Panorama de l'hagiographie clunisienne », dans *Etudes clunisiennes*, Paris, 2002 (*Les médiévistes français*), p. 35-73 [d'abord paru dans *Manuscrits hagiographiques...*, p. 77-118].
- IVERSEN (Gunilla), voir aussi *Sapientia et Eloquentia...*

- , « From *Jubilus* to Learned Exegesis : New Liturgical Poetry in Twelfth-Century Nevers », dans *Sapientia et Eloquentia...*, p. 203-258.
- KLOPSCH (Paul), « Anonymität und Selbstnennung mittellateinischer Autoren », dans *Mittellateinisches Jahrbuch*, 4, 1967, p. 9-25.
- KOHNLE (Armin), *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)*, Sigmaringen, 1993 (*Beihefte der Francia*, 32).
- KRITZECK (James), voir aussi *Petrus Venerabilis...*
- , *Peter the Venerable and Islam*, Princeton (New Jersey), 1964 (*Princeton Oriental Studies*, 23).
- KUMAOKA (Soline), « Les jugements du légat Gérard d'Angoulême en Poitou au début du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 155, 1997, p. 315-338.
- LABBE (Philippe), *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, 2 t., Paris, 1657.
- LAMMA (Paolo), *Momenti di storiografia cluniacense*, Rome, 1961 (*Studi storici*, 42-44).
- LAPIDGE (Michael), « L'influence stylistique de la poésie de Jean Scot », dans *Jean Scot Erigène et l'histoire de la philosophie : Colloque international du C.N.R.S., Laon, 7-12 juillet 1975*, éd. René Roques, Paris, 1977, p. 441-452.
- , *Anglo-Latin Literature (900-1066)*, Londres, 1996.
- LECLERCQ (Jean), *Pierre le Vénérable*, Saint-Wandrille, 1946.
- , « Pierre le Vénérable et l'éremitisme clunisien », dans *Petrus Venerabilis...*, p. 99-120.
- , *L'amour des lettres et le désir de Dieu : initiation aux auteurs monastiques du moyen âge*, Paris, 1957.
- , « Cluny fut-il ennemi de la culture? », dans *Revue Mabillon*, 47, 1957, p. 172-182.
- , « Spiritualité et culture à Cluny », dans *Spiritualità cluniacense : 2<sup>e</sup> Congrès du Centro di studi sulla spiritualità medievale (12-15 octobre 1958)*, Todi, 1960, p. 103-151.
- , « Pour une histoire de la vie à Cluny », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 57, 1962, p. 385-408 et 783-812.
- LECOINTRE-DUPONT (Gérasime), « Notice sur Pierre de Poitiers, grand prieur de Cluni, abbé de St-Martial de Limoges », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 9, 1842, p. 369-391.
- LE GALL (Jean-Marie), *Les moines au temps des réformes*, Seysel, 2001.
- LOFTIE (William John), *The Latin Year*, Londres, 1873.

- LÓPEZ ALCALDE (Celia), « Los manuscritos del 'corpus islatino' », dans *Estudios de latín medieval hispánico : Actas del V Congreso internacional de latín medieval hispánico (Barcelona 7-10 de septiembre de 2009)*, éd. José Martínez Gásquez et al., Florence, 2011 (*Millennio medievale*, 92; *Strumenti e studi*, n. s. 30), p. 651-656.
- LOURDAUX (Willem) - Marcel HAVERALS, *Bibliotheca Vallis Sancti Martini in Lovanio : Bijdrage tot de studie van het geestesleven in de Nederlanden (15de-18de eeuw) / A Contribution to the Study of Intellectual Life in the Netherlands (15th-18th C)*, 2 t., Louvain, 1978-1982 (*Symbolae Facultatis litterarum et philosophiae Lovaniensis*, A, 8)
- MANITIUS (Max), *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. III, Munich, 1931.
- MARATU (Abbé), « Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siège (vers 1060-1136) », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4<sup>e</sup> s., 2, 1864, p. 1-394.
- MARTÈNE (Edmond) - Ursin DURAND, *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, 9 t., Paris, 1724-1733.
- MEWS (Constant) - Charles BURNETT, « Les épitaphes d'Abélard et d'Héloïse au Paraclét et au Prieuré de Saint-Marcel, à Chalon-sur-Saône », dans *Studia Monastica*, 27, 1985.
- MEYER (Wilhelm), *Gesammelte Abhandlungen zur mittellateinischen Rhythmik*, 3 vol., Berlin, 1905-1936.
- MOOS (Peter von), *Consolatio : Studien zur mittellateinischen Trostliteratur über den Tod und zum Problem der christlichen Trauer*, 4 vol., Munich, 1971-1972 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 3).
- , « Le silence d'Héloïse et les idéologies modernes », dans *Pierre Abélard, Pierre le Vénérable...*, p. 425-468.
- MUNK OLSEN (Birger), *L'étude des auteurs classiques latins aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, 4 t. en 6 vol. parus, Paris, 1982-... (*Documents, études et répertoires publiés par l'I.R.H.T.*, 23).
- NORBERG (Dag), *Introduction à l'étude de la versification latine médiévale*, Stockholm, 1958 (*Studia latina Stockholmiensia*, 5).
- , « Le début de l'hymnologie latine en l'honneur des saints », dans *Au seuil du moyen âge : études linguistiques, métriques et littéraires publiées par ses collègues et élèves à l'occasion de son 65<sup>e</sup> anniversaire*, Padoue, 1974 (*Medioevo*

- e umanesimo*, 19), p. 150-162 [1<sup>re</sup> publ. dans *Arctos*, 5, 1967, p. 115-125].
- , « La récitation du vers latin », dans *Au seuil du moyen âge...*, p. 123-134.
- , *L'accentuation des mots dans le vers latin du moyen âge*, Stockholm, 1985 (*Filologist arkiv*, 32).
- , *Les vers latins iambiques et trochaïques au moyen âge et leurs répliques rythmiques*, Stockholm, 1988 (*Filologist arkiv*, 35).
- , « Problèmes métriques dans les séquences, les offices et les tropes », dans *Recherches nouvelles sur les tropes liturgiques*, éd. Wulf Arlt - Gunilla Björkwall, Stockholm, 1993 (*Studia latina Stockholmiensia*, 36; *Corpus troporum*), p. 361-369.
- NOUGARET (Louis), *Traité de métrique latine classique*, 4<sup>e</sup> éd. corrigée, Paris, 1956 [réimpr. 1986].
- Officia propria congregationis Gallicæ Ordinis sancti Benedicti*, 2 t., Solesmes, 1860 (n.v.).
- OMONT (Henri), « Un ambassadeur grec à Cluny en 1515 », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 68, 1907, p. 672-673.
- , « Deux nouveaux cartulaires de Cluny à la Bibliothèque nationale », dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> s., 15-1, 1910, p. 130-141.
- PELLECHET (Marie), *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Mâcon et Chalon*, Paris-Autun, 1883.
- PÉRICARD-MICHEL (Janine), *Contribution à l'étude des rapports entre le Codex Calixtinus et Cluny*, mém. de D.E.A., hist. de l'art, dir. Fabienne Joubert, Paris-IV, 2003, dactyl.
- Petrus Venerabilis (1156-1956) : Studies and Texts Commemorating the Eighth Century of His Death*, éd. G. Constable - J. Kritzeck, Rome, 1956 (*Studia Anselmiana*, 40).
- PFUFF (Richard William), *New Liturgical Feasts in Later Medieval England*, Oxford, 1970 (*Oxford Theological Monographs*).
- PHILIPS (Nancy) - Michel HUGLO, « The Versus Rex Cæli : Another Look at the So-Called Archaic Sequence », dans *Journal of Plainsong and Medieval Music Society*, 5, 1982, p. 36-43.
- Pierre Abélard, Pierre le Vénérable : les courants philosophiques, littéraires et artistiques en Occident au milieu du XII<sup>e</sup> siècle*, Colloque international du C.N.R.S., Cluny, 2-9 juillet 1972, Paris, 1975.

- PIGNOT (J.-Henri), *Histoire de l'ordre de Cluny depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à la mort de Pierre-le-Vénéral* (909-1157), 3 t., Paris-Autun, 1868.
- POECK (Dietrich W.), *Cluniacensis Ecclesia : der cluniacensis Klosterverband (10.-12. Jahrhundert)*, Munich, 1998 (*Münstersche Mittelalter-Schriften*, 71).
- POMMERAY (Jean-François), *Histoire des archevesques de Rouen*, Rouen, 1667.
- POTHIER (Joseph), *Cantus mariales quos e fontibus antiquis eruit aut opere novo veterum instar...*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1910.
- PREVOST (Hildebrand), *Recueil des sequences d'Adam le Breton*, Ligugé, 1901.
- QUADRADO (José Maria), *España, sus monumentos, su naturaleza é historia : Salamanca, Ávila y Segovia*, Barcelone, 1884.
- RABY (Frederic James Edward), *A History of Christian-Latin Poetry From the Beginnings to the Close of the Middle Ages*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford, 1953 [1<sup>re</sup> éd., 1927].
- , *The Oxford Book of Medieval Latin Verse*, Oxford, 1959.
- RAGEY (le P.), *Hymnarium quotidianum B.M.V., ex hymnis mediæ ævi comparatum*, Paris, 1893.
- RAMBACH (August Jacob), *Anthologie christlicher Gesänge aus allen Jahrhunderten der Kirche*, Hambourg, 1817.
- Recueil des rouleaux des morts (VIII<sup>e</sup> siècle - vers 1536)*, éd. Jean Dufour t. 1, Paris, 2005 (*Recueil des historiens de la France, Obituaires, série in-4<sup>o</sup>*, 8).
- RICHE (Denyse), « Un témoin de l'historiographie clunienne à la fin du moyen âge : le *Chronicon* de François de Rivo », dans *Revue Mabillon*, 72, 2000, p. 89-114.
- ROSENFELD (Myra Nan), « Les origines de l'hôtel français de la Renaissance », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 23, 1971, p. 45-50.
- Sapientia et Eloquentia : Meaning and Function in Liturgical Poetry, Music, Drama, and Biblical Commentary in the Middle Ages*, éd. Gunilla Iversen - Nicolas Bell, Turnhout, 2009 (*Disput*, 11).
- SCALIA (Giuseppe), « Intorno ai codici del *Liber Maiorichinus* », dans *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo e Archivio muratoriano*, 69, 1957, p. 243-273.
- , « Per una riedizione critica del *Liber Maiorichinus* », *ibid.*, 71, 1959, p. 39-112.

- SCHERNER (Maximilian), *Die sprachlichen Rollen im lateinischen Weihnachtlied des Mittelalters*, Wuppertal-Ratingen-Düsseldorf, 1970 (*Beihefte zum Mittellateinischen Jahrbuch*, 4).
- STOTZ (Peter), *Sonderformen der sapphischen Hymnendichtung : ein Beitrag zur Erforschung der sapphischen Dichtung des lateinischen Mittelalters*, Munich, 1982 (*Medium Ævum*, 37).
- SZÖVÉRFY (Joseph), « 'False' Use of 'Unfitting' Hymns : Some Ideas Shared by Peter the Venerable, Peter Abelard and Heloise », dans *Revue bénédictine*, 89, 1979, p. 187-199 [repris dans Id., *Psallat chorus celestium, hymnologische Studien : gesammelte Beiträge / Religious Lyrics of the Middle Ages : Hymnological Studies and Collected Essays*, Berlin, 1983, p. 537-549].
- , *Secular Latin Lyrics and Minor Poetic Forms of the Middle Ages : A Historical Survey and Literary Repertory From the Tenth to the Late Fifteenth Century*, 4 vol., Concord (New Hampshire), 1992-1994 (*Medieval Classics : Texts and Studies*, 25-28).
- TESKE (Wolfgang), « Bernardus und Joceranus Grossus als Mönche von Cluny : zu der Aufstiegsmöglichkeit cluniacensischer « conversi » im 11. Jahrhundert », dans *Ordensstudien I : Beiträge zur Geschichte der Konversen im Mittelalter*, éd. Kaspar Elm, Berlin, 1980 (*Berliner historische Studien*, 2), p. 9-24.
- THÉREL (Marie-Louise), « Pierre le Vénéral et la création iconographique au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Pierre Abélar, Pierre le Vénéral...*, p. 733-744.
- TORRELL (Jean-Pierre) - Denise BOUTHILLIER, *Pierre le Vénéral, abbé de Cluny : le courage de la mesure*, Chambray-lès-Tours, 1988 (*Veilleurs de la foi*).
- TRENCH (Richard Chenevix), *Sacred Latin Poetry, Chiefly Lyrical, Selected and Arranged for Use*, 2<sup>e</sup> éd., Londres-Cambridge, 1864.
- UGHELLI (Ferdinando), *Italia sacra, sive de episcopis Italiae et insularum adjacentium, rebusque ab iis præclare gestis, deducta fere ad nostram usque ætatem*, 10 t. en 9 vol., Venise, 1717-1722.
- VALOUS (Guy de), *Le monachisme clunisien des origines au XV<sup>e</sup> siècle : vie intérieure des monastères et organisation de l'ordre*, 2 t., Paris, 1935 (*Archives de la France monastique*, 39).

- VAN DEN EYNDE (Damien), « Le commencement de l'année à Cluny au temps de Pierre le Vénérable », dans *Antonianum*, 43, 1968, p. 401-418.
- , « Les principaux voyages de Pierre le Vénérable », dans *Benedictina*, 15, 1968, p. 58-110 (n.v.).
- VANUXEM (Jacques), « La mort et la sépulture d'Abélard à Saint-Marcel-lez-Chalon », dans *Pierre Abélard, Pierre le Vénérable...*, p. 335-340.
- VIREY (Jean), « Les fouilles du Professeur K. J. Conant à Cluny », dans *Revue Mabillon*, 24, 1934, p. 65-80.
- WAWRZYNIAK (Udo), *Philologische Untersuchungen zum „Rithmus in laude Salvatoris“ des Petrus Venerabilis*, Francfort, 1985 (*Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters*, 22).
- WILKENS (Cornelius August), *Petrus der Ehrwürdige, Abt von Clugny : ein Mönchs-Leben*, Leipzig, 1857.
- WILLIAMS (Watkin Wynn), « The Anchin Manuscript (Douai 372) », dans *Speculum*, 8, 1933, p. 242-254 [repris dans l'ouvrage suivant, p. 146-165].
- , « Peter the Venerable », dans *Monastic Studies*, Manchester, 1938, p. 132-145 [1<sup>re</sup> parution dans *Downside Review*, 1936].
- WILMART (André), « Le poème apologétique de Pierre le Vénérable et les poèmes connexes », dans *Revue bénédictine*, 51, 1939, p. 53-69.
- WION (Arnold de), *Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ*, 2 t., Venise, 1595.
- ZABUESNIG (Johann Christoph von), *Katholische Kirchengesänge in das Deutsche übertragen mit dem Latein zur Seite*, t. III, Augsbourg, 1822.
- ZERBI (Pietro), « Remarques sur l'Epistola 98 de Pierre le Vénérable », dans *Pierre Abélard, Pierre le Vénérable...*, p. 215-234.

*PETRI PICTAVIENSIS*

*CARMINA*

PIERRE DE POITIERS

POÈMES

## CONSPECTUS SIGLORUM

- A* (*Anchin*) Douai, Bibliothèque municipale, 381  
*C* (*Cluny*) Edition princeps, Paris, 1522  
*Chr* (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France,  
lat. 9875  
*Chr*<sup>2</sup> (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France,  
n. a. lat. 1916  
*Chr*<sup>3</sup> (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France,  
n. a. lat. 1578  
*Clun.* *Bibliotheca Cluniacensis*  
*Patr.* *Patrologia latina*

*EPISTOLA SICUT PRÆCIPERE*

*LETTRE SICUT PRÆCIPERE*

EPISTOLA SICUT PRÆCIPERE

*B.H.L.* 6789.

SOURCES. — *A* (1<sup>v</sup>); *C* (ã2<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *B.C.* col. 604 [607]; *P.L.* col. 47.

BIBLIOGRAPHIE. — Citation extensive par E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, p. 626, sur l'anonymat des œuvres; autre citation par P. Klopsch, « Anonymität... », p. 20; brève mention dans le même sens par P. Bourgain, « La poésie à Cluny... », p. 557.

LETTRE DE PIERRE DE POITIERS  
AU SEIGNEUR PIERRE,  
VÉNÉRABLE ABBÉ DE CLUNY

À mon seigneur vénérable et à mon père très tendre Pierre, abbé de la sainte Eglise de Cluny, Pierre de Poitiers, pécheur et moine sans force, l'expression de mon amour filial dans le Christ.

Ainsi qu'il vous a plus de le commander, père très aimant, ces petits vers que jadis, dans ma jeunesse, au temps où vous me tirâtes de l'abîme de misère et de la boue profonde<sup>1</sup>, je composai à la louange du Créateur tout-puissant, de qui vous tenez tout bien, et à la vôtre, à présent j'ai fini par les éditer après correction, et je les ai copiés à leur place, en tête de vos lettres. J'ai ajouté au même endroit vos propres vers par lesquels vous confondîtes puissamment la barbarie brute de nos adversaires ; vos vers ont beau faire pâlir de leur or coruscant le pauvre éclat de mon argent, ils plaisent pourtant beaucoup à mon âme, parce que c'est comme si contre nos ennemis ils tenaient un glaive dégainé.

Si quelqu'un se scandalise à mon égard de ce que j'aie osé intituler quelque chose de mon nom et le placer en tête de vos ouvrages, qu'il sache que je l'ai fait non par une mienne présomption mais par votre prescription, à laquelle je crois

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 345.

EPISTOLA PETRI PICTAVIENSIS  
AD DOMNUM PETRUM VENERABILEM  
ABBATEM CLUNIACENSEM

Domno venerabili et patri dulcissimo Petro, sanctæ Cluniacensis Ecclesiæ abbati, Petrus Pictaviensis, peccator et infirmus monachus, filialis in Christo dilectionis affectum.

Sicut præcipere dignatus estis, pater amantissime, ver- 1  
siculos illos quos olim juvenis, eo tempore quo me *de*  
*luto fæcis et de lacu miseriæ eduxistis*, in omnipotentis  
Creatoris, a quo omne bonum habetis, et vestra laude  
composui, nunc tandem emendatos edidi, et in capite epi- 5  
stolarum vestrarum ordinate descripsi. Illos autem vestros  
quibus æmulatorum nostrorum brutam barbariem potentissi-  
me confutastis ibidem apposui ; qui, licet aureo suo fulgore  
argenti nostri pauperculum candorem reverberent, mul-  
tum tamen animo meo placent, quia contra hostes nostros 10  
quasi evaginatum gladium tenent. Si quis autem adver-  
sum me indignatur quod nomine meo aliquid intitulare et  
libris vestris apponere ausus fuerim, sciat hoc non mea  
præsumptione sed vestra, cui nefas duco contradicere, jus-

*A C Clun. Patr.*  
*Tit.* (Incipit *add. A C*) epistola petri pictaviensis (pictavensis  
*A*) ad domnum (dominum *C*) petrum (venerabilem *add. A C*)  
abbatem cluniacensem *A C Clun. Patr.* || *Salutatio* domno *A Clun.*  
*Patr.* : domino *C* || pictaviensis *C Clun. Patr.* : pictavensis *A*.

importun de s'opposer. Moi, je ne balance pas à exécuter vos ordres, en toutes choses comme aussi en celle-là, non par une arrogance complaisante — le Seigneur fasse qu'une telle chose soit toujours loin de moi — mais par une obéissance respectueuse, d'autant que je sais que nombre d'hommes à la religion et à l'humilité avérées se sont déjà appliqués à faire de même avec certains de leurs écrits. Je m'attache à imiter plus ceux-là, avec mon tout petit livret, que certains écrivains contemporains qui, par je ne sais quelle défiance ou quelle impéritie, suppriment partout leur nom et donnent ainsi dans la démenche des auteurs apocryphes, qui pétrissaient tout ce qu'ils faisaient, rapporte-t-on, de mensonge ou d'hérésie, et, craignant la réfutation, n'inscrivirent jamais leur propre nom. Que personne donc ne se presse de me juger avant l'heure, mais qu'on me laisse à Dieu et à ma conscience et qu'on inscrive, si l'on y tient, Ovide sans titre<sup>1</sup>.

Or vous, père très cher, de votre petit enfant, que vous engendrâtes pour le Christ Seigneur par un second baptême, que Dieu tout-puissant vous fasse maintenant et pour l'éternité garder sans cesse le souvenir. Portez-vous toujours bien dans le Seigneur.

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 345.

sione factum esse. Ego vero, cum in omnibus, tum etiam in hoc, vobis obtemperare non dubito, non arrogantiae studio — quam semper a me longe faciat Dominus — sed obœdientiae devotione, præsertim cum sciam multos probatæ religionis et humilitatis viros hoc idem de quibuslibet scriptis suis olim studiose fecisse. Quos certe magis in hoc quantulocumque opusculo nostro imitari affecto quam quosdam nostri temporis scriptores qui, nescio qua vel cautela vel imperitia, ubique nomina sua supprimunt, incurrentes apocryphorum scriptorum vecordiam, qui, si-ve de falsitate si-ve de hæresi quibus, ut fertur, sua omnia fermentabant, redargui fugientes, nusquam propria vocabula prætulerunt. Non ergo me hinc aliquis ante tempus judicare festinet, sed Deo et conscientiae meæ me dimittat, et ipse si voluerit Ovidium sine titulo scribat. Vos autem, pater carissime, filioli vestri, quem Christo Domino in secundo baptismate genuistis, indesinenter memorem Deus omnipotens hic et in æternum custodiat. Valete semper in Domino.

19 Explicit epistola *add. A C.*

I.

<*PANEGYRICUM PETRI VENERABILIS*>

PANÉGYRIQUE DE PIERRE LE VÉNÉRABLE

<PANEGYRICUM PETRI VENERABILIS>

*B.H.L.* 6789; Walther 14161.

SOURCES. — *A* (1<sup>v</sup>-4<sup>v</sup>); *C* (ã3-ã5<sup>v</sup>); et pour les vers 249-330 et 385-386, *Chr* (40-41<sup>v</sup>), *Chr*<sup>2</sup> (54<sup>v</sup>-56) et *Chr*<sup>3</sup> (46<sup>v</sup>-48).

EDITIONS. — *B.C.* col. 604 [607]-615; *P.L.* col. 47-58.

BIBLIOGRAPHIE. — G. Lecointre-Dupont, « Notice... », cite *passim* le *Panegyrique*; J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 461-462, analyse le poème; M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur...*, t. III, p. 901-902, donne une analyse, insistant particulièrement sur l'indépendance des différentes parties du poème; E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, p. 201-202, le mentionne rapidement; il cite les v. 41-42 à propos de l'idéal de brièveté; G. Constable, *The Letters...*, vol. II, app. Q, p. 331-343, le cite *passim*; analyse de quelques aspects par P. Bourgain, « La poésie à Cluny... », p. 557.

I.  
PANÉGYRIQUE  
DE PIERRE LE VÉNÉRABLE<sup>1</sup>

SA VENUE EN AQUITAINE SECONDE,  
QU'ON APPELLE AUJOURD'HUI POITOU

Battez des mains, dans votre joie riez, Clunisiens, c'est un autre Hugues qui par ses mœurs vous est rendu. Celui-là était noble, né de parents de haut lignage, tout comme, celui-ci, l'origine de ses pères le rend illustre. Celui-là brille par sa noblesse lyonnaise sur tous ceux que respecte et vénère la France ; celui-ci, ce sont, issus de la souche des rois de la race latine, les chefs puissants des peuples d'Auvergne

1. Sur la composition et la révision de ce poème, voir l'introduction. La rédaction de l'œuvre s'étale sur plusieurs décennies, depuis la première rencontre de Pierre de Poitiers et de Pierre le Vénérable vers 1125 jusqu'au moment de la mise en collection des œuvres de l'abbé par son secrétaire.

I.  
<PANIGERICUM  
PETRO VENERABILI DICTUM>

DE EJUS ADVENTU AD AQUITANIAM SECUNDAM  
QUÆ MODO PICTAVIA DICITUR

Plaudite, felices, hilarescite, Cluniacenses,  
Redditus est vobis moribus alter Hugo.  
Nobilis ille fuit magnisque parentibus ortus,  
Hunc quoque præclarum reddit origo patrum.  
Ille super cunctos quos excolit ac veneratur  
Gallia Lugduni nobilitate nitet;  
Hunc Latiae gentis regum de stirpe potentes  
Arverni populi progenere duces.

5

*A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> (tres hi codd. versus 249-330 et 385-386 tantum habent) Clun. Patr.*

*Tit. incipit panigericum ejusdem dictum viro venerabili domno petro cluniacensi abbati A, incipit panigericum petri pictaviensis dictum viro clarissimo domino nostro petro abbati cluniacensi C, petri pictaviensis monachi panegyricus petro venerabili (abbati cluniacensis IX. add. Clun.) dictus in primo adventu ejus ad aquitaniam secundam Clun. Patr. in capite paginæ, quæ hæc habent in principio carminis : incipit panegyricus || Rubrica de ejus adventu A : in primo adventu ejus C ; Clun. Patr., vide supra || 7 gentis A Clun. : gentes C Patr. || 8 arverni C Clun. Patr. : averni A.*

qui l'ont engendré. Aux anciens poètes, il s'égalé par son esprit pénétrant ; (10) égal à lui, personne ne le sera en notre temps. En prose c'est Cicéron, en vers c'est un nouveau Virgile<sup>1</sup>, il dispute comme Aristote ou Socrate ; il égale les premiers et dépasse avec louange les seconds de ceux qui nous formèrent par leurs discours sacrés : Augustin ne distingue qu'avec à peine plus de subtilité ce qui est caché, Jérôme peut à peine lui apprendre quoi que ce soit ; Grégoire, parlant clair et charmant, ne lui apporte rien, rien non plus Ambroise avec sa rhétorique. Ce que d'un tel génie je pense, je vais le dire en bref, (20) pour ne t'être pas, Lecteur, malappris ou trop disert : musicien, astronome, arithméticien, géomètre, grammairien, rhéteur et dialecticien, il est tout cela. Mais maintenant je crains de ployer sous la matière, alors que je veux déclamer ses mœurs incomparables. Dieu ! que rapporterai-je en premier ? venez à mon secours, Muses, apprenez-moi des chants dignes d'un si grand homme ! À l'esprit vif, il est rare que s'adjoigne la gravité des mœurs, et ces deux traits sont rarement associés ; pour cela, je m'étonne d'autant plus que, même en ses jeunes années, (30) lumière éclatante des jeunes gens, Pierre ait et l'un et l'autre, lui dont à bon droit la jeunesse studieuse déclame la louange — et en effet la louange de notre bouche devient, comme il convient, son honneur à lui. Par le Père éternel il a été donné comme unique lumière au monde, sous la gouverne de laquelle les hommes puissent gagner les royaumes altiers du ciel ; en lui simplicité et prudence règnent ensemble, sobriété et pudeur sans fin ;

1. L'idée est parfaitement banale dès l'époque classique : on la trouve, un exemple parmi d'autres, chez Paulin de Nole s'adressant à Ausone, *Carm.* 11, 38-39.

Vatibus antiquis æquatur acumine mentis,  
Par illi nostro tempore nullus erit. 10  
In prosa Cicero, novus est in carmine Maro,  
Sicut Aristotiles disputat aut Socrates ;  
Æquiperat primos, superat cum laude secundos  
Qui nos eloquiis edocuere sacris :  
Vix Augustinus subtilius abdita cernit, 15  
Vix hunc Jeronimus ulla docere potest ;  
Nil huic Gregorius clare blandeque loquendo,  
Nil huic Ambrosius rhetoricando tulit.  
De tanto sensu breviter quod sentio dicam,  
Ne tibi sim, Lector, rusticus aut nimius : 20  
Musicus, astrilogus, arimethicus et geometra,  
Grammaticus, rhetor et dialecticus est.  
Sed jam pertimeo succumbere materiei,  
Mores egregios dum recitare volo.  
Obsecro, quid primum referam ? succurrite, Musæ, 25  
Discite de tanto carmina digna viro !  
Ingenio facili gravitas accedere morum  
Raro solet, nec sunt hæc duo sæpe simul ;  
Unde magis stupeo quod et in juvenilibus annis,  
Splendida lux juvenum, Petrus utrumque tenet, 30  
Cui merito laudem recitat studiosa juvenus —  
Laus etenim proprie nostra fit ejus honor.  
A Patre perpetuo datus est lux unica mundo  
Qua duce celsa poli regna petant homines ;  
Simplicitas in eo simul et prudentia regnant, 35  
Jugis sobrietas atque pudicitia ;  
Maxima virtutum comes illi semper adhæret,

12 aristotiles *A* : aristoteles *C Clun. Patr.* || 19 quod *A C* : quid *Clun. Patr.* || 21 arimethicus *A C Clun.* : arithmeticus *Patr.* || 29 unde *A* : inde *C Clun. Patr.* || 34 celsa — homines *A* : terrigenæ (tetrigenæ *C*) cælica regna petant *C Clun. Patr.*

le plus grand cortège des vertus lui est toujours attaché, il le conserve toujours en soi et dans son apparence. La langue ne peut rapporter combien il est en tous lieux juste (40) et combien il est idoine à toutes les charges. Il n'y a pas besoin de remplir des volumes de beaucoup de mots : il est bref et bon, le poète qui plaît ; celui, Pierre, qui aura bien loué vos actes sera un autre Virgile, un autre Homère. O doux, pacifique, clément, affable et apte, nul ne peut dire combien vous vous révélez bon ; que donc la vieillesse chargée d'ans nous laisse une place, sans prétendre posséder seule la règle sacrée. Jeunes âmes à la vertu robuste, venez, (50) c'est à vous, peuples saints, que revient la charge publique, c'est lui-même qui vous invite aux honneurs suprêmes que sa vie sobre lui donna dès son jeune âge. Lui, Cluny, c'est la terre d'Auvergne qui te l'a envoyé, elle par qui notre France ne possède rien de plus fécond ; bienheureuse celle qui a mérité de produire un tel fruit ! Elle a donné à plusieurs Eglises des pères, elle se révèle toujours la génitrice d'hommes illustres : c'est d'elle que t'a été donné Odilon le magnifique, c'est d'elle aussi qu'est venu le doux disciple de Julien (60) qui fut pour l'Eglise de Tours un bon chef<sup>1</sup> ; les prés d'Auvergne se couvrent des fleurs de tes écrits, Sidoine, et tu étais le restaurateur de l'ancienne langue.

1. Pierre de Poitiers fait sans doute référence à Grégoire de Tours, qui était d'origine auvergnate ; le Julien mentionné est saint Julien de Brioude, dont Grégoire ne fut pas le disciple au sens strict, bien qu'il ait résidé longtemps à Brioude et ait consacré à Julien une partie du livre II de l'*In gloria martyrum*.

Intus et exterius semper eam retinet.  
Lingua referre nequit quam sit discretus ubique  
Quamque sit ad cuncta congruus officia. 40  
Non est opus multis implere volumina verbis :  
Qui brevis et bonus est, ille poeta placet ;  
Cum bene, Petre, tuos aliquis laudaverit actus,  
Alter Virgilius, alter Omerus erit.  
Mitis, pacifice, clemens, affabilis, apte, 45  
Quam bonus existas dicere nemo valet ;  
Præbeat ergo locum nobis annosa senectus,  
Ne regimen sacrum sola tenere velit.  
Robusti juvenes animi virtute, venite,  
Vos, populi sancti, publica cura decet, 50  
Hic est ad summos qui vos invitat honores,  
Quos sibi primævo sobria vita dedit.  
Hunc, Cluniace, tibi tellus Arvernica misit,  
Qua nichil uberius Gallia nostra tenet ;  
Felix, quæ tantum meruit producere fructum ! 55  
Pluribus Ecclesiis edidit ipsa patres,  
Semper clarorum genitrix solet esse virorum :  
Inde tibi datus est Odilo magnificus,  
Prodiit hinc etiam Juliani dulcis alumpnus  
Qui bene Turonicæ præfuit Ecclesiæ ; 60  
Arva tuis scriptis vernant Arverna, Sidoni,  
Et veteris linguæ tu reparator eras.

48 ne A : nec C Clun. Patr. || 53 arvernica C Clun. Patr. : avernica A.

QUAND IL REVINT POUR RESTAURER  
LA PAIX DANS LES MONASTÈRES

Dis-moi, ô Muse, qu'y a-t-il pour que l'Aquitaine batte ainsi des mains et ne puisse plus dissimuler ses transports ? Pourquoi même toi, qui naguère étais tous chagrins, chantes-tu maintenant, le visage riant, des chants de liesse ? Au temps passé, nous n'avions de goût que pour les pleurs, et nous ajoutions sans fin des larmes à nos larmes<sup>1</sup> ; c'est tout ce que nous avait laissé ce saint homme, (70) qui après Dieu le Père était toute mon espérance. Peut-être la rumeur te murmure-t-elle qu'il revient ? Qu'il soit l'heureuse cause de ta liesse ; pour moi, je ne peux pas croire à un monstre de mensonge qui ne dit jamais ou presque le vrai. Mais qu'ai-je entendu ? déjà l'on dit qu'il est proche, son amour pour nous le transporte ; abandonnez vos chaînes, coupables ; Poitiers, exulte, parce qu'à présent tes murs s'éclairent ; et toi, noble demeure des faubourgs<sup>2</sup>, même si tu comptes des hérétiques et des séditieux, (80) si tu recherches la paix, Pierre, ta paix, est là ! Angériens, vous dégainez en vain vos épées, tout votre effort sera stérile ; ne savez-vous pas, misérables, pour qui vous préparez vos traits guerriers ? Il est celui que nul ne peut vaincre à la guerre. Voulez-vous savoir quelles armes sur notre chef remportent la victoire ? Rendez-vous à lui, bientôt il sera vaincu ; croyez-moi, de grâce, croyez-m'en, de grâce, compagnons, et soumettez vos nuques roides à

1. Ce vers de Pierre de Poitiers inspire visiblement Pierre le Vénérable, *Carm. apol.* 230. D'autres parallèles peuvent se faire entre les deux poèmes : au vers 88 de Pierre de Poitiers se rapporte le v. 218 de Pierre le Vénérable, au v. 294 le v. 420, au v. 322 le v. 12, au v. 390 le v. 306 (et *Carm.* 18, 34).

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 345.

QUANDO ITERUM PRO REFORMANDA  
MONASTERIORUM PACE ADVENT

Dic michi, Musa, quid est quod sic Aquitania plaudit  
Nec sua gaudia jam dissimulare potest ?  
Cur etiam tu, quæ nuper mærerere solebas, 65  
Nunc hilari facie carmina læta canis ?  
Tempore transacto, solummodo flere juvabat,  
Et lacrimis lacrimas addere continuas ;  
Has etenim solas nobis pius ille reliquit,  
Qui sub Patre Deo spes mea tota fuit. 70  
Hunc fortasse tibi venturum fama susurrat ?  
Felix lætitiæ causa sit iste tuæ,  
Ast ego fallaci non possum credere monstro  
Quod vix aut numquam dicere vera solet.  
Quid tamen audiui ? jam fertur proximus esse, 75  
Portat eum pietas, ponite vincla, rei,  
Pictavis, exulta, quia jam tua mœnia lucent,  
Tuque, suburbani nobilis aula loci,  
Quamvis scismaticos habeas et seditiosos,  
Si pacem quæris, pax tua Petrus adest ! 80  
Angeriacenses, frustra producit is enses,  
Omnis conatus vester inanis erit ;  
Nescitis, miseri, cui bellica tela paratis ?  
Hic est quem bello vincere nemo potest.  
Vultis scire quibus dux noster vincitur armis ? 85  
Reddite vos illi, mox superatus erit ;  
Credite, quæso, michi, michi credite, quæso, sodales,  
Vestraque dura pio subdite colla patri ;

72 iste A : ista C *Clun. Patr.* || 75 quid A : quod C *Clun. Patr.* ||  
75 audiui A C *Clun.* : audivit *Patr.* || 81 angeriacenses A *Clun. Patr.* : augeriacenses C.

notre père aimant<sup>1</sup> ; il viendra pacifique : ne rejetez pas la paix ! (90) Il veut réconcilier vos coupables. Est-ce ainsi que vous vous souvenez de la douceur et de l'amour qu'il montra même aux frères en fuite ? Est-ce ainsi que vous vous souvenez de la doctrine spirituelle que sa langue habile vous donna si souvent ? Les joies de la fête sacrée se redoublaient quand un tel ange était notre hôte ; en ce temps, il n'y avait pas un d'entre nous pour qui sa grâce ne fût pas généreuse : un amour fervent battait dans un cœur saint, (100) qu'il donnât des biens aux bons ou prît en pitié les coupables. Quelles louanges, Dieu très-haut, quels vœux vous rendrai-je, vous à qui il a plu de soulager ma tristesse ? Que fuient à présent les larmes, que s'apaisent les longs soupirs : Pierre est là, notre très grand salut est revenu ; vous l'envoyez de nouveau, bon Roi, aux peuples d'Aquitaine, alors que vous voulez pacifier votre Eglise. Epaulez votre serviteur, Roi très invaincu<sup>2</sup>, afin qu'il vous rapporte dans l'action de grâce des gains doublés ; il vous a plu parmi beaucoup pour être votre porte-étendard (110) et donner à vos soldats des lois civiles, pour nous instruire, nous enseigner dans la lutte que par les arts saints l'on peut vaincre les Ethiopiens<sup>3</sup>. Ainsi, conservez-le longtemps pour nous, pour qu'il attire à vos royaumes des peuples nombreux !

Etoile du matin qui rayonnez sur terre d'une lumière céleste, étendez, de grâce, votre main aimante vers mes paroles, acceptez, dans l'amour qui vous est habituel, les vers de votre poète, et lisez les petits poèmes d'un très petit

1. Cf. Ex. 32, 9 et Act. 7, 51.

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 346.

3. Le terme d'*Ethiopien* est utilisé par les Pères pour désigner un homme « noir de péché », adaptant ainsi au christianisme un sens figuré déjà attesté auparavant ; ici, les « Ethiopiens » sont plus probablement les vices eux-mêmes.

Pacificus veniet, nolite repellere pacem !  
 Vult iterum vestros conciliare reos. 90  
 Sic memores estis dulcedinis ac pietatis  
 Quam profugis etiam fratribus exhibuit  
 Sic memores estis doctrinæ spiritualis  
 Quam vobis totiens lingua diserta dedit ?  
 Tunc geminata sacri fulgebant gaudia festi 95  
 Cum tantus nobis angelus hospes erat ;  
 Non fuit inter nos sub eodem tempore quisquam  
 In quo non ejus gratia larga foret :  
 Certabat pietas fervens in pectore sancto,  
 Aut bona dando bonis, aut miserendo reis. 100  
 Quas tibi, summe Deus, laudes, quæ vota rependam,  
 Tristitiam placuit cui relevare meam ?  
 Jam fugiant lacrimæ, suspiria longa quiescant :  
 Petrus adest, rediit maxima nostra salus ;  
 Mittis eum populis iterum, bone Rex, Aquitanis, 105  
 Dum cupis Ecclesiam pacificare tuam.  
 Auxiliare tuo, Rex invictissime, servo,  
 Ut duplicata tibi lucra reportet ovans ;  
 Hic tibi de multis placuit qui signifer esset  
 Militibusque tuis civica jura daret, 110  
 Qui nos instrueret, qui nos in agone doceret  
 Artibus Æthiopes vincere posse sacris.  
 Hunc igitur nobis longævo tempore serva,  
 Qui multos populos ad tua regna trahat !  
 Lucifer in terris cælesti luce choruscans, 115  
 Porrige, quæso, pias ad mea verba manus,  
 Suscipe dicta tui solita pietate poetæ,  
 Et minimi Petri carmina parva lege ;

89 veniet A : venit C *Clun. Patr.* || 100 miserendo A *Clun. Patr.* : miserenda C.

Pierre ; moi, je suis votre très petit Pierre, ô le plus grand des Pierre, (120) et pour votre louange je vous ai donné de tout petits écrits. C'était la première fois que la race d'Aquitaine fit un triomphe à votre venue, ô chef généreux<sup>1</sup> ; vous m'étiez à peine connu, sauf à la mesure des rayons de votre lumière qu'en ces lieux la renommée avait apportés ; et, en vérité, une aussi claire lanterne, placée par Dieu lui-même à l'endroit le plus élevé, ne pouvait être cachée ; partout, le monde entier rayonnait de votre lumière, et par l'univers entier allait le bruit de votre célébrité. Tout mon loisir, déjà, était consacré à votre honneur, (130) et j'avais le plus grand désir de vous voir, lorsque soudain de partout résonne une rumeur joyeuse, et déjà l'on dit que notre père aimant est ici. Nous courons aussitôt, nous sortons tous, joyeux ; hommes et femmes battent des mains à votre arrivée ; bien vite, la demeure sacrée résonne de louanges nouvelles, et aucun laïc ne reste sans parole. Nous accourons en foule pour voir le visage consacré, et tous nous voulons être le premier à vous voir. O visage joyeux que nul honneur ne rend sévère, (140) que tu étais aimant, beau, rayonnant, impérial ! Vos yeux charmants proclamaient une naissance royale tandis que la pudeur faisait rougir vos joues<sup>2</sup>. Vos vêtements et votre apparence, humbles témoins de votre cœur, disaient que vous tenez le monde pour rien. Que m'attardé-je ? Vous entrez dans nos murs, nouveau pasteur, et entrant offrez à votre troupeau de saints baisers. Cette journée fut longue, pour moi qui voulais entendre combien il y avait de grâce dans

1. Même hémistiche chez Froumund de Tegernsee, *Carm.* 17, 6 : *Sis precor in regno, dux generose, tuo.*

2. Cf. Ovide, *Her.* 4, 72 : *Flava verecundus tinxerat ora rubor.*

Ille tuus minimus ego sum, Petre maxime, Petrus,  
 Qui pro laude tibi parvula scripta dedi. 120  
 Tempus erat primum cum gens Aquitana triumphum  
 Fecit in adventu, dux generose, tuo ;  
 Vix michi notus eras, nisi quantum partibus istis  
 Fama tui radios luminis intulerat,  
 Nec poterat certe tam clara lucerna latere, 125  
 Fixit in excelso quam Deus ipse loco ;  
 Totus ubique tuo fulgebat lumine mundus,  
 Et toto celebris ibat in orbe sonus.  
 De probitate tua jam mens tibi nostra vacabat,  
 Teque videre michi maximus ardor erat, 130  
 Cum subito lætus circumsonat undique rumor,  
 Jamque pius præsens fertur adesse pater.  
 Currimus extemplo, læti procedimus omnes,  
 Plaudit in occursum sexus uterque tuum ;  
 Laudibus ergo novis sacra protinus aula resultat, 135  
 Nec laicus quisquam tunc sine voce fuit.  
 Certatim ruimus sacratos cernere vultus,  
 Teque prior nostrum quisque videre cupit.  
 O facies hilaris nec honore severior ullo,  
 Quam pia, pulchra, nitens, imperialis eras ! 140  
 Clamabant oculi germen regale venusti  
 Quique verecundus pinxerat ora rubor.  
 Vestis et incessus, humiles de pectore testes,  
 Dicebant mundum te reputare nichil.  
 Quid moror ? Ingredieris novus intra mœnia pastor, 145  
 Ingrediens offers oscula sancta gregi.  
 Longa michi fuit illa dies audire volenti  
 Esset in eloquio gratia quanta pio !

130 ardor *A C Patr.* : ardore *Clun.* || 133 extemplo *C Clun.*  
*Patr.* : extimplo *A* || 139 honore *A Clun. Patr.* : bonore *C* ||  
 143 vestis : testis *a.c. A* || 143 humiles *A* : humili *C Clun. Patr.*

votre discours ! Car votre langage nous avait été fort loué, (150) mais qui peut lui rendre digne louange ? J'ai entendu, je le reconnais, mais entendu ce que je ne peux rapporter, j'ai entendu la langue insigne du prince ; puissant discours, de toi je n'ose rien écrire, de peur qu'un faible calame ne brise un ouvrage si solennel. Auprès de vous, Cicéron, le roi de la langue latine, s'il veut dire quelque chose sera muet ; vous vainquez Socrate, laissez Platon sans voix ; vous faites trembler tous les rhétoriciens ; je m'étonnai, je le reconnais, que votre parole eût tant de douceur, (160) et me mis à me parler ainsi à moi-même : Rumeur, rien de ce que tu rapportais n'était à la hauteur d'un si grand pasteur, je vois quelque chose de plus que ce que chanta ta langue. O vertu vraiment merveilleuse, ô grâce d'un roi qui enrichit d'un si grand honneur ses serviteurs ; tout ce qu'il y a de saint en effet, tout ce que l'on tient pour honnête, tout ce qui convient à un bon prince, noblesse, vaillance, sagesse, discours fécond, tout est là, nulle grâce à cet homme ne fait défaut. Dès lors, mon affection pour vous se fit de plus en plus pressante en moi, (170) et je me vois ravi tout entier bientôt dans l'amour de vous ; assise, voix, visage, démarche, toute votre action, tout en vous, lumière des hommes, était plein de beauté. S'il vous plaît de demeurer cloîtré, votre allure pleine de religion effraie les légers ; si votre entretien privé veut badiner, votre discours chasse toute tristesse ; si vos paroles, sans trace de rigueur, sont charmantes, toujours le sérieux

Nam laudata nimis fuerat facundia nobis,  
 Sed quis eam digna laude referre potest ? 150  
 Audivi, fateor, sed inenarrabile quiddam,  
 Audivi linguam principis egregiam ;  
 Sermo potens, de te non audeo scribere quicquam  
 Ne tenuem calamum tam grave frangat opus.  
 Te coram linguæ Cicero rex ille latinæ 155  
 Si quid forte velit dicere, mutus erit,  
 Tu Socraten vincis, reddis sine voce Platonem ;  
 Rhetoricos omnes tu trepidare facis ;  
 Obstupui, fateor, tanta dulcedine verbi  
 Incipiens mecum taliter ipse loqui : 160  
 Fama, nichil dignum tanto pastore ferebas,  
 Plus aliquid video vox tua quam cecinit.  
 O miranda nimis virtus et gratia regis  
 Qui tanto servos ditat honore suos ;  
 Quicquid enim sanctum vel quicquid habetur honestum 165  
 Et quæcumque boni principis esse decet,  
 Nobilitas, virtus, sapientia, sermo disertus,  
 Hic sunt, huic homini gratia nulla deest.  
 Tunc magis atque magis tua me dilectio traxit  
 Et totus rapior mox in amore tuo ; 170  
 Sessio, vox, vultus, incessus et actio tota,  
 In te, lux hominum, plena decoris erant.  
 Si residere tibi claustrali more placeret,  
 Terrebat species relligiosa leves ;  
 Si jocundari privata locutio vellet, 175  
 Sermo repellebat tristia cuncta tuus ;  
 Si jocunda forent semoto verba rigore,  
 Semper erant sancto seria mixta joco :

se mêle à la sainte récréation : à la douceur du père, la gravité du moine ne fait pas défaut, (180) et la gravité du moine ne manque pas de beauté. Combien vous mettez de discernement dans le châtement des fautes, qui peut le rappeler et bien et dignement ? Quand vous siégez en juge, l'amour tempère la colère de telle sorte que le coupable lui-même demande que vous le punissiez ; à une verge plus sévère seuls sont soumis les rebelles, si tant est que quelqu'un ose l'être sous votre gouvernement. Mais que fais-je donc ? si je parlais mille langues<sup>1</sup>, mon calame ne pourrait pas tout rapporter, lui qui ne l'a pas pu alors, encore qu'il s'y fût essayé, (190) lorsque je présentai mes petits présents à un grand homme ; car si grande était la ferveur de mon amour pieux que souvent je me payais de tels mots : Que fais-tu, malheureux ? et pourquoi ta Muse dort-elle, et hésites-tu à t'approcher d'un père aimant ? Crois-moi, aimant, il l'est, il n'aura de dédain pour personne qui se sera spontanément voué à son service ; un tel amour n'aura-t-il sa propre récompense ? tes efforts seront-ils vains ? De la sorte chapitré, je présimai de votre amour, (200) et je pris plus de votre amour que je ne méritais : votre amour infiniment grand accueillit mon petit poème, accueillit les petits vœux de son serviteur. Que vous rendrai-je, lumière du monde, pour un si grand présent, pour avoir tenu dans vos mains notre feuillet ? Les yeux bienheureux ont lu mes lignes indigentes : ah ! que ce jour fut pour moi plein de joie ! Ce jour, je le célébrerai tous les ans, ce jour où vous devîntes mon père et mon seigneur.

1. Cf. I Cor. 13, 1 et 14, 19.

Nec dulcedo patris monachi gravitate carebat,  
 Nec monachi gravitas absque decore fuit. 180  
 Quanta sit in culpis discretio percutiendis,  
 Quis bene, quis digne commemorare potest ?  
 Dum tu discernis, pietas sic temperat iram  
 A te puniri quærat ut ipse reus ;  
 Soli plectuntur virga graviore rebelles, 185  
 Audeat esse tuo si quis in imperio.  
 Verum quid facio ? si linguis mille sonarem,  
 Non posset calamus cuncta referre meus,  
 Qui neque tunc potuit, licet hoc temptaverit ipse,  
 Præsentans magno munera parva viro ; 190  
 Tantus namque pii fuit in me fervor amoris,  
 Ut michi sæpe loquens talia verba darem :  
 Quid facis, infelix ? et cur tua Musa quiescit,  
 Teque pio dubitas insinuare patri ?  
 Crede michi, pius est, non dedignabitur ullum 195  
 Qui se sponte suo voverit obsequio ;  
 Numquid amor tantus propria mercede carebit,  
 Aut labor iste tuus numquid inanis erit ?  
 Sic ego commonitus præsumpsi de pietate,  
 Et plus quam merui de pietate tuli : 200  
 Suscepit parvum pietas amplissima carmen,  
 Suscepit servi parvula vota sui.  
 Quid tibi, lux orbis, pro tanto munere reddam,  
 Quod fuit in manibus pagina nostra tuis ?  
 Legerunt oculi paupercula dicta beati, 205  
 O quam læta dies extitit illa michi !  
 Illa dies totis a me celebrabitur annis  
 Qua pater et dominus factus es ipse meus.  
 Sed cito, proh dolor, hæc habuerunt gaudia finem,

183 dum A : cum C Clun. Patr.

Mais bientôt, ô douleur ! ces joies eurent leur fin, (210) le temps de ma liesse fut bref : il s'en alla sans moi, celui sans qui vivre m'est mort<sup>1</sup>, il s'en alla, le pasteur aimant, en me laissant là. O mon grand salut, pourquoi m'avoir ainsi abandonné, et pourquoi ai-je mérité de vous perdre si soudainement ? Pourquoi n'ai-je pas parcouru le chemin, même à la marche ? Pourquoi n'étais-je pas ne serait-ce qu'un serviteur ou un piéton ? N'importe quelle charge même pèndrait à mon cou, si je pouvais être le dernier des serviteurs de vos serviteurs. Assurément, nulle aspérité n'aurait retardé mon voyage, (220) même une longue route n'aurait pas vaincu mes misérables pieds. Mais, trop malheureux et indigne d'un si grand honneur, je me retrouvai solitaire tandis que mon espérance fuyait ; pourtant, en partant, vous me donnâtes ces dernières paroles, que maintenant encore je tiens pour les marques certaines de votre paternité : « Pierre, je t'abandonne pour revenir te prendre, cesse de pleurer, d'ici très peu de temps tu seras nôtre. » Voici que j'ai passé nombre d'années en pleurs, et je ne vois pas venir les douces promesses de mon père. Depuis ce temps, je n'ai guère vécu que dans les larmes, (230) et dès lors mon esprit jamais n'a été sans douleur, bien que d'aucuns aient soulagé mon cœur et m'aient rapporté que vous vous souveniez de nous. Souvenez-vous donc de moi, je vous en prie, ô le plus doux des biens<sup>2</sup>, que votre paternité aimante regarde mes larmes, que se réveille l'amour dont vous abondez toujours entièrement, et par qui le naufragé sent venir tout secours. Si vous me demandez ce que je désire si ardemment, je ne veux rien de plus que devenir vôtre : j'ai fait vœu de me confier à vous

1. Parallèle troublant, on trouve quasiment la même formule dans les *Epistolæ duorum amantium*, 38c, 4 : *Hæc michi lux nox est, sine te michi vivere mors est.*

2. *Dulcissime rerum* est horatien (*Sat.* 1, 9, 4).

Tempora lætitiæ parva fuere meæ : 210  
 Discessit sine me, sine quo michi vivere mors est,  
 Discessit pastor me remanente pius.  
 O mea magna salus, cur me sic deseruisti  
 Et cur tam subito perdere te merui ?  
 Cur non illud iter saltem gradiendo peregi ? 215  
 Cur non vel famulus sive pedester eram ?  
 Quælibet et nostro penderet sarcina collo  
 Ut possem servis servulus esse tuis.  
 Certe nulla meum tardassent aspera cursum,  
 Vicisset miseros nec via longa pedes. 220  
 At, nimis infelix nec tanto dignus honore,  
 Factus sum vacuus spe fugiente mea ;  
 Et tamen abscedens hæc ultima verba dedisti,  
 Quæ quasi patris adhuc pignora certa gero :  
 « Petre, recepturus te desero, desine flere, 225  
 Transacto modico tempore noster eris. »  
 En ego jam multos transegi flebilis annos,  
 Et promissa patris dulcia non video.  
 Hactenus in lacrimis ex illo tempore vixi  
 Nec mea mens ex tunc absque dolore fuit, 230  
 Quamvis extiterint relevantes pectora quidam,  
 Te memorem nostri qui retulere michi.  
 Sis memor ergo mei, precor, o dulcissime rerum,  
 Respiciat lacrimas cura paterna meas,  
 Evigilet pietas qua semper totus abundas, 235  
 Et cujus sentit naufragus omnis opem.  
 Quid sic ardentem cupiam si forte requiras,  
 Nil aliud prorsus quam tuus esse volo :  
 Me tibi perpetuum devovi tradere servum ;

223 et tamen *A* : attamen *C*, at tamen *Clun. Patr.* || 237 ardentem *A Clun.* : ardentem *C Patr.*

en éternel serviteur ; (240) je veux, après le Christ, vous avoir toujours pour père : rendez le très petit Pierre, ô le plus grand des Pierre<sup>1</sup>, au très grand Pierre ! Qu'ainsi Pierre, le pieux porteur des clefs<sup>2</sup>, soit avec vous ; qu'ainsi en vous croisse la sagesse d'Odon le Grand, que vous puissiez réparer le chemin de votre Ordre ; qu'ainsi la vie lumineuse de Mayeul ressuscite en vous, qu'ainsi vous apportiez au Seigneur des gains nombreux ; qu'ainsi en vous reflourissent Odilon et Hugues le Grand : ayez, Pierre, le double esprit<sup>3</sup> de chacun d'eux.

À LA LOUANGE DE SON TRIOMPHE  
SUR LES PONTIONITES

Déjà, Pierre, on célèbre partout vos nouveaux triomphes, (250) déjà sous vos pieds gît la partie ennemie ; déjà, ô père insigne, parce que vous être revenu victorieux de la Ville, des pontionites la langue traître à sa foi se tait. Les gueules effrontées des chiens<sup>4</sup> enragés ont cessé d'aboyer, les sens en arrêt<sup>5</sup>, les cœurs malins sont stupéfaits. Les sacrilèges ne pensaient pas que les choses se dérouleraient ainsi, alors qu'ils vomissaient de leur gueule orgueilleuse de roides menaces, alors qu'ils s'applaudissaient d'avoir renvoyé un tel maître et lâchaient bride à leurs crimes variés : vraiment, nulle humaine ruse ne peut (260) du suprême Juge<sup>6</sup> modifier le décret éternel<sup>7</sup>. Salut, vainqueur puissant dans les grandes batailles, salut, vous dont le Christ fut l'épée et la lance ; vous avez vaincu, aimé de Dieu, et c'est en vain qu'une fureur profane a lâché ses forces pour vous nuire.

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 346.

7. Imitation d'Odon de Cluny, *Occup.* 4, 223 : *Vertere consilium temptat versutia summum.*

Te volo post Christum semper habere patrem : 240  
Redde Petrum Petro minimum, Petre maxime, summo !  
Sic tibi sit Petrus claviger ille pius,  
Sic in te magni sapientia crescat Odonis,  
Ordinis ipse viam sic reparare queas,  
Lucida Maioli sic in te vita resurgat, 245  
Plurima sic Domino de grege lucra feras ;  
In te sic Odilo magnusque refloreat Hugo,  
Spiritus amborum sit tibi, Petre, duplex.

IN LAUDE TRIUMPHI EJUS DE PONTIONITIS

Jam tibi, Petre, novi celebrantur ubique triumphi,  
Jam tibi sub pedibus pars inimica jacet ; 250  
Jam, pater egregie, quia victor ab Urbe redisti,  
Pontionitarum perfida lingua silet.  
Ora proterva canum rabidos posuere latratus,  
Sensibus amissis corda maligna stupent.  
Non ita sacrilegi contingere posse putabant, 255  
Cum vomerent rigidas ore tumente minas,  
Cum sibi plaudentes similem revocasse magistrum  
Criminibus variis libera frena darent :  
Vere nulla potest hominum versutia summi  
Judicis æternum vertere consilium. 260  
Salve, magnorum fortissime victor agonum,  
Salve, cui Christus ensis et hasta fuit ;  
Vicisti, dilecte Deo, frustra que profanus  
Exeruit vires in tua dampna furor.  
Ecce, velit nolit, gens impia, turba rebellis, 265

*Rubrica de pontionitis A* : in laude triumphi ejus romæ habiti contra pontium et pontianos qui memoratum petrum ab abbatiâ dignitate extrudere moliebantur *C. Clun. Patr.* || 249 *Inc. Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* || 250 pars *A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : gens *C. Clun. Patr.* || 257 revocasse *A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* : revocare *Chr<sup>2</sup>.*

Voici que, de bon gré ou non, race impie, foule rebelle, tout Cluny tremble à vos ordres, voici que, de bon gré ou non, vous tiendrez les sceptres royaux et serez le général triomphant. Que fais-tu, impiété ? que retournes-tu dans ton cœur sauvage ? (270) que dis-tu ? Assurément, tu ne peux rien empêcher ; assurément, Pierre est là, Pierre, abbé de Cluny, Pierre, mort et issue de tes vices, dont ta passion sentira assez les armes fermes, dont tu ne fuiras pas, nation scélérate, la main, sous le règne de qui nul orgueil ne pourra régner, sous la conduite de qui, à présent, nulle voie ne s'ouvre aux crimes. Celui-là, tu as beau en souffrir, tu as beau ne le souhaiter en rien, en vainqueur magnifique déjà il tient son droit. Race ennemie de Dieu, tu as voulu et n'as pas pu, (280) mais Dieu, dès qu'il a voulu, a pu aussitôt ; tu voulais, dans ton esprit réprouvé, réprouver la probité : le Christ ne l'a pas voulu et t'en a ôté le pouvoir ; c'est à lui seul qu'à bon droit nous rendons grâces et présents de louange pour les trophées admirables de notre chef, à lui qui, l'ayant retiré de si violents massacres, lui fait tenir les hauts sceptres sur les peuples.

Nous applaudissons donc, vénérable pasteur, à vos triomphes<sup>1</sup>, et nous rendons au Dieu très haut les vœux qui lui sont dus. C'est ainsi qu'il confirme ses serviteurs par de nombreux périls, (290) que l'ennemi à son commandement devient furieux, que le bon Auteur permet qu'il y eût des mauvais dans l'ordre des choses, pour que pérît le réprouvé par où fleurit le pieux ; l'homme inique vit en effet sur le juste, et le juste sur l'inique, comme l'enseigne l'écrit

1. Cf. Jean Diacre, *Vita s. Greg.*, Carm. ad Joh. VIII, 1 : *Suscipe Romuleos, pastor venerande, triumphos.*

Cluniacus totus ad tua jussa tremit,  
 Ecce, velit nolit, regalia sceptrata tenebis  
 Atque triumphator imperiosus eris.  
 Quid facis, impietas? quid bruto pectore versas?  
 Quid loqueris? Certe nil prohibere potes, 270  
 Certe Petrus adest, Petrus, abbas Cluniacensis,  
 Petrus, mors vitiis exitiumque tuis,  
 Cujus dura satis tua sentiet arma libido,  
 Cujus non fugies, plebs scelerata, manus,  
 Quo regnante nichil poterit regnare superbum, 275  
 Quo duce criminibus jam via nulla patet.  
 Iste, licet doleas, licet hoc nullatenus optes,  
 Victor magnificus, jam sua jura tenet.  
 Gens inimica Deo, voluisti nec potuisti,  
 Sed Deus ut voluit mox etiam potuit; 280  
 Tu reprobare probum reprobata mente volebas :  
 Noluit hoc Christus, et tibi posse tulit ;  
 Cui merito soli grates et munera laudis  
 Solvimus ob nostri mira trophæa ducis,  
 Qui de tam validis ereptum cladibus illum 285  
 Alta super populos sceptrata tenere facit.  
 Plaudimus ergo tuis, pastor venerande, triumphis,  
 Reddimus et summo debita vota Deo.  
 Sic probat ipse suos per multa pericula servos,  
 Sic inimicus eo præcipiente furit, 290  
 Sic dedit esse malis bonus Auctor in ordine rerum  
 Ut pereat reprobus proficit unde pius ;  
 Vivit enim justo vir iniquus, justus iniquo,  
 Ut veterum patrum pagina sacra docet.

275 poterit *A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : poterat *C Clun. Patr.* || 281 reprobata *C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* : reprobate *A* || 290 præcipiente *A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : præcipitante *C Clun. Patr.* || 292 pereat *A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* : pareat *Chr<sup>2</sup>.*

sacré des anciens pères<sup>1</sup>. En vérité, notre société semble un peu blessée, mais cette blessure nous vaut des gains en abondance ; car la chose se déroule selon un ordre admirable : par où l'impiété croit nuire, par là elle cause des biens nombreux. Nulle perfection dans votre jeunesse ne vous manquait, ô saint : (300) vous pouviez déjà égaler vos pères ; tout ce qu'il manquait, c'était que la lumière ne restât cachée sous les nuages, mais répandît sur l'univers entier ses rayons. L'Océan ne vous connaissait qu'à peine, de vos vertus seule la France avait connaissance, et, tandis qu'elle s'applaudissait d'avoir seule engendré un si grand patron, rendue puissante par un insigne rejeton, la cause nouvelle d'un nouveau triomphe est parue par l'œuvre de Dieu : pour cela la puissance romaine a les yeux sur vous à présent, et la sacrée curie elle-même, admirant vos forces, (310) vous appelle à régir les rênes du monde entier. Pourquoi parler des villes latines, des berges du Rhin, parler de la race pannonienne<sup>2</sup>, royaumes proches de nous ? Déjà votre gloire a pénétré les frontières des barbares, et le Gète<sup>3</sup> vaincu loue les guerres que vous avez menées ; et, le chef qu'une partie de la terre s'est fait de celui qui avait été auparavant éprouvé par le petit feu d'un combat, à présent, une fois l'ennemi mis en fuite par le secours du ciel et l'action de Dieu, la terre entière désire le voir en triomphateur. Nous avons fait un grand profit, parce qu'à cause de ce schisme, (320) ce dragon traître à sa foi s'est écroulé entièrement ; et tandis que ce serpent cherche à relever sa tête visqueuse, il se disloque et vomit, mourant, ses sombres venins ; ils ont péri, les prestiges terribles du noir reptile, et Rome ne souffre pas que

1. Pierre de Poitiers s'inspire d'Augustin, *De vera religione* 27 : *Impius namque pio vivit, et peccator iusto, ut eorum comparatione alacrius, donec perficiantur, assurgat.*

2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 346.

Læsa quidem modicum respublica nostra videtur, 295  
 Multa sed hæc nobis læsio lucra refert ;  
 Miro namque modo res contigit : unde nocere  
 Se putat impietas, hinc bona multa facit.  
 Nulla tibi deerat juvenis perfectio, sancte :  
 Jam poterat patres æquiparare tuos ; 300  
 Solum restabat ne lux sub nube lateret  
 Sed toto radios spargeret orbe suos.  
 Hactenus Oceanus te noverat, atque tuarum  
 Conscia virtutum Gallia sola fuit,  
 Dumque sibi soli tantum genuisse patronum 305  
 Plauderet, egregio germine facta potens,  
 Est nova causa novi divinitus orta triumphi :  
 Quo tibi Romanum jam favet imperium  
 Ipsaque sacra tuas ammirans curia vires,  
 Totius ad mundi frena regenda vocat. 310  
 Quid Latias urbes, quid Rheni littora, quidve  
 Pannonicam gentem, proxima regna loquar ?  
 Jam tua Barbaricos penetravit gloria fines,  
 Laudat et indomitus bella peracta Gethes ;  
 Quemque prius modico certaminis igne probatum 315  
 Pars sibi terrarum fecerat una ducem,  
 Nunc, ope cælesti divinitus hoste fugato,  
 Tota triumphantem terra videre cupit.  
 Grande lucrum facimus, quia causa scismatis hujus  
 Corruit ex toto perfidus ille draco ; 320  
 Dumque caput lubricum sustollere nititur anguis,  
 Rumpitur, et moriens atra venena vomit ;  
 Interiere nigri præstigia sæva colubri,  
 Nec patitur monstrum vivere Roma diu,

311 rheni C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : rehni A || 321 dumque A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> : cumque C Clun. Patr. || 321 lubricum A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : lubricam Chr<sup>2</sup>.

vive plus longtemps ce monstre ; au contraire, hachant de son glaive à deux tranchants la nuque sauvage, Pierre défend son Pierre de l'adversaire. Les membres horribles du loup à l'âme hautaine<sup>1</sup> ne purent pas se cacher plus longtemps sous l'ombre de la toison de l'agneau ; tout ce qui se couvrait de l'habit de la piété, (330) tous ces larcins impies d'une âme sacrilège s'offrent à la vue. Il aurait pu habiter les bords fertiles de l'Eridan<sup>2</sup>, mais c'est pour son mal qu'il a abandonné le sol d'Italie ; c'est à cet endroit que la première sentence du sacré sénat, hélas, l'avait à tort contraint à un exil proche. L'ermite essaya de quitter ses propres forêts et de jouir de nouveau de l'honneur une fois pour toutes abandonné ; ah ! combien de peuples cette rage inique eût-elle dévastés si Rome ne nous avait apporté un prompt secours ! Combien d'armées seraient tombées sous le trait diabolique, (340) combien grande serait la ruine de la foule des simples ! Un prophète était né soudain, parmi les plus grands : telle était la rumeur née dans les terres d'Occident ; et déjà l'erreur de la populace avait créé une nouvelle secte, alors que la masse paysanne le prenait pour un dieu : l'un l'appelle nouveau Moïse, un autre Daniel, un troisième Jean, un quatrième Elisée ou Salomon ; un autre dit qu'il cerce ses bras d'un mince fer et supporte un nouveau genre de martyr ; un autre le loue de ce que, complètement étranger aux banquets humains, (350) il ne peut prendre de nourriture que céleste, un autre encore de ce qu'il se tient pieds nus à l'autel et ne cesse jamais ses continuelles prières. Or celui qui a été trompé par cette suprême illusion crie telles paroles sur la

1. Je traduis étymologiquement *magnanimus*, dont il semble que l'on ait ici la seule occurrence où le mot soit pris en mauvaise part.

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 346.

Sed mox ancipiti gladio fera colla trucidans, 325  
 Defendit Petrum Petrus ab hoste suum.  
 Non poterunt ultra sub ovini velleris umbra  
 Horrida magnanimi membra latere lupi ;  
 Omnia quæ fuerant habitu pietatis operta  
 Sacrilegæ mentis impia furta patent. 330  
 Tutius Heridani coluisset fertile littus,  
 Et nocet Italicum deseruisse solum ;  
 Hic illum sacri sententia prima senatus,  
 Heu, male vicino truserat exilio.  
 Temptavit proprias heremita relinquere silvas 335  
 Et semel abjecto rursus honore frui ;  
 O quantos populos rabies vastasset iniqua  
 Ni celerem nobis Roma tulisset opem !  
 Quanta diabolico cecidissent agmina telo, 340  
 Plebis et indoctæ quanta ruina foret !  
 Unum de magnis subito advenisse prophetis  
 Rumor in Occiduis partibus ortus erat ;  
 Jamque novam sectam vulgaris fecerat error,  
 Dum putat hunc aliquem rustica turba deum :  
 Iste novum Moysen, hic Danihel, ille Johannem, 345  
 Alter Heliseum vel Salomona vocat ;  
 Alter eum tenui circumdare brachia ferro,  
 Martyriique novum fert tolerare genus ;  
 Alter ab humanis epulis omnino sequestrem,  
 Non nisi cælestem sumere posse cibum, 350  
 Quilibet altari nudis assistere plantis  
 Laudat et innumeras continuare preces.  
 At qui majori fuerat fantasmate lusus  
 Clamitat in medio talia verba foro :

329 operta *A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : aperta *C Clun. Patr.* || 330 *Des. Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* || 353 at qui *Clun. Patr.* : atqui *A C.*

place publique : « Accourez, malades, recherchez le saint homme, accourez, voici qu'est présent un second Martin à qui il a plu, après avoir rejeté les clunisiens, d'aller chercher soi-même Dieu à travers les sables, au delà de la mer Tyrrhénienne<sup>1</sup> ; maintenant, donc, revenant réclamer ses droits anciens, (360) averti par un ange il accomplit de nombreux signes. » Peut-être le premier Martin est-il revenu vivre au monde, lui qui dissipe le mal de sa seule volonté ; mais qui peut, au sujet de tant de vains songes d'un peuple furieux, en rire assez ou en faire assez le récit ? Ah, combien de fois, choisi de Dieu, avons-nous tous tressailli, puisque l'amour véritable nous provoquait ! Quel espoir resterait-il que la gravité de Rome ne favorise pas de vaines fariboles et qu'un mage trompeur ne retourne pas des cœurs sobres, qu'il ne cherche pas aussi à tenter d'emprisonner dans ses ruses variées (370) les sages Brutus et les roides Catons<sup>2</sup> — c'est un triste récit, mais même le grand Gérard<sup>3</sup>, hélas, fut pris par cette astuce — si ce sacré sénat et la ville de Quirinus tout entière lui étaient favorables ? Mais que Dieu éloigne cela de l'illustre Ville qui a sous elle les peuples de tout l'univers ; là, la foi sacrée ne souffrit jamais le moindre tort, là où siège le grand porteur de sceptre de la foi<sup>4</sup>, ville dont les murs, fondés par son sang vermeil, (380) ne craignent ni les orages terribles ni les guerres sauvages. Non inégal à lui, Paul aussi protège ces remparts, et ils retiennent l'un et l'autre ensemble l'honneur impérial ; à la Ville confiée

1. Avant de s'installer à Vicence et après avoir renoncé à la charge abbatiale, Pons était parti en pèlerinage en Terre Sainte ; il ne faut sans doute pas voir dans la mention de la mer Tyrrhénienne une indication historico-géographique bien précise.

2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 347.

4. L'apôtre Pierre.

« Currite, languentes, hominemque requirite sanctum, 355  
 Currite, Martinus ecce secundus adest  
 Cui placuit, spretis Cluniensibus, ut per harenas  
 Trans mare Tyrrenum quæreret ipse Deum.  
 Nunc igitur rediens ut pristina jura reposcat,  
 Angelico monitu plurima signa facit. » 360  
 Forsitan ille prior Martinus in orbe revixit,  
 Qui solo nutu dissipat omne malum ;  
 Sed quis tot vana furiosi somnia vulgi  
 Vel ridere satis vel memorare potest ?  
 O quotiens, electe Deo, trepidavimus omnes, 365  
 Utpote quos verus sollicitabat amor !  
 Ne levibus nugis gravitas Romana faveret,  
 Verteret et lubricus sobria corda magus,  
 Neu doctos etiam Brutos rigidisque Catones  
 Temptaret variis illaqueare dolis — 370  
 Triste quidem dictu, sed maximus ille Girardus,  
 Proh dolor, hac potuit calliditate capi —  
 Quæ foret ulterius spes, si sacer ille senatus  
 Urbsque Quirinalis tota faveret ei ?  
 Sed procul egregia Deus hoc avertat ab Urbe 375  
 Quæ sub se populos totius orbis habet ;  
 Nil ibi sacra fides dampnosum pertulit umquam  
 Quo fidei magnus sceptriger ille sedet,  
 Cujus purpureo fundati sanguine muri  
 Nec sævas hiemes nec fera bella timent. 380  
 Non impar Paulus eadem quoque mœnia servat  
 Et simul ambo tenent imperiale decus ;  
 Tantis principibus commissam cœlitus Urbem  
 Nullius erroris secta nocere potest.

357 cluniensibus *C Clun. Patr.* : clunicensibus *A* || 371 girardus : engolismensis *add. supra lineam A* || 373 ille *A* : ipse *C Clun. Patr.*

par le ciel à de tels princes, les tenants de nulle erreur ne peuvent nuire. C'est donc à vous, pères, amis du très-haut Tonant, qu'il faut rapporter les vœux de notre chant et de notre louange ; c'est vous en effet que concerne spécialement ce triomphe, à vous qui combattîtes pour votre soldat. C'est lui, le bon soldat dont vous avez voulu (390) faire le chef suprême de la hiérarchie militaire ; sous vos étendards il passa ses jeunes années, et par sa vaillance il a vaincu son âge. Souvent il défit l'ennemi sauvage par les armes sacrées, souvent les graves Goths se débandèrent devant son épée ; plus souvent encore il massacra les Ethiopiens et les Moabites perdus dans une nuit glaciale ; un nombre de fois incalculable, il remporta d'une main forte des trophées éclatants sur les rois assyriens. Enfin, nulle terreur de la guerre ne pouvait le briser, (400) nulle barbarie le plier ; assurément, cela, votre sagesse, ô pères, l'avait senti : rien dans l'ordre des choses ne vous est caché. Assurément, vous vîtes dans sa jeunesse quelque chose par quoi il pût être le père de ses pères ; quelque chose, je ne sais quoi, dans son âge luit à vos yeux, quelque chose à quoi le plus grand honneur était dû, et ce n'est pas en vain qu'un seul est pris parmi tant de légions pour régir le droit public avec les césars ; les archisénateurs à qui l'Instaurateur du monde en personne (410) donna de tenir les rênes de l'empire romain ne furent pas, je crois, privés du conseil du ciel, quand, alors que l'État était prêt de défaillir, cette vénérable assemblée délibéra, sur le secret de votre avis, pour nommer un prince qui fût

Vobis ergo, patres summique Tonantis amici, 385  
 Carminis ac laudis vota referre libet :  
 Vos etenim spectat specialiter iste triumphus  
 Quorum pro vestro milite pugna fuit.  
 Hic est ille bonus miles quem vos voluistis 390  
 Primum castrensis ordinis esse ducem ;  
 Sub vestris aquilis juveniles egerat annos,  
 Et virtute suos vicerat ipse dies.  
 Sæpe ferum sacris hostem contriverat armis,  
 Sæpe graves ruerant ipsius ense Gothi ;  
 Sæpius Æthiopes gelida sub nocte vagantes, 395  
 Sæpe Moabitas depopulatus erat ;  
 Multotiens etiam de regibus Assyriorum  
 Rettulerat forti clara trophæa manu.  
 Denique nullus eum bellorum frangere terror,  
 Nulla sibi poterat flectere barbaries ; 400  
 Senserat hoc certe vestra experientia, patres,  
 Nil vos in rerum conditione latet.  
 Certe vos aliquid juveni vidistis inesse  
 Unde suis posset patribus esse pater ;  
 Nescio quid vobis ætate reluxit in illa 405  
 Cui merito summus conveniebat honor,  
 Nec frustra rapitur de tot legionibus unus  
 Qui cum cæsaribus publica jura regat ;  
 Archisenatores quibus orbis Conditor ipse 410  
 Romani imperii frena regenda dedit,  
 Non sine consilio cælesti credo fuisse,  
 Quod, prope civili jam titubante statu,  
 Dum veneranda cohors de principe constituendo  
 Archanum vestri consulit arbitrii,  
 Sit quasi præcipue regali dignus honore 415

comme la personne digne d'un honneur royal, et donna à lui seul, parmi des milliers, son agrément. O vous à qui il est loisible d'ouvrir et de fermer les portes de l'éther et de discerner les secrets de Dieu, il vous a été donné de connaître quelle était la vertu (420) de ses vertus, quelle était la grâce si grande de son mérite. Ainsi, à vos yeux que rien de dissimulé ne trompe, Pierre a été agréé, chef et père aimant, car il est vraiment heureux et a droit à tout honneur, celui qui peut être bon selon votre jugement ; heureux, celui qui est jugé par vous le plus fort et le plus digne entre tous du commandement suprême. Par là, sans aucun doute il m'est apparu depuis longtemps qu'il n'y avait aucune vertu dont cet homme n'eût été doté, et nous le voyons différent de certains qui recherchent souvent, (430) bien que leur sang soit faible, ce que leur naissance leur refuse. Il y a une forme d'éternité en celui qui a, du droit de ses pères, l'amour de la religion et de la probité ; ses aïeux et ses ancêtres l'avaient manifestement, son père et sa mère l'eurent également et l'entretinrent. Le divin Maurice ne fut-il pas la gloire la plus manifeste de l'Auvergne, la lumière et l'honneur de sa patrie ? Notre Aquitaine pleure encore qu'on le lui ait enlevé, parce qu'avec lui auraient été enterrés tout l'honneur et toute la puissance de sa race, si n'était pas demeurée sa noble (440) descendance, en qui reluit comme transmise l'image en tout point fidèle de la vertu paternelle. Essuie donc tes larmes, Aquitaine : tout ce que tu te lamentais d'avoir perdu dans cet homme par la loi de la mort, un rejeton sacré te le rend avec un grand profit<sup>1</sup> ; et tu ne peux facilement distinguer les enfants nés d'une belle épouse tant ils sont insignes,

1. Cf. Alain de Lille, *Anticlaud.* 9, 399 : ... *et semen multo cum fenore reddat.*

Solus de multis milibus iste placet.  
 O quibus æthereas aperire et claudere portas  
 Et secreta Dei cernere cuncta licet,  
 Vobis nosse datum est quænam fuit illa suarum  
 Virtus, quæ meriti gratia tanta sui. 420  
 Unde oculis vestris quos nulla abscondita fallunt  
 Sic placuit Petrus, duxque paterque pius,  
 Nam vere felix omnique colendus honore  
 Judicio vestro qui bonus esse potest,  
 Felix a vobis qui fortior esse putatur 425  
 Omnibus et summo dignior imperio.  
 Unde procul dubio michi pridem claruit istum  
 Nulla virtutis dote carere virum,  
 Nec veluti quosdam crebro affectare videmus  
 Sanguinis exigui quod sibi vena negat. 430  
 Sic habet iste aliquid perpes cui jure paterno  
 ·Relligionis inest ac probitatis amor ;  
 Has habuisse sui veteres atavique probantur,  
 Has habuit, coluit semper uterque parens.  
 Nonne Arvernorum clarissima gloria quondam 435  
 Extitit et patriæ lumen honorque suæ  
 Divus Mauricius? quem nostra Aquitania raptum  
 Deflet adhuc, cum quo decus atque potentia gentis  
 Tota sepulta foret, nisi quod generosa remansit  
 Progenies, in qua veluti transfusa relucet 440  
 Nullo dissimilis patriæ virtutis imago.  
 Terge igitur lacrimas, Aquitania, quicquid in illo  
 Mortali pro lege viro periisse dolebas,  
 Sacra tibi soboles multo cum fenore reddit ;  
 Nec facile advertas pulchra de conjuge natos : 445

427 unde *A* : inde *C* *Clun. Patr.* || 432 *relligionis C* : *religionis A Clun. Patr.*

que de ses mœurs ou bien de ses richesses Maurice l'Ancien les ait faits héritiers ! Quoi qu'il en soit, il se révèle vivre encore tout entier dans huit frères ; et tandis que la même piété et qu'une vertu très semblable à celle de leur père (450) brille d'une éclatante splendeur dans sept d'entre eux, vous, pourtant, parmi eux, notre chef et notre illustre pasteur, vous étincelez plus splendidement et, comme l'étoile du matin sur les autres astres, vous l'emportez de vos rayons sur les étoiles luisantes de votre famille. Heureuse mère, salut, vous à qui la Vierge Marie a donné d'engendrer de tels fruits ! Pour l'âge de notre temps, vous produisez sur les terres d'Occident des luminaires éclatants. Et, surpassant par votre enfantement heureux les autres mères, vous avez mérité de vous vaincre vous-même dans l'excellent Pierre, à qui le Père aimant des hommes, le Recteur serein, (460) ordonna de monter aux plus grands honneurs, pour que, combattant avec succès pour les lois de ses pères, il brisât dans les tourbillons de la guerre les forces d'Antioche et renouvelât en notre siècle le temps de Macchabée. Et vous, vous qui tenez les royaumes de l'Olympe très haut, vous, dis-je, pères, vers qui ma Muse se tourne une fois fini le poème que j'ai composé en votre louange, j'en appelle à vous comme soutiens de mes vœux. Maintenant, donc, toi en premier, bon Huissier du ciel, (470) précipite du siège sacré le tyran réprouvé qui, se faisant passer pour ton soldat, gouverne les sceptres de Cluny : par tes pas jadis dans les flots de l'onde, par les titres et les droits de la foi à toi remis, par le Latium et Rome qui est tienne, et par ces clefs qui peuvent ouvrir ou fermer les cieus à qui tu veux, et par l'amour sacré

Tam sunt egregii, morumne an divitiarum  
 Fecerit heredes senior Mauricius. Atqui  
 Vivere totus adhuc in fratribus octo videtur ;  
 Cumque eadem pietas virtusque simillima patri  
 In septem reliquis miro splendore nitescat, 450  
 Tu tamen inter eos, dux noster et inclite pastor,  
 Splendidus rutilans, ut cetera lucifer astra  
 Clara tui generis radiando sidera vincis.  
 Felix mater, ave, cui tales edere partus  
 Virgo Maria dedit ! Tu nostri temporis ævo 455  
 Profers Occiduis ingentia lumina terris.  
 Cumque alias superes felici germine matres,  
 Te quoque in egregio meruisti vincere Petro  
 Quem pius ille Parens hominum Rectorque serenus  
 Propterea ad summos conscendere jussit honores, 460  
 Ut bene pro patriis pugnando legibus, omnes  
 Antiochi vires bellorum turbine frangat  
 Et renovet nostro Machabæi tempora sæclo.  
 Vos autem, summi qui regna tenetis Olympi,  
 Vos, inquam, patres, ad quos mea Musa recurrit, 465  
 Carmine finito quod vestra in laude peregi,  
 Auxiliatores votorum posco meorum.  
 Nunc igitur primum te, cæli Janitor alme,  
 Qui, tuus ut miles, Cluniensia scepra gubernat,  
 Præcipitas reprobum sacra de sede tyrannum, 470  
 Per tua in æquoreis vestigia fluctibus olim,  
 Per fidei titulos et per tibi tradita jura,  
 Per Latium Romamque tuam, clavesque per illas  
 Quæ possunt reserare polos et claudere cui vis,  
 Perque sacrum quo sic a te est dilectus amorem 475

447 atqui *A C Patr.* : atque *Clun.* || 448 octo *A* : orto *C* ; otto *Clun. Patr.* || 452 splendidus *A Clun. Patr.* : splendidus *C* || 466 quod *A C* : quid *Clun. Patr.* || 469 gubernat *A* : gubernet *C Clun. Patr.*

par lequel tu l'as distingué pour te plaire seul parmi tous les peuples et être le chef et le prince de tes camps, je t'implore, te requiers, te conjure, t'invoque, te supplie, te prie<sup>1</sup>, fais que Pierre, ô très grand Pierre, se souvienne de son Pierre ; (480) et toi aussi, saint Paul, dont la doctrine salutaire fonda au monde entier l'Eglise du Christ, toi, vase choisi, trompette céleste, héraut suprême, je te le demande, exauce les soupirs de mon vœu ; vous deux ensemble, qui êtes seigneurs et pères, prêtez-moi secours, de grâce, pour que, pieux, insigne, très doux et très bon<sup>2</sup>, lorsque, parcourant de son empire, en toutes directions étendu, les terres, les villes, les camps, les châteaux, les fermes en compagnie d'un sénat de nobles princes, il daignera venir voir notre pays, (490) lorsque la nation que par une double limite de terres renferme l'océan ultime et toute la longueur des rives de la Loire fera une immense fête à un si grand prince, et que, des peuples les foules accourant de toutes parts, tout un chacun se hâtera pour voir le premier son visage qui rend le rire aux âmes désespérées, qui peut dissoudre les soucis des hommes endeuillés ; qu'alors à moi, caché loin derrière le dos d'hommes plus grands que moi dans la foule nombreuse d'un peuple inconnu, daignant à sa manière me tendre sa dextre sacrée, il me dise : « (500) Mon serviteur, viens, et sois plus rapide : je ne tarderai pas plus à accomplir dans les faits mes promesses<sup>3</sup>. »

1. L'exemple le plus ancien de ce type de vers est chez Cécilius, *Syneph.* (fragment transmis par Cic., *Nat. deor.* 1, 13) : *Clamo, postulo, obsecro, oro, ploro atque imploro fidem*, mais on en trouve d'autres ; voir par exemple Wal. Strabo, *Vita s. Galli* 1, 606.

2. Reprise de Smaragde, *Carm.* 2, 63 : *Sit tacitus, humilis, mitissimus atque benignus*.

3. Cf. l'épisode de Zachée, Luc. 19.

Ut solus populis ex omnibus ille placeret  
 Qui dux castrorum fieret princepsque tuorum,  
 Obsecro, supplico, postulo, flagito, deprecor, oro,  
 Fac meminisse sui Petrum, Petre maxime, Petri ;  
 Te quoque, Paule sacer, cujus doctrina salubris 480  
 Ecclesiam Christi toto fundavit in orbe,  
 Te, vas electum, tuba cælica, maxime præco,  
 Poscimus, exaudi nostri suspiria voti ;  
 Ambo simul, domini et patres, succurrite, quæso,  
 Ut pius, egregius, mitissimus atque benignus, 485  
 Cum, peragrando sui longe lateque profusi  
 Imperii terras, urbes, castra, oppida, villas,  
 Nobilium procerum sese comitante senatu,  
 Dignatus fuerit nostras invisere partes,  
 Totaque quam gemino terrarum limite gentem 490  
 Ultimus Oceanus Ligerinaque littora claudunt  
 Ingentes dederit pro tanto principe plausus,  
 Ac, populorum concurrentibus undique turbis,  
 Quisque videre prior vultus properaverit illos  
 Qui desperatas faciunt hilarescere mentes, 495  
 Qui tristes hominum possunt dissolvere curas ;  
 Tunc michi magnorum longe post terga virorum  
 Ignoti vulgi numerosa in plebe latenti,  
 More suo sacram dignatus tendere dextram,  
 « Serve meus, dicat, accede, et alacrior esto : 500  
 Non ultra factis promissa implere morabor. »

476 ille A : ipse C *Clun. Patr.* || 496 hominum A C : homini *Clun. Patr.*

QUAND IL PRIT LA MER POUR L'ÎLE D'AIX<sup>1</sup>

Alors qu'il vous plaît, pasteur aimant, de visiter nos frères d'Aix, les éléments eux-mêmes vous rendent hommage ; tout le ciel était couvert par les pluies du Midi : à la vue de vos voiles, l'orage effrayé s'en va ; pour que les vagues ne se gonflent sous les aquilons cruels, dès que vous y entrez, vent et brise s'enfuient ; des nuages nombreux avaient caché le ciel sous une sombre noirceur : dès que vous montez dans la barque, tout se montre serein. (510) O sacré et heureux celui à qui si volontiers obéit tout ce que la vertu suprême de Dieu crée dans l'univers ! À présent, daignez vous souvenir, ô homme insigne, de votre serviteur, je vous en prie, menez à présent à leur réalisation mes vœux, faites que je puisse voir avec vous vos clunisiens ; qu'ainsi à vous soient honneur et vertu et longue vie.

1. L'île d'Aix, près de l'embouchure de la Charente, abritait un prieuré depuis qu'Isembert III de Châtelailon l'avait donnée à Cluny, en 1067.

QUANDO AD AIAM INSULAM TRANSFRETAVIT

Dum placet Aienses, pie pastor, visere fratres,  
 Obsequium præstant ipsa elementa tibi ;  
 Totus opertus erat pluviis australibus æther : 505  
 Ut tua vela videt, territus imber abit ;  
 Ne tumidæ fierent sævis aquilonibus undæ  
 Mox ut eas intras, ventus et aura fugit ;  
 Multa polum nubes caligine texerat atra :  
 Te ascendente ratem, cuncta serena patent.  
 O sacer et felix, cui tam granter obœdit 510  
 Summa Dei virtus quicquid in orbe creat !  
 Jam memor esse tui dignare, vir inclite, servi,  
 Obsecro, ad effectum jam mea vota trahe,  
 Fac me posse tuos Clunienses cernere tecum ;  
 Sic honor et virtus vitæque longa tibi. 515

515 explicit panigericum petri pictavensis dictum viro venerabili domno Petro abbati dictum *add. A.*

*EPISTOLA SCIO INVIDIAM*  
(*CONTRA CALUMNIATOREM*)

*LETTRE SCIO INVIDIAM*  
(*CONTRE LE CALOMNIATEUR*)

**EPISTOLA SCIO INVIDIAM**  
**(CONTRA CALUMNIATOREM)**

SOURCES. — *A* (4<sup>v</sup>); *C* (ã5<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *B.C.* col. 616-617; *P.L.* col. 57-58.

BIBLIOGRAPHIE. — Mention rapide par J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 462.

## CONTRE LE CALOMNIATEUR<sup>1</sup>

Je sais que l'envie, tout le temps que durera ce siècle, ne mourra jamais ; ainsi, bien que je n'aie rien qui puisse me rendre envié — qui donc envie un pauvre ? — il faut donner une réponse à ceux qui, se croyant les plus saints, m'accuseront peut-être de vanité et de flagornerie. À ceux-là, je réponds publiquement que ce mien petit écrit ne vise pas à la flagornerie mais à l'utilité de tous. Qu'il entende donc, ce très saint personnage, quelle est l'utilité de cette chose : c'est en quelque sorte le naturel et le propre des âmes nobles et bien nées que de tendre d'autant plus à la probité qu'elles sont élevées par de grandes louanges. Et, à mes yeux, c'est une évidence mise en pleine lumière qu'à cet homme digne de la plus grande révérence dont j'ai tenté de faire brièvement les louanges ne fait défaut nulle perfection ; mais, parce que *toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières*<sup>2</sup>, à chaque fois que nous proclamons la grâce de Dieu en quelqu'un, c'est au Dispensateur lui-même, sans aucun doute, que se rapporte toute la louange. Il est écrit : *Louez le Seigneur dans ses saints*<sup>3</sup> ; et si l'on m'oppose que ces saints ne doivent être loués qu'après cette vie, je rappelle en sens contraire que le Christ Seigneur lui-même a recommandé par une louange toute particulière Jean Baptiste, encore vivant dans sa chair<sup>4</sup>, et a appelé Na-

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 347.

## CONTRA CALUMPNIATOREM

Scio invidiam quamdiu hoc sæculum steterit numquam penitus morituram ; quamvis ergo unde michi invideatur ego non habeam — quis enim pauperi invidet ? — providenda tamen responsio est his qui, sanctissimos se esse arbitrantur, nos quasi de vanitate forsitan et adulatione notabunt ; quibus nos apertissime respondemus hanc nostram paginulam non adulationi sed communi utilitati servire. Audiatur igitur noster iste sanctissimus quæ sit hujus rei utilitas : naturale quodammodo et proprium est nobilium et ingenuorum animorum, quanto majoribus laudibus attolluntur, tanto amplius ad probitatem eniti. Et quidem michi quod viro reverentissimo, cujus laudes parumper attemptare præsumpsi, nulla desit perfectio luce clarius constat ; sed quia *omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum*, quotiens in aliquo Dei gratiam prædicamus, ad ipsum sine dubio Largitorem tota laus ipsa refertur. Scriptum est : *Laudate Dominum in sanctis ejus* ; quod si opponatur sanctos post hanc solummodo vitam debere laudari, nos e contra referimus ipsum Dominum Christum Johan-

*A C Clun. Patr.*  
*Tit. incipit contra calumpniatorem A, incipit cujus supra ad calumpniatorem C, ejusdem petri (pictaviensis add. Clun.) monachi ad calumpniatorem Clun. Patr. || 5 esse om. C Clun. Patr. || 18 ejus A Clun. Patr. : eis C.*

thanaël qui venait à lui un vrai Israélite, sans artifice<sup>1</sup>. Nous lisons de même que l'apôtre Paul a souvent exalté des disciples ou des apôtres, ses confrères, par les plus grandes louanges ; même, voici ce qu'il dit : *Prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur*<sup>2</sup>, et : *<Rendez> l'honneur à qui vous devez l'honneur*<sup>3</sup>.

Sulpice Sévère, du vivant de saint Martin, écrivit beaucoup au sujet de ses vertus ; les plus célèbres Pères de l'Eglise, Augustin, Jérôme, Ambroise, Paulin, s'honorent mutuellement d'abondantes louanges ; parmi eux, même, on lit que saint Paulin, déjà prêtre et moine, ayant abandonné sa dignité séculière, à Nole de Campanie, écrivit un livre des plus élégants à la louange du grand empereur Théodose. Sidoine, homme très instruit et au génie des plus brûlants, il y a bien longtemps évêque des Arvernes après avoir été préfet et consul, chanta presque tous les hommes illustres de son temps en de multiples éloges, comme en témoignent à qui peut le comprendre ses lettres si élégantes, en vers comme en prose. Et l'on voit par évidence quelles louanges le glorieux martyr Cyprien consacra dans ses lettres au pape Corneille ou au lecteur Célerin, ainsi qu'à d'autres saints encore dans le combat contre le diable et le monde. Et encore, Fortunat de Poitiers, notre compatriote, du temps de son sacerdoce comme de celui de son épiscopat, et dont les talents en poésie sont bien connus, nous n'ignorons pas qu'il exalta bien souvent, dans des panégyriques dignes d'éloges, plusieurs autres évêques de son temps ainsi que le roi Sigebert<sup>4</sup>. Je manquerai plus vite de temps que de matière<sup>5</sup> si j'essaie de nommer l'un après l'autre tous ceux de nos pères et des hommes de la meilleure religion qui s'appliquèrent par des louanges à s'honorer, à se recommander, à s'exhorter mutuellement, non par flagornerie, comme se l'imaginent certains de nos contemporains qui n'ont aucune culture et

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 347-348.

nem Baptistam adhuc in carne viventem laude præcipua commendasse, Nathanael quoque ad se venientem verum sine dolo Israhelitam vocasse. Item, legimus Paulum apostolum discipulos vel coapostolos suos multotiens summis laudibus extulisse ; ipse etiam dixit : *Honore invicem prævenientes*, et : *Cui honorem, honorem*. Sulpicius Severus beatissimo adhuc vivente Martino multa de virtutibus ejus scripsit ; celeberrimi patres Ecclesiæ, Augustinus, Jeronimus, Ambrosius, Paulinus, multis sese alterutrum laudibus honorant, ex quibus etiam beatus Paulinus, jam apud Nolem Campaniæ relicta sæculi dignitate presbyter et monachus, in laude magni imperatoris Theodosii librum elegantissimum legitur conscripsisse. Sidonius, vir eruditissimus et ardentissimi ingenii, ex præfecto et consule antiquus Arvernorum episcopus, quantis præconiis omnes pæne sui temporis illustres viros efferat, epistolæ ipsius tam in metro quam in prosa elegantissimæ intelligentibus testes existunt. Sed et inclitus martyr Cyprianus quibus laudibus vel papam Cornelium vel Celerinum lectorem aliosque sanctos adhuc cum diabolo et mundo pugnantibus in suis epistolis prosequatur clarum est. Fortunatus etiam noster Pictaviensis, sive presbyter, sive episcopus, qui satis in poetica claruit, Gregorium Turonicum plurimosque alios episcoporum sui temporis, regem quoque Sigibertum, quam plausibili panigerico sæpius extulerit non ignoramus. Tempus michi prius quam sermo deficiet, si singillatim dicere cœpero quot et quanti patres nostri et viri religiosissimi mutuis sese laudibus honorare, commendare, exhortari non adulationis causa, ut quidam nostrorum temporum imperitissimi et antiquitatis

19 celerinum *A Clun.* : celorinum *C Patr.* || 25 panigerico *A C* : panegyrico *Clun. Patr.* || 27 et *A* : vel *C Clun. Patr.*

aucune espèce de connaissance des anciens temps, mais par une habitude extrêmement correcte d'humanité et de piété.

Si maintenant nous en venons aux philosophes païens : qui, en ce temps, touchant à l'histoire ou à l'exercice des arts libéraux, écrivait, si ce n'est à la louange des rois ou des empereurs ? De leur multitude innombrable, il me vient à l'esprit que l'excellent Cicéron, dans le *De Republica*, écrit que le prince de la cité doit être nourri à la gloire, et que l'état tient aussi longtemps que tous expriment leur respect au prince<sup>1</sup>. Que cela suffise à l'envie ; et que ce très saint, rougissant, me permette de révéler et d'honorer respectueusement nos seigneurs et nos pères par l'éloge dû de notre louange ; car qui est bien digne de louange ne s'irrite jamais des louanges des hommes dignes de louange.

1. Cic., *Rep.* 5, 9 (p. 119) : l'extrait n'est connu que par cette lettre de Pierre de Poitiers et par la *retractatio* de Pierre le Vénérable, *Carm. apol.* 227-228.

omnino nescii somniant, sed quadam humanitatis ac pietatis honestissima consuetudine studuerunt. Jam vero si ad gentiles philosophos veniamus, quis eo tempore vel historiam vel aliquid ad liberalium artium disciplinam pertinens, nisi in laudibus regum aut imperatorum scribebat ?  
 De quorum numerosa multitudine illud michi occurrit quod vir gravissimus Tullius in libris *De Republica* scripsit, scilicet Principem civitatis gloria esse alendum, et tamdiu stare rempublicam quamdiu ab omnibus honor principi exhiberetur. Sufficiant ista invidiae ; jamque noster iste sanctissimus erubescens dominos et patres nostros debitis laudum præconiis reverenter a nobis excoli atque honorari permittat ; nam qui bene laudabilis est numquam de virorum laudabilium laudibus irascetur.

5

10

II.

*CONTRA BARBARUM*

CONTRE LE BARBARE

## CONTRA BARBARUM

Walther 2076a (attr. par erreur à Pierre le Vénérable).

SOURCES. — *A* (4<sup>v</sup>-5); *C* (ã6).

EDITIONS. — *B.C.* col. 617; *P.L.* col. 58.

BIBLIOGRAPHIE. — Commentaire et traduction partielle par J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 462-463; traduction par D. Grivot, *Les abbés de Cluny...*, p. 151-152 :

Barbare, cruel, homme bestial, peste livide,  
Qui oses blâmer les louanges adressées à Pierre;  
Je ne m'étonne pas que tu grinces des dents  
Et que tu pousses des rugissements terribles;  
Une pareille barbarie est bien le propre d'un Souabe.  
Ton opinion sur mes vers est bien conforme au génie  
[de ta nation;  
Ce que sont la louange, la poésie, les douces consola-  
[tions de la vie,  
La paix, la piété, la vertu, l'honnêteté,  
Tu l'ignores, barbare, et voilà pourquoi ton cœur est  
[gonflé d'envie,  
Tais-toi, Cimbre, de peur d'être inondé et terrassé.

II.  
CONTRE LE BARBARE

Barbare cruel, homme-bête, peste livide, toi qui oses critiquer les louanges de Pierre le Vénérable, je ne vois rien d'étonnant à ce que, terrible, tu t'empportes contre nous, car, si tu es féroce, c'est le propre des Suèves<sup>1</sup> ; tu juges notre chant comme on le fait chez toi. Ce que sont louange, poème, doux repos de la vie, ce que sont paix, piété, vertu, honnêteté, barbare, tu l'ignores, et te gonfles d'envie. Alors tais-toi, Cimbre, pour ne pas sombrer sous mon averse ! Si tu ne cesses pas, ce n'est pas seulement par ces vers, mais aussi par des livres nombreux que je ferai guerre aux Cimbres, et avec toi ta race tout entière paiera tes crimes mécréants.

1. Suève, Cimbre, peut se référer réellement à l'origine du pourfendeur du *Panegyrique* de Pierre le Vénérable, mais la part de rhétorique et les *topoi* liés aux peuples germains dans la littérature latine font que cela ne peut rester qu'hypothétique.

II.  
CONTRA BARBARUM

Barbare crudelis, homo bestia, livida pestis,  
Carpere qui laudes Petri Venerabilis audes,  
Non habeo mirum te nobis frendere dirum,  
Nam quod sis sævis proprium solet esse Suevis ;  
More tuæ gentis de nostro carmine sentis. 5  
Quid laus, quid carmen, quid vitæ dulce levamen,  
Quid pax, quid pietas, quid virtus, quid sit honestas,  
Barbare, tu nescis, ideo livore tumescis.  
Ergo tace, Cymber, ne te meus obruat imber !  
Si non desistis, non solum versibus istis, 10  
Sed multis libris indicam prælia Cymbris,  
Et genus omne tuum luet impia crimina tecum.

*A C Clun. Patr.*  
*Tit. item ejus supra contra barbarum A, incipit ad barbarum C, adversus barbarum Clun. Patr. || 4 sis A : sic C Clun. Patr. || 9 imber A Clun. Patr. : iber C || 12 finit panygericon p. pictaviensis add. C.*

III.

*EPITAPHIUM GELASII PP. II*

ÉPITAPHE DE GÉLASE II

## EPITAPHIUM GELASII PP. II

Walther 20406.

SOURCES. — *A* (7-7<sup>v</sup>); *C* (ã6); *Chr* (66); *Chr*<sup>2</sup> (33<sup>v</sup>-34); *Chr*<sup>3</sup> (28).

EDITIONS. — *B.C.* col. 617-618; *P.L.* col. 58-60.

BIBLIOGRAPHIE. — C. Baronio, *Annales ecclesiastici...*, t. XVIII, p. 315, mentionne l'építaphe et la juge inauthentique pour les raisons exposées ci-dessus dans l'introduction; voir sur le même auteur G. Lecointre-Dupont, « Notice... », p. 389-390.

### III.

#### ÉPITAPHE DE GÉLASE II, ENTERRÉ À CLUNY<sup>1</sup>

Homme grave et savant, Jean d'acte et de parole<sup>2</sup>, alors que, d'abord moine, il avait été pour son grand zèle fait archidiacre et chancelier de la Ville, quand le pontife Pascal aux astres fut ravi comme il le méritait, celui-là mérita enfin de monter au siège sacré, digne, après le premier, d'être Gélase Deux. Mais pour avoir été promu sans que le roi en eût signé l'arrêt, ce prince rugit d'une menace horrible, et, fille bien-aimante, la France recueillit à sa manière son père mis en fuite. (10) Prends-le pour certitude, s'il en avait eu le loisir, sous son pontificat vertu, piété et honnêteté auraient crû toutes, et la paix de l'Eglise fleurirait dans l'univers entier ; car la mort implacable s'empara de cet homme alors que, pasteur vénérable, il en était à peine à la première année de son pontificat. À janvier ne restaient que deux jours quand à

1. Gélase II, pape depuis le 24 janvier 1118, mourut à Cluny, fuyant l'empereur Henri V, le 29 janvier 1119. Par *archilevita*, bien que je le traduise comme tel, « archidiacre », il est probable que Pierre de Poitiers fait référence non à la charge d'archidiacre mais au titre de cardinal-diacre du futur Gélase II, titulaire de Santa Maria in Cosmedin.

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 348.

### III.

#### VERSUS IN EPITAPHIO GELASII PAPÆ II APUD CLUNIACUM SEPULTI

Vir gravis et sapiens, actu verboque Johannes,  
 Cum prius ex monacho pro multa strenuitate  
 Archilevita foret et cancellarius Urbis,  
 Præsule Paschali meritis ad sidera raptō,  
 Promeruit tandem sacram conscendere sedem, 5  
 Dignus post primum Gelasius esse secundus.  
 Sed quia rege fuit non præcipiente levatus,  
 Horrendum fremuit princeps, et, filia dulcis,  
 More suo profugum suscepit Gallia patrem.  
 Si licuisset ei, pro certo crede, sub ipso 10  
 Virtus et pietas et honestas cresceret omnis,  
 Et pax Ecclesiæ toto floreret in orbe ;  
 Nam rapuit mors atra virum cum pontificatus  
 Vix ageret primum pastor venerabilis annum.  
 Bina dies Jani restabat, cum Cluniaci 15  
 Dormiit in proprio Romani juris asilo.

*A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.*

*Tit. versus ejusdem in epitaphio gelasii papæ secundi (apud cluniacum sepulti add. A) A C Chr Chr<sup>3</sup>, epitaphium gelasii papæ secundi Clun. Patr., tit. om. Chr<sup>2</sup> || 5 promeruit A Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> : præmeruit C Clun. Patr. || 15 iani A : jam C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. || 15 cluniaci A : cluniacensi C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.*

Cluny il s'endormit, dans le refuge traditionnel du droit de Rome. Ici donc déposé parmi ses chers enfants, c'est avec de saints pères qu'il repose, et désire que le Faiseur et Juge de l'univers vienne un jour dans sa puissance (20) restaurer les cendres descendues en terre dans les membres qu'elles avaient auparavant. Ainsi, très bienheureuse, Cluny, tu le seras toujours, puisque le père apostolique du monde, le prêtre suprême de l'Eglise, ta propre mère, auprès de toi s'en est allé vers ceux d'en haut ; c'est en toi qu'enseveli il repose, et ainsi nous ne le croyons pas moins heureux lui aussi, lui à qui le Christ lui-même a donné par amour et comme un grand présent que les moines sans cesse le voient toujours comme père-moine et comme trésor chéri, et, baignant son sépulcre de larmes, prient toujours particulièrement à son intention.

Hic igitur positus dilectos inter alumpnos,  
 Cum patribus sanctis requiescit, et optat ut orbis  
 Conditor et Judex veniat quandoque potenter  
 Et cineres lapsos in pristina membra reformet. 20  
 Felix inde nimis semper, Cluniace, manebis,  
 Quod pater orbis apostolicus summusque sacerdos  
 Ecclesiæ, matrisque tuæ specialis, apud te  
 Transiit ad superos ; in te requiescit humatus,  
 Nec minus hinc etiam felicem credimus illum 25  
 Cui dedit ipse pius magno pro munere Christus  
 Ut monachi monachum patrem quoque pignora cara  
 Jugiter aspicerent, lacrimisque rigando sepulchrum  
 Sacris in precibus specialem semper haberent.

21 inde *A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* : illo *Chr<sup>2</sup>* || 22 apostolicus  
*A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : apostolicusque *Clun. Patr.* || 25 hinc *A Chr  
 Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* : hic *C Clun. Patr.* || 27 cara *A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* :  
 cura *Chr<sup>2</sup>* || 29 explicit *add. C*, laus deo *add. Chr Chr<sup>3</sup>*.

IV.

*EPITAPHIUM ADEFONSI  
EPISCOPI SALAMANTINI*

ÉPITAPHE D'ALONSO PÉREZ,  
ÉVÊQUE DE SALAMANQUE

EPITAPHIUM ADEFONSI  
EPISCOPI SALAMANTINI

Walther 19716.

SOURCES. — *A* (7<sup>v</sup>); *C* (ã6).

EDITIONS. — *B.C.* col. 618; *P.L.* col. 60.

BIBLIOGRAPHIE. — Épitaphe citée par J. M. Quadrado, *Es-  
paña...*, p. 19, n. 2.

IV.  
ÉPITAPHE D'ALONSO PÉREZ,  
ÉVÊQUE DE SALAMANQUE<sup>1</sup>

Il existe en Espagne une ville appelée Salamanque par ceux qui y habitent : Alonso la régit par l'épiscopat, lui qui dans ce tombeau est enterré ; alors que du concile de Reims il revenait, c'est ici qu'il trouva fin également à son chemin et à sa vie.

1. Alonso Pérez, chanoine de Saint-Jacques-de-Compostelle, puis évêque de Salamanque de 1130 à sa mort en 1131. Le concile de Reims de 1131 est celui qui excommunia l'antipape Anaclét II.

IV.  
VERSUS IN EPITAPHIO ·ADEFONSI  
EPISCOPI SALAMANTINI

Urbs est ·Hispanæ regionis quam Salamancam  
Indigenæ dicunt : hanc ordine pontificali  
Rexit Adefonsus, tumulo præsentè sepultus,  
Qui, de concilio Remensi dum remearet,  
Hic finem fecit pariter vitæque viæque.

5

*A C Clun. Patr.*  
*Tit. versus ejusdem in epitaphio adefonsii episcopi salamantini*  
*A, item ejusdem in epitaphio adefonsi episcopi C, epitaphium*  
*adefonsi episcopi Clun. Patr. || 1 hispanæ C Clun. Patr. : hispa-*  
*niæ A.*

*PETRI VENERABILIS*

*CARMINA*

PIERRE LE VÉNÉRABLE

POÈMES

## CONSPECTUS SIGLORUM

- A* (*Anchin*) Douai, Bibliothèque municipale, 381  
*B* (*Berne*) Berne, Bibliothèque de la Bourgeoisie, 211  
*Au* (*Auxerre*) Auxerre, Bibliothèque municipale, 145 (132)  
*Au*<sup>1</sup> (*Auxerre*) Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 10511  
*C* (*Cluny*) Edition *princeps*, Paris, 1522  
*Chr* (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 9875  
*Chr*<sup>2</sup> (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France, n. a. lat. 1916  
*Chr*<sup>3</sup> (*Chronique*) Paris, Bibliothèque nationale de France, n. a. lat. 1578  
*Co* (*Colbert*) Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 3639  
*F*<sup>1</sup> (*Fleury*) Orléans, Bibliothèque municipale, 175 (152)  
*F*<sup>2</sup> (*Fleury*) Paris, Bibliothèque nationale de France, n. a. lat. 443  
*N* (*Nevers*) Paris, Bibliothèque nationale de France, n. a. lat. 3126  
*P* (*Paris*) Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 17716  
*R* (*Ratisbonne*) Munich, Bayerische Staatsbibliothek, lat. 14676  
*Sa* (*Salisbury*) Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 135  
*V* (*Saint-Victor*) Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 14872

*Anal.* *Analecta hymnica medii ævi*

*Clun.* *Bibliotheca Cluniacensis*

*Patr.* *Patrologia latina*

*W* A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 54-55.

I.

*RHYTHMUS IN LAUDE SALVATORIS*

POÈME RYTHMIQUE  
À LA LOUANGE DU SAUVEUR

## RHYTHMUS IN LAUDE SALVATORIS

Walther 63, *R.H.* 10 (et 6886 à partir de *Gaude, mortalitas*).

SOURCES. — *A* (7<sup>v</sup>-8<sup>v</sup>); *R* (1-2<sup>v</sup>; 5-6); *C* (212-213).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1344-1348; *P.L.* 189 col. 1012-1017; *A.H.* 48, p. 244-251; U. Wawrzyniack, *Philologische Untersuchungen...*, p. 53-63; August Jacob Rambach, *Anthologie christlicher Gesänge aus allen Jahrhunderten der Kirche*, Hambourg, 1817, p. 283-284, reprend le texte de *B.C.* et traduit en allemand les v. 193-270; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 109-134, donne une traduction d'après *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — Analyses dans M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur...*, t. III, p. 142, F. J. E. Raby, *A History of Christian-Latin Poetry...*, p. 314-315, et P. Bourgain, « La poésie à Cluny... », p. 555-556; traduction partielle en allemand dans Cornelius August Wilkens, *Petrus der Ehrwürdige, Abt von Clugny : ein Mönchs-Leben*, Leipzig, 1857, p. 256-257.

ATTRIBUTION. — Formelle par *A*, *C* et *R*.

FORME. — 105 strophes sur le modèle  $6 \times 6pp$ , rimé *aab-aab* ou *aabccb*. Ces strophes de six (ou deux fois trois) vers de six syllabes à terminaison proparoxytone sont l'une des rares formes poétiques du moyen âge réellement originales, sorte d'imitation rythmique fondée sur l'asclépiade avec le redoublement d'un hémistiche<sup>1</sup>.

1. Voir dans D. Norberg, *Introduction...*, p. 99 notamment, quelques exemples de ces tentatives d'imitation.

Il semble que seule la cadence et la rime aient été recherchées : afin que la première soit toujours régulière, les dissyllabes sont soigneusement évités même dans les cas où l'accent aurait pu remonter; quant à la rime, elle s'étend à l'occasion à plus d'une strophe, d'une manière irrégulière mais qui ne manque pas d'effets. Il n'a en revanche pas été possible de déterminer la moindre régularité de l'accent à l'intérieur des vers. Sur 630, il faut en éliminer 220 dont le rythme est incertain à des degrés divers; il en reste 410, dont 136 (22%) présentent le rythme régulier issu de l'asclépiade (accent sur la deuxième et la quatrième syllabes), et 274 (44%) un rythme de type dactylique (accent sur la première et la quatrième syllabes). Cette dernière solution, majoritaire dans les cas sûrs, tendrait à l'être aussi dans les cas douteux, et augmente en proportion au cours du poème.

Il n'en demeure pas moins que Pierre le Vénérable n'a pas cherché à respecter un rythme interne stable. Il sait en revanche jouer sur le balancement que cette irrégularité procure, évitant ainsi la monotonie; l'augmentation progressive en fréquence du rythme « dactylique » dégage un long mais efficace *crescendo* : le rythme assez chaotique du début s'épure peu à peu jusqu'à la prière finale comme si, au fond qui décrit l'histoire du salut, la forme répondait en contrepoint.

NOTE. — Le titre et l'absence de musique confirment qu'il ne s'agit pas d'une pièce à usage proprement liturgique.

I.  
POÈME RYTHMIQUE  
À LA LOUANGE DU SAUVEUR

Envoyé par le Père<sup>1</sup>, est engendré  
sur terre un Dieu né d'une Vierge. Por-  
tant l'humanité, il enseigne puis meurt  
de son plein gré pour l'homme.

Par le bois défendu, notre mortalité  
a connu le trépas<sup>2</sup> ; au gibet de ce bois,  
le siècle récupère sa dignité perdue.

Il est mangé, le fruit de l'arbre de la

1. Cf. Joh. 20, 21 ; Gal. 4, 4.  
2. Cf. Gen. 2, 9-17.

I.  
RYTHMUS IN LAUDE SALVATORIS

A patre mittitur,  
In terris nascitur  
Deus de Virgine.  
Humana patitur,  
Docet et moritur  
Libens pro homine.

6

Per lignum vetitum  
Sumpsit interitum  
Nostra mortalitas ;  
Ligni patibulo  
Redditur sæculo  
Amissa dignitas.

12

Fructus comeditur  
Quo vita perditur

*A R C Clun. Patr. Anal.*  
*Tit. (incipit add. A) rithmus domni petri venerabilis cluniacen-*  
*sis abbatis in laude salvatoris A R, rithmus domni petri abbatis*  
*cluniacensis (qui vulgo petrus venerabilis appellatur) in lau-*  
*de salvatoris, singula quæque redemptionis nostræ mysteria,*  
*simul cum finali iudicio dulci admodum carmine complectens*  
*C, in laudem salvatoris rythmus Clun., in laude salvatoris rhy-*  
*thmus Patr., rhythmus in laude salvatoris Anal. || 10-12 om. R.*

mort, par qui l'on perd la vie<sup>1</sup> ; il est versé, le sang<sup>2</sup> issu du corps du Christ, qu'on reçoit par la foi<sup>3</sup>.

Le Dragon est détruit<sup>4</sup>, le monde est racheté au prix du sang versé<sup>5</sup> ; à lui donnant la mort, à nous elle a offert la vie, cette boisson<sup>6</sup>.

Exilé et chassé de sa propre patrie, il habita le monde<sup>7</sup>, cet impie orgueilleux<sup>8</sup> qui, par superbe, à Dieu ne voulut se soumettre ;

Regardant ses épreuves, clément depuis toujours, Dieu le prit en pitié ; et pour lui il voulut que son Fils se soumit à la mort par supplice.

Or celui-ci, du trône de son Père envoyé<sup>9</sup>, lors revêtit la chair<sup>10</sup> ; frappé à travers elle et dressé sur la Croix, il n'amoindrit pas Dieu,

1. Cf. Gen. 3, 6.

2. Cf. Matth. 26, 28 et par. ; même formule v. 281.

3. Cf. Marc. 14, 22.

4. Cf. Apoc. 12, 9 ; Is. 27, 1 (*Vet. lat.* d'après Hil. Pict. : *Et perimet draconem qui in mari est*).

5. Cf. Matth. 27, 6 ; I Petr. 1, 19.

6. Cf. Joh. 6, 56.

7. Cf. Joh. 1, 9-11.

8. Cf. Deut. 1, 43.

9. Cf. v. 233 et 619-620.

10. Cf. v. 256-258, 346-348 et 486.

De mortis arbore ;  
Sanguis effunditur  
Qui fide sumitur  
De Christi corpore : 18

Draco perimitur,  
Mundus redimitur  
Sanguinis pretio ;  
Huic mortem intulit  
Sed vitam contulit  
Nobis hæc potio. 24

Exul a propria  
Projectus patria,  
Mundum incoluit,  
Qui tumens impia  
Deo superbia  
Subesse noluit ; 30

Cujus periculis  
Clemens a sæculis  
Deus condoluit ;  
Propter quem Filium  
Mortis supplicium  
Subire voluit. 36

At ille patrio  
Missus a solio  
Mox carnem induit,  
In qua dum cæditur  
Et crucifigitur  
Nil Deo minuit, 42

22 huic *R C Clun. Patr. Anal.* : hinc *A* || 37 patrio *A R C* : proprio *Clun. Patr. Anal.* || 40 cæditur *Anal.* : ceditur *A R C Clun. Patr.* || 41 crucifigitur *A C Clun. Patr. Anal.* : cruci figitur *R*.

Et il ne retint guère — sitôt, il rapporta — la vie par son tombeau. Œuvre miraculeuse à quoi rien n'est semblable par la faveur divine !

Adam se voit chassé, le larron rappelé<sup>1</sup> : ô merveilleux échange ! C'est alors que le monde sut combien il devait à son Auteur souffrant<sup>2</sup>.

Déposé de la Croix, au sépulcre on l'enferme<sup>3</sup>, lui qui porte la mort ; sa déité subit les tourments de l'enfer, forte et resplendissante :

Son éclat illumine la noirceur éternelle et les antres aveugles<sup>4</sup> ; discernant son Seigneur, il jubile, le chœur des hommes bienheureux.

Et l'enfer de feuler, et de trembler Cerbère, le créateur du mal, abasourdi

1. Cf. Matth. 27, 34-45 et par.

2. Cf. *Carm.* 2, str. 10.

3. Cf. Luc. 23, 53.

4. Cf. *Carm.* 13, 178.

Nec diu distulit,  
Sed statim contulit  
Vitam de funere.  
Opus mirabile,  
Cui nichil simile  
Divino munere ! 48

Adam eicitur,  
Latro reducitur :  
Mira mutatio !  
Tunc primum claruit  
Quid mundo profuit  
Auctoris passio. 54

Cruce deponitur,  
Sepulchro conditur  
Sumpta mortalitas ;  
Inferni torrida  
Fortis et splendida  
Subit Divinitas : 60

Æternas tenebras  
Et cæcas latebras  
Fulgens irradiat ;  
Sanctorum hominum  
Cognoscens Dominum  
Chorus tripudiat. 66

Remugit inferus,  
Tremiscit Cerberus,  
Auctor nequitiae,

47 cui nichil *A C R Clun. Patr.* : cui nil *Anal.* || 60 subit *A R Anal.* : subdit *C Clun. Patr.* || 66 tripudiat *A C Clun. Patr. Anal.* : repudiat *R* || 68 tremiscit *A C Clun. Patr. Anal.* : tremescit *R*.

de voir briller en ces lieux sombres le Soleil de justice<sup>1</sup>.

Il brise puissamment les barrières cruelles, les verrous, les serrures ; dans son immense gloire, sa victoire suprême écrase l'orgueilleux<sup>2</sup>.

Lors le Dragon sentit l'aiguillon aiguisé qu'avait caché la chair : pour la première fois, il souffrit, il gémit pour sa voracité.

Rien n'est plus fort que Dieu ni plus sage que lui<sup>3</sup> : lors il l'apprit enfin, en contemplant ses forces défaites par la force, ses ruses par la ruse.

Ainsi chute soudain l'aveuglement stupide qui montait tête haute : ainsi Dieu permit-il que l'aveugle courût, que courant il tombât :

1. Cf. Mal. 4, 2.

2. Cf. Luc. 1, 51-52.

3. Cf. I Cor. 1, 25.

Atris in sedibus  
Fulgere stupidus  
Solem justitiæ. 72

Dira repagula,  
Vectes et pessula  
Potenter conterit,  
Ingenti gloria  
Summa victoria  
Superbum proterit. 78

Tunc Draco ferreum  
Sensit aculeum  
Quem caro texerat :  
Tunc primum doluit,  
Tunc primum gemuit  
Quia voraverat. 84

Nil Deo fortius,  
Nil sapientius  
Nunc tandem didicit,  
Dum vires viribus  
Et artes artibus  
Devictas perspicit. 90

Sic cito labitur  
Dum præceps graditur  
Insana cæcitas :  
Sic cæcum currere,  
Currentem ruere  
Permisit Deitas ; 96

75-78 conterit... proterit *A C Clun. Patr. Anal.* : contexit... protexit *R* || 79 ferreum *A C Clun. Patr. Anal.* : ferrevet *R* || 83 tunc *A C Clun. Patr. Anal.* : o tunc *R* || 90 devictas *A C Clun. Patr. Anal.* : divictas *R* || 91 sic *A R* : hic *C Clun. Patr. Anal.* || 92 præceps *A C Clun. Patr. Anal.* : princeps *R* || 94 cæcum *A C R Clun. Patr.* : cæsum *Anal.* || 95 ruere *A C Clun. Patr. Anal.* : mere *R* || 96 permisit *A C Clun. Patr. Anal.* : promisit *R*.

Sitôt chu l'absorba le gouffre incandescent<sup>1</sup> où il avait plongé. Sitôt, Dieu délivra les malheureux en foule que l'autre avait saisis<sup>2</sup> ;

D'une droite puissante, il brisa les tréfonds de l'ancienne prison : ils s'étaient fort enflés, eux qui avaient tenu la masse des humains.

Le Roi victorieux les examine toutes<sup>3</sup>, les geôles de la mort ; par sa grande puissance, il brise les liens puissants des condamnés ;

Ce sont là les trophées que, vainqueur à la guerre, il tira des enfers ; ceux que le Christ mena, les habitants d'en haut chantant leur joie, au ciel.

Trois jours ayant passé, rétablissant

1. Cf. v. 586-587.

2. Cf. v. 514.

3. Cf. I Cor. 2, 10.

Quem lapsum ignea  
Retrusit cavea  
Quo se demerserat.  
Nec mora miseros  
Solvit innumeros  
Quos ille ceperat ;

102

Potenti dextera  
Disrupit viscera  
Vetusti carceris :  
Multum tumuerant  
Quæ massam ceperant  
Humani generis.

108

Scrutatur omnia  
Regis victoria  
Mortis latibula,  
Dissolvit fortia  
Forti potentia  
Reorum vincula ;

114

Hæc Christus spolia,  
Victor post prælia,  
Vexit ab inferis ;  
Hæc, aggaudentibus  
Supernis civibus,  
Invexit superis.

120

Peracto triduo,  
Vitam in mortuo

102 ceperat *A C Clun. Patr. Anal.* : cepit *R* || 103 dextera *A C Clun. Patr. Anal.* : dextra *R* || 106 tumuerant *A* : timuerant *R C Clun. Patr. Anal.* || 107 ceperant *A C Clun. Patr. Anal.* : deperant *R* || 115 christus *A C Clun. Patr. Anal.* : christo *R* || 122 vitam *A C Clun. Patr. Anal.* : vita *R*.

la vie dans un corps trépassé, il resurgit soudain, ayant à tout jamais souffert sa Passion<sup>1</sup>.

La créature des mers avait mangé Jonas, mais non point consommé ; et, en le rejetant comme elle l'avait pris, elle demeura vide :

Le Christ annonce ainsi, resurgissant des eaux<sup>2</sup>, le salut aux gentils<sup>3</sup>. Alors, le monde eut crainte, craignant, fit pénitence, et chasse ses erreurs.

Puis il se révéla aux siens remplis d'effroi et pris de désespoir, il se montra à eux, il se donna à voir et se laissa toucher<sup>4</sup>,

Mais comme dans leur joie<sup>5</sup> ils sont trop stupéfaits pour seulement le

1. Cf. Rom. 6, 9.

2. Cf. Paul. Nol., *Epist.* 4, 3 (p. 81) : *Vixdum a fluctibus sæculi emergens.*

3. Le parallèle entre le Christ et Jonas (cf. Jon. 2) est dans Matth. 12, 40.

4. Cf. Joh. 20, 27 ; cf. Odo Clun., *Occup.* 5, 109 : *Visibilem que piis se præbuit, immo malignis.*

5. Cf. Matth. 13, 44.

Reformans corpore,  
Surgit continuo,  
Nullo jam denuo  
Passurus tempore. 126

Jonam glutiverat  
Sed non consumpserat  
Marina belua,  
Quem, ut traiciens,  
Ita reiciens,  
Remansit vacua : 132

Sic Christus gentibus,  
Emergens fluctibus,  
Salutem prædicat.  
Tunc mundus timuit,  
Timens pænituït,  
Et culpas abdicat. 138

Hinc formidantibus  
Et desperantibus  
Suis apparuit,  
Atque visibilem  
Et contrectabilem  
Illis se præbuit, 144

Sed ammirantibus  
Et non credentibus  
Illis præ gaudio,  
Se vere vivere,

133 christus *A C Clun. Patr. Anal.* : christo *R* || 143 contrectabilem *A C Clun. Patr.* : contradictibilem *R* ; contrectabilem *Anal.* || 148 se *A C Patr. Anal.* : sed *R Clun.*

croire, à table il leur démontre qu'il est vraiment en vie, et qu'il porte sa chair.

Sitôt ils reconnaissent qu'il est bien le Seigneur, qu'il est ressuscité, et ne tardent à croire celui qu'ils voient vivant ainsi qu'il l'avait dit<sup>1</sup>.

Le Créateur de l'homme, ayant assez donné aux terres sa lumière<sup>2</sup>, se prépare à monter, emportant avec soi ce qu'il tenait d'ici<sup>3</sup>,

Mais, voulant sous les yeux de fidèles témoins réaliser cela, il prend sa parenté, l'emmène à Béthanie lui révéler cela<sup>4</sup>,

Pour que par ses disciples brille vraiment la force d'une telle merveille parmi les nations, et pour soumettre à soi la superbe du monde.

1. Paraphrase des pèlerins d'Emmaüs : Luc. 24, 13-35.  
 2. Cf. Joh. 1, 4-9.  
 3. C'est-à-dire sa chair.  
 4. Cf. Luc. 24, 50.

Se carnem gerere  
 Monstrat convivio. 150

Agnoscut protinus  
 Quod esset Dominus  
 Qui resurrexerat,  
 Nec tardant credere  
 Quem cernunt vivere  
 Sicut prædixerat. 156

Postquam sat luminis  
 Creator hominis  
 Terris infuderat,  
 Parat ascendere  
 Secumque vehere  
 Quod inde sumpserat, 162

Sed coram testibus  
 Ista fidelibus  
 Disponens agere,  
 Sumit familiam,  
 Ducit Bethaniam  
 Hæc illi pandere, 168

Ut per discipulos  
 Virtus in populos  
 Tanti miraculi  
 Vere claresceret,  
 Et sibi subderet  
 Tumorem sæculi. 174

149 se *A C R Clun. Patr.* : et *Anal.* || 151 agnoscut *A C Clun. Patr. Anal.* : dignoscut *R* || 154 nec *A C Clun. Patr. Anal.* : hæc *R* || 159 infuderat *A C Clun. Patr. Anal.* : infunderat *R* || 170 virtus *A C Clun. Patr. Anal.* : victus *R* || 170 in *A Anal.* : per *R C Clun. Patr.* || 173 subderet *A R Clun. Patr. Anal.* : suderet *C.*

Ainsi donc il s'élève, il est porté aux cieux sous le regard des siens ; une nuée le prend<sup>1</sup>, et tous ceux qui sont là ne peuvent plus le voir ;

Enlevé vers l'azur, il dépasse les astres<sup>2</sup> ; c'est notre humanité que par-delà les ordres du ciel entier, des anges, il emporta sur soi<sup>3</sup>.

Alors fut allégée une masse pesante, quand la chair terrienne, auparavant mineure, fut dès lors rehaussée par une force ardente.

Mortalité, exulte ! l'éternité revient pour te régénérer ; tout ce que du trépas tu as pu redouter, ores n'en aie plus peur :

La vie qui t'est rendue par ce Dieu

1. Cf. v. 308 et 332.

2. Cf. v. 321.

3. Cf. Act. 1, 9.

Ascendens igitur,  
In altum tollitur,  
Suis videntibus :  
Nube suscipitur,  
Nec ultra cernitur  
Ab assistentibus ;

180

Fertur ad æthera,  
Transcendit sidera ;  
Nostrumque hominem  
Super angelicum  
Et totum cælicum  
Provexit ordinem.

186

Tunc moles gravior  
Est facta levior,  
Cum caro terrea,  
Prius inferior,  
Nunc est superior  
Vi facta ignea.

192

Gaude, mortalitas !  
Redit æternitas  
Qua reparaberis ;  
Quicquid de funere  
Soles metuere  
Jam ne timueris :

198

Dat certitudinem  
Vita per Hominem

181 æthera *A C Clun. Patr. Anal.* : hethera *R* || 190 prius *A C Clun. Patr. Anal.* : primus *R* || 191 nunc *A C Clun. Patr. Anal.* : nec *R* || 192 vi facta *A C Clun. Patr. Anal.* : infacta *R* || 194 redit *A C Clun. Patr. Anal.* : reddit *R* || 198 timueris *A C Clun. Patr. Anal.* : timuere *R*.

qui est Homme est une certitude ;  
l'ayant portée d'abord, il te l'a accordée en renversant la mort.

O dignité nouvelle ! Dieu concède  
une place à la poussière humaine. Que  
nulle œuvre ne croie vaincre ou juste  
égaler un ouvrage pareil :

La boue que l'on foulait, maintenant  
adorée bien au-delà du ciel, gouverne  
toutes choses et se fait redouter des  
plus hautes puissances.

Ce qu'au commencement, décision  
mauvaise, il désira à faux, dès lors, par  
la justice et non point par l'orgueil,  
Adam l'a obtenu.

Tant qu'il s'enorgueillit, il ne put  
être Dieu<sup>1</sup>, comme il le convoitait ;

1. La leçon *Reus* donné par le témoin *A* est vraisemblablement une faute, peut-être une conjecture, du copiste ; néanmoins elle est admissible, même si le sens est moins riche : « Coupable, tant qu'il s'enorgueillit, il ne put devenir ce qu'il désirait être. »

Et Deum reddita  
Quam in se prætulit  
Ac tibi contulit  
Morte deposita. 204

O nova dignitas !  
Dat locum Deitas  
Humano pulveri.  
Nullum se præferet  
Opus vel conferet  
Huic tanto operi : 210

Limus calcabilis,  
Nunc adorabilis  
Super cælestia,  
Summis virtutibus  
Contremiscentibus,  
Gubernat omnia. 216

Quod in principio,  
Pravo consilio,  
Perverse voluit,  
Nunc per justitiam,  
Non per superbiam,  
Adam obtinuit ; 222

·Deus, dum tumuit,  
Esse non potuit  
Quod concupierat ;

202 prætulit *A R Anal.* : pertulit *C Clun. Patr.* || 208-209 præferet... conferet *A C Clun. Patr. Anal.* : preferret... conferret *R* || 210 tanto *A C Clun. Patr. Anal.* : tantum *R* || 218 consilio *A C Clun. Patr. Anal.* : concilio *R* || 221 non *A C Clun. Patr. Anal.* : nec *R* || 223 deus *R C Clun. Patr. Anal.* : reus *A* || 223 tumuit *A* : timuit *R C Clun. Patr. Anal.* || 225. quod concupierat *A C Clun. Patr. Anal.* : quod concupierat *R*.

mais, redevenu humble, il devient tel un dieu<sup>1</sup> et gouverne le ciel<sup>2</sup> !

Ici, sa place était horrible, pleine d'ombres, ardente et bouillonnante : mais grâce au Fils de Dieu<sup>3</sup>, il gagne de s'asseoir sur le trône du Père<sup>4</sup>.

Ne pleure pas, de grâce, homme : réjouis-toi, toi qu'il mena aux cieux, toi que, plus grand miracle, toi que, plus grand prodige, il haussa jusqu'en Dieu.

Anciens, vos sanglots, cessez de les répandre : à présent pour la peine il n'y a plus de place, car le temps de la grâce est descendu du ciel ;

Et vous, ô gens d'en haut, cessez donc de vous plaindre d'avoir perdu des vôtres, et apprenez la joie, les impies renvoyés, à de nouveaux venus.

1. Cf. Gen. 3, 5.

2. Cf. v. 572.

3. Cf. v. 338.

4. Cf. v. 37-38 et 619-620.

Factus est humilis :  
Fit deo similis  
Et cælis imperat ! 228

Hic umbris horrida,  
Hic flammis torrida  
Sedes quam habuit :  
Per Dei Filium  
Paternum solium  
Tenere meruit. 234

Hortor ne lugeas,  
Homo, sed gaudeas,  
Quem cælis intulit,  
Quem mirabilius  
Quemque sublimius  
In Deum extulit. 240

Antiqui, gemitus  
Cessate funditus :  
Non est miseræ  
Jam locus penitus,  
Nam tempus cælitus  
Advenit gratiæ ; 246

Et vos, o superi !  
Jam vestri numeri  
Dampna ne plangite,  
Sed novis sociis,  
Expulsis impiis,  
Gaudere discite. 252

227 fit *A C Clun. Patr. Anal.* : sit *R* || 231 quam *R Anal.* : quem *A C Clun. Patr.* || 235 ¶ *add. C initio versus* || 237 quem *A C Clun. Patr. Anal.* : quid *R* || 251 expulsis *A C Clun. Patr. Anal.* : exemplis *R* || 252 gaudere discite *A C Clun. Patr. Anal.* : gaudere et discite *R*.

C'est un bien grand miracle, c'est un bien grand spectacle que vous vîtes par Dieu, quand il parut voilé dans un habit de chair pour le salut de l'homme<sup>1</sup>.

Admirez comme il faut, et de tout votre esprit, ce régime nouveau, l'exhaussement de l'homme ; ne le dédaignez pas, en esprits bienveillants.

Et pour lui vous chantez et pliez le genou<sup>2</sup> au royaume des cieux, lui qui a pris sur terre, comme on porte un habit, une chair limoneuse.

Alors, à qui demande : « Que vient-il de Bosra, en habits écarlates<sup>3</sup> ? », la parole inspirée<sup>4</sup> et toujours véridique rapporte ses paroles :

« Quand on presse la grappe, le vin

1. Cf. v. 39 et 346-348.

2. Cf. Phil. 2, 10.

3. Cf. Is. 63, 1.

4. Cf. II Petr. 1, 19.

Magnum miraculum,  
Magnum spectaculum  
Tunc vobis præbuit  
Deus, cum tegmine  
Carnis pro homine  
Tectus apparuit. 258

Hunc novum ordinem,  
Prælatum hominem,  
Summis spiritibus  
Digne miramini,  
Nec dedignamini  
Benignis mentibus. 264

Huic tamen canitis,  
Huic genu flectitis  
Vos in cælestibus,  
Qui carnem luteam  
Ut vestem trabeam  
Fert de terrestribus. 270

Hinc, requirentibus  
Cur tinctis vestibus  
De Bosra venerit,  
Sermo propheticus  
Semper veridicus  
Narrat quid dixerit : 276

« Uva dum premitur,  
Vinum elicitur

254 spectaculum *A R Anal.* : spiraculum *C Clun. Patr.* ||  
259 hunc *A C Clun. Patr. Anal.* : nunc *R* || 272 tinctis *A C Clun. Patr. Anal.* : tibi *R* || 273 bosra *A C Clun. Patr. Anal.* : bosdra *R* ||  
277 uva *A R Clun. Patr. Anal.* : una *C* || 278 elicitur *A R Anal.* : objicitur *C Clun. Patr.*

en est tiré sous le poids du pressoir ; et quand la chair pâtit, c'est le sang qui en sort<sup>1</sup> sous le poids de la Croix.

« Les habits du fouleur se teignent en touchant l'écarlate du vin ; ce corps martyrisé, c'est là que Dieu se cache, comme son sang s'écoule :

« Ces habits écarlates désignent le supplice<sup>2</sup> que j'ai voulu souffrir ; mais, en en triomphant, j'en ai gagné la gloire ainsi que la victoire<sup>3</sup>. »

Que dirai-je de plus ? À présent, le Christ siège à la droite du Père<sup>4</sup>, d'où, en Dieu, il préside aux habitants du ciel et à ceux de la terre.

Qu'en est-il des disciples ? Ils as-

1. Cf. v. 16.

2. Cf. Apoc. 7, 14.

3. Paraphrase d'Is. 63, 3.

4. Cf. Eph. 1, 20.

Sub preli pondere ;  
Caro dum patitur,  
Sanguis effunditur  
Sub Crucis onere. 282

« Calcantis tingitur  
Vestis, dum tangitur  
Vini rubedine ;  
Quo Deus tegitur,  
Corpus inficitur  
Effuso sanguine : 288

« Hic rubor vestium  
Signat supplicium  
Quod sponte pertuli ;  
Quod tamen gloriam  
Atque victoriam  
Devincens retuli. » 294

Quid ultra referam ?  
Patris ad dexteram  
Jam Christus residet,  
Unde cæligenis  
Atque terrigenis  
Ut Deus præsidet. 300

Quid de discipulis ?  
Assistunt, oculis

279 sub *A R Anal.* : et *C Clun. Patr.* || 279 preli *A Clun. Patr. Anal.* : proli *R C* || 281 sanguis *A C Clun. Patr. Anal.* : sanguinis *R* || 284 tangitur *A R C Anal.* : tingitur *Clun. Patr.* || 286 quo *A C Clun. Patr. Anal.* : quod *R* || 291 pertuli *A C* : protuli *R*, pertulit *Clun. Patr. Anal.* || 294 retuli *A C R* : retulit *Clun. Patr. Anal.* || 295 quid *A C Clun. Patr. Anal.* : quod *R* || 295 referam *om. R.*

sistent, les yeux examinant le ciel, et sont surpris de voir cette chose insolite passant l'entendement ;

Les vœux de leur esprit accompagnent celui que la nuée a pris à leurs regards<sup>1</sup>, leur corps ne pouvant guère suivre.

Alors<sup>2</sup>, vêtus de blanc, des hommes de lumière envoyés de l'azur entreprirent de dire à ceux qui contemplaient et admiraient cela :

« Ah ! que regardez-vous ? Celui que vos regards voient traverser les cieux<sup>3</sup> descendra de nouveau pour rendre la justice<sup>4</sup> des œuvres de chacun ;

« Comme il y est monté, il en redescendra, quand ce sera le jour de juger les mortels, quand seront ébranlées les puissances d'en haut.

1. Cf. v. 178 et 332.

2. Paraphrase du récit de l'Ascension, Act. 1, 10-11.

3. Cf. v. 182.

4. Cf. Ps. 42, 1.

Alta rimantibus,  
Et ad insolitum  
Stupent intuitum,  
Suspensis mentibus ; 306

Sublatum visibus,  
Susceptum nubibus  
Ducunt affectibus  
Spiritualibus,  
Ipsis corporibus  
Pæne sequentibus. 312

Tunc viri splendidi  
Vesteque candidi,  
Missi ab æthere,  
Hæc contemplantibus  
Et ammirantibus  
Cæperunt dicere : 318

« O ! quid suspicitis ?  
Iste quem cernitis  
Cælos transcendere  
Descendet iterum  
Cunctorum operum  
Causas discernere ; 324

« Sicut ascensio  
Fiet regressio,  
Quando iudicium,  
Commotis omnibus  
Cæli virtutibus,  
Erit mortalium. 330

305 stupent *A C Clun. Patr. Anal.* : stupet *R* || 308 nubibus  
*A C Clun. Patr. Anal.* : nubilibus *R* || 309 ducunt *A C Clun. Patr.*  
*Anal.* : duxit *R*.

« Le jour où il viendra, la nuée le prendra<sup>1</sup> comme elle l'avait pris quand il monta au ciel sous vos yeux ébahis<sup>2</sup>.

« Alors ce jugement sera parachevé par le Fils de Dieu même<sup>3</sup>, lorsque les infidèles tout comme les fidèles verront en lui le Juge.

« Il vous est tout d'abord apparu tout petit et digne de mépris<sup>4</sup>, quand il était caché sous le voile de chair<sup>5</sup> hérité de la Vierge. »

Mais alors toutes choses tremblantes montreront quelle était la puissance que recelait le Juge, quel était le dessein qu'avait le Dieu vengeur.

La pire des terreurs, la plus grande épouvante agitera le monde ; tout ce qui était ferme et semblait bien ancré, elle le balaiera.

1. Cf. Dan. 7, 13 ; Matth. 24, 30. Cf. v. 178 et 308.

2. Cf. Hab. 1, 5.

3. Cf. v. 232.

4. Cf. Mal. 2, 9.

5. Cf. Hebr. 10, 20. Cf. v. 39 et 256-258.

« Illum cum veniet  
Nubes suscipiet,  
Sicut susceperat  
Quando videntibus  
Et obstupentibus  
Vobis ascenderat.

336

« Istud iudicium  
Per Dei Filium  
Tunc adimplebitur,  
Cum a fidelibus  
Et infidelibus  
Iudex videbitur.

342

« Hic primum humilis  
Et contemptibilis  
Vobis apparuit,  
Cum sub velamine  
Carnis de Virgine  
Suscepto latuit. »

348

Sed tunc, quæ fuerit  
Et quæ latuerit  
Omnipotentia,  
Monstrabunt Judicis  
Nutum ac Vindicis  
Cuncta trementia.

354

Tunc terror pessimus  
Et horror maximus  
Orbem concutiet,  
Tunc quicquid firmius  
Atque stabilius  
Erit diffugiet.

360

349 quæ A C *Clun. Patr. Anal.* : qui R || 351 omnipotentia A C *Clun. Patr. Anal.* : potentia R || 360 † sequentes versus quære vertendo duo folia ad crucem *indic. R.*

Le ciel sera plié<sup>1</sup> et la mer asséchée<sup>2</sup>, la terre périra ; plus aucune semence ni nulle sorte d'herbe ne seront engendrées.

Comme les eaux ondoient, ce qui fut longtemps fort est instable et chancelle ; comme le feu fait fondre la cire, l'unité des terres se délite<sup>3</sup>.

Alors, l'eau aux fontaines et aux fleuves le cours seront tout refusés, et la route aux navires et le vol aux oiseaux<sup>4</sup> alors seront niés.

Lors, le charme des bois, alors, le fruit des arbres et tout ce qui verdoie, en voyant racornie la beauté de leurs fleurs, ils se dessècheront.

Ni l'eau pour les poissons ni l'air pour les oiseaux<sup>5</sup> ne seront praticables,

1. Cf. Is. 34, 4 ; Apoc. 6, 14.

2. Cf. Apoc. 16, 12.

3. Cf. Mich. 1, 4 ; Ps. 67, 3.

4. Cf. v. 386.

5. Cf. v. 377.

Cælum plicabitur,  
Mare siccabitur,  
Terra deficiet ;  
Jam nichil seminis  
Nichilque graminis  
Ultra parturiet. 366

Ut unda labilis,  
Nutat instabilis  
Longæva firmitas,  
Ut cera solvitur  
Igne, dissolvitur  
Terræ soliditas. 372

Tunc latex fontibus,  
Cursus fluminibus  
Prorsus negabitur,  
Et via navibus,  
Volatus avibus  
Tunc prohibebitur. 378

Tunc decus nemorum,  
Tunc fructus arborum,  
Quæque virentia,  
Adustis floribus  
Delectabilibus,  
Marcent arentia. 384

Non aqua piscibus,  
Non aer avibus  
Tunc famulabitur,  
Sed nec mortalibus

365 graminis *A C Clun. Patr.* : germinis *R Anal.* || 386 non *A C Clun. Patr. Anal.* : nec *R.*

mais aux mortels eux-mêmes il sera refusé de marcher sur le sol.

Les cieux fulmineront, les astres noirciront par défaut de lumière ; et une nuit sans fin, une nuit sans clarté recouvrira le monde<sup>1</sup>

De cruelles ténèbres<sup>2</sup> et d'un vent tourmenté sans observer nul ordre. Alors ce puits béant<sup>3</sup> aux effluves de soufre<sup>4</sup> descellera sa gueule,

Et, puisant dans son flanc qui engendre le feu des océans de flammes, il brûlera tout lieu ici-bas et là-haut, des sommets jusqu'aux gouffres.

Cet immense incendie, tout comme le Déluge, remplira toute chose ; damné sera le monde : et seuls seront sauvés les parents de Noé<sup>5</sup>.

1. Cf. Ez. 32, 17 ; Matth. 24, 29.

2. Cf. Soph. 1, 15 ; Hebr. 12, 18.

3. Cf. Apoc. 9, 1.

4. Cf. v. 615.

5. Cf. Gen. 6 sq.

Calcari pedibus  
Tellus dignabitur ; 390

Flagrabunt æthera,  
Nigrescent sidera  
Fugato lumine ;  
Tunc nox perpetua,  
Nox, lucis vacua  
Dira caligine, 396

Ventis et turbine  
Nullo jam ordine  
Mundum operiet.  
Tunc hians puteus  
Ille sulphureus  
Os adaperiet, 402

Et de flammigero  
Profundens utero  
Flammarum maria,  
Ima cum superis,  
Summa cum inferis  
Exuret spatia. 408

Illud incendium  
Sicut diluvium  
Replebit omnia ;  
Mundus dampnabitur :  
Noe salvabitur  
Sola familia. 414

391 flagrabunt *A R Anal.* : fragrabunt *C Clun. Patr.* || 398 nullo *A Patr. Anal.* : ullo *R* ; multo *C Clun.* || 402 adaperiet *A C Clun. Patr. Anal.* : aperiet *R* || 414 sola *A* : tota *R C Clun. Patr. Anal.*

La trompette céleste, héraut archangélique<sup>1</sup>, retentissant d'en haut, entonnant l'effroyable dans des clameurs terribles et dans un grand fracas,

Criera aux multitudes qui sont dans les tombeaux : « Levez-vous tout ensemble<sup>2</sup> ! Votre esprit rattaché à sa propre enveloppe, revenez à la vie !

« Devant le Christ trônant, le juste avec l'impie<sup>3</sup>, présentez-vous ensemble ; que chacun redécouvre tout ce qu'il a commis tant qu'il était en vie ! »

Lorsqu'au tout dernier jour cette voix sonnera de la cîme des cieux, la terre ne pourra plus retenir quiconque en nulle sépulture ;

Ce qui était caché est enfin révélé, quand le sein de la terre libère les

1. Cf. I Thess. 4, 15.

2. Cf. I Cor. 15, 51.

3. Cf. Gen. 18, 23.

Tunc tuba cælica,  
Vox archangelica,  
Superne resonans,  
Et cum clamoribus  
Diris, fragoribus  
Horrendum per-tonans, 420

Clamabit populis  
Qui sunt in tumulis :  
« Omnes -con-surgite !  
-Junctis spiritibus  
Suis corporibus,  
Vitam resumite ! 426

« Et Christi solio,  
Justus cum impio,  
Simul assistite ;  
Et quicquid gesserat  
Quisque dum vixerat  
Modo recipite ! » 432

Hæc ab altissimo,  
Die novissimo,  
Vox ut sonuerit,  
Nullum comprimere  
Quolibet aggere  
Terra jam poterit ; 438

Quod ante latuit  
Nunc tandem patuit,  
Cum terræ viscera,  
Quæ diu texerant

423 *con-surgite R C Clun. Patr. Anal. : resurgite A* || 424 *junctis C Clun. Patr. Anal. : juctis R, cunctis A* || 433 *hæc A R : hoc C Clun. Patr. Anal. || 442 texerant A C Clun. Patr. Anal. : texerunt R.*

cadavres que longtemps il voila, longtemps dissimula.

Ce que rongeaient le chien, ce que broyait la bête, ce que les vers mangeaient, que le feu consumait, ce que l'eau dissolvait, ce que l'air dispersait

À son état passé revient par le Seigneur, qui, comme il a su faire par un acte de grâce, a su aussi refaire par acte de puissance.

Comment se fait que, morte, la substance charnelle puisse ensuite renaître ? La raison en est toute dans le décret du ciel, ou bien dans sa puissance.

Voyez ce qui était avant qu'il ne formât et le ciel et la terre : où donc se recelait, d'où donc a pu sortir la matière des corps ?

Atque celaverant,  
Reddunt cadavera. 444

Quod canis roserat,  
Fera contriverat,  
Vermis depaverat,  
Ignis absumpserat,  
Aqua diluerat,  
Aer disperserat, 450

Ad statum pristinum  
Redit per Dominum,  
Qui, sicut facere  
Scivit per gratiam,  
Sic per potentiam  
Novit reficere. 456

Quæris cum pereat  
Unde post redeat  
Carnis substantia?  
Est tota ratio  
Cælestis jussio,  
Sive potentia. 462

Vide quid fuerit,  
Antequam fecerit  
Cælum et terrea :  
Unde substiterit,  
Unde processerit  
Moles corporea? 468

445 roserat *A C Clun. Patr. Anal.* : reserat *R* || 448 absumpserat *A R Anal.* : assumpserat *C Clun. Patr.* || 451 statum *A R Clun. Patr. Anal.* : statim *C* || 452 redit *A C Clun. Patr. Anal.* : reddit *R* || 457 cum *A C Clun. Patr. Anal.* : dum *R* || 460 est *A C Clun. Patr. Anal.* : et *R* || 461 jussio *A C Clun. Patr. Anal.* : visio *R*.

Comme il n'existait pas de quoi rien informer, il créa toutes choses, alors que la matière ne pouvait lui donner ni conseil ni secours,

Lui qui a pu cela sitôt qu'il le voulut dès le commencement, bientôt, à son vouloir, il le pourra aussi au temps du jugement.

Alors il couvrira les ossements de chairs et les chairs de tissus ; le corps revêtira<sup>1</sup> ses propres quantités, ses propres qualités,

Alors, ces mêmes corps créés auparavant à grand renfort de temps<sup>2</sup>, un édit plus rapide que tout ce qui est vif les fera relever.

C'est en un seul instant que du corps se fera la résurrection. En un clignement d'œil sera manifesté un miracle nouveau<sup>3</sup>.

1. Cf. v. 39.

2. L'allusion renvoie non à la création de l'homme dans la Genèse, supposée brève, mais à la durée de la grossesse ; voir les v. 529-534.

3. Cf. I Cor. 15, 52 ; Luc. 4, 5.

Cum non existeret  
Unde quid faceret,  
Creavit omnia,  
Nulla consilium,  
Nulla subsidium  
Dante materia. 474

Qui sicut potuit  
Statim ut voluit  
Hoc in principio,  
Mox, ut voluerit,  
Confestim poterit  
Hoc in iudicio. 480

Tunc carnes ossibus  
Et cutis carnibus  
Superinducitur,  
Tunc quantitibus  
Et qualitibus  
Corpus induitur, 486

Et illa corpora,  
Per longa tempora  
Quæ prius fecerat,  
Dicto velocius  
Quo nil celerius,  
Ut surgant imperat. 492

Momento temporis,  
Humani corporis  
Fit resurrectio.  
In ictu oculi,  
Novi miraculi  
Fit exhibitio. 498

469 existeret *A C Clun. Patr. Anal.* : exstiteret *R* || 483 superinducitur *A* : superinduetur *R*, superinduitur *C Clun. Patr. Anal.* || 493 momento *A C Clun. Patr. Anal.* : memento *R*.

Alors les âmes proches de Dieu,  
abandonnant les célestes demeures où  
plus vif elles luisent, où plus fort elles  
brillent que l'éclat des étoiles,

Sont liées à ce vase de chair incorruptible à jamais infrangible<sup>1</sup> par un lien solide toujours indissoluble.

Alors, Satan, transi, de ses grottes aveugles relâche les esprits qu'il avait capturés<sup>2</sup> et qu'il avait liés par des chaînes de feu,

Non pas pour annuler la peine des maudits, mais pour qu'avec leurs corps et avec leurs esprits ils payent doublement<sup>3</sup> leurs actions mauvaises.

1. Cf. Sap. 15, 13.

2. Cf. v. 102.

3. Cf. Eccli. 23, 13.

Tunc Deo proximæ  
Supernis animæ  
Relictis sedibus,  
Ubi sublimius,  
Ubi splendidius  
Nitent sideribus, 504

Incorruptibili  
Nec ultra fragili  
Carnis huic vasculo  
Non dissolubili  
Sed semper stabili  
Junguntur vinculo. 510

Tunc Sathan territus  
Emittit spiritus  
De cæcis caveis  
Quos prius ceperat,  
Quos alligaverat  
Cathenis igneis, 516

Non infelicium  
Solvens supplicium,  
Sed acta nequiter  
Ut cum corporibus  
Et cum spiritibus  
Luant duppliciter. 522

499 proximæ *A Anal.* : proxime *R C Clun. Patr.* || 500 supernis *A C Clun. Patr. Anal.* : superius *R* || 505 incorruptibili *A R Clun. Anal.* : incorruptibile *C Patr.* || 508-510 *om. C Clun. Patr.* || 508 dissolubili *A Anal.* : dissolvibili *R* || 510 junguntur *A R* : jungitur *Anal.* || 512 emittit *A C Clun. Patr. Anal.* : emit *R* || 522 luant *A R C Patr. Anal.* : lavant *Clun.*

Etant ainsi vidées les maisons de l'éther et celles du tartare, seule s'étonnera la terre, se voyant toute couverte d'hommes :

Car de la multitude qu'elle avait peu à peu mis dans le sein des femmes, tous elle les engendre à nouveau d'un travail inouï, car subit.

Ah ! combien formidable et terrible sera ce jour, quand il viendra ! Hélas, hélas ! bien pâle, hélas, hélas ! bien trouble alors sera sa face !

Atroces il rendra les sanglots et les pleurs des peuples et des rois, quand l'excès des douleurs et l'angoisse des âmes feront céder chacun.

Quand les cieux brûleront<sup>1</sup> et trembleront les terres, arrivera le Juge que

1. Cf. II Petr. 3, 12.

Sic et æthereis,  
Sic et tartareis  
Exhaustis domibus,  
Sola mirabitur,  
Quando replebitur,  
Tellus hominibus : 528

Nam ex innumeris  
Quos matrum uteris  
Paulatim fuderat,  
Omnes insolito,  
Quoniam subito,  
Partu regenerat. 534

O quam terribilis  
Et formidabilis  
Hæc dies irruet !  
Heu, heu ! quam luridum,  
Heu, heu ! quam turbidum  
Tunc vultum induet ! 540

Hæc luctum regibus  
Hæc planctum gentibus  
Dirum incutiet,  
Cum, præ doloribus,  
Mentis angoribus  
Quisque deficiet. 546

Cælis ardentibus,  
Terris trementibus,  
Judex adveniet,  
Quem ammirabilem

538 luridum A C Clun. Patr. Anal. : lividum R || 541 luctum A R Clun. Patr. Anal. : lutum C || 544 præ A C Clun. Patr. Anal. : pro R.

le monde verra avec ravissement et avec épouvante.

Il portera des cieus les marques de sa mort, et tout d'abord la Croix ; il les apportera aux habitants d'ici avec ou sans leur gré.

Les peuples le verront, et tout œil<sup>1</sup>, ébloui, le considérera ; celui qui avait cru, celui qui avait ri<sup>2</sup>, tous le contempleront.

O juif, regarde donc : c'est Jésus ; dévisage qui tu as rejeté ! C'est l'homme que jadis tu as vu et connu se soumettre pour toi ;

C'est lui qui régit tout, lui qui commande aux cieus<sup>3</sup>, lui que tu blasphémas, c'est lui qui siège en juge pour tous également, que tu crucifias<sup>4</sup>.

1. Cf. Apoc. 1, 7.

2. Cf. Ps. 21, 8.

3. Cf. v. 228.

4. Cf. Act. 2, 36 ; 4, 10.

Atque terribilem  
Orbis conspiciet. 552

Tunc Cruce prævia  
Mortis insignia  
De cælis afferet :  
Ea volentibus  
Atque nolentibus  
Terrenis inferet. 558

Videbit populus,  
Et omnis oculus  
Hunc ammirabitur ;  
Et qui crediderat,  
Et qui deriserat  
Hunc contemplabitur. 564

Judæe, respice :  
En Jhesus ; despice  
Quem olim spreveras !  
En tibi cognitus  
Et quondam subditus  
Homo quem videras ; 570

En cuncta temperat,  
En cælis imperat,  
Quem blasphemaveras,  
Cunctorum pariter  
En sedet arbiter,  
Quem crucifixeras. 576

556-558 *om. R* || 562 *qui A C Clun. Patr. Anal. : quis R* ||  
563 *deriserat A R C Patr. Anal. : desiderat Clun.* || 575 *en A R*  
*Anal. : nunc C Clun. Patr.*

Regarde, c'est Jésus<sup>1</sup>, le roi de ceux du ciel et de ceux de la terre, dont le commandement et dont le jugement font tressaillir l'azur.

Le crois-tu Dieu enfin, tandis que, par son ordre, tu vas voir les enfers<sup>2</sup>, par lui être enfermé dans le gouffre de flammes<sup>3</sup> avec les malheureux ?

Jésus-Christ, ô mon Dieu, je crie vers vous, pécheur, en vous j'espère un Juge, pour sentir la clémence ; non le Vengeur du mal, pour sentir la colère !

Quand vous aurez pris place à votre trône, prêt pour un tel jugement, quand vous aurez rangé les brebis à la droite et les boucs à la gauche<sup>4</sup>,

À l'ultime brebis, ô vous, le bon Pasteur<sup>5</sup>, ne refusez pas place : faites que je ne sois, par pitié, séparé de ces troupeaux heureux.

1. Cf. Hebr. 3, 1.

2. Cf. II Petr. 2, 4.

3. Cf. Apoc. 20, 3. Cf. v. 97-98.

4. Cf. Matth. 25, 32-33 ; Ez. 34, 17.

5. Cf. Joh. 10, 11.

Regem caelestium  
Atque terrestrium,  
Jhesum considera,  
Cujus imperium,  
Cujus judicium  
Tremiscunt aethera. 582

Credis adhuc Deum,  
Cum sis jam per eum  
Tradendus inferis ?  
A quo jam flammea  
Clauderis cavea,  
Conjunctus miseris. 588

Christe, Deus meus,  
Ad te clamo, reus,  
Quem spero Judicem,  
Ut tunc clementiam,  
Non iram sentiam,  
Malorum Vindicem ! 594

Tunc cum in solio,  
Tanto judicio  
Parato, sederis,  
Oves ad dexteram,  
Hædos ad alteram  
Partem posueris, 600

Tunc ovi ultimæ,  
Tu, Pastor optime,  
Locum ne deneges :  
Neque a gregibus  
Illis felicibus  
Me, quæso, segreges. 606

582 tremiscunt *A C Clun. Patr. Anal.* : tremescunt *R* || 588 conjunctus *A C Clun. Patr. Anal.* : cernuntur *R* || 601 ultimæ *A C Clun. Patr. Anal.* : ultimo *R*.

Des brebis de Cluny daignez vous souvenir dans un tel tourbillon, et daignez les conduire aux prairies éternelles, ô bienveillant Seigneur !

Votre ultime parole plonge au fin fond du puits dévoré par les flammes<sup>1</sup> Satan et les perdus, concédés en pâture au feu qui naît du soufre<sup>2</sup>.

Revenant, cela fait, au trône paternel<sup>3</sup>, tout revêtu de gloire<sup>4</sup>, vous rendez les chrétiens, qui habitent la terre, à leur maison des cieus ;

Selon votre promesse, ce qui était caché, ce sera révélé, quand pour l'éternité le Très-Haut par les hommes se donnera à voir.

1. Cf. v. 400-401.

2. Cf. Apoc. 12, 9.

3. Cf. v. 37-38 et 233.

4. Cf. Ps. 103, 1.

Cluniacensium  
Sis memor ovium  
In tanto turbine,  
Et ad perpetua  
Duc eas pascua,  
Benigne Domine ! 612

Tua vox ultima  
Mergit in intima  
Flammantis putei  
Sathan, cum perditis  
In pastum traditis  
Ignis sulphurei. 618

Posthac ad patrium  
Regressus solium,  
Decorem indues,  
Atque Christicolas,  
Terrarum incolas,  
Cælis restitues. 624

Hoc quod promiseras  
Et diu texeras  
Tunc revelabitur,  
Quando sine fine  
Summus ab homine  
Deus videbitur. 630

II.

*PROSA DE PASCHA*

PROSE DE PÂQUES

## PROSA DE PASCHA

Walther 11310, *R.H.* 11723.

SOURCES. — *A* (9<sup>v</sup>); *R* (6-6<sup>v</sup>); *C* (214).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1348; *P.L.* col. 1017; *A.H.* 48, p. 236-237; R. Ch. Trench, *Sacred Latin Poetry...*, p. 157-158, en donne une édition d'après le texte de *B.C.* et avec des interpolations assez ingénieuses visant à corriger le texte transmis, imparfait; W. J. Loftie, *The Latin Year...*, p. 55, reprend partiellement le précédent dans une petite édition bibliophilique sans prétention savante; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 74-75, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — P. Bourgain, « La poésie à Cluny... », p. 554-555, donne une analyse rythmique.

ATTRIBUTION. — Formelle par *A* et *C*.

FORME. — 12 strophes (21 demi-strophes). Le schéma des strophes 1 à 6 est repris à l'identique dans les strophes 7 à 12 mais la mélodie, donnée seulement par *A*, invite à répartir différemment les vers en confiant les trois dernières strophes aux deux chœurs ensemble. Str. 1 (7) : 2 × 2p, 6pp; str. 2 et 3 (8 et 9) : 2 × 4p, 7pp; str. 4 et 5 : 8p; str. 6 : 7pp; str. 10 et 11 : 2 × 8p; str. 12 : 2 × 7pp.

Les strophes 1 et 7 reprennent et développent le modèle tardo-antique du refrain *In tremendo die judicii*, qui appartient au très célèbre *Apparebit repentina*<sup>1</sup>; il s'agit peut-être d'une imitation du tétramètre dactylique catalectique

1. D. Norberg, *Introduction...*, p. 152-153.

(trois dactyles et une longue); Pierre le Vénérable enrichit le système en redivisant le vers *4p* en deux vers de deux syllabes unis par la rime riche. Il est possible de s'interroger sur l'accentuation du vers *6pp* : *Inférni cárcere* est indubitable et sur ce modèle on peut accentuer *Qui nulli párcere* sans qu'il semble nécessaire de faire reculer le premier accent; mais pour les deux vers équivalents dans la première strophe, bien que je penche pour *Fórtis vim íntulit* et *Íllius pérculit*, on pourrait justifier l'accent sur la deuxième syllabe par l'allongement par position de *Fortis* et par l'ambiguïté d'*Illius*. Le changement de rythme entre les deux systèmes semble plus naturel et aide à relancer le discours par une infime variation dans le *da capo*.

Les strophes 2, 3, 8 et 9 sont des imitations parfaitement régulières du septénaire trochaïque<sup>1</sup>; ce même vers ancien va être repris par amplification dans les strophes restantes : les strophes 4, 5, 10 et 11 gardent du premier hémistiche la coupe (sauf l'antistrophe 5, *Quod est homini vitale*) mais sans la rime, créant ainsi une insistance schématique et rythmique par la cadence paroxytone et l'accentuation régulière; les str. 6 et 12 redoublent le second hémistiche, avec accentuation régulière également, et leur cadence proparoxytone relance le discours, la première fois vers la reprise, la seconde dans une sorte d'exultation apothéotique. L'ensemble, un peu guttural, n'est pas sans rappeler les sonorités du *Victimæ paschali*.

Notons enfin que la difficulté de ce schéma métrique n'a pas aidé le texte à se transmettre; la répartition en strophes que j'indique correspond au schéma de la seule partition que nous ayons de cette prose, mais comme il est très probable que la mise en musique soit postérieure à la rédaction du texte et soit l'œuvre d'un autre que Pierre le Vénérable<sup>2</sup>,

1. D. Norberg, *ibid.*, p. 114-116, et surtout *Les vers latins iambiques et trochaïques...*, p. 84-124.

2. M. Huglo, « Origine et diffusion de la séquence parisienne... », p. 209.

il faut plus y voir une première interprétation que la volonté explicite de l'auteur. Le système antiphonal ici présent est néanmoins de belle facture et il est cohérent : réunir les strophes 4 à 6 aurait conduit à faire en réalité deux proses, tandis que les strophes 10 à 12, disjointes, auraient mal rendu le caractère triomphant de ce *finale*.

II.  
PROSE DE PÂQUES

1. Le Fort  
A forcé  
Les portes de la mort<sup>1</sup> ;  
  
Son chef  
Affreux,  
Il l'a pourfendu<sup>2</sup>.  
  
2. Une claire lumière,  
A resplendi  
Sur les terres des ténèbres :  
  
Il a voulu sauver,  
Recréer,  
Ce qu'il avait créé.  
  
3. Voilà pourquoi le Créateur,  
Pour que le pécheur  
ne mourût pas, se meurt,

II.  
PROSA DE PASCHA

- |  |    |
|--|----|
| Mortis<br>Portis<br>Fortis vim intulit,            | 1a |
| Trucem<br>Ducem<br>Illius percultit.               | 1b |
| Lumen clarum<br>Tenebrarum<br>Sedibus resplenduit, | 2a |
| Dum salvare,<br>Recreate<br>Quod creavit voluit.   | 2b |
| Hinc Creator<br>Ne peccator<br>Moreretur moritur;  | 3a |

1. Cf. Ps. 9, 15.  
2. Cf. Bern. Morl., *Mariale* 5, 27-28 : *Fractis portis diræ mortis / Vincitos fecit liberos ... Cum Rex fortis victæ mortis / Protulit indicia.*

*A R C Clun. Patr. Anal. — A cum cantu*  
*Tit. prosa de pascha A Anal., om. R, rithmus cujus supra de resurrectione domini C, de resurrectione domini rythmus (rhythmus Patr.) Clun. Patr. || 1b, 1 trucem A Anal. : crucecem R, crucecem C Clun. Patr. || 2b, 2 recreate A C Clun. Patr. Anal. : creare R || 3a, 2 ne A R Clun. Patr. Anal. : nec C || 3a, 3 moreretur A C Clun. Patr. Anal. : meretur R.*

Et, par sa mort  
 Qui a changé le destin,  
 C'est notre vie qui paraît.

4. Si Satan hurle vaincu,

C'est que le Vainqueur nous a rachetés ;

5. Cela qui lui est mort

Est vie pour l'homme ;

6. Il est pris en pleine prise<sup>1</sup>,

Il meurt en plein massacre.

7. Une fois ravis

Les captifs  
 de l'infernal cachot,

Il pâtit,  
 Celui qui  
 N'épargne personne<sup>2</sup>.

8. Comme il le fallait,

Par sa grande puissance  
 Le Roi qui a vaincu les enfers ;

Quittant les profondeurs,

Au premier jour  
 Il est revenu à ceux d'en haut.

Cujus morte  
 Nova sorte  
 Vita nobis oritur. 3b

Inde Sathan victus gemit 4a

Unde Victor nos redemit ; 4b

Illud illi fit letale 5a

Quod est homini vitale, 5b

Qui dum captat capitur, 6a

Et dum mactat moritur. 6b

Raptis  
 Captis  
 Inferni carcere, 7a

Dolet,  
 Solet  
 Qui nulli parcere. 7b

Sic decenter,  
 Sic potenter  
 Rex devincens inferos, 8a

Linquens ima,  
 Die prima  
 Rediit ad superos. 8b

1. Cf. Flod., *Ital.* 4, 17, 13 : *Et captare parans capitur...*  
 2. Cf. Sedul. Scot., *Carm.* 2, 37, 1 : *O mors crudelis, quæ nulli parcere nosti.*

4a victus *A C R Clun. Patr.* : *mæstus Anal.* || 6a captat *A C R Clun. Patr.* : *capit Anal.* || 7a, 1-2 raptis captis *A Anal.* : *captis captis R C, captis semel Clun. Patr.* || 7b, 1 dolet *A Anal.* : *olet R C, om. Clun. Patr.* || 7b, 3 qui *A C Clun. Patr. Anal.* : *quæ R* || 7b, 3 parcere *A C Clun. Patr. Anal.* : *parce R* || 8b, 1 ima *A C Clun. Patr. Anal.* : *una R.*

9. Il est ressuscité  
Et Dieu a ramené  
L'homme avec soi<sup>1</sup>,  
  
Et il l'a restauré  
Dans l'état qu'il avait  
À sa création.
10. Par la passion de son Auteur,  
C'est au pays perdu
11. Que l'homme revient maintenant habiter<sup>2</sup> ;  
C'est la raison de ce cri de joie
12. Qui chante au Ressuscité  
Ce chant bien cadencé.

- Resurrexit  
Et revexit  
Deus secum hominem,  
  
Reparando  
Quam creando  
Dederat originem ;  
  
Per Auctoris passionem,  
Ad amissam regionem  
  
Primus redit nunc colonus ;  
Unde lætus fit hic sonus,  
  
Resurgenti cantica  
Decantando rythmica.

1. Reprise de cette strophe et d'autres endroits de cette prose dans la *Passio sancti Dionysii rythmica* 1-2 : *Postquam fortis Victor mortis / Genitus per Virginem / Resurrexit et invexit / Cælo sumptum hominem*. Ce poème, connu uniquement par le manuscrit Paris, Bibliothèque nationale de France, lat. 2445<sup>A</sup>, est à paraître, édité par Peter Orth (*M.G.H., Poetae*, 6, 2).

2. Cf. Apoc. 1, 5 ; Col. 1, 18 ; Ps. 88, 28.

9a, 3 deus secum *A* : secum Deus *R C Clun. Patr. Anal.* || 11, 1 redit *A C Clun. Patr. Anal.* : reddit *R* || 12 *om. R C.*

III.

*PROSA DE NATIVITATE DOMINI*

PROSE DE NOËL

PROSA DE NATIVITATE DOMINI  
(VOCE JOCUNDITATIS...)

Walther 20779a, *R.H.* 22057.

SOURCES. — *A* (9<sup>v</sup>), *C* (214<sup>v</sup>), *Co* (204).

EDITIONS. — *B.C.* col.1348-1349; *P.L.* col. 1017-1018; *A.H.* 48, p. 235-236; J. J. Bourassé, *Summa aurea...*, t. 3, col. 1683 (*n.v.*); J. Pothier, *Cantus mariales...*, p. 71-72, donne le texte, retouché, de *P.L.* sur une mélodie originale dont le schéma des strophes, non attesté dans les manuscrits, est infondé; le P. Ragey, *Hymnarium quotidianum...*, p. 448-449, donne le texte d'après *P.L.* tout en ayant consulté le lat. 3639<sup>1</sup>; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 65-67, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — B. Billet, « La dévotion mariale... », *passim*.

ATTRIBUTION. — Formelle par *A* et *C*.

FORME. — 10 strophes (18 demi-strophes) : str. 1 : 7p, 4p; str. 2 : 2 × 9pp; str. 3 : 2 × 8p, 3pp; str. 4 : 2 × 8p; str. 5 et 6 : 2 × 8p, 7pp; str. 7 : 2 × 8p, 2 × 7pp; str. 8 : 2 × 7pp; str. 9 et 10 : 2/3 × 7pp. Un premier vers à l'unisson imite un dimètre iambique catalectique<sup>2</sup> auquel est ajouté un *alleluia* : il devait sonner comme un écho de l'*alleluia* du propre de la messe et contribue à rappeler les origines de la séquence. La

1. Ce manuscrit est l'une de ses sources majeures, ainsi qu'il le dit lui-même dans sa préface, *passim*.

2. D. Norberg, *Introduction...*, p. 110-111.

strophe qui suit imite le refrain du vieux poème abécédaire *Audax es vir, juvenis*<sup>1</sup> :

Attende, homo, quod pulvis es et in pulverem reverteris,

mais, si les rimes et les effets sonores sont nombreux, le rythme interne n'est pas stable. La strophe 3 est en revanche parfaitement régulière : ce sont deux dimètres trochaïques rythmiques<sup>2</sup> (8p) auxquels est ajoutée une brève cadence proparoxytone, qui va lancer un développement thématique de ces cinq strophes.

Toute la suite de la prose est fondée sur les deux hémistiches du septénaire trochaïque assemblés de différentes manières ; la str. 3 l'annonçait déjà avec ses dimètres trochaïques qui sont en pratique semblables à la première partie du septénaire : la strophe 4 reprend donc ces deux vers longs sans la cadence 3pp mais avec le rythme et de jolies rimes en écho (-orem ; -orum). Les strophes 5 et 6 y adjoignent le second hémistiche, 7pp, mais le rythme est brisé par contamination à la strophe 6a (*Álitur Mátris intáctæ*). La strophe 7 achève l'augmentation strophique avec quatre vers, comme deux septénaires rythmiques aux hémistiches redoublés. Les strophes restantes n'utilisent plus que le vers 7pp : à la strophe 8, groupés par deux, et aux trois dernières, par trois, la strophe 10 étant à l'unisson.

La régularité accentuelle ne semble pas être particulièrement recherchée ici ; ce n'est d'ailleurs pas considéré comme un critère de qualité au moyen âge, si l'on en croit les analyses de Dag Norberg<sup>3</sup>. En revanche, l'effacement

1. *Ibid.*, p. 148-150.

2. *Ibid.*, p. 122.

3. Principalement dans *Les vers latins iambiques et trochaïques...*, résumées p. 48 : la régularité des accents ne concerne guère que 50% des vers de la plupart des poètes médiévaux à de rares exceptions près, dont Fortunat et Hermann Contract (75%) ; un excellent poète comme Abélard présente même une majorité de vers irréguliers. Tout cela est fondé sur l'étude de la concordance des accents rythmiques et des accents issus du

progressif du vers 8p au profit du 7pp, en un lent *crescendo-decrescendo*, et l'accélération que crée l'instauration massive du rythme proparoxyton ne peuvent être que voulus : les « irrégularités » du rythme contribuent alors à éviter la monochromie.

La mélodie a dicté la répartition en strophes que je propose, mais elle n'offre aucun moyen de résoudre le manque d'un vers à la str. 9a, déjà remarqué par Dreves ; le manque a été comblé à la mise en musique par la fusion sur deux vers de la mélodie de trois. La perte doit être ancienne puisque ni *A* ni *C* n'ont le troisième vers de cette strophe. En outre, les rimes sont partout suffisamment riches pour qu'on ne puisse pas essayer une autre distribution qui briserait l'unité ; le plus probable, le sens étant plein, est que cette irrégularité était, sinon voulue, du moins tolérée par l'auteur.

On notera enfin que, bien que donnée pour la Nativité par *A*, il s'agit surtout d'une prose mariale, ce qui justifie le titre donné par *C*.

mètre : nous employons les termes de régulier et irrégulier, mais ce qui nous intéresse directement ici est plutôt le fait qu'aucun des deux ne l'emporte de manière visible.

III.  
PROSE DE NOËL

1. Dans un cri d'allégresse<sup>1</sup>, alléluia !
2. La Vérité est née de la terre<sup>2</sup>  
Avec le Christ naissant de la chair.  
Renouvelez, cieux, votre gloire,  
Renouvelez, terres, vos joies :
3. L'auteur de toutes choses à sa créature  
Prête à périr, par pitié,  
A porté secours,  
C'est sa dextre libératrice  
Qu'aux captifs de l'Ennemi  
Il a offerte.
4. Le ciel a semé sa rosée sur terre :  
La terre engendre le Sauveur<sup>3</sup> ;

1. Cf. Is. 40, 20 (*Vet. lat.*, voir l'introït du 5<sup>e</sup> dimanche après Pâques) et Bar. 2, 23.  
2. Cf. Ps. 84, 12.  
3. Cf. Is. 45, 8 ; Zach. 8, 12.

III.  
PROSA DE NATIVITATE DOMINI

Voce jocunditatis, Alleluja !	1
Veritas de terra orta est Cum Christus de carne natus est.	2a
Nova sit in cælis gloria, Nova sint in terris gaudia :	2b
Auctor rerum, creaturam Miseratus perituram, Affuit,	3a
Atque dextram libertatis Jam ab hoste captivatis Præbuit.	3b
Cælum terræ fudit rorem : Terra gignit Salvatorem ;	4a

*A Co C Clun. Patr. Anal. — A cum cantu str. 1-7b*  
*Tit. prosa de nativitate domini A Anal., petri cluniacensis Co, hymnus ejusdem domni abbatis in honore matris domini C, in honore matris domini prosa Clun. Patr. || 2a, 2 de om. Anal. || 2b, 1 sit A Co C Clun. Patr. : fit Anal. || 2b, 2 terris A Anal. : terra Co C Clun. Patr. || 3b, 2 captivatis A Co Clun. Patr. Anal. : captivatis C || 4a, 1 fudit A Anal. : fundit Co C Clun. Patr.*

Le chœur des anges chante  
Comme leur Roi se fait petit enfant<sup>1</sup>.

5. Ce sein virginal,  
Demeure spéciale de Dieu,  
L'Esprit le féconde ;

Et, comme la branche donne une fleur,  
Ainsi la Vierge, le Rédempteur,  
Caché sous un habit de chair<sup>2</sup>.

6. L'Enfant-Dieu se nourrit  
Du lait sacré de la Mère intouchée,  
O miracle pour les siècles !

Il vit de l'aliment d'autrui<sup>3</sup>,  
Celui par qui toutes choses se maintiennent :  
Aucune merveille n'égale cela !

7. Il se nourrit d'une nourriture charnelle,  
Celui qui donne la vie à la chair ;  
Le sein de la Mère possède  
Celui qui possède le trône du Père.

La Vierge console son Enfant  
Et vénère en lui son Dieu,  
L'Emmanuel avec nous<sup>4</sup>,  
Le Salut d'Israël<sup>5</sup>.

8. L'esprit, la voix, les yeux  
Du peuple chrétien,

O Mère, se tournent vers vous :  
Par vous ils ont soif que le Fils

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 348.

Chorus cantat angelorum  
Cum fit infans Rex eorum. 4b

Venter ille virginalis,  
Dei cella specialis,  
Fecundatur Spiritu, 5a

Et, ut virga parit florem,  
Sic et Virgo Redemptorem,  
Carnis tectum habitu. 5b

Alitur Matris intactæ  
Puer Deus sacro lacte :  
Res stupenda sæculis ! 6a

Esca vivit aliena  
Per quem cuncta manent plena :  
Nullis par miraculis ! 6b

Pastu carnis enutritur  
Vitam carni qui largitur ;  
Matris habet gremium  
Quem et Patris solium. 7a

Virgo Natum consolatur  
Et ut Deum veneratur,  
Nobiscum Emmanuhel,  
Salutare Israhel. 7b

Mens et vox et oculi  
Christiani populi 8a

Te, Mater, suscipiunt :  
Per te Natum sitiunt 8b

4b, 2 fit *A Anal.* : sit *Co C Clun. Patr.* || 4b, 2 eorum *A Co C Clun. Patr.* : *cælorum Anal.*

9. Leur soit un favorable  
Et sûr refuge.

Or donc, Dame du Monde,  
Jetez sur nous vos yeux aimants  
Et déliez nos péchés :

10. Que fuie la malignité,  
Que revienne la justice  
Par la grâce de Jésus-Christ. Amen.

Habere propitium  
Et tutum confugium. 9a

Ergo, mundi Domina,  
Pia flecte lumina  
Dissolvendo crimina : 9b

Fugetur nequitia,  
<Redeat justitia> 10  
Jhesu Christi gratia. Amen.

9a, 2 confugium *A Co C Clun. Patr.* : refugium *Anal.* || 10, 2  
*om. A Anal.* || 10, 3 amen *om. Co C Clun. Patr. Anal.*

IV.

*PROSA IN NATIVITATE DOMINI*

PROSE POUR NOËL

PROSA IN NATIVITATE DOMINI  
(CÆLUM GAUDE...)

Walther 2985a, *R.H.* 3605 (et 33241 à partir de *Salve, Virgo benedicta*).

SOURCES. — *A* (9<sup>v</sup>), *C* (214<sup>v</sup>), *Co* (205-206).

TÉMOIN NON COLLATIONNÉ. — Grenoble, B.M., 181, xv<sup>e</sup> siècle. Les *Analecta hymnica*, t. 32, p. 202, ont cependant édité ce fragment de la prose de Pierre le Vénérable : aucune variante particulière ne s'y trouve.

EDITIONS. — *B.C.* col. 1349 ; *P.L.* col. 1018-1019 ; *A.H.* 48, p. 234-235, et 32, p. 202 à partir de *Salve, Virgo benedicta* ; J.-J. Bourassé, *Summa aurea...*, t. III, col. 1683-1685 ; R. Ch. Trench, *Sacred Latin Poetry...*, p. 100-101 : édition partielle d'après *B.C.* ; le P. Ragey, *Hymnarium quotidianum...*, p. 2-3 : édition en deux pièces d'après le texte de *P.L.* ; Pr. Guéranger, *L'année liturgique*, Noël, I, p. 461-463, édite le texte selon *B.C.* ou *P.L.* et le traduit ; F. J. E. Raby, *The Oxford Book...*, p. 257-259, sur le texte des *A.H.* ; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 63-65, donne une traduction sur le texte des *A.H.* ; — Missels de Beauvais (1625) et de Cluny (1717) (*n.v.* ; références du *R.H.*).

BIBLIOGRAPHIE. — Quelques mots dans Remy de Gourmont, *Le latin mystique : les poètes de l'antiphonaire et la symbolique au moyen âge*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, 1930, p. 276-277 ; Maximilian Scherner, *Die sprachlichen Rollen im lateinischen Weihnachtslied des Mittelalters*, Wuppertal-Ratingen-Düsseldorf, 1970 (*Beihefte zum Mittellateinischen Jahrbuch*, 4), p. 275-284 principalement, en fait une analyse

littéraire détaillée; B. Billet, « La dévotion mariale... » *passim*; D. Norberg, *Les vers latins iambiques et trochaïques...*, p. 121, cite deux strophes à titre d'exemple.

ATTRIBUTION. — Formelle par *A* et *C*.

FORME. — Il s'agit là de la prose de Pierre le Vénérable la plus régulière parmi les trois dont l'attribution est connue anciennement, et l'apparat critique inexistant prouve s'il était besoin l'importance de la compréhension de la forme dans la transmission des textes poétiques. Elle est composée de 15 demi-strophes de 4 octosyllabes selon le schéma  $2 \times \delta p$ ,  $2 \times \delta pp$ , sauf pour la strophe 3 ( $4 \times \delta pp$ )<sup>1</sup>, les strophes étant rimées *aabb*. La première strophe présente un système plus complexe : la rime est reprise au premier hémistiche du premier et du troisième vers.

Les vers  $\delta p$  ont tous une accentuation régulière et une coupe médiane, à l'imitation du dimètre trochaïque; seul le second vers de la str. 7b pourrait étonner, mais on peut légitimement préférer à l'accentuation fondée sur la prosodie classique *Et génitrix nõs gignéntis* la suivante : *Èt genítrix nõs gignéntis*, en vertu de la règle de l'allongement par nature d'une brève par nature suivie par une *muta cum liquida*<sup>2</sup>.

Les vers  $\delta pp$ , dimètres iambiques rythmiques sans coupe systématique, en revanche, ont leurs accents internes répartis inégalement selon les deux schémas habituels, le premier régulier : *Lac stillant Mátris úberà* (19 exemples sur 34 vers), le second irrégulier : *Périt vétus discórdià* (15 exemples); on peut d'ailleurs remarquer, même si la documentation est trop faible pour que l'on puisse en tirer des conclusions vraiment probantes, que la proportion respective de ces deux accentuations est ordinairement inverse chez les

1. D. Norberg, *Les vers latins iambiques et trochaïques...*, p. 121, a proposé une analyse légèrement différente de la mienne.

2. D. Norberg, *L'accentuation...*, p. 19.

poètes du XII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Pour reprendre les mots de Dag Norberg, la proximité de ces chiffres atteste que « ce n'est pas par hasard que les rythmes régulier et irrégulier se tiennent pratiquement en équilibre<sup>2</sup> ». Il faut remarquer que ces vers conduisent à accentuer, dans la str. 3b, *melódia* et *Mária* : c'est le système « normal » du latin qui applique aux mots grecs les règles de la quantité pour fixer l'accent. Pierre le Vénérable semble préférer faire de *Maria* un proparoxyton<sup>3</sup>, mais il existe des exceptions.

NOTES. — La mélodie nous est connue uniquement par *A*.

L'incipit de cette prose a connu une incroyable célébrité; il en existe une bonne dizaine d'imitations, par exemple la séquence à saint François contenue notamment dans le manuscrit 546 d'Einsiedeln<sup>4</sup> :

Gaude cælum, terra plaude,  
Flos novellus, dignus laude,  
Jam floret per sæcula.

1. D. Norberg, principalement *Les vers iambiques et trochaïques...*, p. 49-50 : le schéma régulier est présent dans environ 40% des vers d'Hildeberty, 45% de ceux d'Abélard et 44% de ceux d'Adam de Saint-Victor.

2. *Ibid.*, p. 50.

3. D. Norberg, *L'accentuation...*, p. 14-15.

4. Editée dans P. Gall Morel, *Lateinische Hymnen des Mittelalters, größtenteils aus Handschriften schweizerischer Klöster*, Einsiedeln, 1868, p. 230.

IV.  
PROSE POUR NOËL

1. Ciel, réjouis-toi, terre, exulte,  
Que nul ne taise sa louange :  
L'homme revient par la Vierge  
À sa première origine.

La Vierge a enfanté Dieu,  
et ainsi fait périr l'ancienne querelle ;  
La discorde ancienne périt<sup>1</sup>,  
Paix et gloire lui succèdent.

2. De la fange surgit le coupable  
Lorsque dans le foin est allongé un Dieu ;  
Alors, une brute étable abrite  
La pâture de la nourriture divine.

La Vierge nourrit le Créateur,  
Par elle devenu le Rédempteur ;  
Sous l'enfance se cache  
La divine Sagesse.

1. Cf. Gen. 3, 15.

IV.  
PROSA IN NATIVITATE DOMINI

Cælum gaude, terra plaude, 1a  
Nemo mutus sit a laude :  
Ad antiquam originem  
Redit homo per Virginem.

Virgo Deum est enixa, 1b  
Unde vetus perit rixa ;  
Perit vetus discordia,  
Succedit pax et gloria.

Tunc de cæno surgit reus, 2a  
Cum in feno jacet Deus ;  
Tunc vile celat stabulum  
Cælestis escæ pabulum.

Nutrit Virgo Creatorem 2b  
Ex se factum Redemptorem ;  
Latet in pueritia  
Divina Sapiencia.

*A Co C Clun. Patr. Anal. — A cum cantu*  
*Tit. prosa in nativitate domini A Anal, ejusdem (h.e. petri clu-*  
*niacensis) Co, item alius versus C, item alia prosa Clun. Patr. ||*  
*1a, 2 a om. Clun. Patr.*

3. Le sein de la Vierge donne son lait,  
Les entrailles de l'Enfant répandent ce lait,  
Qui répand la douceur de la grâce  
Par l'Homme-Dieu<sup>1</sup>.

Ainsi donc, qu'une douce mélodie  
Soit sur nos lèvres, ô Marie !  
Une polyphonie sacrée,  
Un amour suppliant<sup>2</sup>.

4. Salut, Vierge bénie,  
Effroi des malédictions ;  
Salut, Mère du Très-Haut,  
Epouse de l'Agneau très doux<sup>3</sup>.

Vous avez vaincu le serpent,  
Avez brisé sa tête<sup>4</sup> :  
C'est le Dieu né de vous  
Qui a été son trépas.

5. Vous êtes l'impératrice des cieux,  
La restauratrice des terres,  
Celle vers qui les hommes soupirent  
Et que craignent les esprits mauvais.

Vous êtes fenêtre, porte, toison,  
Cour, maison, temple, terre,  
Lis de la virginité  
Et rose par le martyre<sup>5</sup>.

6. Jardin clos, source des jardins<sup>6</sup>  
Qui lavez les souillures des pécheurs,

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 348.

3. Cf. Apoc. 21, 9.

4-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 348.

Lac stillant Matris ubera,  
Lac fundunt Nati viscera,  
Dum gratiæ dulcedinem  
Per assumptum dat hominem ;

3a

Ergo dulci melodia  
Personemus, o Maria !  
Religiosis vocibus  
Et clamosis affectibus.

3b

Salve, Virgo benedicta,  
Quæ fugasti maledicta ;  
Salve, Mater Altissimi,  
Agni sponsa mitissimi.

4a

Tu serpentem evicisti  
Cujus caput contrivisti,  
Cum Deus ex te genitus  
Ejus fuit interitus.

4b

Tu cælorum imperatrix,  
Tu terrarum reparatrix  
Ad quam suspirant homines,  
Quam nequam tremunt dæmones.

5a

Tu fenestra, porta, vellus,  
Aula, domus, templum, tellus,  
Virginitatis lilium  
Et rosa per martyrium ;

5b

Ortus clausus, fons ortorum  
Sordes lavans peccatorum,

6a

3b, 4 clamosis *A Co C Clun. Patr.* : clamoris *Anal.* || 4b, 2 caput *Co C Clun. Patr. Anal.* : capud *A* || 6a, 1 clausus *A Co C Clun. Patr. Anal.* : conclusus *a.c. Co.*

Purifiez ceux qui sont salis  
Et rendez vie aux morts ;

Souveraine des anges,  
Espoir des siècles après Dieu,  
Reposoir du Roi<sup>1</sup>,  
Trône de la Divinité,

7. Etoile éclatante de l'Orient<sup>2</sup>  
Qui mettez en fuite les ombres de l'Occident,  
Aurore annonciatrice du soleil,  
Jour ignorant de la nuit,

Vous êtes la mère de l'auteur de nos jours,  
Vous avez engendré qui nous engendra<sup>3</sup> ;  
Avec la confiance qu'a une douce Mère<sup>4</sup>,  
Raccordez les enfants au Père<sup>5</sup>.

8. Priez, ô Mère, Dieu votre Fils :  
Puisse-t-il absoudre notre faute,  
Et, après nous avoir concédé son pardon,  
Nous donner grâce et gloire. Amen.

1. Cant. 3, 10.

2. Matth. 2, 2 ; Num. 24, 17 ; Zach. 6, 12 ; Luc. 1, 78 ;  
Apoc. 22, 16.

3. L'idée remonte à Cass., *De Incarn.*, 4, 2 (p. 287) : *Procreans  
Procreatorem suum, facta est Parentis parens*, mais se retrouve  
fréquemment par la suite.

4. Cf. *Carm.* 5, str. 13, 2.

5. Eccli. 48, 10 ; Rom. 5, 10 ; II Cor. 5, 18.

Inquinatos purificans  
Et mortuos vivificans ;

Dominatrix angelorum,  
Spes post Deum sæculorum,  
Regis reclinatorium  
Et Deitatis solium,

6b

Stella fulgens Orientis  
Umbras fugans Occidentis,  
Aurora solis prævia  
Et dies noctis nescia,

7a

Parens nostri tu parentis,  
Et genitrix nos gignentis ;  
Piæ Matris fiducia,  
Natos Patri concilia.

7b

Ora, Mater, Deum Natum  
Nostrum solvat ut reatum,  
Et post concessam veniam  
Det gratiam et gloriam. Amen.

8

V.

*PROSA DE SANCTA MARIA*

PROSE DE NOTRE-DAME

PROSA DE SANCTA MARIA  
(ORBIS TOTUS...)

Walther 13429, *R.H.* 14250.

SOURCES. — *A* (9-9<sup>v</sup>), *P* (3-4), *N* (81<sup>v</sup>-82<sup>v</sup>), *V* (111).

TÉMOIN NON COLLATIONNÉ. — Douai, B.M., 123 (xv<sup>e</sup> siècle) : prosaire de Marchiennes, dont le texte, qui s'interrompt à la fin de la str. 7b, a été édité par Dreves, *A.H.* 10, p. 86-87. Ce témoin tardif et partiel ne présente pas d'intérêt pour l'établissement du texte<sup>1</sup>.

EDITIONS. — *A.H.* 48, p. 237-238; L. Gautier, dans Adam de Saint-Victor, *Œuvres poétiques*, 2 t., Paris, 1858-1859, t. II, p. 365-368, édite le texte d'après *V* (mais il ne reprend pas cette prose dans la 2<sup>e</sup> édition, *ibid.*, 1881, doutant lui-même de l'attribution « donnée » par le manuscrit<sup>2</sup>); éd. musicale dans Hildebrand Prévost, *Recueil des séquences d'Adam le Breton*, Ligugé, 1901, p. 233-235, à partir d'une source inconnue de moi; éd. musicale d'après *N* dans *Sapientia et Eloquentia...*, n° X, p. 477-479<sup>3</sup>; Th. Barbeau, *Prières de Chuny...*, p. 166-169, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — L. Gautier, dans Adam de Saint-Victor, *Œuvres poétiques...*, *loc. cit.*, donne quelques éléments d'analyse, notamment sur la métrique, très modernes, et

1. J'ai pu collationner sur l'original l'édition de Dreves : elle n'appelle aucune correction.

2. Voir ci-après.

3. La mélodie a été retouchée sans préavis entre les strophes 3a et 3b : voir le commentaire.

aussi, semble-t-il, novateurs en leur temps; G. Iversen, « From *Jubilus* to Learned Exegesis... », dans *Sapientia et Eloquentia...*, p. 221-222, donne un commentaire.

ATTRIBUTION. — Par *A*.

FORME. — 25 demi-strophes sur le schéma  $2 \times 4p, 7pp$ , rimées *aab ccb*, sauf la dernière,  $2(4 + 6pp)$ , à rime plate. Les douze premières strophes sont une imitation très pure du septénaire trochaïque<sup>1</sup>, avec une accentuation partout régulière, à l'exception de la dernière demi-strophe où Pierre le Vénérable admet ce que l'on pourrait appeler un trissyllabe paroxyton antischématique. La chute se fait par deux vers  $4 + 6pp$ , imitations du tétramètre dactylique catalectique<sup>2</sup>; la coupe en est recherchée, celle du premier est assonancée, mais la régularité accentuelle est brisée par le proparoxyton antischématique du premier vers : seul le nombre des syllabes a été imité. Vraisemblablement, la rupture rythmique de la strophe 12b sert à introduire la strophe 13 et dernière : elle produit un effet comparable à celui, en musique, de la cadence rompue. Le caractère allègre, dansant, de la strophe finale vient compléter joliment la pastorale qu'est le reste de la prose.

L'achèvement de la forme et sa régularité peuvent laisser penser qu'il s'agit d'une pièce plus tardive que les autres proses mariales de Pierre le Vénérable. Il en existe deux mélodies : Michel Huglo cite ce cas en déclarant que l'écriture poétique et l'écriture musicale étaient faites en deux temps et sans doute par deux personnes différentes<sup>3</sup>. La double tradition musicale peut inviter à penser que c'est de cette prose qu'il s'agit dans la lettre à Hugues de Boves<sup>4</sup>, dont on a parlé plus haut : une première mélodie aurait été composée à Cluny, par Pierre le Vénérable ou plus probablement

1. D. Norberg, *Introduction...*, p. 114 *sq.*, et surtout *Les vers latins iambiques et trochaïques...*, p. 110-124.

2. *Ibid.*, p. 152-153 principalement.

3. M. Huglo, « Origine et diffusion de la séquence parisienne... », p. 209.

4. *Epist.* 178, p. 420.

par son entourage, et lui-même en aurait commandé une seconde au clerc Airald dont il parle à Hugues de Boves.

Les mélodies des manuscrits de Nevers et de Saint-Martin-des-Champs, très proches, présentent par ailleurs des caractères étonnants : le ms. d'Anchin met face à face, à chaque anti-strophe, la mélodie transposée, tandis que les deux autres présentent des variantes qui ne se répondent pas; la mélodie de Nevers se fonde sur le modèle suivant, si l'on attribue à une mélodie de strophe une lettre : *aa bb cd ed fg fg hi hi jk jk ll mm n*. Les mélodies *c* et *e* sont très dissemblables et ne sont jamais reprises. Le manuscrit de Saint-Martin présente la même répartition sauf que *c* et *e* sont une seule mélodie.

NOTES. — Cette prose a été autrefois attribuée à Adam de Saint-Victor, et Léon Gautier suit encore cette tradition en 1859, sur la foi de *V* (qui était supposé ne transmettre que des œuvres d'Adam) et de la chronique tardive de Guillaume de Saint-Lô reprise ensuite par Jean de Toulouse<sup>1</sup>; une mention est cependant intéressante chez Guillaume de Saint-Lô : ce serait une prose destinée aux fêtes de la Vierge pendant le temps pascal : *De beata Maria in paschali tempore*<sup>2</sup>.

1. Respectivement les mss Paris, Bibl. nat. de France, lat. 842 et 1037-1039. Je ne les ai pas consultés.

2. Adam de Saint-Victor, *Œuvres poétiques...*, t. II, p. 365; dans la 2<sup>e</sup> éd., p. 238-239, L. Gautier doute de l'attribution à cause de l'absence constatée de cette prose dans les trois anciens graduels de Paris, Saint-Victor et Sainte-Geneviève.

V.  
PROSE DE NOTRE-DAME

1. Que le monde entier, lavé à l'eau  
Du baptême chrétien<sup>1</sup>,  
Vers Marie, la douce Mère,  
S'écrie de voix allègre !
2. Cette Mère qui donna  
Au Très-Haut le sein<sup>2</sup>,  
Louons-la ensemble, chantons-la  
Par un chant ravissant.
3. Mère de Dieu, voie du pardon  
Pour les coupables,  
Calmez, ô clément, la terrible colère  
Et répandez la grâce.
4. Retenez les ennemis, pardonnez aux serviteurs  
Qui sont à vous soumis :

1. Imitation de cette strophe dans une prose anonyme (et non datée) éditée par F. J. Mone, *Lateinische Hymnen...*, t. II, p. 72 : *Gratuletur orbis totus / Sacri fontis unda lotus.*

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 349.

V.  
PROSA DE SANCTA MARIA

- Orbis totus, unda lotus  
Christiani lavachri, 1a
- Ad Mariam, Matrem piam,  
Voce clamet alacri! 1b
- Matrem illam, quæ mamillam  
Præbuit Altissimo, 2a
- Collaudemus, decantemus  
Cantu jocundissimo. 2b
- Mater Dei, per quam rei  
Redeunt ad veniam, 3a
- Seda diram, clemens, iram  
Ac refunde gratiam. 3b
- Hostes arce, servis parce  
Tibi famulantibus 4a

*A P N V Anal.* — *A P N cum cantibus (quos P N proximos habent)*  
*Tit. prosa de sancta maria A P N Anal. ; sine titulo V || 1a, 2*  
*christiani A P V Anal. : preciosi N || 1b, 2 clamet A P N V :*  
*clamat Anal. || 3b, 1 seda diram A N V Anal. : set adiram P ||*  
*4a, 1 parce A N V Anal. : pace P.*

Ils vous appellent la bienheureuse  
Mère de Dieu.

5. Soyez le secours, nourricière de Dieu,  
Du peuple chrétien

Qui de tous ses vœux vers vous  
Tourne les yeux<sup>1</sup>.

6. Priez votre Enfant, implorez-le,  
Que son peuple ne meure,

Que, sous votre férule maternelle,  
Il revienne à la vie.

7. Dites, dites-lui : « Fils de Dieu,  
Et le seul que j'aie eu,

« Mon enfant, mon Dieu,  
Regardez-moi qui vous supplie :

8. « Rappelez-vous comment et pourquoi  
Vous avez une vierge pour Mère.

« Connue et pleine est votre raison  
De sauver l'homme :

9. « Voici la servante<sup>2</sup> dont le lait  
Vous nourrit au berceau ;

« Entendez par elle, exaucez<sup>3</sup>  
Le peuple qui vous adore.

1. Cf. Ps. 140, 8.

2. Cf. Luc. 1, 38.

3. Voir *Notes complémentaires*, p. 349.

Et felicem Genitricem  
Dei te fatentibus. 4b

Sis adjutrix, Dei Nutrix,  
Christiani populi 5a

Cujus votis ad te totis  
Diriguntur oculi. 5b

Natum ora et implora  
Ne plebs ejus pereat, 6a

Sed, ductrice Genitrice  
Te, ad vitam redeat. 6b

Dic, dic ei : « Fili Dei  
Sed et meus unice, 7a

« Nate meus atque Deus,  
Exorantem respice ; 7b

« Recordare quid et quare  
Matrem habes Virginem. 8a

« Causa nota est et tota  
Ut salvares hominem : 8b

« En ancilla cujus stilla  
Te lactavit parvulum ; 9a

« Per hanc audi et exaudi  
Te colentem populum. 9b

7a, 1 dic<sup>1</sup> *APN Anal.* : sic *V* || 7b, 1 atque *APV Anal.* : sed et *N* || 7b, 2 exorantem *ANV Anal.* : exorantes *P* || 7b, 2 *hunc versum add. manus posterior in marg. V* ; *ejus loco stat in textu lacte lactavit pusillum* || 8a, 1 *quid correxi ex Bern. Morl. Mariale 1, 10* : quis *APN V Anal.* || 9a *om. V.*

10. « Qu'il vous souviennne que dans vos peines  
Mes baisers vous consolai<sup>1</sup>,  
« Que dans vos chagrins, dans vos jeux,  
Je vous nourrissais pour les siècles.
11. « Menée par cette espérance, et bien menée,  
Je vous ai nourrie, mon Enfant,  
« Et par la prière et la vénération,  
Je vous ai adoré, mon Dieu.
12. « Ah ! mon Fils, qui voilâtes Dieu  
Sous la peau d'un enfant,  
« Moi, je vous ai bercé, moi, je vous ai caressé,  
Vous, caché sous l'homme,
13. « Exaucez-moi pour cette famille qui est vôtre<sup>2</sup>,  
Je vous en prie, moi, votre Mère, avec la confiance d'une  
[mère<sup>3</sup>. »

1. Cf. Is. 25, 8 ; Apoc. 7, 17 et 21, 4.

2. Le terme de « famille » pourrait rappeler l'*Hanc igitur*, au canon romain : *Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ, quæsumus, Domine, ut placatus accipias.*

3. La formule *matris fiducia* est étonnamment rare dans la littérature latine ; le parallèle avec le *Carm.* 4, str. 7b, 3, est avéré, mais les rapprochements avec Servius, *In Æn.* 1, 417 (*Non in totum Æneas matris fiducia confirmandus est*) et avec Grégoire VII, *Registr.* 1, 47, ad Mathildem, t. I, p. 72 (*Ut certæ fiduciæ matris Domino te omnino committeres præcipi*) sont peut-être le fruit du hasard, encore que le dernier se rapproche de l'esprit de ce que dit Pierre le Vénéral.

- « Memor esto quando mæsto  
Blandiebar osculis, 10a
- « Teque flentem vel ludentem  
Nutriebam sæculis. 10b
- « Hac spe ducta, nec seducta,  
Te ut natumalui, 11a
- « Et orando, venerando  
Sicut Deum colui. 11b
- « Ergo, Fili, puerili  
Deum tegens tegmine, 12a
- « Quem fovebam, quem mulcebam,  
Latentem sub homine : 12b
- « Exaudiar pro hac familia  
Oro, Mater, matris fiducia. » 13

10a, 2 osculis *APN Anal.* : oculis *V* || 10b *om. V* || 11b, 2-12a, 1 *om. V* || 12b, 1 quem<sup>2</sup> *APN Anal.* : quam *V* || 12b, 2. latentem *ANV Anal.* : lactentem *P* || 13, 1 exaudiar *AN* : exaudiat *PV* ; exaudias *Anal.* || 13, 2. amen *add. V*.

VI.

*PROSA DE SANCTA MARIA*

PROSE DE NOTRE-DAME

la mélodie n'est pas copiée au-delà de la première strophe. Le topos des langes de l'Enfant-Jésus qui effacent les péchés n'est pas rare chez Pierre le Vénéral; s'il s'agit d'une addition, elle est néanmoins ancienne puisqu'elle est déjà prise en compte dans *Au*<sup>1</sup>.

PROSA DE SANCTA MARIA  
(GABRIHELI CAELESTI NUNTIO...)

Walther 6992a, *R.H.* 26860.

SOURCES. — *A* (10), *P* (2-3), *Au*<sup>1</sup> (1<sup>v</sup>-2<sup>v</sup>), *Sa* (273-273<sup>v</sup>), *Co* (195-195<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *A.H.* 8, p. 48-49 et 48, p. 238-239; le P. Raguey, *Hymnarium quotidianum...*, p. 16, l'édite d'après *Co* et donne un découpage en strophes illogique; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 169-170, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 57 et 59; B. Billet, *op. cit.*, *passim*.

ATTRIBUTION. — Par *A*.

FORME. — 7 strophes (12 demi-strophes). Str. 1 : 10pp + 7pp; str. 2 : 2(3 × 7pp, 4p); str. 3 : 2(2 × 8p, 7p); str. 4 : 2(6pp, 7pp); str. 5 : 2(6p, 6pp, 7pp); str. 6 : 2(2 × 8p, 4p, 7/8pp); str. 7 : 7pp.

NOTES. — Cette prose se rapproche du n° 3 pour la variété des rythmes : elle pourrait dater de la même période et être également une œuvre de jeunesse. Les strophes 6 présentent une irrégularité que je n'ai pas pu résoudre : une cheville d'une syllabe au dernier vers de la strophe 6b serait mal venue et la mélodie a comblé le manque. *Co* présente un essai de régularisation non achevé en ôtant *gloria* et comprenant *sempiterna* comme l'adverbe *sempiterna* : voir également la note *ad loc.*

L'omission des strophes 4 dans *A* semble due à une erreur de copie d'autant plus probable que, dans ce manuscrit,

VI.  
PROSE DE NOTRE-DAME

1. Qu'à Gabriel, messenger céleste,  
Se joigne cette assemblée ;
2. Qu'elle dise : Je vous salue, Marie<sup>1</sup>,  
Au pouvoir de qui  
Ciel, terres et mers  
Plient le genou<sup>2</sup>.
- Ils sont frappés que vos entrailles  
Aient produit, si tendre,  
Un enfantelet — un Dieu pourtant ! —  
O Vierge Mère.
3. Qui, vous voyant l'allaiter,  
Pourrait tarir ses pleurs,  
Emu par le don de cet Enfant ?

VI.  
PROSA DE SANCTA MARIA

- Gabriheli cælesti nuntio  
Jungatur hæc contio, 1
- Dicens : Ave, Maria,  
Cujus ad imperia 2a  
Cælum, terra, maria  
Genu flectunt.
- Stupent tuum uterum 2b  
Profudisse tenerum  
Deum tamen puerum,  
Mater Virgo !
- Quis te cernens hunc lactare 3a  
Fletus possit temperare,  
Dono tractus pueri ?

1. Cf. Luc. 1, 26-28.  
2. Cf. Phil. 2, 10.

*A P Au<sup>1</sup> Sa Co Anal.* — *Cantus, proximi, in A (str. 1 tantum), P, Au<sup>1</sup> et Sa*  
*Tit. prosa de sancta maria A P Anal., sine titulo Au<sup>1</sup> Sa Co || 1, 1 gabriheli cælesti A Au<sup>1</sup> Sa Co Anal. : gabriheli (gabrihelis a.c.) cælestis P || 2a, 1 dicens A P Sa Co Anal. : dicetis Au<sup>1</sup> || 2a, 4 genu flectunt A P Au<sup>1</sup> Co Anal. : genu flectant Sa, genuflectunt omnia Co || 3a, 1 lactare A P Au<sup>1</sup> Co Anal. : letare Sa || 3a, 2 possit A P Au<sup>1</sup> Co : posset Sa Anal. || 3a, 3 tractus A P Sa Co Anal. : tactus Au<sup>1</sup>.*

Qu'il est doux ce sein  
Dont le lait éteint  
Les flammes terribles de l'enfer<sup>1</sup> !

4. L'azur se stupéfie :  
Des langes lavent les crimes,

Les larmes d'un Enfant  
De l'âme lavent les souillures.

5. Petit enfant, vous qui tététez<sup>2</sup>,  
Fils d'une Vierge,  
Unique Enfant de Dieu le Père,

Vous êtes lumière et chef,  
Vous êtes la paix de l'homme<sup>3</sup> :  
Regardez qui vous supplie.

6. Claire étoile des gens sur mer,  
Chemin droit des bien guidés<sup>4</sup>,  
Rendez-nous à notre patrie douce  
Et bienheureuse

Où nous pourrons contempler  
Le Roi dans sa majesté<sup>5</sup>  
Et vous, sa Mère, dans la splendeur  
D'une gloire infinie<sup>6</sup>

7. Pour l'éternité des siècles. Amen.

1. Cf. Luc. 16, 24.

2. Cf. Ps. 8, 3.

3. Cf. Eph. 2, 14.

4. Cf. Is. 26, 7.

5. Cf. Is. 33, 17.

6. Voir *Notes complémentaires*, p. 349.

Quam prædulces illæ mammæ !  
Quarum stillis diræ flammæ  
Restinguntur inferi.

<Mirantur æthera :  
Panni tergunt scelera,

Infantis lacrimæ  
Sordes lavant animæ !>

O puer, o lactens,  
O Fili Virginis,  
Dei Patris Unice,

Qui es lux, qui es dux,  
Qui es pax hominis,  
Supplicantes respice.

Clarum sidus navigantium,  
Callis rectus non errantium,  
Redde gratæ  
Ac beatæ nos patriæ,

In qua Regem in decore  
Et te Matrem in splendore  
Sempiternæ  
Contemplemur gloriæ

Per æterna sæcula. Amen.

3b, 2 stillis *A Au<sup>1</sup> Sa Co Anal.* : stilis *P*, cum glossa stillis *carbone, forse antiqua* || 3b, 2 stillis diræ *transp. Sa* || 3b, 2 diræ *A P Sa Co Anal.* : illæ *Au<sup>1</sup>* || 3b, 3 restinguntur *A Sa Anal.* : restringuntur *P Au<sup>1</sup> Co* || 4a-4b *om. A* || 4a, 2 tergunt *P Au<sup>1</sup> Co Anal.* : tegunt *Sa* || 5a, 1 lactens *A Sa Anal.* : lactans *P Au<sup>1</sup> Co* || 5b, 1 qui es lux, qui es dux *A P Co Anal.* : qui es dux (*dus Au<sup>1</sup>*), qui es lux *Au<sup>1</sup> Sa* || 6a, 3-4 et 6b, 3-4 redde gratæ nos patriæ... Contemplemur sempiternæ *forte* || 6a, 4 ac *A Au<sup>1</sup> Sa Anal.* : et *P Co* || 6b, 1-2 decore ... splendore *transp. Au<sup>1</sup>* || 6b, 4 gloriæ *om. Co* || 7 amen *om. Co*.

VII.

<*RESPONSORIUM*> *DE SANCTA MARIA*

RÉPONS DE NOTRE-DAME

<RESPONSORIUM> DE SANCTA MARIA  
(*FLOS ORITUR ROSEUS...*)

Walther 6704a, *R.H.* 37420.

SOURCES. — *A* (10).

EDITIONS. — *A.H.* 48, p. 243; A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 57-58; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 162-163, donne le texte des *A.H.* accompagné d'une traduction.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wilmart, *ibid.*

ATTRIBUTION. — Par *A.*

FORME. — Ce répons, connu uniquement par le manuscrit d'Anchin qui en donne aussi la musique, est formé de cinq hexamètres dactyliques, avec les reprises habituelles, rimés *aaa bb(a)*. Un jeu de rimes léonines ou d'assonances renforce l'unité interne. La coupe, forte, est toujours penthémimère. La versification est parfaitement classique à cela près que les élisions sont toujours évitées.

André Wilmart, *loc. cit.*, a regretté en son temps que ce répons ne soit plus en usage.

NOTE. — Voir la notice du répons suivant pour une possibilité de datation.

VII.  
RÉPONS DE NOTRE-DAME

R. Une fleur apparaît rose à la tige de la virginité<sup>1</sup> : Dieu lui-même se fait Enfant, et celle-ci Mère de la Dêité ; *c'est ainsi que la Source de piété est venue à notre aide dans notre misère.*

V. Il vous a élevée, sainte Mère, au-delà des hauteurs du ciel ; et il vous a établie, Vierge bienheureuse, refuge des coupables ; *c'est ainsi que la Source de piété est venue à notre aide dans notre misère.*

V. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. *Une fleur apparaît rose à la tige de la virginité : Dieu lui-même se fait Enfant, et celle-ci Mère de la Dêité ; c'est ainsi que la Source de piété est venue à notre aide dans notre misère.*

1. Cf. Is. 11, 1.

VII.  
<RESPONSORIUM> DE SANCTA MARIA

R. Flos oritur roseus de virga virginitatis :  
Fit puer ipse Deus, fit et hæc Mater Deitatis ;  
*Sic miseris nobis subvenit Fons pietatis.*

V. Hic super alta poli te, Mater sancta, levavit ;  
Confugiumque reis te, Virgo beata, paravit ;  
*Sic miseris nobis <subvenit Fons pietatis.>*

5

V. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.  
*Flos oritur <roseus de virga virginitatis :  
Fit puer ipse Deus, fit et hæc Mater Deitatis ;  
Sic miseris nobis subvenit Fons pietatis.>*

10

*A Anal. — A cum cantu*  
*Tit. de sancta maria A, responsorium add. Anal.*

VIII.

<*RESPONSORIUM DE SANCTA MARIA*>

RÉPONS DE NOTRE-DAME

<RESPONSORIUM DE SANCTA MARIA>  
(CHRISTE, DEI SPLENDOR...)

EDITION ET BIBLIOGRAPHIE. — U. Wawrzyniak, *Philologische Untersuchungen...*, p. 45.

ATTRIBUTION. — Par le biais de l'*Epist.* 178.

FORME. — Comme le précédent, ce répons est formé de cinq hexamètres avec reprises, rimés également *aaa bb(a)*, et également sans élisions ; le jeu des assonances est cependant réduit.

Ce répons, dont seul l'incipit était connu jusqu'à une date très récente, est mentionné par Pierre le Vénérable lui-même, dans l'*Epist.* 178 : le clerc Airald était chargé d'en réaliser la musique. Absent de toutes les collections de ses œuvres, il n'a été redécouvert que grâce aux descriptions très détaillées de l'*Iter Helveticum*. U. Wawrzyniak l'a édité d'après les quinze témoins ainsi repérés<sup>1</sup> :

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 4 (antiphonaire de Sion, 1319), f. 184, 9<sup>e</sup> répons pour les matines de la Nativité de la Sainte Vierge (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 80) ;

1. Il indique, p. 44, sous le sigle *H*, le ms. Fribourg, Bibl. univ. et cant., L 61 (bréviaire noté de Lausanne, vers 1300), ff. 310-311<sup>v</sup>, mais l'*Iter Helveticum*, éd. Pascal Ladner, 5 t., Fribourg, 1976-1990, t. I, p. 69-74, n'indique rien, et la foliation désignée semble improbable. — Le ms. Sion, Archives du chapitre, 2 (ff. 182<sup>v</sup>-183) est consultable sur le portail des manuscrits numérisés de Suisse, *e-codices*.

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 2 (antiphonaire de Sion, 1347), f. 182<sup>v</sup>, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 74);

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 42 (bréviaire noté de Sion, xiv<sup>e</sup> s.), f. 222<sup>v</sup>, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 184);

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 59 (bréviaire de Sion, 1459), f. 277, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 250);

— Sion, Archives de l'évêché, ms. non coté (bréviaire de Sion, vers 1460), f. 324, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. IV, p. 25)

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 57 (bréviaire de Sion, vers 1465), f. 410<sup>v</sup>, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 234);

— Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, L 125 (bréviaire de Lausanne, 1466), f. 408<sup>v</sup>, dans l'office votif de la Sainte Vierge (*Iter Helveticum...*, t. I, p. 116);

— Estavayer-le-Lac, Eglise paroissiale Saint-Laurent, 11 (antiphonaire de Lausanne, été, vers 1485-1490), p. 624, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. II, p. 144);

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 58 (bréviaire de Sion, xv<sup>e</sup> s.), f. 359, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 243).

— Sion, Archives du chapitre cathédral, 60 (bréviaire de Sion, xv<sup>e</sup> s.), f. 398<sup>v</sup>, même emploi (*Iter Helveticum...*, t. III, p. 259);

— Fribourg, Archives du chapitre Saint-Nicolas, 5 (antiphonaire de Lausanne, hiver, 1510-1517), p. 225, dans l'office votif de la Sainte Vierge (*Iter Helveticum...*, t. II, p. 43; voir aussi, p. 46, le ms. 6 qui est la copie du ms. 5; p. 48, le ms. 7 qui est la partie d'été correspondant au ms. 5, et p. 51 le ms. 12 qui en est la copie).

N'ayant pu consulter ces manuscrits, sauf Sion, Arch. chap., 2, je reprends le texte d'Udo Wawrzyniak; les variantes sont au demeurant mineures. Les manuscrits attestent d'un usage dans le cadre de l'office votif de la Sainte

Vierge comme neuvième répons des matines de la Nativité de Marie. Sur cet élément, j'ai recherché dans les bréviaires clunisiens au sens large jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle, sans résultat : à Cluny et dans l'ordre clunisien, il n'était pas en usage, malgré un petit office de la Sainte Vierge dont l'usage était particulièrement développé. On pourrait très probablement le retrouver en France mais au prix d'une recherche extensive dans de nombreux manuscrits. Les dépouillements français n'ayant pas été pour l'instant aussi exhaustifs que ceux qui ont été menés en Suisse, la perspective est faussée, mais il serait improbable et surprenant que seuls des manuscrits de Sion et de Lausanne conservent ce répons, d'autant que, par ailleurs, le répons précédent y est inconnu.

La proximité de ce répons avec le précédent, le fait qu'il soit aussi prévu pour une fête de la Sainte Vierge, invitent à penser que leur composition est contemporaine. D'après G. Constable, la lettre citée à Hugues de Boves ne date pas d'avant 1130, date de l'élection du destinataire au siège métropolitain de Rouen. On peut donc affirmer que le répons *Christe, Dei splendor* n'est pas antérieur, ou de très peu, à cette année 1130<sup>1</sup>, et penser avec précaution mais une forte probabilité qu'il en va de même pour le répons *Flos oritur*.

1. Voir au vol. II, p. 218 et p. 99-100.

VIII.  
RÉPONS DE NOTRE-DAME

R. O Christ, splendeur de Dieu<sup>1</sup>, vous qui avez créé toutes choses splendides, *qui avez rayonné sur le monde par l'enfantement virginal et donné une place à notre fange dans la citadelle de la Divinité*,

V. Aux prières de votre Mère ouvrant les portes des cieus, associez au nombre des bienheureux<sup>2</sup> vos serviteurs psalmodiants, *vous qui avez rayonné sur le monde par l'enfantement virginal et donné une place à notre fange dans la citadelle de la Divinité*.

V. Gloire au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. *Vous qui avez rayonné sur le monde par l'enfantement virginal et donné une place à notre fange dans la citadelle de la Divinité*.

1. Cf. Hebr. 1, 3. La formule renvoie surtout au *Kyrie Cunctipotens* (IV<sup>e</sup> messe du *Kyriale romain*), dont voici la cinquième invocation (la seconde au Christ) : *Christe, Dei splendor, factus lapsis reparator, eleison*.

2. Cf. Judith 10, 8 et Apoc. 7, 4 ; cf. *Carm.* 16, 11.

VIII.  
<RESPONSORIUM DE SANCTA MARIA>

R. Christe, Dei splendor, qui splendida cuncta creasti,

*Qui per virgineum partum mundo radiasti*

*Et limum nostrum Deitatis in arce locasti,*

V. Tu precibus Matris portas reserando polorum

Psallentes famulos numero conjunge piorum,

*Qui per virgineum partum mundo radiasti.*

*Et limum nostrum Deitatis in arce locasti,*

V. Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto.

*Qui per virgineum partum mundo radiasti*

*Et limum nostrum Deitatis in arce locasti.*

IX.

*HYMNUS IN DEPOSITIONE  
SANCTI BENEDICTI*

HYMNE DE LA DÉPOSITION  
DE SAINT BENOÎT

HYMNUS IN DEPOSITIONE  
SANCTI BENEDICTI  
(*INTER ÆTERNAS...*)

Walther 9441a, *R.H.* 8992 (et 6513 à partir de *Fracta restauras*).

SOURCES. — *A* (64), *C* (168), *F*<sup>1</sup> (175).

TÉMOINS NON COLLATIONNÉS. — Chur, Staatsarchiv Graubünden, 23 : manuscrit daté de 1553; Prague, Národní knihovna České republiky, XIV D 4 : manuscrit de l'abbaye de Vellerhad daté de 1671; Einsiedeln, Stiftsbibliothek, 103, f. 258<sup>v</sup> (xv<sup>e</sup> siècle).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1350; *P.L.* col. 1019-1020; *A.H.* 48, 240-241; A. de Wion, *Lignum vitæ...*, t. II, p. 102, édite le texte sans doute d'après la tradition monastique, avec une variante au v. 25 : « Ales agrestis tibi jussa præstat »; J. Clichtove, *Elucidatorium ecclesiasticum...*, f. 57<sup>v</sup>, d'après le texte que lui a communiqué un moine de Cluny, sans variantes particulières, avec commentaires; Johann Christoph von Zabuesnig, *Katholische Kirchengesänge in das Deutsche übertragen mit dem Latein zur Seite*, t. III, Augsburg, 1822, p. 24-25, donne le texte avec une doxologie différente et une traduction; Félix Clément, *Carmina e poetis christianis excerpta*, Paris, 1854, p. 458-460, sans doute d'après *B.C.*, avec de nombreuses annotations; *Officia propria...* (*n.v.*); *Hymni de Tempore et Sanctis...*, p. 167 et 189 (*n.v.*); Richard Zozmann, *Laudate Dominum : hymnos sacros antiquiores latino sermone et vernaculo*, Munich, 1928, p. 852 (*n.v.*); G. Constable, dans *The Letters...*, vol. I, p. 317-320 (notes

au vol. II, p. 183), édite le texte d'après *A* et *C*; J. Martin, dans *Peter the Venerable : Selected Letters...*, p. 69-70, édite le texte d'après les mêmes témoins et donne quelques notes; *Antiphonale Romanum...*, t. II, p. 396-397, pour les vêpres du 11 juillet : texte tronqué et largement retouché<sup>1</sup>; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 212-214, donne une traduction sur le texte des *A.H.* — U. Chevalier, aux numéros cités, donne une liste importante de livres liturgiques du xvi<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 56 et 58; J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 272-273; Id., *L'amour des lettres...*, p. 228; J. Evans, *Monastic Life...*, p. 110; J. Szövérfy, « 'False' Use... », *passim*.

ATTRIBUTION. — Par *A, C*, le manuscrit du Puy et l'*Epist.* 124.

FORME. — 9 strophes saphiques, métriques, non rimées. Les licences sont assez peu nombreuses par rapport aux règles de la poésie antique. Ce sont : v. 10, *hērēmī* pour *hērēmī* (grec ἡρεμιος), mais on en trouve des exemples chez Prudence notamment (*Psych.* 439; *Cath.* 662; *Enchir.* 45, etc.); *pië*, au v. 26, a toujours été compris comme un adverbe<sup>2</sup> mais tout invite à en faire au contraire un vocatif, d'où notre ponctuation; enfin, *jūbilus*, v. 34, est irrégulier, mais l'usage est néanmoins constant au moyen âge, par confusion avec *jubileus*, qui vient de l'hébreu.

NOTES. — L'histoire de cet hymne et du suivant nous est bien connue grâce l'*Epist.* 124 de Pierre le Vénérable à Pierre de Poitiers<sup>3</sup> : scandalisé par les fautes, peut-être de métrique, de l'hymne que l'on chantait pour la fête de saint Benoît à

1. Par exemple, le vers « fervens heremi colonus » devient « fervens nemorum colonus ».

2. Dans ce cas, pour admettre la scansion, il faudrait se fonder sur les règles énoncées par Donat et Martianus Capella selon laquelle les adverbes en *-e* ont la syllabe finale brève s'ils n'ont pas de degrés de comparaison : *pie* a un superlatif, *piissime*, mais pas de comparatif.

3. *Epist.* 124, p. 317-320; notes au vol. II, p. 183.

Cluny, il entreprit d'en écrire un autre, en neuf strophes, saphiques également, qui fût cette fois correct. Il s'inspire pour le fond de saint Grégoire, condensé au point d'en être parfois difficilement compréhensible. J. Szövérfy, dans l'article cité, met en relation avec Abélard la question de ces hymnes « unfitting » et pense qu'il existe un lien fort entre cette pièce et celle, également dédiée à saint Benoît, qui est annexée à l'*Hymnaire du Paraclet*<sup>1</sup>.

En ce qui concerne la datation, voir G. Constable<sup>2</sup> qui propose, de manière hypothétique, les années 1139 à 1141; les conclusions de J. Szövérfy confirment cela : si en effet l'hymne d'Abélard est bien inspiré de celui de Pierre le Vénérable, ce dernier est forcément antérieur à la mort d'Abélard, en 1142. Cet hymne et le suivant sont les seuls qui aient survécu sans discontinuité à Pierre le Vénérable, dans l'hymnaire bénédictin; leur classicisme de forme et d'expression y a sans doute contribué, même si ce ne sont pas les plus belles pages que Pierre le Vénérable ait laissées.

Pierre de Poitiers, répondant à la lettre précédente<sup>3</sup>, avait proposé d'envoyer cet hymne et le suivant à Fleury. Les deux témoins collationnés qui en viennent semblent attester que ce fut fait<sup>4</sup>, d'autant que leur texte est très sûr. Pour les deux, les hymnes sont copiés en addition sur des manuscrits antérieurs.

1. J. Szövérfy, « 'False' Use... ».

2. *The Letters...*, vol. II, p. 183.

3. *Epist.* 128, p. 325-326.

4. *Ibid.*, vol. II, p. 184; J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 273.

IX.  
HYMNE DE LA DÉPOSITION  
DE SAINT BENOÎT<sup>1</sup>

Parmi les couronnes éternelles de ceux d'en haut  
Qu'ils possèdent comme le gain d'une lutte sacrée,  
Tu brilles, étincelant de célestes mérites,  
O Benoît.

Enfant, la sainte veillesse t'orna<sup>2</sup>,  
De toi la volupté n'obtint rien,  
La fleur du monde se dessécha devant toi, dont l'esprit  
Est tourné vers là-haut.

Ayant pris la fuite, tu quittes ton pays,  
Tes parents, inconditionnel habitant du désert,  
Tu domptes ta chair et la soumets au Christ,  
Implacable bourreau.

Pour que tu ne jouisses longtemps de ta retraite,  
Les signes de tes œuvres de piété te dévoilent ;

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 349-350.  
2. Cf. Tob. 1, 4.

IX.  
HYMNUM IN DEPOSITIONE  
SANCTI PATRIS NOSTRI BENEDICTI

Inter æternas superum coronas  
Quas sacro partas retinent agone,  
Emicas celsis meritis choruscus,  
O Benedicte.

4

Sancta te compsit puerum senectus,  
Nil sibi de te rapuit voluptas,  
Aruit mundi tibi flos, ad alta  
Mente levato.

8

Hinc fuga lapsus, patriam, parentes  
Deseris, fervens heremi colonus,  
Edomas carnem subigisque Christo  
Tortor acerbus.

12

Ne diu tutus latebras foveres,  
Signa te produnt operum piorum,

*A C F<sup>1</sup> Clun. Patr. Anal.*  
*Tit. ymnus ejusdem in depositione sancti patris nostri benedicti*  
*A, hymnus de sancto patre benedicto C, sine titulo proprio F<sup>1</sup>*  
*sed cfr. hymnum seq., de sancto patre benedicto hymnus (ad*  
*vesperas add. Anal.) Clun. Patr. Anal.*

Par le monde se répand ta bienheureuse réputation  
Sur l'aile de la renommée<sup>1</sup>.

Tu ré pares ce qui est brisé d'une prière puissante,  
Tu brises d'un signe de croix la boisson de mort offerte,  
Le moine court, inconscient de cela, sur les eaux  
À l'ordre du père.

Tu frappes le frère et l'ennemi terrible fuit,  
Dans ta main le fer revient du fond des eaux,  
Tu commandes au rocher, il crache des torrents  
Pour irriguer les prés.

L'oiseau des champs accomplit sa consigne<sup>2</sup>,  
O pieux, tu dénoues les liens de l'enchaîné,  
Tu contemples le monde sous un seul rai,  
Ravi aux astres<sup>3</sup>.

Tu rappelles le mort à la vie en priant,  
Prophète, tu pénètres les cœurs de beaucoup,  
Tu vois les âmes que l'on élève au ciel,  
Dans ta clarté.

Que vous loue dans l'exultation, Dêité créatrice,  
Notre chœur à l'éternelle vocalise ;  
Joignez-le aux chœurs célestes là-haut,  
Nous vous en prions tous. Amen.

1. Le choix de la leçon *celebri* se justifie, je crois, comme une *lectio difficilior* ; cependant, une erreur de copiste est tout à fait possible, étant donné la thématique du vers et la fréquence, assez importante, de la *unctura celer volatus*.

2. Même formulation chez Raoul Tortaire, *Hymn. Maur.* 217 : *Carnifex atrox sibi jussa complet*.

3. Formulation proche chez Alfano, *Carm.* 38, 67 : *Et velut solis radio sub uno / Omnia cernis*.

Spargitur felix celebri per orbem  
Fama volatu. 16

Fracta restauras prece præpotenti,  
Frangis oblatum cruce mortis haustum,  
Currit ignarus monachus per undas  
Patre jubente. 20

Verberas fratrem, fugit hostis atrox,  
Ad manus ferrum redit e profundo,  
Præcipis rupi, vomit illa rivos  
Arva rigantes. 24

Ales agrestis sibi jussa complet,  
Lora constricti, pie, visa solvis,  
Conspicis mundum radio sub uno  
Raptus ad astra. 28

Mortuum vitæ revocas precando,  
Corda multorum penetras, propheta,  
Cernis ad cælos animas levare,  
Clarificatus. 32

Laudet exultans, Deitas creatrix,  
Te chori nostri júbilus perhennis,  
Quem poli jungas superis choreis,  
Quæsumus omnes. Amen. 36

15 *celebri A* : *celeri C F<sup>1</sup> Clun. Patr. Anal.* || 25 *jussa A F<sup>1</sup> Clun. Bibl. Anal.* : *villa C* || 36 *amen om. C Anal.*

X.

*HYMNUS IN TRANSLATIONE <ET ILLATIONE>  
SANCTI BENEDICTI*

HYMNE DE LA TRANSLATION  
ET DE L'ILLATION DE SAINT BENOÎT

HYMNUS IN TRANSLATIONE <ET ILLATIONE>  
SANCTI BENEDICTI (*CLARIS CONJUBILA...*)

Walther 2838c, *R.H.* 3349 et 3350.

SOURCES. — *A* (64-64<sup>v</sup>), *C* (168), *F*<sup>1</sup> (175), *F*<sup>2</sup> (27).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1350-1351; *P.L.* col. 1020; *A.H.* 48, p. 241-242; A. de Wion, *Lignum vitæ...*, t. II, p. 221, même remarque que pour l'hymne précédent; J. Clichtove, *Elucidarium ecclesiasticum...*, f. 58<sup>v</sup> : même remarque également; Hermann Adalbert Daniel, *Thesaurus hymnologicus : sive hymnorum, canticorum, sequentiarum, collectio amplissima*, 5 t., Halle, 1855-1856, t. IV, p. 333-334, édite un texte très fautif sans citer sa source; *Officia propria...*, t. I, p. 7 et t. 3, p. 81 (*n.v.*); *Hymni de Tempore et Sanctis...*, p. 143 et 188 (*n.v.*); G. Constable, *The Letters...*, vol. I, p. 320 (notes au vol. II, p. 183), et J. Martin, dans *Peter the Venerable : Selected Letters...*, p. 70-71, mêmes remarques que pour l'hymne précédent; *Antiphonale Romanum...*, t. II, p. 582-583, aux « matines » du 11 juillet, *ad libitum* pour la Congrégation de Solesmes en France : ne restent que les deux premières et les deux dernières strophes, et le texte est peu ou pas établi; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 214-216, donne une traduction sur le texte des *A.H.*<sup>1</sup> — U. Chevalier, aux numéros cités, donne une liste importante de livres liturgiques du xvi<sup>e</sup> au xix<sup>e</sup> siècle.

1. Dans ce recueil suit un troisième hymne à saint Benoît, attribué par erreur, p. 212, à Pierre le Vénérable : il est de Pierre Damien, cf. *A.H.* 48, p. 41-42 et l'éd. de M. Lokrantz, p. 97-98.

BIBLIOGRAPHIE. — Luc d'Achery et Jean Mabillon, *Acta sanctorum ordinis s. Benedicti in sæculorum classes distributa*, 6 t. en 9 vol., Paris, 1668-1701, sæc. IV, 2, p. 344, citent deux strophes et les rapprochent du récit des mêmes miracles par Raoul Tortaire; A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 56 et 58; J. Leclercq, *Pierre le Vénérable...*, p. 272-273; Id., *L'amour des lettres...*, p. 228; J. Evans, *Monastic Life...*, p. 110.

ATTRIBUTION. — Par *A*, *C* et l'*Epist.* 124.

FORME. — Sept strophes asclépiades de type A (trois asclépiades et un glyconique), avec des rimes à l'occasion, sans élisions. La licence la plus curieuse est *Illicō*, au v. 19 : Pierre le Vénérable, comme ses contemporains, se fonde sur Bède pour qui les adverbes en -o ont leur terminaison commune; on en trouve des exemples déjà chez Ausone. La césure n'est pas respectée au v. 2, afin de faire entrer le nom de saint Benoît dans le vers; mais pour les noms propres c'est une licence courante.

NOTE. — Pour la datation et les circonstances, voir l'hymne précédent.

D'après Jean Deshusses et Jacques Hourlier<sup>1</sup>, le terme d'*Illation* n'apparaît dans les usages liturgiques qu'à la fin du xii<sup>e</sup> siècle : le titre de cet hymne dans *C* et dans la *Lettre* 124<sup>2</sup> vieillit l'emploi du mot d'un demi-siècle.

Sur l'interprétation du miracle du navire naviguant seul, mythe récurrent dont le dernier avatar est le Hollandais volant, on pourra voir les interprétations contradictoires de J. Hourlier<sup>3</sup> et de Phillips Barry<sup>4</sup>.

1. Jean Deshusses et Jacques Hourlier, « Saint Benoît dans les livres liturgiques », dans *Studia monastica*, 21, 1979, p. 143-204; Jacques Hourlier, « La Translation d'après les sources narratives », *ibid.*, p. 214-239; voir surtout les p. 179-183 dans le premier article, et les pages 233-234 dans le second.

2. *Epist.* 124, p. 318, vers la fin.

3. Dans le dernier article cité n. 1, p. 234.

4. Phillips Barry, « The Magic Boat », dans *The Journal of American Folk-Lore*, 18, 1915, p. 195-198, qui fait un relevé intéressant de miracles semblables dans l'hagiographie médiévale.

## X.

HYMNE DE LA TRANSLATION  
ET DE L'ILLATION DE SAINT BENOÎT<sup>1</sup>

Exulte, ô France, en clairs chants :  
Ta joie est dans les os de notre père Benoît ;  
Heureuse es-tu, enfouis dans ton propre sein,  
De conserver les célèbres ossements !

Il avait brillé de ses miracles sur l'Italie ;  
Mort de corps, il rayonne sur les Français,  
Il brille plus encore des signes de son tombeau,  
Eclairant sa nouvelle patrie :

Il rappelle les actes des anciens prophètes,  
Mort, il ordonne ce qu'il veut à la mort,

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 350.

## X.

HYMNUS IN TRANSLATIONE <ET ILLATIONE>  
SANCTI PATRIS NOSTRI BENEDICTI

Claris conjubila, Gallia, cantibus :  
Lætaris Benedicti patris ossibus ;  
Felix quæ gremio condita proprio  
Servas membra celebria !

4

Miris Italiæ fulserat actibus,  
Gallos irradiat corpore mortuus,  
Signis ad tumulum crebrius emicat  
Illustrans patriam novam :

8

Hinc vatium veterum facta resuscitat,  
Morti quod libuit mortuus imperat,

*A C F<sup>1</sup> F<sup>2</sup> Clun. Patr. Anal.*

*Tit.* item ymnus in translatione ejusdem *A*, sequitur hymnus alius de translatione simul et illatione ejusdem patris alterius metri, propter tædium cantantium *C*, hymni in honore sancti patris benedicti *F<sup>1</sup>* in quo hic hymnus anteponitur præcedenti, sine titulo *F<sup>2</sup>*, de translatione simul et illatione ejusdem patris, alius hymnus *Clun. Patr.*, de translatione et illatione ejusdem hymnus *Anal.* || 1 conjubila *A F<sup>1</sup> F<sup>2</sup> Clun. Patr. Anal.* : cum jubila *C* || 2 lætaris *A C F<sup>1</sup> F<sup>2</sup>* : læteris *Clun. Patr. Anal.* || 5 italiæ *A C Clun. Patr. Anal.* : ithaliæ *F<sup>1</sup> F<sup>2</sup>* || 7 tumulum *A C F<sup>1</sup> F<sup>2</sup> Patr. Anal.* : tumultum *Clun.* || 9 hinc *A C F<sup>1</sup> Clun. Patr. Anal.* : inc *F<sup>2</sup>* || 9 resuscitat *A C F<sup>1</sup> Clun. Patr. Anal.* : resucitat *F<sup>2</sup>*.

De ses propres ossements il réveille un défunt ;  
Ah ! quelle étonnante puissance<sup>1</sup> !

La nef va sur le fleuve sans rameur,  
Elle fend les glaces d'un élan incroyable :  
Portant les restes d'un saint en remontant le fleuve,  
Elle repousse les eaux.

Le sol, lorsqu'il le sentit tiré du fleuve,  
N'ayant cure des frimas de la saison des gelées,  
Se revêt de toutes parts soudain de fleurs nouvelles,  
Changeant la face de la terre.

Toi qui habites à présent les cieus, ô le meilleur des pères,  
Emplis tes serviteurs des règles divines ;  
En leur donnant de monter par l'étroit chemin<sup>2</sup>,  
Accorde-leur les règnes éternels.

Toute-puissance qui régniez sur tous<sup>3</sup>,  
Qui du siège des cieus voyez tout,  
Recevez en bien les chants de vos psalmistes  
Qui vous prient de leurs vœux, de leur voix. Amen.

Extinctum propriis ossibus excitat ;  
O quam mira potentia ! 12

Navis per fluvium nat sine remige,  
Mirando glaciem desecat impetu ;  
Sancti membra ferens obvia flumini,  
Undas retro reverberat. 16

Eductum fluvio sensit ut arida,  
Non curans gelidi frigora temporis,  
Vestit cuncta novis ilico floribus,  
Mutata facie soli. 20

Jam cælo residens, o pater optime,  
Divinis famulos imbue regulis ;  
Angustum per iter scandere largiens,  
Dona regna perhennia. 24

Cunctorum dominans Omnipotentia,  
Quæ de sede poli conspicias omnia,  
Psallentum placide suscipe cantica  
Votis, voce precantia. Amen. 28

1. Cf. IV Reg. 13, 20-21.

2. Cf. Judith 4, 6 ; Matth. 7, 13-14.

3. Possible réminiscence de Paulin de Nole, *Carm.* 31, 57-58 : ... *Cunctos et corpore in uno / Cunctorum Dominus suscipiens famulus.*

11 excitat *A C F<sup>1</sup> Clun. Patr. Anal.* : suscitât *F<sup>2</sup>* || 17 ut *A F<sup>1</sup> F<sup>2</sup> Clun. Patr. Anal.* : nunc *C* || 19-28 om. *F<sup>2</sup>* || 28 amen om. *C Anal.*

XI.

*RHYTHMUS DE VITA SANCTI HUGONIS*

POÈME RYTHMIQUE SUR LA VIE DE  
SAINT HUGUES

## RHYTHMUS DE VITA SANCTI HUGONIS

Walther 8524a, *R.H.* 8141 (et 5249 à partir d'*Edocet subditos*).

SOURCES. — *A* (8<sup>v</sup>), *C* (223<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1351-1352; *P.L.* col. 1020-1022; *A.H.* 48, p. 252-253; *Officia propria...*, t. II, p. 67 (*n.v.*); *Hymni de Tempore et Sanctis...*, p. 169 (*n.v.*); *Antiphonale Romanum...*, t. II, p. 565-566, probablement d'après les précédents; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 238-242, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — 72 vers à rimes plates (certains sont à l'occasion léonins), de type *bpp* + *bpp*. C'est l'une des imitations de l'asclépiade<sup>1</sup>; les dissyllabes ne sont présents à la coupe qu'occasionnellement et ont alors leur première syllabe brève : *pater*, v. 1, *latet*, v. 3, *Maria*, v. 60 (encore une fois proparoxyton); seule exception à la pénultième brève, le v. 46 a *Quæ dentūr dat*, mais l'accent est de toute façon sur l'antépénultième. Le rythme interne n'est pas stable; le grand nombre de cas douteux ne permet pas de mener une étude concluante.

Un usage hérité de *B.C.* veut que ce *rhythmus* soit présenté en quatrains, mais rien ne le fonde ni dans *A* ni dans *C*; le sens et la rime invitent plutôt à réunir les vers par deux.

NOTES. — Il s'agit bien plus, comme le dit le manuscrit d'Anchin, d'un *rhythmus de vita s. Hugonis* que d'un hymne

pour la fête de saint Hugues, Hugues I<sup>er</sup> de Semur : il semble probable qu'il n'a pas eu, du moins au départ, de vocation proprement liturgique : l'absence de doxologie<sup>1</sup> et de notation musicale, et, dans une très moindre mesure, d'*Amen* final, sont des arguments dans ce sens.

Enfin, il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'une pièce de jeunesse, bien que l'on ne puisse, comme pour d'ailleurs la quasi-totalité de la poésie de Pierre le Vénérable, proposer une datation. On ne retrouve pas ici la richesse des proses mariales ou la perfection de forme des hymnes pour saint Benoît.

1. D. Norberg, *Introduction...*, p. 99.

1. Solesmes, qui tronque d'ailleurs largement le poème, a ajouté une doxologie étrangère à la pièce.

XI.  
POÈME RYTHMIQUE SUR LA VIE DE  
SAINT HUGUES, ABBÉ DE CLUNY

Hugues, père aimant, célèbre en ses aïeux,  
Est plus encore célèbre par la grâce de ses vertus ;

Encore enfermé dans le sein de sa mère,  
Un prêtre immole l'hostie pour l'enfant :

Signe, dans le calice, d'un grand miracle,  
On discerne l'image de cet enfant.

Si vous voulez savoir ce que j'en pense,  
L'hostie signifie qu'il sera lui-même hostie.

Cet enfant naît ; né, on l'élève ;  
Il prend les forces selon l'ordre de son âge ;

Une fois atteintes les forces d'un corps juvénile,  
D'une étude ardente il se consacre aux vertus.

XI.  
RYTHMUS DE VITA SANCTI HUGONIS  
ABBATIS CLUNIACENSIS

Hugo, pius pater, clarus prosapia,  
Extat præclarior virtutum gratia ;

Clausus adhuc latet matris in utero,  
Immolat hostiam sacer pro puero : 4

Index in calice magni miraculi,  
Imago cernitur ipsius parvuli.

Si quærat aliquis quid inde sentiam,  
Præsignat hostia futurum hostiam. 8

Hinc puer nascitur et natus alitur,  
Ætatis ordine vires assequitur ;

Corporis viribus sat juvenilibus,  
Ardenti studio studet virtutibus. 12

*A C Clun Patr. Anal. — sine cantu*  
*Tit. rithmus ejusdem de vita sancti hugonis, abbatis clunia-*  
*censis A, ejusdem petri venerabilis rithmus de sancto hugone,*  
*abbate cluniacensi C, de sancto hugone, abbate cluniacensi,*  
*rhythmus (rythmus Clun.) Clun. Patr. Anal. || 8 futurum A :*  
*futura C Clun. Patr. Anal.*

Il rejette le siècle et ses joies,  
Sachant bien vite que toutes choses périssent ;

Il renonce au monde, il s'unit à Dieu :  
Fuyant ainsi la terre, il approche les cieus.

Inspiré ensuite de l'Esprit divin,  
Le cœur changé, il change sa manière de vivre<sup>1</sup> :

Il demeure dans la bergerie du maître,  
Parmi les brebis du Christ la plus grande brebis<sup>2</sup>.

Il suit avec empressement les ordres du Pasteur,  
Il n'omet rien de ce qu'ordonne la Règle.

Il piétine l'orgueil à grands frais,  
Vainc dans la sagesse la méchanceté<sup>3</sup>.

Il reçoit la sainte faim de justice,  
Suit la bienheureuse pauvreté du Christ<sup>4</sup>.

Croissant en vertus avec le temps,  
Il est objet d'admiration aux vieillards eux-mêmes<sup>5</sup>.

Déjà mort pour le monde, il montre aux mortels  
Qu'il vit, sainte opération, pour le Christ.

Puis le pasteur meurt, la brebis est préposée ;  
Il remplit avec zèle le rôle du pasteur.

Il éduque ses sujets en parole et en acte,  
Exemple du bien donné à tous ;

Sans pitié pour le crime, avec miséricorde,  
Il calme les deux parties, se fait juge équitable.

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 350-351.

Contempnit sæculum et ejus gaudia,  
Cognoscens omnia cito labentia ;

Mundo renuntiat, se Deo sociat :  
Sic terram fugiens, cælis appropriat. 16

Divino postmodum afflatus Spiritu,  
Mutato pectore mutatur habitu :

Inter dominica manet ovilia,  
Christi cum ovibus ovis egregia. 20

Pastoris nutibus obœdit sedula,  
Nil horum præterit quæ jubet regula.

Forti conamine calcat superbiam,  
In sapientia vincens malitiam. 24

Tulit justitiæ sanctam esuriam,  
Beatam sequitur Christi pauperiem ;

Processu temporis crescens virtutibus,  
Ipsis apparuit mirandus senibus. 28

Mundo jam mortuus, Christo se vivere  
Sancto mortalibus demonstrat opere.

Hinc pastor moritur, ovis præficitur ;  
Pastoris strenue vices exsequitur. 32

Edocet subditos verbis et actibus,  
Se donans specimen bonorum omnibus ;

Dirus ad scelera, misericorditer  
Utrumque temperans, fit æquus arbiter. 36

16 cælis *A C Clun. Patr.* : cælo *Anal.* || 16 appropriat *A Clun. Patr. Anal.* : appropriat *C.*

En sage médecin, il embaume les plaies,  
 Ampute les membres pourris que le salut rejette<sup>1</sup>.

Son siège supérieur ne l'exhaussa pas,  
 Puisque d'esprit il est inférieur à tous ;

Le Maître des doux, Père des humbles<sup>2</sup>,  
 Place cet humble-ci là où sont les plus grands.

Par don de l'Esprit, la sainteté augmente,  
 Et, perfection de la loi, la charité ne manque pas<sup>3</sup>.

Les pauvres sont nourris par un esprit prévenant,  
 Ce qui est donné, c'est Dieu qui le donne d'une main  
 [généreuse,

La pauvreté du Christ — des pauvres — est habillée,  
 Le cumul des bonnes œuvres croît<sup>4</sup>.

Celui-ci, plus que les anciens pères,  
 Enrichit le vénérable monastère de Cluny.

Par son soin, la piété grandit,  
 Comme grandit le nombre des frères réunis.

Cette maison, le Seigneur la comble de biens :  
 Il indique ainsi combien il aime Hugues.

Bienheureuse la servitude qui prépare un tel revenu !  
 C'est en servant que l'homme soumis à Dieu commande.

Il ne se satisfait pas de l'étude de la pratique,  
 Mais tend au loisir d'une vie contemplative<sup>5</sup> ;

Il remplit avec soin l'office de Marthe,  
 Mais écoute avec Marie les paroles du Christ<sup>6</sup>.

1-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 351.

Ut prudens medicus perungit languida,  
 Quæ salus abicit præcidit putrida.

Non illum extulit sedes superior,  
 Qui mente permanet cunctis inferior ; 40

Magister mitium, Pater humilium,  
 Locat hunc humilem loco sublimium.

Ex dono Spiritus augetur sanctitas,  
 Legis perfectio non deest, caritas. 44

Aluntur pauperes mente promptissima,  
 Quæ dentur dat Deus manu largissima,  
 Vestitur nuditas Christi vel pauperum,  
 Accrescit cumulus bonorum operum. 48

Hic venerabile Cluniacensium  
 Plus priscis patribus ditat cœnobium.

Illius studio crevit religio,  
 Crevit et numerus fratrum collegio. 52

Hanc domum Dominus rebus amplificat :  
 Sic quantum diligit Hugonem indicat.

Beata servitus tot parans redditus !  
 Dum servit imperat vir Deo subditus. 56

Non tantum studio contentus practicæ,  
 Intendit otio vitæ theoreticæ ;

Marthæ sollicitus implet officium,  
 Audit cum Maria Christi colloquium. 60

37 perungit *A C Clun. Patr.* : perugit *Anal.* || 57 practicæ *A C Anal.* : practico *Clun. Patr.*

Avec Léa il donne à Dieu des fils en nombre,  
Et les met dévotement au service de Dieu ;

Avec Rachel, stérile mais belle de visage,  
Il explore les cieux d'un œil perçant<sup>1</sup>.

Au silence continu il associe la lecture,  
Son oraison fervente ne manque pas de larmes.

De fréquents sacrifices le sanctifient ;  
Quand il offre le Sacrifice, il est lui-même l'hostie.

Qu'ajouterai-je encore à ses œuvres,  
Qui brillent plus que tous les astres ?

Car ses œuvres sont comme les astres,  
Qui restent innombrables par leur abondance.

1. Cf. Gen. 29-31. L'allusion du v. 64 est incompréhensible au lecteur moderne, qui lit la Bible d'après l'hébreu, Gen. 29, 17 (trad. de la *Bible de Jérusalem*), « Les yeux de Léa étaient doux, mais Rachel avait belle tournure et beau visage », c'est-à-dire que la seule beauté de Léa, face à la perfection de sa sœur, était dans ses yeux. La vulgate présentait la comparaison de manière plus radicale, *Lia lippis erat oculis, Rachel decora facie et venusto aspectu*, « Léa avait les yeux chassieux, Rachel avait beau visage et belle tournure ». La tradition tardo-antique et médiévale, complétant l'opposition entre les deux sœurs, concluait de ce verset que Rachel avait, elle, le regard perçant.

Cum Lia filios Deo multiplicat  
Quos Dei cultibus devotus applicat ;

Cum Rachel, sterili sed pulchra facie,  
Subtili cælica rimatur acie.

64

Jugi silentio jungitur lectio,  
Non deest lacrimis fervens oratio.

Sacrant frequentia hunc sacrificia,  
Quæ dum sacrificat, ipse fit hostia.

68

Quid addam amplius ejus operibus,  
Cum hæc plus niteant cunctis sideribus ?

Nam ejus opera sunt velut sidera,  
Quæ propter numerum manent innumera.

72

66 non *A Anal.* : nec *C Clun. Patr.* || 69 quid *A* : quæ *C Clun. Patr. Anal.* || 72 explicit rithmus de sancto hugone *add. C.*

XII.

*HYMNUS DE SANCTA MARIA MAGDALENA*

HYMNE DE SAINTE MARIE MADELEINE

## HYMNUS DE SANCTA MARIA MAGDALENA

Walther 10562c, *R.H.* 10910.

SOURCES. — *A* (9), *C* (214).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1349-1350; *P.L.* col. 1019; *A.H.* 48, p. 242-243; J.-J. Bourassé, *Summa aurea...*, t. 3, 1685 (*n.v.*); Marie Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Mâcon et Chalon*, Paris-Autun, 1883, p. 348, donne les deux premières strophes d'après *B.C.*; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 185-186, donne une traduction sur le texte des *A.H.*

BIBLIOGRAPHIE. — Etienne-Michel Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, 2 t., Paris, 1865, t. I, col. 213, mentionne l'hymne en question, d'après *B.C.*, et indique que Pierre le Vénérable fond en une seule personne la Madeleine et la pécheresse repentie; D. Norberg, *Introduction...*, p. 84, comme exemple.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — Huit quatrains de quatre tétramètres dactyliques catalectiques<sup>1</sup> rimés *aabb*.

NOTES. — Il serait tentant de penser que cet hymne a été composé durant le passage de Pierre le Vénérable à Vézelay, où son frère était prieur, donc entre 1115 et 1120<sup>2</sup>; rien ne

permet toutefois de l'affirmer si ce n'est la faiblesse relative de la poésie.

Bien que la mélodie ne nous ait pas été transmise, le titre, la doxologie et l'*amen* final indiquent clairement la vocation liturgique de cette pièce. Peut-être ne s'agissait-il que d'un délassement, effectué à Vézelay, et non d'une véritable composition appelée à être utilisée en liturgie; cette absence de la musique est aussi un argument contre un Pierre le Vénérable compositeur.

1. Le tétramètre dactylique catalectique ne correspond pas au vers alcmannien, comme l'affirme par erreur D. Norberg; l'alcmannien est au contraire un tétramètre dactylique acatalectique.

2. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 257.

XII.

HYMNE DE SAINTE MARIE MADELEINE

C'est des mérites de Marie Madeleine  
Que brille ce grand jour de fête ;  
Qu'en ce jour donc les chœurs des anges et des hommes  
Chantent le Maître de Marie<sup>1</sup>.

Libérée de la prison corporelle,  
Illuminée de la lumière des astres,  
Elle quitte les ténèbres de l'exil  
Et s'en va aux demeures éthérées.

Le Christ se l'associe  
Et la place dans la citadelle paternelle,  
Donnant aux misérables l'espoir du pardon  
Quand il le donne dans sa pitié à Marie.

Car de ses larmes elle avait lavé  
Les pieds du Seigneur à grands flots<sup>2</sup>,  
Lavant ainsi tous ses crimes  
Et expiant toutes ses vaines joies en pleurant.

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 351.  
2. Cf. Luc. 7, 37.

XII.

HYMNUS DE SANCTA MARIA MAGDALENA

Magdalenæ Mariæ meritis  
Magna dies micat et celebris ;  
Laudet in hac Mariæ Dominum  
Angelicus chorus ac hominum. 4

Carcere libera corporeo,  
Splendida lumine sidereo,  
Deserit exilii tenebras  
Atque domos adit æthereas. 8

Christus eam sibi consociat  
Et Genitoris in arce locat,  
Spem miseris tribuens veniæ,  
Dum miserans dat eam Mariæ. 12

Namque pedes Domini lacrimis  
Laverat hæc lacrimando nimis,  
His sua crimina cuncta lavans  
Vanaque gaudia flendo pians. 16

*A C Clun. Patr. Anal. — sine cantu*  
*Tit. ymnus ejusdem de sancta maria magdalena A, hymnus ejusdem in honore sanctæ mariæ magdalenæ C, in honore sanctæ mariæ magdalenæ hymnus Clun. Patr., hymnus de sancta maria Anal. || 6 splendida A Anal. : splendido C Clun. Patr. || 11 veniæ A C Clun. Patr. Anal. : veni C.*

Elle mérita de les essuyer de ses cheveux,  
Et ne fut pas moins digne de les oindre.  
Elle donne des baisers aux pieds du Seigneur :  
Lui, il lui donne son pardon.

Ainsi, Marie, prie Dieu,  
porte jusqu'à lui nos prières ;  
Ceux qui sont alourdis<sup>1</sup> du poids de leurs fautes,  
Qu'il les décharge et les élève aux cieux.

Qu'il soit favorable aussi aux prières du peuple,  
Se souvenant de ton service rendu ;  
Qu'il lui accorde la joie avec ceux d'en haut  
Et lui donne le bien qui ne connaît pas de fin.

Gloire, louange, ô Christ aimant, à vous,  
À l'Esprit et à Dieu le Père,  
Qui, élevant Marie au-dessus des astres,  
La faites la voisine des habitants du ciel. Amen.

1. La leçon *quo* issue de l'éd. *princeps* est recevable, mais moins limpide que celle du manuscrit d'Anchin.

Tergere crinibus hos meruit,  
Nec minus ungere digna fuit.  
Oscula dat Domini pedibus  
Atque sibi veniam Dominus. 20

Ergo, Maria, precare Deum,  
Nostra precata ferens ad eum,  
Pondere quos scelerum gravidos  
Exonerans levet ad superos ; 24

Annuat et precibus populi,  
Obsequii memor ipse tui,  
Gaudia cum superis tribuens  
Dansque bonum sine fine manens. 28

Gloria, laus, pie Christe, tibi,  
Spirituique Deoque Patri,  
Qui super astra levans Mariam  
Cæligenis facis hanc sociam. Amen. 32

23 quos *A* : quo *C Clun. Patr. Anal.* || 26 obsequii *A Clun. Patr. Anal.* : obsequi *C* || 32 amen *om. C.*

XIII.

<*CARMEN APOLOGETICUM*>

POÈME APOLOGÉTIQUE

## <CARMEN APOLOGETICUM>

Walther 1719a.

SOURCES. — *A* (5-7), *C* (f. non num.).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1337-1344 et *P.L.* col. 1005-1012, puis (à partir du vers 399) A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 54-55.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wilmart, *op. cit.*, p. 53-55, édite la fin jusqu'alors inconnue du poème et dresse un appareil critique du reste; Caspar von Barth, *Adversariorum commentariorum libri LX*, Francfort, 1624, l. 55, c. 10, col. 2606, donne quelques commentaires sur l'expression *medius locus* du v. 42; M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur...*, t. III, p. 141-142 donne une analyse détaillée; E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, p. 201-205, détaille quelques points d'analyse littéraire; J. Szövérfy, *Secular Latin Lyrics...*, vol. II, p. 404-406, donne une analyse détaillée; P. Bourgain, « La poésie à Cluny... », p. 552-553, en donne une autre.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — 230 distiques élégiaques, non rimés, très proches des règles classiques. Les licences sont assez rares : une élision — considérée comme une licence par les poètes médiévaux — au v. 369; les allongements à la coupe sont ce qu'il y a de plus fréquent, on en compte sept (aux v. 57, 73, 133, 165, 301, 304, 403). Celui du v. 304 pose un problème parce qu'il se trouve dans un pentamètre, où, *a priori*, le pied à la coupe étant déjà catalectique, c'est interdit; mais la licence est fréquente au XII<sup>e</sup> siècle. Ce vers a été rapi-

dement corrompu, seul le ms. d'Anchin donnant la leçon *effusus*; l'autre, *effusu*, brise d'une part la construction et de l'autre obligerait à un hiatus (*effusu hunc*) assez maladroit, et dont nous n'aurions pas d'exemple ailleurs chez Pierre le Vénérable. Quelques autres cas témoignent de la modernisation des règles anciennes au moyen âge : *spiritūs*, v. 22, au génitif, voit sa finale abrégée comme assez souvent dans les proparoxytons ; *scribendō*, v. 257, comme gérondif, soulève un sujet éminemment débattu chez les spécialistes, mais c'est le seul cas où un gérondif à l'ablatif ait sa terminaison longue chez Pierre le Vénérable ; enfin, *ōbex*, v. 439, n'est pas classique mais étymologiquement juste (*objex*) : Sidoine Apollinaire, entre autres, l'utilise avec la même quantité et à la même position (*Carm.* 2, 5, 489). Les mots grecs ont une quantité plus ou moins fidèle à leur étymologie : *philosophiā*, v. 29 (voir aussi le v. 414), est attesté mais tardivement ; *Ecclēsiā*, v. 134, est contraire à l'étymologie (*Ἐκκλησία*) mais attesté par exemple chez Fortunat ; *hȳperbole*, v. 409, est d'autant moins correct que le mot pourrait entrer dans le vers sans que la quantité de ses syllabes soit modifiée. Les noms propres bien connus ont leur quantité poétique habituelle, par exemple *Italia* et ses dérivés avec le premier *i* long ; les noms grecs et hébreux suivent des usages moins orthodoxes : *Ēphesus*, v. 311, pour Ἐφεσος.

Sans surprise, la coupe penthémimère est très largement majoritaire. Elle est assez souvent faible et doublée d'une hephthémimère ; on pourrait également voir dans ces cas une coupe trihémimère-hephthémimère (v. 61, 69, 131, 263, 275, 305, 343, 367, 399, 415, 421, 443, 455, 457) ou plus exceptionnellement une coupe au trochée second (v. 3, 33, 239, 269, 385 ; le v. 307 est l'exemple le plus probable de coupe au trochée second). Les vers 87, 197 et 203 ont une coupe triple de type A (trihémimère, trochaïque, hephthémimère) et le vers 91 de type B (avec la coupe centrale non plus entre les brèves du troisième pied mais entre le deuxième et le troisième pied). La rubrique, qui est probablement de Pierre de Poitiers, présente elle une coupe trihémimère-

hephthémimère indubitable. Sur 230 hexamètres, il en reste donc au minimum 206 ayant une véritable penthémimère : c'est en gros la proportion de Virgile. La coupure des pentamètres n'appelle aucune remarque.

Pierre le Vénérable maîtrise sa technique, prosodie et versification, bien mieux que ses contemporains, même s'il n'en exploite pas autant qu'il le pourrait les possibilités. Les chevilles restent assez nombreuses ; il s'agit plus d'un discours mis en vers avec quelques élans de nature poétique — très beaux il est vrai — que d'un ouvrage véritablement poétique.

NOTE. — Le titre de *Poème apologétique* n'est pas d'origine ; la rubrique du ms. d'Anchin n'est pas un titre mais plutôt un argument, comme le dit l'édition *princeps*. Celui que je propose par commodité présente l'avantage d'être, depuis André Wilmart, d'usage généralisé.

XIII.  
POÈME APOLOGÉTIQUE

*Le chef incomparable, prenant la défense de son poète, par ces traits-ci pourfend la rage de l'envie<sup>1</sup> :*

On me dit, jalousie dévorante<sup>2</sup>, que tu t'en prends à un poème sacré et critiques des mots écrits de la plume de Dieu. Mais, bien que ta volonté soit scélérate et mauvaise, elle qui te fait prendre ce qui plaît à tous pour un mal à ton encontre, c'est à peine si l'on peut me persuader de le croire de toi, et je ne crois pas que quelqu'un puisse penser aussi mal ; ce qui est comme un ruisseau limpide s'écoulant d'une source pure<sup>3</sup>, tu tentes de le troubler par ta fange. Mais que faire ? Je suis contraint de croire une rumeur véridique (10) qui confirme ses dires de preuves assurées. Ah ! scélérate, esprit à noyer au fond du Styx, qui vomit de son antre ses venins cruels<sup>4</sup> ! O Mânes du Tartare ! retenez une telle langue, qui

1. Cette rubrique est très certainement l'œuvre de Pierre de Poitiers.

2. Apostrophe traditionnelle depuis Martial.

3. Reprise d'une formule devenue classique après Prudence, *c. Sym.* 1, 632 : *O linguam miro verborum fonte fluentem.*

4. Cf. Pierre de Poitiers, *Paneg.* 322.

XIII.  
<CARMEN APOLOGETICUM>

*Egregius pro vate suo dux ipse perorans  
His jaculis rabidam confodit invidiam :*

Audio, livor edax, te sacrum rodere carmen  
Verbaque divino carpere scripta stilo.  
Sed scelerata licet tibi sit nequamque voluntas  
Commoda cunctorum qua tua dampna putas,  
Vix tamen id de te quisquam michi credere suadet, 5  
Nec quemquam tantum credo putare nefas ;  
Ut vitreum rivum puro de fonte fluentem,  
Temptaris cæno turbificare tuo.  
Sed quid erit ? Cogor veraci credere famæ  
Certis indiciis quæ sua dicta probat. 10  
Ha ! scelus, et Stygio mens submergenda profundo,  
Quæ vomit ex antro dira venena suo !  
Manes Tartarei ! talem compescite linguam  
Quæ, demens, potuit verba nefanda loqui ;

*A C Clun. Patr. et, pro ultimis 31 dist., W (cfr notitiam, et notam ad v. 398)*

*Tit. om. A, (p. venerabilis add. C) adversus calumniatores carmini sui petri pictaviensis defensio, cujus argumentum est C Clun. Patr., præsentis titulo Wilmart utebatur || Argumentum 2 rabidam C Clun. Patr. : rapidam A || 4 qua A : quam C Clun. Patr. || 7 fluentem A : manantem C Clun. Patr.*

a pu, dans sa démente, prononcer des paroles impies ; tirez-la du barathre de sa bouche<sup>1</sup> et coupez-la en morceaux, que la flamme dévoratrice la réduise vite en cendres ; étranglez sa gorge, porte d'une voix impie, et que son gosier se gonfle pour ne pas proclamer l'interdit. Crains d'être entendue<sup>2</sup>, ô voix indigne de résonner, (20) mieux vaut, à mon avis, que tu te meures et t'astreignes au silence. Pour qu'un tel bruit ne souille les oreilles des hommes, refuse-toi l'usage commun de l'esprit. Mais puis-je me faire le vengeur d'un tel crime, alors que la cause a besoin d'un juge plus menaçant ? Ou bien essaierai-je de compenser de mon calame fragile un crime que pourrait à peine érafler une griffe de fer ? Oh, ce n'est pas à moi seul que nuit cette injure commune, elle concerne surtout les grands hommes : vous, ô tenants principaux de la philosophie, (30) vous qu'elle élève dans ses propres lares ; vous, dis-je, qui êtes nourris et abreuvés à son sein, vous que de sa propre bouche elle abreuve des études sacrées, Nason, Flaccus, Maron, Stace, Lucain, Boèce, et toi, qui que tu sois, qui te consacres à la poésie, la griffe de cette jalousie menace de vous atteindre<sup>3</sup> et médite votre bannissement ; c'est vous en effet qu'elle blesse, elle qui ne craint pas de blesser celui que Calliope vous donna pour compagnon. Celui-ci, elle l'a mêlé, à rang égal, aux autres, (40) ne pouvant souffrir qu'il fût inférieur à quiconque : à celui-ci ce chœur sacré a concédé volontiers la chaire la plus élevée, lui donnant la place centrale<sup>4</sup>. Et ne t'étonne pas que les suivants égalent les premiers : le temps ne peut en aucune manière amoindrir

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 351.

2. Il existe un parallèle avec Vital de Blois, *Aul.* 387 : *Nunc vocem, velut audiri timeatque velitque, / Tollit...*, mais il est possible qu'il soit fortuit.

3. Voir *Notes complémentaires*, p. 351.

4. Cf. *Luc.* 2, 46.

Oris de baratro tractam per frustra secate, 15  
 De qua mox faciat flamma vorax cinerem ;  
 Infandæ vocis fauces artate meatus,  
 Et tumeat guttur, ne sonet illicita.  
 Audiri timeas, o vox indigna sonare,  
 Consulo deficias teque silendo premas. 20  
 Humanas strepitus ne talis polluat aures,  
 Communes usus spiritus ipse nega.  
 Sed nunquid fieri tanti queo criminis ultor,  
 Cum mage districto iudice res egeat ?  
 Aut fragili calamo crimen temptabo piare 25  
 Ungula quod ferri radere vix poterit ?  
 Nec michi communis nocet hæc injuria tantum,  
 Sed magis egregios respicit illa viros :  
 Vos, o præcipui cultores philosophiæ,  
 Quos eadem propriis educat in laribus ; 30  
 Ejus vos, inquam, pasti potique papilla,  
 Quos proprio studiis imbuit ore sacris,  
 Naso, Flace, Maro, Stati, Lucane, Boeti,  
 Et quicumque tuum carmine comis opus,  
 Hujus livoris vos tangere mucro minatur, 35  
 Hic et de vestro cogitat exitio ;  
 Vos etenim lædit, qui lædere non timet illum  
 Quem vobis socium Calliopea dedit.  
 Hunc inter reliquos æquali sorte locavit,  
 Impatiens ut sit cuilibet inferior : 40  
 Huic sacer ille chorus concessit sponte cathedram  
 Sublimem, medio dans residere loco.  
 Nec ne mireris primis æquare sequentes :  
 Nil tempus meritis demere jure potest,  
 Nec senibus juvenes sibi displicet æquiparari ; 45

15 frustra *A Clun. Patr.* : frustra *C.*

les mérites, et il ne lui déplait pas de rendre égaux les jeunes aux vieux ; car la gloire du père est un fils sage<sup>1</sup>. Ce jeune homme, nous le faisons donc l'égal des vieillards, celui-là que la Muse fait le pair de ses pères, car la langue ancienne des pères (50) ne montre nulle splendeur, nul poids ni nulle raison supérieurs à lui : la lumière chatoie dans ses mots, sa phrase est pleine de sens, et il ne sépare pas la beauté et le sens ; il exalte de ses louanges ce qu'il faut élever, rabaisse ce qu'il faut rabaisser, ne dit pas ce qu'il faut taire, ne tait pas ce qu'il faut dire. Il pleure quand il faut pleurer, se réjouit quand les succès y invitent<sup>2</sup>, rendant toutes choses conformes à leur office. Il a appris à écrire de telle sorte que l'on croit qu'il peint toutes choses<sup>3</sup> : nulle technique, nulle couleur ne lui manque ; les mots en vérité résonnent, mais les choses ont l'air de gagner en être : (60) une belle image représente un homme comme s'il était vivant. Les yeux ravissent cela aux oreilles, l'on voit ce que l'on entend, et nul ne peut le lire sans être admiratif. Sa plume multicolore, en mélangeant des couleurs variées, fait vite rutiler les ombres de la mer. Toutes choses s'adaptent au sujet choisi, et nul n'a jamais pu dire mieux ce qu'il dit. Heureux sujet, rendu sublime par un si grand honneur, toi que la Muse d'en haut a daigné traiter ! Tu étais vil<sup>4</sup>, malingre, malade, en un mot gisant, (70) mais, ce que tu as de louable, une langue dorée te l'a donné ; et qu'au-dessus de toi la lyre de personne n'ose se placer, car jamais mélodie n'a chanté plus agréablement quoi que ce soit ! Et parce que l'on ne voit rien de mieux en aucun chant, qui ne reçoit pas cela perd tout à la fois. Que vous restera-t-il de sûr au monde, poètes, si, lui, on le chasse d'une place aussi bien fortifiée ? Mais je ne veux pas

1-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 351.

4. Reprise de Martial, 9, 99, 7 : *Vilis eras, fateor...*

Gloria namque patris filius est sapiens.  
 Hunc igitur juvenem senioribus æquiperamus,  
 Hunc, quem Musa facit patribus esse parem,  
 Nam nil splendoris, nil ponderis aut rationis  
 Præfert plus isto lingua vetusta patrum : 50  
 Lux micat in verbis, gravis est sententia rebus,  
 Nec se dissociant aut decor aut gravitas ;  
 Laudibus extollit tollenda, premitque premenda,  
 Nec reticenda loquens, nec recitanda tacens.  
 Flet cum flere decet, gaudet cum prospera poscunt, 55  
 Reddens officio congrua quæque suo.  
 Scribere sic didicit, ut pingere cuncta putetur :  
 Non ars ulla sibi, non color ullus abest ;  
 Verba quidem resonant, sed res magis esse videntur :  
 Pulchra velut vivum fingit imago virum. 60  
 Auribus hæc oculi rapiunt, audita videntur,  
 Nec nisi mirari quisque legendo potest.  
 Pennula multicolor varios miscendo colores  
 Æquor adumbratum mox rutilare facit.  
 Omnia conveniunt assumptæ materiei, 65  
 Nec quisquam melius dicta loqui potuit.  
 Felix materies, tanto sublimis honore,  
 Quam dignata fuit Musa superna loqui !  
 Vilis eras, tenuis, languens, et tota jacebas,  
 Sed quod laudis habes, aurea lingua dedit ; 70  
 Nec tibi cujusquam lyra se præponere temptet,  
 Nam numquam cecinit dulcius ulla melos !  
 Et quia nil melius in carmine cernitur ullo,  
 Hoc qui non recipit, cuncta simul perimit.  
 Quid vobis tutum remanebit in orbe, poetæ, 75  
 Si tam munito pellitur ille loco ?

75 quid *A C* : quod *Clun. Patr.*

me faire flatteur, dans les deux cas vous partagez la même fortune, qu'on loue le bon ou qu'on blâme le mauvais : si vous avez bien parlé, vous avez tous également bien parlé ; (80) si c'est mal, la faute retombe également sur votre culpabilité. Peut-on considérer qu'ils étaient dans l'erreur, ces si grands poètes que le grand amour<sup>1</sup> du monde a pour objets de sa vénération ? Mais ce ne sont pas eux, ce ne sont pas eux que l'on doit soupçonner d'erreur : quiconque pense ainsi se fourvoie grandement<sup>2</sup>. Or si l'on ne peut penser que de tels gens aient été dans l'erreur, qui pourra dire que leur pair ait été dans l'erreur ? Mais je vois le poison que tu gardes toujours dans ton sein, qui oppresse depuis longtemps ton cœur, jaloux<sup>3</sup> : prends garde de ne pas couvrir en silence un mal terrible, (90) de peur que ta peau, sous la pression de la peste, ne se déchire ! Dis-moi, je te le demande, dis-moi, et recrache vite la peste qui t'afflige, dis-moi, allégeant les secrets de ton cœur, dis-moi, dis-moi : quel est ce que tu tais<sup>4</sup> ? serait-ce la honte qui te retient, et crains-tu de prononcer à nouveau des paroles impies ? C'est bien, si tu le crains, n'importe qui juge que c'est une crainte salutaire, demande à ta propre bouche si c'est vrai. Tu nous rapportes des choses étonnantes<sup>5</sup>, notre jeune homme a composé des poèmes bien dignes de lui-même par de grands applaudissements, ô détracteur, et qui ne pourraient pas avoir plus d'éclat, (100) qu'il serait mal de vanter, si son évidence ne le faisait briller. Mais, à raison, rien de vicié ne plaît dans l'univers, et les poèmes viciés ne me plaisent donc jamais ; Ah ! rappelle à toi ces vilénies que ta vileté a vomies, et, pour qu'elles ne débordent pas, mets un fort verrou à ta gorge. Sans cela, ou bien tu mettras tout le monde en fuite

1-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 352.

5. Reprise de Calpurnius Siculus, *Egl.* 1, 31 : *Mira refers...*

Nec volo blandiri, par est fortuna duorum,  
 Sive probando bonum, vel reprobando malum :  
 Si bene dixistis, pariter dixistis uterque ;  
 Si male, culpa simul stringit utrumque reum. 80  
 An sentire licet tantos errasse poetas  
 Quos mundi venerans multus amor sequitur ?  
 Sed non sunt isti, non sunt errasse putandi :  
 Quod quicumque putat, desipit ille nimis.  
 At si fas non est tales errasse putare, 85  
 His errare parem dicere quis poterit ?  
 Sed video virus quod adhuc sub pectore servas,  
 Quod tibi jamdudum, livide, corda premit :  
 Unde cave dirum tacitus tolerare gravamen,  
 Ne tua rumpatur peste tumente cutis ! 90  
 Dic, rogo, dic, et qua premeris celer evome pestem,  
 Dic, secreta tui pectoris allevians,  
 Dic, dic : quid retices ? an forte pudore teneris,  
 Et metuis rursus verba nefanda loqui ?  
 Juste si metuis, favet isti quisque timori, 95  
 Sitne tamen verum quærit ab ore tuo.  
 Mira refers, juvenis compegit carmina noster  
 Plausibus immensis digna sui merito,  
 Æmula, nullius quæ possent esse nitoris,  
 Turpis adulandi, ni nota fuscet ea. 100  
 Sed nichil in rebus ratione placet vitiosum,  
 Hinc vitiosa michi carmina nulla placent ;  
 Ha ! revoca sordes quas sordidus evomuisti,  
 Neve fluant, forti guttura claude sera.  
 Si secus, aut nimio cunctos fœtore fugabis, 105

86 errare *C Clun. Patr.* : errasse *A* || 92 dic *A* : sic *C Clun. Patr.* || 96 sitne *Patr.* : sit ne *A C Clun.* || 99 *rubr.* objectio quod carmina redolebant adulationem *add. C (rubricas om. semper Clun. Patr.)* || 101 rebus *A* : rerum *C Clun. Patr.* || 103 ha *A C* : has *Clun. Patr.*

par l'excès de ta puanteur, ou bien tu forceras tout un chacun à se boucher les narines. Mais pour que tu ne risques pas de te plaindre que mes paroles te contraignent, reçois ce que je veux dire pour ta propre paix : explique-moi plus clairement, de grâce, ce vice dont tu parles, (110) et qui fait qu'une Muse viciée ne peut te plaire. Si c'est qu'elle a loué, ah ! combien ce délit tient-il ! combien d'hommes, et quels hommes, cette chaîne lie-t-elle ! Puissé-je moi aussi mériter d'être lié à cet heureux sort<sup>1</sup> qui a plus de charme à mes yeux que tous les jours, quand je me rappelle les sages et les poètes du monde qui composèrent de pleins livres de louanges. Tu m'opposeras peut-être une religion de mauvais aloi qui, à soi seule, a mené au délire des doctes. Or moi, je réprouve le manque de foi par lequel ils ont déplu (120) et n'en approuve pas moins ce par quoi ils furent sages, car la main habile sait bien cueillir la grappe tout en sachant prudemment se garder des épines<sup>2</sup> ; mais taisons tout cela : pour que se taisent tous les murmures, il suffit de dénombrer les chrétiens que le mérite a faits grands, la réputation célèbres de par l'univers, et que leur vie bienheureuse porta aux cieux. Ici, tu ne trouveras rien, fureur impie, à reprocher, rien que ta dent aiguë puisse ronger ; la vertu de ceux-ci te contraindra à te rendre sans conditions ; (130) sinon, si tu t'y refuses, alors tu n'en seras que mieux vaincu.

Que maintenant donc s'avancent d'abord les colonnes jumelles sur lesquelles se fonde la cour de Dieu sans craindre

1. Réminiscence très probable d'Hugues l'Orthodoxe, *Contra Manegold.* 54 (p. 431) : *Hildebrande, pari meruisti sorte ligari.*

2. Cette formule, proverbiale au moyen âge, provient d'Augustin, *In Joh.* 46, 6 (p. 401) : *Botrum carpe, spinam cave.*

Aut coges nares claudere quemque suas.  
Sed ne te verbis urgeri forte queraris,  
Accipe quod cupio dicere pace tua :  
Quid vitium dicas michi clarius exprime, quæso,  
Quo vitiosa tibi Musa placere nequit. 110  
Si quia laudavit, o ! quot tenet iste reatus !  
Quot quantosque viros ista cathena ligat !  
Hac ego promerear felici sorte ligari  
Qua michi nulla dies gratior esse potest,  
Si memorem mundi sapientes sive poetas 115  
Qui plenos laudum composuere libros.  
Oppones forsán reprobam michi religionem  
Qua sola docti desipuere viri.  
Ast ego perfidiam reprobo qua displicuere  
Nec minus iccirco quod sapuere probo, 120  
Namque perita manus sic uvam carpere novit  
Ut pariter spinam cauta cavere sciat ;  
Nunc tamen his tacitis, taceant ut murmura cuncta,  
Christicolas tantum dinumerare placet  
Quos magnos meritum, quos claros fama per orbem 125  
Fecit et ad cælos vita beata tulit.  
Hic nichil invenies, furor impie, quod reprehendas,  
Nil quod mordaci rodere dente queas ;  
Horum te virtus aut gratis cedere coget ;  
Aut, si nolueris, tunc mage victus eris. 130

JERONYMUS

Nunc igitur geminæ veniant in fronte columpnæ  
Fulta quibus casum non timet aula Dei ;

107 queraris *C Clun. Patr.* : quæraris *A* || 111 rubr. respon-  
sio : satisfaciendo per exempla. primo, gentilium poetarum  
*add. C* || 113 hac ego promerear *A* : cum quibus hac merear *C*  
*Clun. Patr.* || 118 qua : qui *a.c. A* || 122 cauta *A* : caute *C Clun.*  
*Patr.* || 129 coget *A* : cogit *C Clun. Patr.* || 131 rubr. secundo,  
doctorum christianorum *add. C, in quo cod. rubr. hieronymus*  
*præponitur versu 135.*

de s'écrouler ; ce sont les bienheureux Jérôme et Augustin, que la loi de l'Eglise ordonne de suivre comme une loi. Celui-là, de combien de louanges il porte aux astres sa chère Paule<sup>1</sup>, cela est apparent dans ses paroles insignes, et sa langue diserte répand ses vertus, de sorte que les mots ne laissent rien périr de ses mérites. Il ne lui suffit pas de chanter les louanges de cette femme après le cruel sépulcre (140) et d'accomplir ses vœux sur une mort pieuse : il la délassa souvent, alors qu'elle était en pleine santé, d'envois de petits ouvrages, n'hésitant pas à l'exhausser à ses propres yeux par la louange ; dans les saintes études, la fille suivit la mère, tenant de sa mère une âme semblable ; elle aussi, ne souffrant pas qu'elle restât cachée sous une sombre nuée, il veilla à l'illustrer dans ses écrits ; je parle là d'Eustochie, qui de son corps intouché offrit au Christ l'hospice virginal. À présent il faut que l'Eglise rappelle fréquemment Paule, (150) et que les leçons d'Eustochie ne résonnent pas moins souvent ! Jérôme jure ne pouvoir taire les louanges de ces deux femmes, et ne craint pas de déplaire par là à mon roquet ; parce qu'il écrivit les éloges des deux de leur vivant, que la jalousie le juge avec moi coupable<sup>2</sup>. Mais assurément grande est pour moi la louange d'une telle faute, qui me vaut d'être jugé coupable avec un tel complice. À présent, s'il faut rappeler un par un ceux qu'il loua, ce ne sont pas deux personnes, mais des peuples innombrables qui afflueront ; celui qui désire les connaître, qu'il ne coure pas à mes poèmes, (160) mais qu'il boive au cours large de la source sacrée ; plein d'amour et

1. Paule et sa fille Eustochie rencontrèrent Jérôme à Rome, par le biais de relations dans le cercle du pape Damase. Dédicataires de nombreuses œuvres du saint et destinataires d'autant de lettres, elles assurèrent à Bethléem la charge des monastères féminins liés au monastère masculin que Jérôme dirigeait.

2. Cf. v. 320.

Hii sunt Jeronymus Augustinusque beati,  
 Quos pro lege sequi lex jubet Ecclesiæ.  
 Ille suam Paulam quantis ad sidera tollat 135  
 Laudibus egregio claret in eloquio,  
 Cujus virtutes sic effert lingua diserta  
 Ut nil de meritis verba perire sinant.  
 Huic non post dirum laudes cantare sepulchrum 140  
 Sat fuit et leto solvere vota pio :  
 Incolumem missis recreavit sæpe libellis,  
 Non dubitans ipsam prodere laude sibi ;  
 In sanctis studiis est matrem nata secuta,  
 Consimiles animos a genitrice trahens ;  
 Hanc quoque non tætra passus sub nube latere, 145  
 Curavit scriptis clarificare suis,  
 Eustochium dico, quæ corporis inviolati  
 Christo virgineum præbuit hospitium.  
 Jam juvat Ecclesiam Paulam recitare frequenter,  
 Nec minus Eustochium lectio sæpe sonat ! 150  
 Harum se laudes jurat non posse tacere,  
 Nec timet inde cani displicuisse meo ;  
 Quæ quia viventi præconia scripsit utrique,  
 Livor eum mecum judicat esse reum.  
 Sed certe talis laus est michi magna reatus, 155  
 Hoc quia cum socio censeor esse reus.  
 Jam si laudatos placeat memorare viritim  
 Non duo, sed populus confluet innumerus ;  
 Quos qui nosse cupit, non ad mea carmina currat,  
 Sed de fonte sacro larga fluenta bibat ; 160  
 Hæc studiosus amans, armaria consulat illa  
 Quæ gravidum libris constat habere sinum ;

133 hii A : hi C *Clun. Patr.* || 139 huic A : hinc C *Clun. Patr.* ||  
 156 censeor C *Clun. Patr.* : sentior A.

de zèle, qu'il consulte cette bibliothèque pleine à déborder de livres ; puis, une fois tout Jérôme lu dans de nombreux volumes, chaque page lue me sera un témoin.

Après lui, qu'entre le guerrier indompté, dont la seule main broie des milliers en multitude, qui n'est jamais vaincu, qui vainc toujours, dont les traits contraignent les rétifs à s'enfoncer en terre : c'est Augustin, que l'Afrique nous envoya, (170) la troisième part du monde<sup>1</sup>, la moins aisée mais aussi la plus puissante ; cette terre est inférieure aux deux autres parties en superficie, mais par son Augustin elle les vainc toutes deux ; par lui, rien n'a crû de plus fécond aux blés de Libye pour chasser la faim de l'âme. L'azur éclairé nous baigne ainsi d'un double soleil, mais ce nouveau-ci brille plus clair que l'ancien ; celui-ci, il met en effet en fuite les ombres sinistres des âmes, celui-là, il rayonne seulement sur les ténèbres matérielles. Augustin dédia des louanges à Ambroise encore vivant<sup>2</sup>, (180) et il veilla à les faire connaître aux peuples, de la voix et de la plume. Ses lettres flattent Jérôme de mots nombreux, et chacun des deux écrit à l'autre comme à un père ; il ne répugna à aucun titre de louange et ne laissa rien de côté qui pût être à la louange et à la gloire de cet homme incomparable<sup>3</sup>. En quoi s'étonner dès lors que sa plume cite comme remarquable les époux que furent saint Paulin et sa femme Thérèse<sup>4</sup> ? N'enfonce-t-il pas ainsi sous une pluie de pierres ta muraille, ô détracteur, faisant ainsi vite tomber le reste de tes remparts, du haut desquels, comme en sécurité, tu regardes l'adversaire (190) et te ris à gorge déployée des menaces qu'il te lance ? Augustin les approuve d'avoir abandonné pour le Christ leur

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 352.

2. On sait la part importante qu'Ambroise prit dans la conversion d'Augustin, à Milan.

3-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 352.

Jeronymoque dehinc per multa volumina lecto,  
Omnis lecta michi pagina testis erit.

AUGUSTINUS

Post hunc, indomitus accedat belligerator, 165  
Cujus sola terit milia multa manus,  
Qui vinci numquam, qui semper vincere suetus,  
Tela repugnantes abdere cogit humo :  
Augustinus hic est, quem nobis Affrica misit,  
Tertia pars orbis, re minor, hinc potior ; 170  
Partibus ista minor spatiis est terra duabus,  
Ast Augustino vincit utramque suo,  
Quo nichil uberius Libycis increvit aristas  
Qua valeas animæ fruge fugare famem.  
Clarius inde polus gemino nos sole serenat, 175  
Sed novus antiquo clarius iste micat ;  
Hic etenim tætras de mentibus effugatur umbras,  
Hic modo corporeas irradiat tenebras.  
Ambrosio laudes dum viveret iste dicavit,  
Quas studuit populis edere voce, stilo. 180  
Jeronymo multis blanditur epistola verbis  
Ipsius, utque patri scribit uterque sibi ;  
Nil laudum titulis detraxit, nilque reliquit  
Quod foret egregio gloria lausque viro.  
Quid modo, si pariles notet ejus penna jugales 185  
Paulinum sanctum Therasiamque suam ?  
Nonne tuum feriet saxoso turbine murum,  
Æmule, quo tua mox mœnia cuncta ruent,  
De quibus ut tutus prospectas eminus hostem  
Et rides hilaris quas jacit ille minas ? 190  
Hos natale solum pro Christo deseruisse,  
Hos cælum terræ præposuisse probat,

170 minor *A C* : major *Clun. Patr.* || 177 hic *A* : sic *C Clun. Patr.*

terre natale<sup>1</sup> et d'avoir placé le ciel avant la terre, il les loue d'avoir placé après Dieu richesses, pompes de la noblesse et liens du mariage ; il rapporte que, venant du point où le soleil se couche<sup>2</sup>, ils prirent des routes jusqu'alors inconnues et méritèrent une demeure de piété, auprès de l'Orient, pour que se fasse plus proche leur passage vers le repos<sup>3</sup>. Il confia à leurs propres oreilles leurs propres louanges, (200) ne craignant rien ni pour soi ni pour eux. À présent, si ma plume doit essayer de rappeler tous les autres qu'Augustin exalta bien haut dans ses livres, le temps me manquera avec l'esprit, les mots avec le temps, mon intelligence périra écrasée sous un grand poids.

Qu'à présent vienne à nous des Alpes Ambroise, qu'il faut compter parmi les premiers, le plus grand des Italiens. L'Eridan voisin n'inonde pas plus les terres, quand l'onde altière rue gonflée de pluies, que le fleuve du discours de notre père Ambroise, (210) accru des pluies célestes, ne baigne les cœurs arides<sup>4</sup>. Celui qui veut en écrire une louange digne, qu'il se charge d'un ouvrage à qui font vraiment défaut les ouvriers ; pour moi, il suffira, laissant là les faisceaux de la louange, d'avoir avec moi un homme tout de louange ; il s'avère qu'il envoya des louanges à deux augustes, attirant à Dieu des âmes royales pour mieux apprendre, par la caresse, à des esprits forts à soumettre leurs nuques roides au joug léger du Christ<sup>5</sup> ; on dit que la nature a donné aux âmes de haute naissance de travailler toujours à ajouter matière à louange à ce qu'on loue en elles, (220) avides de louanges une première fois méritées, afin de s'attacher un honneur

1. Cf. Gen. 12, 1 ; Act. 7, 3.

2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 353.

4. Hémistiche repris à Paul Diacre, *Carm.* 2, 34 : *Arida corda rigat unda perennis aquæ.*

5. Voir *Notes complémentaires*, p. 353.

Laudat eos et opes et fastum nobilitatis  
 Vinclaque conjugii postposuisse Deo.  
 Narrat, ab occiduo venientes cardine solis, 195  
 Hactenus ignotas arripuisse vias  
 Et sedes meruisse pias, Oriente propinquo,  
 Proximus ut fieret transitus ad requiem.  
 Auribus ipsorum laudes commisit eorum,  
 Non sibi, non ipsis hinc aliquid metuens. 200  
 Jam mea si reliquos conetur penna notare  
 Quos nimium propriis extulit ille libris,  
 Deficiet cum mente dies, cum tempore verba,  
 Mole gravi pressum concidet ingenium.

AMBROSIIUS

Jam nobis veniat cum primis annumerandus 205  
 Alpibus Ambrosius, celsior Italicis.  
 Non magis Heridanus terras vicinus inundat  
 Quando tumens pluviis unda superba furit,  
 Quam patris Ambrosii cælestibus imbribus auctum 210  
 Eloquii flumen arida corda rigat.  
 De quo condignam si quis vult scribere laudem,  
 Sumat opus multi jure laboris egens,  
 At michi sufficiet, laudandi fasce relictæ,  
 Totius mecum laudis habere virum,  
 Quem patet Augustis laudes misisse duobus, 215  
 Regales animos alliciente Deo  
 Ut rigidas mentes melius mulcendo doceret  
 Dura levi Christi subdere colla jugo ;  
 Mentibus ingenuis fertur natura dedisse 220  
 Ut, cupidæ laudum quas meruere semel,  
 Addere laudatis semper laudanda laborent,  
 Quo sibi perpetuus concilietur honos.

221 laborent A : labores C *Clun. Patr.*

perpétuel. Cicéron le savait, et il nous le lascia par écrit, lui à qui la langue latine doit une grande confiance, lui qui par sa langue riche<sup>1</sup> enrichit de telle sorte la pauvreté qu'il n'y a pas discours plus riche. « L'Etat, dit-il, se maintient tant que son prince se maintient, et à sa chute il tombe avec lui<sup>2</sup> » ; il faut donc supprimer les motifs de ruine (230) et augmenter toujours les forces du prince en exercice, pour que, l'estomac de son âme nourri à force de louange, la gloire apaise sa faim. Et c'est ainsi que l'Etat ne craint nulle chute, en renouvelant toujours les forces de son prince<sup>3</sup> ; le saint homme nourrissait donc les rois de pieuses louanges pour chasser leur faim de louange, pour que, rassasiés par cet aliment et les forces de leur âme refaites, ils pussent régir plus fermement le droit d'un grand empire.

Maintenant, Cyprien, daigne suivre ceux qui t'ont suivi, (240) et que tu précèdes par l'époque ou par les mérites. Les lis de ceux-ci éclairent les champs du ciel, mais les tiens se joignent à des roses pourpres<sup>4</sup>. Tes paroles t'égalent à eux, tu les précèdes par ton sang sacré qui empourpre mieux que jamais la terre punique<sup>5</sup>, que ta langue a rougie<sup>6</sup> par le sang de la multitude de ceux qu'elle a incités à perdre la vie en une sainte mort. Sous ton commandement, la belliqueuse Carthage relève la tête, une nouvelle fois elle va croiser le fer sur le sol latin ; mais elle ne craint pas la défaite comme sous Hannibal, (250) elle est sans crainte et confiante en son

1. Réminiscence d'Horace, *Epist.* 2, 2, 121 : ... *Latiumque beabit divite lingua.*

2. Sur cette citation de Cicéron, voir plus haut la note à la seconde lettre de Pierre de Poitiers.

3. Hémistiche repris à Pierre de Poitiers, *Paneg.* 68.

4. L'idée est répandue, mais, dans le cas présent, la référence à Cyprien, *Epist.* 10, 5, 2 (t. I, p. 55), *Floribus ejus nec lilia nec rosae desunt*, est manifeste.

5-6. Voir *Notes complémentaires*, p. 353.

Noverat hoc Cicero, nobis quoque scripta reliquit,  
 Cui multam debet lingua Latina fidem,  
 Cujus pauperiem sic ditat divite lingua 225  
 Ut jam sit nullum ditius eloquium.  
 « Publica res, inquit, proprio stat principe stante,  
 Cujus et in casu labitur ipsa simul » ;  
 Convenit iccirco causas removere ruinæ  
 Et stanti vires addere continuas, 230  
 Ut, stomacho mentis impensa laude refecto,  
 Principis esuriem gloria submoveat.  
 Sicque fit ut nullum timeat respublica casum,  
 Cum semper vires principis ipsa novat ;  
 Laudibus ergo piis reges vir sanctus alebat 235  
 Posset ut illorum pellere laude famem,  
 Quo saturi pastu mentisque vigore resumpto  
 Jus regerent magni fortius imperii.

## CYPRIANUS

Nunc, Cypriane, sequi proprios dignare sequaces,  
 Tempore seu meritis es quibus anterior. 240  
 Horum cælestes illustant lilia campos,  
 Sed tua purpureis sunt sociata rosis.  
 Jungeris his verbo, præcellis sanguine sacro  
 Quo melius solito Punica terra rubet,  
 Quam tua multorum rubricavit lingua cruore, 245  
 Quos monuit vitam perdere morte pia.  
 Te duce, bellatrix rursus Carthago superbit,  
 Rursus et in Latium concutit arma solum ;  
 Nec velut Hannibalis formidat tempore vinci,  
 Sed segura manet principe fisa suo, 250

223 hoc A : hæc C *Clun. Patr.* || 232 esuriem A C *Patr.* : esuriens *Clun.* || 234 cum A : dum C *Clun. Patr.* || 236 illorum A : ipsorum C *Clun. Patr.* || 239 in rubr. martyr add. C || 239 proprios A *Patr.* : proprias C *Clun.*

chef, avec qui, faisant courber les foules romuléennes sans verser le sang, elle triompha dans son martyr et fit succomber Rome ; en mourant, elle réduit bien mieux ses adversaires, elle meurt par sa vie et détruit par sa mort. Celui-là, bienheureux pape Corneille, n'a pas eu honte d'ennoblir tes éloges par ses écrits ; il travailla en écrivant à rendre illustre la multitude de ceux que la gloire du martyr rendit célèbres.

À présent — de combien de vertus ornes-tu l'honneur de l'Auvergne ! — (260) viens, Sidoine, que l'on dit saint<sup>1</sup>, à nous, et, renouvelant les louanges que tu rendis aux saints, selon ton habitude frappe les cœurs traîtres à leur foi qui osent grogner que nous devons renoncer aux louanges, quand le mérite de la vertu les exige. Chante donc à nouveau Mamert de Vienne, ou comment l'enseignement du pieux Loup prenait soin de son troupeau. Du prélat Patient, qui régit Lyon l'aquatique, le grand mérite<sup>2</sup> est manifeste à ton récit, mais Faustus, abbé, ermite, prêtre, ne fait pas non plus défaut, (270) lui que ta langue n'a en rien laissé se dissimuler<sup>3</sup>.

Je ne t'omettrai pas non plus, égalable aux premiers poètes<sup>4</sup>, Fortunat, que ton génie illustre. Aux peuples de France la terre d'Italie t'envoya pour chanter, poète nouveau, les hauts faits des anciens ; après ceux d'autrefois, il te plut de chanter aussi tes contemporains, du mérite desquels tu étais le témoin : tu loues Grégoire, illustre par sa naissance auvergnate, qui se fait une place par la cathèdre

1. Réminiscence probable de Baudri de Bourgueil, *Carm.* 201, 178 : *Sæpe vocavi te, sæpe vocate, veni*. Il faut noter que Pierre le Vénérable use prudemment de l'adjectif *sanctus*.

2. Hémistiche repris au ps. Fortunat, *Carm.* 3, 5 : *Quanti sit meriti præclarus apostolus iste*.

3-4. Voir *Notes complémentaires*, p. 353.

Cum quo Romuleas sternens sine cæde catervas  
Cæsa triumphavit, Romaque succubuit ;  
Quæ multo melius moriendo subjugat hostes,  
Dum vivit moriens, et moritur perimens.  
Hunc tua, Corneli, præconia, Papa beate, 255  
Non piguit scriptis nobilitare suis ;  
Hic studuit multos scribendo reddere claros  
Quos fecit celebres gloria martyrii.

## SIDONIUS ARVERNUS

Jam, decus Arvernum quam tot virtutibus ornas !  
Nobis, Sidoni, sancte vocate, veni, 260  
Et referens laudes quas sanctis exhibuisti,  
More tibi solito perfida corda feri  
Quæ nobis laudes audent grunnire negandas,  
Quando virtutis exigit has meritum.  
Ergo Viennensem jam nunc modulare Mamertum, 265  
Quove docente, pius servet ovile Lupus.  
Præsul Lugdunum Patiens qui rexit aquosam,  
Quanti sit meriti te referente patet,  
Sed neque Faustus abest abbas, heremita, sacerdos,  
Quem tua nequaquam lingua latere sinit. 270

## FORTUNATUS PICTAVIENSIS

Nec te præteream, primis æquande poetis,  
Fortunate, tuum quod probat ingenium.  
Gallorum populis te tellus Itala misit,  
Ut veterum caneres gesta, poeta novus ;  
Post veteres etiam libuit cantare modernos, 275  
Quorum de meritis tu tibi testis eras :  
Gregorium laudas, Arverno germine clarum,  
Cui dat Martini celsa cathedra locum,

271 in rubr. pictaviensis scripsi : pictavensis A, om. C || 277 rubr. gregorius turonensis add. C.

altière de Martin, non moins que les mœurs et les temples de Léonce de Saintes, (280) deux choses qu'il édifia avec une égale beauté<sup>1</sup>.

Mais il n'est pas loisible de dénombrer tout ce que ton feuillet prétend<sup>2</sup>, car j'ai défaut de temps et excès de matière ; qu'il te suffise de savoir, toi qui lis ce poème, qu'il convient très bien à quiconque de louer les bons, car, s'ils en sont dignes, les vivants ne manqueront pas de louange, à moins de dire que la louange n'est rien qu'un ouvrage funèbre<sup>3</sup>. Dès lors, ne crains pas de louer la vie des bons : qui est bon sera par ta louange meilleur ; de cette faute tu remporteras récompense et non peine<sup>4</sup>, (290) et une digne couronne ornera ta tête.

Maintenant, toi dont l'ordre domine l'Olympe<sup>5</sup> étoilé, toi que l'ensemble du monde respecte et vénère, ô toi, Pierre, le plus grand des plus grands après le Christ, c'est toi, si tu l'acceptes, que ma Muse appelle maintenant : des témoins innombrables<sup>6</sup> et tes écrits attestent que tu n'as pas tu les louanges de Paul de son vivant.

Que vienne le dernier, qui est aussi le plus fort de tous : l'adversaire, que Paul, par l'empire apostolique, le brise. Nul n'est meilleur que lui — pas même le très grand Jean — (300) que Pierre se réjouit d'avoir pour égal en mérites<sup>7</sup> ; il porte seul la guerre au monde entier et, solitaire, c'est contre des peuples qu'il combat ; ni la crainte de l'adversaire, ni la violence, ni mille blessures<sup>8</sup> ni le sang versé<sup>9</sup> ne peuvent l'emporter sur lui, mais, vainqueur vainquant le monde avec

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

6. Même idée v. 380 et 442.

7. Formule reprise à Corippe, *In laud. Just.* 2, 81 : *At mater propriam florentem germine natam / Gaudet habere parem.*

8. Cadence ovidienne, *Met.* 6, 617 et 12, 171.

9. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

Necnon Xanthonici mores et templa Leontis,  
 Quæ duo construxit compta decore pari. 280  
 Nec numerare vacat tot quot tua pagina profert,  
 Nam tempus prohibet materiesque premit ;  
 Hoc tibi nosse sat est, qui carmen legeris istud,  
 Quod laudare bonos optime cuique licet,  
 Nam, si sunt digni, nec vivi laude carebunt, 285  
 Ne dicam laudes nil nisi mortis opus.  
 Unde nichil trepides vitam laudare bonorum :  
 Qui bonus est fiet laude tua melior,  
 Hujus te culpæ merces, non pœna sequetur,  
 Ornabitque tuum digna corona caput. 290

PETRUS APOSTOLUS

Nunc, qui stelligero nutu dominaris Olympo,  
 Et mundi moles quem venerando colit,  
 O tu, post Christum majorum maxime Petre,  
 Te, si dignaris, nunc mea Musa vocat,  
 Te Pauli laudes viventis non tacuisse 295  
 Innumeri testes et tua scripta probant.

PAULUS

Ultimus adveniat, sed fortius omnibus : hostem  
 Paulus apostolico conterat imperio.  
 Nullus eo melior, nec maximus ille Johannes,  
 Quem gaudet meritis Petrus habere parem ; 300  
 Hic toti solus indicit prælia mundo  
 Et contra populos dimicat, unus homo ;  
 Non metus hostilis, non vis, non vulnera mille  
 Nec cruor effusus hunc superare queunt,  
 Sed victor proprio vincens cum principe mundum, 305  
 Invicti Regis se docet esse ducem.

279 necnon *A C Patr.* : nec non *Clun.* || 279 xanthonici *A* : panthonici *C Clun. Patr.* || 281 profert *A* : præfert *C Clun. Patr.* || 283 hoc *A C* : hos *Clun. Patr.* || 297 *in rubr.* apostolus *add. C* || 304 effusus *C Clun. Patr.* : effusu *A*.

son prince, il se révèle le général<sup>1</sup> du Roi vaincu. De cette vaillance il renverse mes adversaires, et les traits lancés de sa main les transpercent, car à chaque fois qu'une de ses épîtres adresse des louanges, (310) elle transperce leurs cœurs durs : Romains, Galates, Ephésiens et Corinthiens ont tous mérité l'honneur de la louange apostolique, mais, quant à rappeler tous les autres peuples qu'il exalta de ses louanges, un poème déjà trop long l'interdit.

Que mon détracteur prête une oreille attentive à ce que je dis, pour ne pas penser que je dépense tant de mots en vain. Si c'est parce qu'il a loué que mon poète est coupable, quiconque loue est lié par la même faute, et, parce que nul ne peut en aucune raison nier cela, (320) il s'avère que les saints cités plus haut sont donc coupables ; que si ce chef d'accusation touche tant de saints, je crois que nulle cachette n'est assez à l'abri de ce gouffre béant, car si quelqu'un cherche à mêler des justes à la foule des coupables, il sera lui-même le plus grand coupable. Si tu veux éviter ce chaos, toi qui nous reprends, ce que tu interdis, tu le reconnaitras permis, et tu ne pourras plus dire qu'il faille taire<sup>2</sup> les louanges, puisque tu vois que de si grands hommes ne se sont pas tus ; mais tu diras peut-être : « Il a voulu plaire en louant<sup>3</sup>, (330) c'est par là seulement qu'il est coupable, c'est par là que l'on pourra lui faire des reproches. » O forfait, ô crime vraiment digne du plus grand châtement ! Celui à qui je demande qu'il m'unisse à ce forfait, si je suis tenu d'une telle faute devant le juste Juge, ce sont des récompenses, non des peines, qu'il me donnera une fois la cause entendue, car qui me condamnera pour suivre les belles actions des plus

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

2. Cadence reprise à Bède, *Hymn.* 2, 13 : *Unde ego decrevi de talibus esse silendum.*

3. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

Hac virtute meos hostes proturbat, et ipsos  
Ejus jacta manu spicula confodiunt,  
Nam quotiens laudes ipsius epistola mittit,  
Ipsorum totiens pectora dura ferit : 310  
Romani, Galathæ, simul Ephesus atque Chorintus  
Laudis apostolicæ promeruerunt decus,  
Sed reliquos populos quos laudibus extulit ille  
Commemorare nimis carmina longa vetant.  
Quæ loquor intenta meus audiat æmulus aure, 315  
Nec me tot frustra fundere verba putet.  
Si quia laudavit reus est meus iste poeta,  
Omnem qui laudat par quoque culpa ligat,  
Quod quia nemo potest ulla ratione negare,  
Præmissos sanctos hinc patet esse reos ; 320  
Quod si tot sanctos involverit iste reatus,  
Nullum, credo, latet quanta vorago patet,  
Nam si quis justos turbæ miscere reorum  
Temptarit, fiet maximus ipse reus.  
Hoc vitare chaos si noster vis reprehensor, 325  
Quæ prohibere soles, illa licere dabis,  
Nec jam censebis a laudibus esse silendum,  
Cum videas tantos non siluisse viros ;  
Sed forsitan dices : « Voluit laudando placere,  
Hinc saltem reus est, hinc reprobandus erit. » 330  
O scelus et vere nimium dampnabile crimen !  
Cui precor ut libeat jungere me sceleri,  
Tali si teneat justo sub Iudice culpa,  
Præmia, non pœnas, cognita causa, dabit,  
Nam quis me dampnet majorum scita sequentem ? 335  
Quæ, si non sequerer, carcere dignus eram.

316 putet : patet *a.c. A* || 321 involverit *A Clun. Patr.* : innoverit *C* || 325 *rubr.* diceretur : non vituperatur quia laudavit, sed quia vult placere *add. C* || 331 *rubr.* responsio *add. C.*

grands ? Si je ne les suivais pas, je mériterais la prison. Paul dit plaire à tous en tout, et intime à chacun de travailler à plaire<sup>1</sup> ; mais maintenant je suis contraint de suivre un autre chemin, (340) et je suis repris si je ne suis pas la déviance. Or il ne m'est pas heureux d'abandonner l'ancienne voie et de suivre les sectes d'erreur et les nouveautés : ce sont donc les anciens commandements de l'ancien Paul qui sont à suivre, et avec les nouveaux les nouveautés sont à réprouver. Cela admis, que l'on ne peut à bon droit nier, il est évident qu'il est bon de vouloir plaire aux bons.

Te reste-t-il quelque chose que tu puisses m'opposer, ectoplasme jaloux ? Dis-le, s'il en est. « Je n'ai plus rien, je l'avoue, si tu peux résoudre deux choses (350) qui combattent et sollicitent mon esprit. Beaucoup se plaignent que ton poème a chanté des choses fausses, en voulant célébrer dans l'excès tes louanges, de même que, sans garder la mesure, la musique se fait discordante tout en cherchant à se hausser et à toucher de sa voix les cieux ; montre-moi dès lors, je t'en prie, l'utilité de ce poème, sans laquelle les poèmes n'ont aucune valeur ; car que vaut en beauté un arbre par ses feuilles et ses fleurs s'il ne porte, souche féconde, de fruit<sup>2</sup> ? » J'ai compris quels vents ébranlent la forte tour, (360) je vois la grande force qu'elles attaquent ; ah ! ah, que ce chêne tient par de fermes racines, et que cette demeure bien édifiée reste stable<sup>3</sup>, elle que le borée n'abat pas, que l'eurus ne détruit pas<sup>4</sup> ! Pourtant, une seule mouche de son vol peut l'abattre ; selon ce que tu dis, tu doutes que mes poèmes aient été véridiques : reçois ceci, et

1. Cf. I Cor. 10, 32-33.

2. Cf. Matth. 7, 18.

3. Cf. Luc. 6, 48.

4. Borée et eurus sont les vents respectivement du nord et de l'est, et de l'hiver et de l'automne, donc les vents puissants, porteurs de pluies et d'orages.

Paulus se dicit cunctis per cuncta placere,  
 Utque placere queat quemque studere monet ;  
 At nunc adverso contendere tramite cogor,  
 Et reprobor si non devia quæque sequor. 340  
 Sed michi fas non est antiquo calle relicto  
 Errorum sectas et nova quæque sequi :  
 Sunt igitur veteris Pauli mandata sequenda  
 Cumque novis pariter sunt reprobanda nova.  
 Istis concessis, quæ non sunt jure neganda, 345  
 Claruit esse bonum velle placere bonis.

Restat adhuc aliquid quod possis dicere contra,  
 Livida segnitias ? Exprime si quid habes.  
 « Nil habeo, fateor, postquam duo solveris illa  
 Quæ certant animum sollicitando meum. 350  
 Falsa tuum carmen multi cecinisse queruntur,  
 Dum nimium laudes vult celebrare tuas,  
 Ut, non servatis modulis, fit musica discors  
 Dum studet excelsa tangere voce polos ;  
 Hinc precor ostendi michi carminis utilitatem, 355  
 Qua sine nullius carmina sunt pretii :  
 Nam quid pulchra valet foliis et floribus arbor,  
 Ni michi fecundo stipite poma ferat ? »  
 Audivi fortem moveant quæ flamina turrim,  
 Et quantum robur concutiant video ; 360  
 O ! o, quam firmis hæret radicibus illex,  
 Et quam structa manet firmiter illa domus,  
 Quam non evellit Boreas, non destruit Eurus !  
 Hanc tamen una volans vertere musca potest ;  
 Ut dicis, dubitas mea carmina vera fuisse : 365  
 Accipe, nec post hæc ulterius dubites ;

349 *rubr.* duo adhuc objectiones : primo quod falsa sint carmina *add. C* || 351 *queruntur C Clun. Patr.* : quæruntur *A* || 354 *voce A* : vere *C Clun. Patr. cum voce in marg.* || 355 *rubr. secundo*, quod sint inutilia *add. C* || 355 *ostendi A C* : ostende *Clun. Patr.*

ne doute pas plus longtemps ; mais mon esprit est pris d'un grand doute, je ne sais comment te persuader de ce que tu demandes ; car tant de ténèbres, tant d'obscurité t'oppressent, (370) que de clairs nuages bouchent ton regard : pour retirer toute cette nuée et recouvrer la vue, permets que l'on enlève le voile qui recouvre tes yeux. L'usage dans le monde veut qu'aux litiges la fin soit celle que donne l'issue du jugement ; courons donc tous les deux au juste tribunal, car il n'y a nulle honte à soumettre sa nuque au droit ; alors ici la cause de personne ne pourra périr, et le mortier du juge donnera à chacun son bien. Que si en jugement je suis contraint de prouver mes dires (380) par des témoins assermentés, comme c'est l'usage, vite tu me verras produire des témoins par milliers qui se battront pour prouver que j'ai dit vrai. Que s'il plaît plutôt aux juges que nous combattions en duel à mort, le fait prouve ma parole : vite tu verras sur la plaine bouillir le sauvage Mars, le sol tremblant déjà sous ses pieds ; ou bien les terribles Quirites surgiront pour la guerre, ou bien le sol lui-même produira des lutteurs. Bientôt les deux fronts mêleront leurs traits (390) pour que l'un des deux trouve sa mort dans ceux de l'autre, pour que notre soldat abandonne son pair à l'Averne et pour que la massue de ton lutteur se rende et cède ; c'est là le terme ultime des causes en justice ; et qu'ainsi tes litiges prennent fin. Admettons qu'il y ait eu un peu de mensonge dans ce poème : celui qui a écrit ces poèmes n'en sera pas pour autant menteur, car il a pu se tromper en croyant vrai ce qu'il

Multa tamen nostram versat dubitatio mentem,  
 Quo tibi nunc pacto quod petis insinuem ;  
 Nam tantis tenebris, tanta es caligine pressus,  
 Ut lateant aciem sidera clara tuam : 370  
 Hæc ut nube queas omnino videre remota,  
 Tolli velamen quod tegit illa sine.  
 Mos mundanus habet cunctis ut litibus ille  
 Sit finis quem sors iudicii dederit, 375  
 Hinc simul ad justum properemus uterque tribunal,  
 Nam nullus juri subdere colla pudor ;  
 Tunc ibi non poterit cujusquam causa perire,  
 Sed sua cuique dabit judicialis apex.  
 Quod si iudicio compellar dicta probare  
 Testibus indubiis, assolet ut fieri, 380  
 Mox me millenos videas producere testes  
 Hæc qui certatim vera fuisse probent.  
 Quod si nos acri melius certare duello  
 Iudicibus libeat, res mea verba probat : 385  
 Mox per plana ferum cernes fervere Martem,  
 Ipso sub pedibus jam trepidante solo ;  
 Hinc aut terribiles surgent ad bella Quirites,  
 Aut duros campus proferet hic pugiles.  
 Utraque mox acies miscebit bellica tela  
 Unius ut jaculis hauriat una necem, 390  
 Ut noster socium miles demittat Averno,  
 Aut cedat pugilis reddita clava tui ;  
 Ultimus iste solet causarum terminus esse,  
 Et tua sic finem iurgia percipiant.  
 Esto quod quædam fuerint in carmine falsa : 395  
 Non tamen hæc scribens carmina falsus erit,  
 Nam potuit falli, quæ scripsit vera putando :

374 sors *A* : fors *C Clun. Patr.* || 375 uterque *A C* : utrumque *Clun. Patr.* || 384 res mea verba probat *A* : ratio sat resonat *C Clun. Patr.* || 391 socium *A* : sociam *C Clun. Patr.*

écrivait : l'esprit des hommes, puisqu'il ignore le vrai<sup>1</sup>, peut se tromper. Nous, en effet, nous préférons toujours le cœur aux paroles, (400) car la parole ne vaut presque rien sans le cœur. Mais parce qu'il n'y a de culpabilité en personne sans la volonté, s'il y a un coupable, la parole seule est ce coupable. Mais loin de nous cette idée qu'il ait pu parler faux : il ne mérite pas qu'on le presse de cette suspicion ; si ces mots semblent d'aventure ébranler ta foi, retiens ton jugement et discute tous les points d'abord. Il existe une figure du discours, bien connue des érudits, que manifestement ton inculture ne connaissait pas ; si tu veux son nom, on l'appelle hyperbole : (410) elle surpasse la réalité des choses par sa grandiloquence. Elle ne peut pour autant être convaincue de mensonge, car chaque figure a son emploi propre ; je pourrais chanter les anciens poètes qui s'en servent et les philosophes qui la mirent dans leurs livres : le comique, le tragique, le lyrique, l'auteur de satires, le style héroïque et les historiens l'enseignent, eux qui, peignant leurs prés de multiples couleurs<sup>2</sup>, ornèrent leurs champs de cette fleur aussi. Que si tu dis croire plus volontiers les écrits divins, (420) chaque page de l'Écriture me sera un témoin. Moïse, Josué, Samuel, David, Jérémie, Isaïe, Ezéchiel, Daniel<sup>3</sup>, les autres prophètes, que l'Esprit nourricier a remplis, l'Ancienne et la Nouvelle Lois, n'en doute pas, en portent la marque. Dis-moi, je te le demande, ô sourd : pourquoi ton oreille s'est-elle à ce point endurcie qu'un bruit si grand ne peut la pénétrer ? De toutes parts l'éther résonne de grands cris<sup>4</sup>, la terre entière tremble de voix variées, Grec

1. Hémistiche virgilien, *En.* 10, 501, *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ*, repris régulièrement par la suite.

2. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

3. La scansion du vers 422 est possible mais étrange, *Ysaïas* comptant pour quatre syllabes longues.

4. Voir *Notes complémentaires*, p. 354.

Fallitur ut veri nescia mens hominum.  
 Nos etenim semper plus cor quam verba probamus,  
 Nam verbum penitus nil sine corde valet. 400  
 Sed quia nullus inest cuiquam sine velle reatus,  
 Si quisquam reus est, vox rea sola fuit.  
 Sed procul hoc absit, ut vel si falsa loquatur :  
 Non est hac dignus suspicione premi ;  
 Quod si forte fidem convellere verba videntur, 405  
 Judicium retinens discute cuncta prius.  
 Est quædam doctis bene nota figura loquendi  
 Quam patet indocto non patuisse tibi :  
 Nomen si quæras, hyperbole dicitur illa,  
 Quæ rerum superat magna loquendo fidem. 410  
 Nec tamen iccirco mentiri posse probatur,  
 Nam servat proprium quæque figura locum ;  
 Has usos veteres possem cantare poetas,  
 Philosophosque suis hanc sociasse libris :  
 Comicus hoc, tragicus, lyricus, satyræque relator, 415  
 Heroumque stilus historicique docent,  
 Qui sua multiplici pingentes prata colore  
 Ornarunt campos hoc quoque flore suos.  
 Quod si divinis melius te credere dicis,  
 Omnis testis erit Pagina sacra michi. 420  
 Hoc Moyses, Josue, Samuhel, David, Jeremias,  
 Hoc Ysaïas, Jezechiel, Daniel,  
 Hoc reliqui vates, quos Spiritus imbuit almus,  
 Hoc vetus et nova Lex, ne dubites, perhibent.  
 Dic, rogo, surde, michi : cur sic tua duruit auris, 425  
 Ut nequeat tantus hanc penetrare sonus ?  
 Undique præcelsis resonat clamoribus æther,  
 Vocibus et variis infremit omne solum,  
 Græcus et Hebræus, Parthus, nosterque Latinus,

398 des. *C. Clun. Patr.*, deo gratias add. *C* ; sequentia habet *A tantum, quæ edidit A. Wilmart, « Le poème apologétique... » (W)*.

et Hébreu, Parthe, notre Latin, (430) Indien, Breton, Gète, le noir Ethiopien, toutes nations qui sont éloignées les unes des autres à travers le monde entier, tout ce que de terre encercle l'Océan, tout un chacun autant qu'il le peut crie à ta surdité, et tous cherchent à prouver d'un même effort que je dis vrai. Mais toi, les tympanes crevés par le sommeil du Léthé, ronflant au beau milieu tu gis sans pudeur, et ces voix nombreuses qui touchent les astres du ciel ne peuvent en aucune manière toucher un cœur dur ! Qu'on enlève donc ce verrou de fer à tes oreilles (440) et que partout s'ouvre la voie des paroles sacrées ; si tu les as ignorées, maintenant au moins veille à les apprendre, et n'aie pas honte de céder devant des témoins innombrables : que tant de sages enseignent l'imbécile, tant de milliers un seul, pourvu que tu puisses, le monde entier t'enseignant, devenir sage. Et je ne te présenterai pas seulement des docteurs érudits : cela, même la foule des paysans l'enseigne. Si tu les crois, tu pourras devenir plus sage, savoir les techniques que tu avais tardé à apprendre, et, ne reprenant plus, à cause d'elles, nos poèmes, (450) mener d'après guerres contre tes semblables. Car bien que ce soient des choses à l'apparence fautive qui résonnent, même si elles ne sont pas entièrement vraies, elles sont une figure. Tu demandes l'utilité de cela, comme le fruit sur un bel arbre ; la voici en bref, je ne te serai pas long : c'est que par là la vertu, exercée par les titres de louange comme le feu par l'air vif, n'en resplendit que plus, pour que tout un chacun ait honte d'être moins que ce que l'on en dit, ou, s'il égale sa réputation, honte de ne pas chercher mieux. Puisque maintenant tu vois ce si grand fruit à l'arbre du laudateur, (460) ô détracteur, cesse de parler en vain<sup>1</sup>.

1. On trouve le même hémistiche chez Gilon de Paris, *Via Hierosol.* 4, 400 : *Desine vana loqui, nos ad majora vocamur*, mais, quoique plus loin, il faut peut-être citer plutôt le refrain de l'*Hymnus de timore Judicii* (A.H. 46, p. 353) : *Abicite vana loqui*.

Indus, Brito, Gethes, Æthiopesque nigri, 430  
 Quæ gentes a se toto sunt orbe remotæ,  
 Et quicquid terræ clauditur Oceano,  
 Quantum quisque potest, surdo tibi vociferatur,  
 Meque pari studio dicere vera probant.  
 At tu, Lethæo depressus tempora somno, 435  
 In medio stertens absque pudore jaces,  
 Et nimis voces quæ cæli sidera tangunt  
 Tangere cor durum nullius arte queunt !  
 Ferreus ergo tuis tollatur ab auribus obex  
 Atque sacris verbis pandat ubique viam ; 440  
 Quæ si nescisti, nunc tandem discere cura,  
 Cedere nec pudeat testibus innumeris :  
 Tot docti stultum doceant, tot milia solum,  
 Ut fieri doctus, orbe docente, queas.  
 Nec tibi doctores tantum præbebo peritos : 445  
 Hoc etiam vulgi rustica turba docet.  
 His si credideris, poteris jam doctior esse,  
 Et quos distuleras scire docere modos,  
 Nec jam propter eos reprehendens carmina nostra  
 Adversus similes aspera bella geres. 450  
 Nam licet exterius videantur falsa sonare,  
 Nec tamen omnino vera, figura facit.  
 Quæritur utilitas, ut fructus in arbore pulchra ;  
 Accipe jam breviter, non tibi longus ero :  
 Hæc est qua laudum titulis exercita virtus 455  
 Ignis ut ex flatu splendet et ipsa magis,  
 Ut minus hinc quemquam pudeat quam dicitur esse,  
 Sive parem famæ non meliora sequi.  
 Nunc igitur tantum laudantis in arbore fructum,  
 Æmule, cum videas, desine vana loqui. 460

435 lethæo A : letteo W.

XIV.

*EPITAPHIUM EUSTACHII COMITIS*

ÉPITAPHE D'EUSTACHE DE BOULOGNE

## EPITAPHIUM EUSTACHII COMITIS

Walther 14713a.

SOURCES. — *A* (10<sup>v</sup>), *C* (214).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1352; *P.L.* col. 1022.

BIBLIOGRAPHIE. — J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 443-444, donne une traduction privée des quatre derniers vers (et quelques renseignements sur Eustache de Boulogne); J. Szóvérfy, *Secular Latin Lyrics...*, vol. II, p. 404, donne la seule analyse détaillée de cette pièce.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — Dix distiques élégiaques, aussi classiques dans leur brièveté que le poème précédent. Toutes les coupes sont penthémimères sauf sans doute celle du v. 15 qui tend à être trihémimère-hephthémimère.

NOTES. — Cette épitaphe fut destinée au comte Eustache III de Boulogne, le frère de Godefroi de Bouillon. Après s'être croisé et avoir renoncé à la succession de ses frères sur le trône de Jérusalem, il revint gouverner ses terres en Occident. Il abdiqua en 1125 et se retira au prieuré clunisien de Rumilly<sup>1</sup>; il y mourut vraisemblablement peu après et y fut enterré. Nous ignorons tout des liens entre l'abbé de Cluny et le comte de Boulogne; il n'est même pas certain qu'ils se soient rencontrés: Pierre le Vénérable n'a pas pu se rendre à Rumilly avant 1130, date de son premier voyage en

1. En témoigne la charte reproduite au n° 3984 dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny...*, t. V, p. 341-342.

Angleterre<sup>1</sup>. Il est possible qu'à la date inconnue de la mort d'Eustache III, les moines de Rumilly aient demandé une épitaphe à leur abbé; il se peut également que, averti de la mort du comte, Pierre le Vénérable en ait tiré la matière d'une épitaphe destinée plus à la littérature qu'à l'épigraphie; la mention de Cluny pousse d'ailleurs à accorder à ce texte une portée plus nécrologique que strictement épigraphique.

Le v. 15 est d'une compréhension délicate. Joseph Szóvérfy<sup>2</sup> émet l'hypothèse qu'il s'agisse d'attributs héraldiques. Les faits le démentent : d'une part, parce que, en 1125, l'héraldique occidentale est encore extrêmement balbutiante; d'autre part, parce qu'il ne semble pas que les comtes de Boulogne aient porté d'autres armes que *d'or à trois tourteaux de gueules*. D'après mes propres recherches, la *Dispositio rei familiaris Cluniacensis* mentionne qu'un Eustache, comte de Boulogne, avait fait un don annuel de vingt mille harengs<sup>3</sup> : le don est important, c'est sans doute à lui que se réfèrent les *pisces marini*. D'autre part, *L'art de vérifier les dates*<sup>4</sup> mentionne une charte perdue depuis<sup>5</sup> et selon

1. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 258.

2. *Op. cit.*, p. 404, n. 41.

3. *P.L.* col. 1052 : *His præcedentibus et generale fratrum, quod post legumina eis dari solet, de quo multæ frequenter querelæ fiebant, sic ordinatum est : Cluniacensis camerarius in burgo Cluniacensi centum libras et quingentos Cluniacensis solidos monetæ accipiat, atque censu Pictaviensi et allecibus viginti millibus, quæ comes Boloniensis Eustachius dedit, additis, caseis quoque, vel qui debentur, vel qui ex nutritura quæ apud Cluniacum vel apud Metgias fieri solet proveniunt, adjunctis, illud integre et absque omni prorsus querela provideat. Hoc multis jam annis sic factum est.*

4. *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques, et autres monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur*, éd. de Paris, 1818, t. XII, p. 353.

5. D. Haigneré, « Quelques chartes de l'abbaye de Samer », dans *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 12, 1880, p. 90-240 : p. 157. Elle est effectivement absente du *Recueil des chartes* cité ci-dessus, et D. W. Poeck, *Cluniacensis Ecclesia...*, n'en a pas connaissance dans sa notice consacrée à Rumilly, p. 446, mais donne des renseignements et

laquelle, en présence de l'évêque de Théroutanne Jean, Eustache, sa mère, Ide de Verdun, et sa femme, Marie d'Ecosse, donnent à l'abbaye de Cluny l'intégralité de leurs possessions sur les villages de Rumilly et de Bourthes<sup>1</sup>. Ce sont probablement les deux *cellæ* mentionnées. La *crux aurea*, enfin, peut recouvrir soit un don à Cluny ou à Rumilly, dont nous n'avons pas la trace, soit peut-être une allusion à la Vraie Croix et à la croisade à laquelle Eustache a participé.

une bibliographie p. 196, n. 931 (avec une erreur dans la numérotation des comtes de Boulogne).

1. Il est écrit Bierdes, je corrige d'après la réf. précédente, *ibid.*

## XIV.

## ÉPITAPHE D'EUSTACHE DE BOULOGNE

Du prince Eustache, qui jadis fit la gloire de la France, les os ennoblissent la terre que voici. Les armes de cet homme emplirent d'effroi les royaumes de Perse, d'effroi Babylone, qui était l'effroi de l'univers ; la peau noire des Ethiopiens s'empourpra de leur propre sang que versa pour le Christ le bras sacré du chef. L'Orient en est encore blême, stupéfait du massacre des siens, et s'épouvante à l'idée que l'ennemi d'Occident revienne l'opprimer. Jérusalem, ville royale, vénérable par les trophées du Christ, (10) grâce à ce chef de guerre relève sa tête captive vers les astres. Cet homme-là, Cluny, t'a confié l'espoir de son salut, afin d'apaiser Dieu pour soi par ton entremise. Dans cet espoir, pèlerin venant de rivages lointains, il gît en cet endroit, et voici que pour soi il te supplie lui-même ; la Croix d'or, les deux manges et les poissons de mer témoignent qu'à cet homme tu ne peux à bon droit rien refuser. De même qu'à ses membres tu as ouvert tes cloîtres, à son esprit par tes prières ouvre le royaume d'en haut ; et, ses os que tu conserves dans un heureux sépulcre, (20) au terme de ce logement, rends-les à leur patrie.

## XIV.

## VERSUS IN EPITAPHIO EUSTACHII COMITIS

Principis Eustachii, quo Gallia floruit olim,  
 Exuviis præsens nobilitatur humus.  
 Istius arma viri tremuerunt Persica regna,  
 Et Babylon timuit, quæ timor orbis erat ;  
 Æthiopum proprio rubuit nigredo cruore 5  
 Quem fudit Christo dextera sacra ducis.  
 Pallet adhuc Oriens, stupefactus cæde suorum,  
 Dum pavet Occiduo rursus ab hoste premi.  
 Regia Jerusalem Christi veneranda trophæis  
 Hoc duce captivum tollit ad astra caput. 10  
 Spem, Cluniace, suæ tibi credidit iste salutis,  
 Ut sibi placaret, te mediante, Deum.  
 Hac spe longinquis veniens peregrinus ab oris,  
 Hic jacet, et pro se supplicat ecce tibi ;  
 Aurea Crux, geminæ cellæ piscesque marini 15  
 Clamant quod nichil huic jure negare potes.  
 Hujus tu menbris sicut tua claustra parasti,  
 Sic prece spiritui regna superna para ;  
 Hæc quoque felici quæ contegis ossa sepulchro  
 Post hoc hospitium redde suæ patriæ. 20

*A C Clun. Patr.*

*Tit. versus ejusdem in epithaphio (epitaphio C) eustachii comitis A C, in epitaphio eustachii comitis versus Clun. Patr. || 11 credidit A C : credit Clun, credidisti Patr. || 13 oris C Clun. Patr. : horis A || 17 tu om. Patrol.*

XV.

*EPITAPHIUM BERNARDI PRIORIS*

ÉPITAPHE DU PRIEUR BERNARD

## EPITAPHIUM BERNARDI PRIORIS

Walther 5294.

SOURCES. — *A* (10<sup>v</sup>), *C* (214<sup>v</sup>), *R* (6<sup>v</sup>), *Chr* (38<sup>v</sup>), *Chr*<sup>2</sup> (52<sup>v</sup>), *Chr*<sup>3</sup> (45<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1352-1353 d'après *C*, et, dans la *Chronique* de François de Rivo, col. 1657-1658, d'après *Chr*; *P.L.* col. 1022.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — Cinq distiques élégiaques, sans licences ni éli-sions, à coupe régulièrement penthémimère sauf peut-être le v. 9 qui peut présenter une penthémimère faible ou une trihémimère-hephthémimère.

NOTES. — Le prieur Bernard en l'honneur de qui cette épi-taphe fut composée est ce grand prieur<sup>1</sup>, *venerabilis senex*, dont Pierre le Vénérable parle au moment du retour de Pons à Cluny : ce fut lui qui incarna en l'absence de Pierre la légi-timité abbatiale<sup>2</sup>. Cependant, il est mal connu et a fait l'objet de nombreuses confusions : ce qui suit tente de retracer sa carrière d'après ses mentions dans les chartes, les seuls docu-ments que nous ayons pour cela<sup>3</sup>. Bernard est issu de la famille

1. Sur les « grands officiers » de Cluny, voir G. de Valous, *Le monachisme clunisien...*, t. I, p. 114 sq., et, plus brièvement, J. Evans, *Monastic Life...*, p. 67-74.

2. *De Mir.* 2, 12 (p. 120).

3. La *Gallia christiana, in provincias ecclesiasticas distributa*, 16 t., Paris, 1720-1865, t. IV, col. 1166, en fait deux person-nages différents; Maurice Chaume, « Les grands prieurs de Cluny : compléments et rectifications à la liste de la *Gallia chris-*

d'Uxelles, qui entretient des liens importants avec Cluny. Il est le frère de Landry Gros d'Uxelles (n° 3754, vers 1100) qui eut pour fils Bernard Gros d'Uxelles (n° 3896, entre 1110 et 1114) : notre Bernard, officier de Cluny, est donc l'oncle de ce dernier (n°s 3913, qui reprend la précédente et affirme ce lien de parenté implicite; 3929, du 7 septembre 1117; et 3972, de 1124, qui précise l'*avunculus* des précédentes en *patruus*). Le prieur s'appelle donc Bernard d'Uxelles, ou Gros d'Uxelles<sup>1</sup>. Il est plusieurs fois mentionné, sous les noms de *Bernardus*, *Bernardus Grossus*, comme *camerarius* avant ou aux alentours de l'an 1100 (n°s 3734, 3742, 3744, 3754 cité plus haut, 3776, 3806), puis également vers 1103-1104 (n° 3821); par confusion ou imprécision des termes ou des fonctions, il est *constabularius* vers 1104-1105 (n° 3824). La charte n° 3827 le mentionne deux fois : *Bernardus Grossus*, *camerarius*; elle est datée d'avant le 18 janvier 1105. Bernard y suit immédia-tement Hugues de Semur et est lui-même suivi par *Seguinus de Paredo*, *domni Hugonis abbatis cambellanus*. A partir de cette date, les choses se compliquent. Le 15 janvier 1105, il est *prior Cluniacensis* (et *Seguinus* l'a remplacé comme *came-rarius*; n° 3826). Une charte datée d'avant le 18 janvier 1105 (n° 3829; même possibilité de datation que le n° 3827 cité plus haut) et une d'août 1107 (n° 3864) confirment son titre

*tiana* », dans *Revue Mabillon*, 28, 1938, p. 145-152 en fait, lui, trois personnages successifs (p. 151-152); ce qui suit est tiré principalement de la note de Gl. M. Cantarella, « Due note cluniacensi... ». Voir également G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 344 et A. H. Bredero, *Cluny et Cîteaux...*, p. 57, n. 39 et p. 71, n. 136; Torrell - Bouthillier, p. 23-24 et 32. L'article de Gl. M. Cantarella est particulièrement convaincant, mais ne semble pas avoir bien compris l'alternance de la titulature, entre *prior* et *camerarius* : je le suis en le développant avec l'appui des chartes de Cluny, toutes dans le t. V du *Recueil des chartes de Cluny...* dont je reprends la numérotation.

1. Le patronyme De Brancion qu'indique la *Gallia chris-tiana...*, t. IV, col. 1166, n'apparaît qu'en 1147 d'après le *Recueil des chartes de Cluny...*, t. V, p. 473, n. 4 : il semble donc illégitime de le donner au prieur Bernard.

de prieur. Pourtant, jusqu'en 1114, il est régulièrement titré *camerarius*, même s'il n'y a pas de prieur nommé : voir les numéros 3872, avant le 3 août 1108, 3886, en février 1110 (toutes deux le disent *camerarius Cluniacensis*), 3896, entre 1110 et 1114, et 3913, vers 1114 (dans ces deux dernières il est simplement *camerarius* ; la date de 1114 est trop tardive s'il est réellement *camerarius*, voir ci-après ; la seconde charte est la confirmation de la première). Le 7 octobre 1114, Pons, qui a alors succédé à Hugues le Grand, le nomme abbé de Saint-Martial de Limoges. La charte parle de Bernard ainsi : *prudētissimū virum domnū Bernardum, olim camerarium, tunc autem Cluniacensem priorem* (n° 3909). Son passage à Saint-Martial se voit confirmé en négatif par une charte des alentours de 1115 (n° 3920), entre Bernard Gros, son neveu, et Pons, où il n'est pas présent. Il ne quitte pourtant Cluny que peu de temps : en 1117 au plus tard, un nouvel abbé, Amblardus, est présent à Saint-Martial<sup>1</sup>. En effet, le 2 avril 1117, une charte de Bernard Gros, le neveu, mentionne cette fois l'oncle, *Cluniacensis prior* (n° 3926). Il est encore mentionné comme prieur le 7 septembre 1117 (n° 3926) ; à nouveau comme *camerarius* vers 1120 (n° 3950) ; puis définitivement comme prieur ou prieur de Cluny en 1123, 1124, 1125 et le 11 juillet 1125 (respectivement les numéros 3966, 3972, 3984 et 3983). La *Gallia christiana...*, t. X, *instr.*, col. 168-169, cite une charte datée de 1136 qui cite elle-même une charte de Pierre le Vénérable mentionnant Bernard<sup>2</sup>. Il est mort avant le 10 mars 1131, date à laquelle Adalelmus est prieur (n° 4020 ; c'est peut-être celui qui était *camerarius* vers 1109<sup>3</sup>). Il faut mentionner que, entre 1122 et 1123, c'est Matthieu, futur cardinal d'Albano<sup>4</sup>, qui est prieur. Il semble que

1. *Gallia christiana...*, t. II, col. 560.

2. Les originaux sont perdus ; sans que j'en aie trouvé la raison, toute la littérature sur le sujet donne la fourchette 1127-1131, aux endroits cités plus haut.

3. G. Constable, *The Letters...*, vol. II, p. 344.

4. Ce n'est pas le lieu de traiter de la littérature abondante sur ce personnage, dont Pierre le Vénérable, qui l'estimait beau-

la titulature, au moins pour Bernard, ait été fluctuante. Il est aussi probable qu'il ait assumé la charge de grand prieur sans en avoir le titre : Gl. M. Cantarella, *op. cit.*, p. 765, fait remarquer qu'il apparaît toujours en premier après l'abbé à une seule exception, en 1117 (n° 3929), où il cède le pas à Renaud de Semur (le dédicataire de l'épître suivante), qui est non seulement l'un des très rares abbés de l'Ordre, à Vézelay, mais aussi le neveu de saint Hugues<sup>1</sup>.

La métaphore militaire que Pierre le Vénérable emploie est un hommage à celui qui défendit sa légitimité durant les troubles de 1125 ; c'est aussi peut-être une manière d'en faire l'égal des grands chevaliers qui illustrèrent sa famille<sup>2</sup>.

coup, a écrit la vie, *De Mir.* 2, 3-17 ; voir simplement les mentions de ce personnage dans les listes des grands prieurs et officiers : M. Chaume, *op. cit.*, p. 151 ; Gl. M. Cantarella, *op. cit.*, p. 767.

1. Wolfgang Teske, « Bernardus und Jocerannus Grosus als Mönche von Cluny : zu den Aufstiegsmöglichkeiten cluniacensischer « conversi » im 11. Jahrhundert », dans *Ordensstudien I : Beiträge zur Geschichte der Konversen im Mittelalter*, éd. Kaspar Elm, Berlin, 1980 (*Berliner historische Studien*, 2), p. 9-24, aux p. 12-16, et Armin Köhnle, *Abt Hugo von Cluny (1049-1109)*, Sigmaringen, 1993 (*Beihefte der Francia*, 32), surtout p. 167 et n. 13, émettent l'hypothèse, pour justifier la titulature fluctuante, qu'il ait existé deux Bernard camériers, dont seul le nôtre, Bernard Gros, serait devenu prieur. C'est la solution la plus logique, mais il manque, pour qu'elle soit pleinement adoptable, que l'on rencontre au moins une occurrence des deux Bernard ensemble : si, en effet, deux Bernard, camériers de Cluny, ont mené au même moment leur carrière, il n'y aurait aucune raison, vu le nombre des chartes conservées, qu'ils ne soient pas au moins une fois signataires d'une même charte — ce qui n'est pas le cas. Il semble donc plus prudent, dans l'attente d'une possible découverte, de ne pas retenir pour le moment cette hypothèse, que l'on ne peut cependant éliminer. Par ailleurs, la notice de W. Teske est très complète et concorde avec les éléments ici rassemblés, bien que l'hypothèse d'un Bernard Gros laïc converti ne soit assurée par aucune preuve déterminante.

2. Voir toutes les chartes précédemment désignées où apparaissent les Gros d'Uxelles.

## XV.

## ÉPITAPHE DU PRIEUR BERNARD

Vieillard incomparable en qui rien d'enfantin ne s'était maintenu, le prier Bernard se repose enterré dans le sol que voici. Après avoir guerroyé, il s'introduisit dans les châteaux du ciel<sup>1</sup>, et vieillit sans cesser de combattre dans cette lutte. Jamais cet homme-là ne s'épargna soi-même, Cluny, pour ton amour, et donc n'eut de jour qui fût privé de peines ; ayant ainsi porté avec heureux succès le poids de tout le jour, sur le soir il remporte plein de joie<sup>2</sup> le salaire qu'il a bien mérité. Vous qui êtes ses frères, gardez le souvenir de lui dans son tombeau, et que jamais votre esprit n'oublie quels os couvre ce sol<sup>3</sup>.

1. C'est-à-dire les maisons religieuses.

2. Même clause chez Pierre de Poitiers, *Paneg.* 108.

3. Clause dont Ovide fait souvent usage, par exemple *Pont.* 1, 2, 59 : *Sæpe precor mortem, mortem quoque deprecor / Ne mea Sarmaticum contegat ossa solum.*

## XV.

## VERSUS IN EPITAPHIO BERNARDI PRIORIS

Egregius senior, cui nil juvenile cohæsit,  
 Bernardus prior hac pausat humatus humo.  
 Hic, post militiam cælestia castra subintrans,  
 Consenuit certans hoc in agone diu.  
 Iste sibi pro te numquam, Cluniace, pepercit, 5  
 Hinc sibi nulla dies absque labore fuit ;  
 Sic bene totius pondus tolerando diei,  
 Nummum promeritum sero reportat ovans.  
 Hujus vos fratres memores estote sepulti,  
 Nec cadat ex animo quæ tegat ossa solum. 10

*A R C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.*

*Tit. versus (ejusdem add. A) in epitaphio bernardi prioris A R, sine titulo Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>, in epitaphio bernardi prioris Clun. Patr. || 2 hac A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> : hoc R, om. Clun. Patr. || 4 hoc : hac a.c. R || 6 hinc A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : hunc R || 8 nummum A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : nummum R || 10 cadat A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : cedat R.*

XVI.

*EPITAPHIUM RAINALDI  
LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPI*

ÉPITAPHE DE RENAUD DE SEMUR,  
ARCHEVÊQUE DE LYON

pas avoir été gravée, ou du moins n'est pas recensée comme telle<sup>1</sup>.

EPITAPHIUM RAINALDI  
LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPI

Walther 7240b.

SOURCES. — *A* (10<sup>v</sup>), *C* (214<sup>v</sup>), *Chr* (36<sup>v</sup>-37), *Chr*<sup>2</sup> (50<sup>v</sup>), *Chr*<sup>3</sup> (43-43<sup>v</sup>).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1353 d'après *C* et *Chr*, à laquelle une note renvoie dans la *Chronique* de François de Rivo, col. 1655; *P.L.* col. 1022; *Gallia Christiana...*, t. IV, col. 114-115; *Histoire littéraire de la France...*, t. XI, p. 88.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — Six distiques élégiaques, sans licences ni éli-sions; toutes les coupes sont penthémimères, celles du premier et du dernier hexamètres renforcées d'une hephthémimère.

NOTES. — Le bienheureux Renaud de Semur<sup>1</sup>, petit-neveu de saint Hugues, fut abbé de Vézelay avant de devenir archevêque de Lyon vers 1128-1129. Il meurt en 1138. Pierre le Vénérable a pu le connaître à Vézelay et eut sans doute de nouveau affaire à lui après son accession à l'épiscopat. Il en parle rapidement, au sujet d'Alger de Liège, dans l'*Epist* 89<sup>2</sup>.

Il fut enterré à Cluny, selon ses vœux, ce qui justifie et explique la présente épitaphe<sup>3</sup>. Cependant, elle ne semble

1. Voir à son sujet la notice de l'*Histoire littéraire...*, *loc. cit.*, et celle de la *Gallia christiana...*, *loc. cit.* et t. IV, col. 468-469.

2. *Epist* 89, p. 229.

3. *Gallia christiana...*, aux références du texte édité : *Constat enim jacere Cluniaci in templo majori prope altare præcipuum, unde nuper ejus corpus amotum est.*

1. *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, 22 t. parus, 1974-..., t. 19, p. 97, n° 36.

XVI.  
ÉPITAPHE DE RENAUD DE SEMUR,  
ARCHEVÊQUE DE LYON

La gloire des pontifes, ci-gît Renaud, évêque, grand homme enseveli dans un étroit abri. D'abord abbé de Vézelay, ensuite à Lyon il brilla patriarche, devenu l'honneur de l'honneur. Les terres, les trésors et les hauts frontons disent avec quel zèle il fut le premier de ce lieu. La mitre lyonnaise aurait touché les cieux de ses pointes, si une mort rapide ne l'avait enlevé. Toi dont il était moine, auprès du sein de qui il naquit, maintenant dans ton giron, Cluny, il est venu s'étendre ; confie au nombre des justes<sup>1</sup> celui que l'on t'a confié, et avec tes prières fais-le entrer au ciel.

1. Cf. Judith 10, 8 et Apoc. 7, 4 ; cf. *Carm.* 8, 5.

XVI.  
VERSUS IN EPITAPHIO RAINALDI  
LUGDUNENSIS ARCHIEPISCOPI

Gloria pontificum, jacet hic præsul Rainaldus,  
Magnus in exiguo conditus hospitio.  
Vizeliacensis prius abbas, post patriarcha  
Lugduni fulsit, factus honoris honor.  
Prædia, thesauri, fastigia celsa loquuntur 5  
Quo studio primo præfuit ille loco.  
Lugdunensis apex junxisset cornua cælo,  
Ni celer occasus subripisset eum.  
Cujus erat monachus, prope cujus ab ubere natus, 10  
Accubat in gremio nunc, Cluniace, tuo ;  
Quem tibi commissum numero committe piorum  
Cumque tuis precibus fac penetrare polum.

*A C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.*  
*Tit.* versus ejusdem in epitaphio domni rainaldi lugdunensis archiepiscopi *A*, versus in epitaphio rainaldi lugdunensis archiepiscopi *C*, sine titulo *Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>*, in epitaphio rainaldi archiepiscopi lugdunensis versus *Clun. Patr.* || 12 cumque *A C Clun. Patr.* : huncque *Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>* || 12 precibus *A C Chr Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.* : præcipiis *Chr<sup>2</sup>* || 12 polum : paulum *a.c. Chr<sup>2</sup>*.

XVII.

*EPITAPHIUM PETRI ABÆLARDI*

ÉPITAPHE DE PIERRE ABÉLARD

## EPITAPHIUM PETRI ABÆLARDI

Walther 7016.

SOURCES. — *Au* (297), *B* (160<sup>v</sup>), *C* (non num.), *Chr* (34<sup>v</sup>), *Chr*<sup>2</sup> (47<sup>v</sup>), *Chr*<sup>3</sup> (40<sup>v</sup>-41).

EDITIONS. — *B.C.* col. 1354, d'après *C* et *Chr*, lieu auquel un renvoi est fait depuis la col. 1653, dans la *Chronique* de François de Rivo; *P.L.* col. 1022-1024 et t. 188, col. 103; François d'Amboise, *Petri Abælardi... opera...*, Paris, 1616, p. 342; Bernard Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus seu veterum monumentorum præcipue ecclesiasticorum*, 6 t., Augsbourg, 1721-1729, t. III, p. XXI, donne le texte vraisemblablement d'après le précédent; Jean-Pierre Nicéron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*, 43 vol., Paris, 1727-1745, vol. IV, p. 19, donne le texte sans citer ses sources; Louis Jacob, *De claris scriptoribus Cabilonensibus*, Paris, 1652, p. 142-143, reprend le texte d'Amboise; Edélestand Pontas Du Ménil, *Poésies populaires latines du moyen âge*, Paris, 1847, p. 417, n. 1, donne le texte d'après Nicéron; l'*Histoire littéraire de la France...*, t. XII, p. 102, redonne le texte, encore d'après Nicéron; G. Waitz, éditant partiellement la *Chronique* de Robert de Saint-Marien d'Auxerre, dans *M.G.H.*, SS. 26, p. 235, édite le texte d'après le manuscrit d'Auxerre; J. Evans, *Monastic Life...*, p. 110, n. 1, donne le texte d'après *B.C.* Constant Mews et Charles Burnett, « Les épitaphes d'Abélard et d'Héloïse au Paraclet et au Prieuré de Saint-Marcel, à Chalon-sur-Saône », dans *Studia Monastica*, 27, 1985, pp. 61-67, donnent une ana-

lyse et une édition que les miennes rejoignent, et d'après les mêmes manuscrits.

BIBLIOGRAPHIE. — J.-H. Pignot, *Histoire de l'ordre de Cluny...*, t. III, p. 221, donne une traduction; D. Grivot, *Les abbés de Cluny...*, p. 203, en donne une seconde<sup>1</sup>.

ATTRIBUTION. — Par *Au* et par la tradition (*Chronique* et édition *princeps*).

FORME. — Onze hexamètres dactyliques sans élisions, à coupe régulièrement penthémimère, sauf le dixième qui a une *triple A*. La scansion de *Socrates* avec *o* bref est contraire à l'étymologie grecque.

NOTES. — La redécouverte de cette épitaphe dans la *Chronique* de Robert de Saint-Marien, à Auxerre, vient confirmer une attribution qui semblait évidente mais n'était pas assurée par une mention formelle. La main à l'origine de la glose dans le manuscrit de Robert de Saint-Marien est à dater d'après O. Holder-Egger, qui a édité la chronique, du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Cela confirme donc, par l'ancienneté du témoignage, une évidence, et met le point final à un problème déjà vieux : longtemps, cette épitaphe n'a été connue que

1. Elle mérite d'être citée, plus que la précédente :

Socrate des Gaules, Grand Platon de l'Occident,  
 Notre Aristote à tous,  
 Egal ou supérieur à tous les logiciens quels qu'ils soient,  
 Connu dans l'univers comme le prince des études,  
 Doué d'un génie multiple, subtil, pénétrant,  
 Dominant toutes choses par la force du raisonnement et par  
 Tel fut Abélard. [l'art de l'éloquence,  
 Mais il montra avec plus d'éclat encore sa supériorité  
 Lorsque, embrassant à Cluny la règle monastique  
 Il passa à la véritable philosophie, à la philosophie du Christ,  
 Dans laquelle, terminant pieusement les dernières années  
 Le onzième jour des calendes de mai, [d'une longue vie,  
 Il a laissé l'espérance d'être compté au nombre des meilleurs  
 [philosophes qui aient vécu.

2. C'est la main C. Voir *Roberti canonici sancti Mariani Autissiodorensis Chronicon...*, éd. O. Holder-Egger, p. 224, et le texte p. 235.

par des sources tardives. Le manuscrit de Berne ne donne pas d'attribution; celle-ci n'apparaît pas avant D'Amboise. La collection d'Anchin ne la transmet pas. Cependant, François de Rivo insère la pièce dans sa *Chronique*, et François d'Amboise affirme également son attribution. En soi, la garantie est donc faible. Mais à cela s'ajoutent deux faits : la présente épitaphe, comme les trois autres connues de la plume de Pierre le Vénérable, mentionne explicitement Cluny; le ton général est à l'éloge, mais la raison n'en est pas tant la science d'Abélard que sa « conversion » : c'est l'esprit même de l'*Epist.* 115, l'oraison funèbre d'Abélard à l'intention d'Héloïse<sup>1</sup>. Rien de tout cela ne permet de conclure à une certitude absolue, mais l'ensemble incite à conserver l'attribution traditionnelle, d'autant que l'autre épitaphe d'Abélard que l'on a attribuée à Pierre le Vénérable, *Petrus ab hac petra latitat*, n'est, elle, certainement pas de lui : le dithyrambe d'un homme à la pensée certes originale, mais hétérodoxe, est aux antipodes de ce que l'on sait de Pierre le Vénérable. Mentionnons enfin que D'Amboise et d'autres à sa suite ont attribué à Pierre le Vénérable une épitaphe d'Héloïse<sup>2</sup>, morte hélas en 1164...

Nicéron, *loc. cit.*, donne avant le texte de l'épitaphe l'indication suivante, qui est reprise ensuite dans l'*Histoire littéraire* : « On lit encore à Saint-Marcel[-lès-Chalon] l'épitaphe que cet abbé fit pour Abélard : elle est sur la muraille de l'aile droite proche de la sacristie. » Mais elle n'y est plus, au moins depuis la Révolution, si tant est que l'information de Nicéron soit sûre et de première main. Le *Corpus des inscriptions de la France médiévale...*, t. 19, p. 134-135 (n<sup>os</sup> 79 et 80), mentionne d'après l'*Histoire littéraire* deux épitaphes qui auraient été à Saint-Marcel, mais pas celle de Pierre le Vénérable.

1. *Epist.* 115, p. 303-308.

2. Walther 8365.

## XVII.

## ÉPITAPHE DE PIERRE ABÉLARD

Socrate de la France, grand Platon d'Occident, notre Aristote, égal ou bien supérieur<sup>1</sup> à tout penseur qui fut ; reconnu comme prince dans le monde savant, doué en divers domaines, subtil et pénétrant ; surpassant toutes choses par une pensée forte et un discours brillant, ce fut là Abélard ; pourtant il se fit mieux vainqueur sur toutes choses lorsque, ayant à Cluny fait profession de la règle des moines, il passa à la vraie philosophie du Christ<sup>2</sup> ; en elle passant bien les derniers temps d'une longue vie, il donna l'espoir d'être un jour à ajouter au nombre des saints philosophes, onze jours en amont des calendes de mai.

1. Possible rapprochement avec Guill. Bles., *Alda* 88 : *Aut par aut melior redditur Alda tibi*.

2. L'expression est caractéristique chez Pierre le Vénérable ; on la retrouve dans l'*Epist.* 115, à Héloïse (p. 306) : *Servo ac vero Christi philosopho magistro Petro*. C'est une des raisons qui invitent à penser qu'Abélard était le destinataire de l'*Epist.* 9 de Pierre le Vénérable (p. 16) : *Eris tunc verus philosophus Christi*.

## XVII.

## VERSUS IN EPITAPHIO PETRI ABÆLARDI

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,  
 Noster Aristoteles, logicis quicumque fuerunt  
 Aut par, aut melior ; studiorum cognitus orbi  
 Princeps, ingenio varius, subtilis et acer ;  
 Omnia vi superans rationis et arte loquendi, 5  
 Abælardus erat ; sed tunc magis omnia vicit,  
 Cum, Cluniacensem monachum moremque professus,  
 Ad Christi veram transivit philosophiam,  
 In qua longævæ bene complens ultima vitæ  
 Philosophis quandoque bonis se connumerandum 10  
 Spem dedit, undenas Maio renovante Kalendas.

*Au B C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr.*  
*Tit. et petrus cluniacensis abbas de eodem (h.e. abælardo) sic ait Au, epytaphium petri abahelardi B, epitaphium abælardi C, epitaphium abaelardi philosophi, facti monachi cluniacensis Chr, titulum om. Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup>, in epitaphio petri abælardi versus Clun. Patr. || 6 vicit Au C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : vicis B || 11 spem Au C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : opem B || maio renovante Au C Chr Chr<sup>2</sup> Chr<sup>3</sup> Clun. Patr. : maii revocante B.*

XVIII.

*VERSUS AD RAIMUNDUM  
TOLOSANUM MONACHUM*

POÈME MÉTRIQUE À RAIMOND,  
MOINE À TOULOUSE

VERSUS AD RAIMUNDUM  
TOLOSANUM MONACHUM

Walther 3563a.

SOURCES. — *A* (66), *C* (CLXVI).

EDITIONS. — *B.C.* col. 855-856; *P.L.* col. 354-355; G. Constable, *The Letters...*, texte au vol. I, p. 309-311, notes au vol. II, p. 178-179.

ATTRIBUTION. — Par *A* et *C*.

FORME. — Trente-deux distiques élégiaques, de facture classique.

NOTES. — La lacune d'*A* doit s'expliquer par la volonté de l'éditeur ou du copiste de livrer une collection publiable : les quelques vers omis étaient destinés spécialement aux lecteurs immédiats et n'offrent pas d'intérêt pour la postérité.

Les références classiques, particulièrement fournies, témoignent que Pierre le Vénérable a mis toute sa virtuosité dans ces quelques vers de commande. Le destinataire est un inconnu.

XVIII.  
POÈME MÉTRIQUE À RAIMOND,  
MOINE À TOULOUSE

Si ta tête blanchit, ta muse ne sait pas vieillir ; si tu es chenu, elle ne chante pas moins. Tu es blanc, et tu chantes, imitant les blancs cygnes, dont la voix et l'éclat plaisent plus encore par leur union. La couleur charme l'œil, le son charme l'oreille<sup>1</sup> : ainsi, rien dans l'oiseau du fleuve ne déplaît. La Garonne ignorait qu'elle nourrissait des oiseaux chanteurs, elle dont maintenant le cygne, de ses chants, fait résonner les berges ; Toulouse endeuillée pleurait ses anciens poètes ; (10) qu'à présent elle se réjouisse de te voir rénover ses talents poétiques ! Tu m'écris vouloir voir

1. Réminiscence possible de Baudri de Bourgueil, *Carm.* 154, 690 : *Aures demulcet vocula dulce sonans.*

XVIII.  
VERSUS AD RAIMUNDUM  
TOLOSANUM MONACHUM

Cum caput albescat, tua musa senescere nescit,  
Nec quia tu canes hinc minus illa canit.  
Albus es, et cantas, albos imitaris olores,  
Quorum juncta magis voxque nitorque placent.  
Hinc color optutus, sonus hinc demulcet et aures : 5  
Sic nihil in tota non placet amnis ave.  
Non norat volucres nutrire Garonna canoras,  
Littora nunc cujus cantibus implet olor ;  
Fleverat antiquis viduata Tolosa poetis,  
Gaudeat en studium te reparare suum ! 10  
Scribis Romanas te cernere velle ruinas,  
Si temptare mihi tale placeret iter.

*A C Clun.*

*Tit.* versus domni petri abbatis ad raimundum tolosanum monachum *A*, epistola XXII carminibus descripta ad raimundum monachum tholosanum, petentem an abbas iturus esset romam. primum quidem mirandum esse si jam senex tantum tamque arduum vellet tentare iter : declaratoria, deinde expressiva, dictum abbatem nihil adhuc certum super via illa statuisset ; si tamen illuc ire contingeret, individuum ac perpetuum comitem habiturum eundem raimundum *C*, epistola XXIII. raimundo monacho tholosano (tolosano *Patr.*), frater petrus humilis cluniacensium abbas salutem *Clun. Patr.* || 5 optutus *A* : obtusus *C Clun. Patr.*

les ruines de Rome, si je me décidais à entreprendre tel voyage. En en venant à lire de ton cœur les audaces admirables, j'avoue, je me suis étonné et me suis tu longtemps, tout comme si, cloué au lit, perclus de fièvre, un homme m'assurait et la vigueur et les épaules de Typhon, ou bien si la tortue égalait à la course le cheval engendré dans le pays d'Espagne. Car qui pourra bien taire les si nombreux miracles qui sont à ta louange, (20) puisque dans ton grand âge tu tentes les exploits que l'on fait en sa jeunesse ? Aux Alpes effrayantes<sup>1</sup>, ta vieillesse invaincue n'a pas su se soumettre, ni su renoncer à un voyage commencé. Perdues dans les nuées, les roches qui d'usage vainquent les cœurs tenaces, à ta propre vaillance, elles se sont soumises. Le congé mérité d'un soldat vétérán était un droit pour toi, et, pour tes faits passés, la totale retraite. Mais la vaillance d'âme n'a jamais épargné même un homme chenu, et, plus que le repos, les batailles sanglantes sont ce qui te convient. Viens donc alors à Rome, je ne te retiens pas, ne te retarde pas : (30) le Latium appelle les âmes combattives<sup>2</sup>. Rome est pleine de guerres, baignée de sang, resplendissante de triomphes, elle qui d'habitude soumet à soi toutes choses par des gens comme toi. Si elle ceint ta force d'une épée éclatante et fait de toi le chef de ses soldats<sup>3</sup>, bien vite l'ennemi de l'Etat sous ton glaive vengeur<sup>4</sup> périra, et le monde entier sera soumis de nouveau à sa loi.

Nous avons babillé, et déclamé pour toi des chants égaux aux tiens ; pour que le cygne ne brocarde pas l'ensemble des oiseaux de ce monde, il faut que maintenant à nos babils succède un discours sérieux<sup>5</sup>, (40) pour que le jeu du moine soit paré de gravité. Si la nature t'en donne le pouvoir et les

Dum lego forte tui mirandos pectoris ausus,  
 Obstupui, fateor, conticuique diu,  
 Non aliter quam si vires humerosque Typhonis 15  
 Spondeat in lecto febre solutus homo,  
 Nec secus Hispana quam si tellure creato  
 Sese testudo cursibus æquet equo.  
 Nam quis tanta tuæ taceat miracula laudis,  
 Quod juvenum temptas fortia facta senex? 20  
 Alpibus horrendis invicta senecta nequivit  
 Cedere, vel cœptum jam revocare gradum.  
 Aeriæ rupes quæ vincere dura solebant  
 Pectora virtuti succubere tuæ.  
 Militis emeriti te missio justa decebat, 25  
 Et, pro præteritis actibus, alta quies.  
 Sed virtus animi nec cano parcere novit,  
 Et te plus requie bella cruenta juvant.  
 Ergo veni Romam, non differo, nolo moreris,  
 Pugnaces animos regna Latina vocant. 30  
 Roma sata est bellis, lita sanguine, clara triumphis,  
 Quæ sibi per tales subdere cuncta solet.  
 Si te robustum splendenti cinxerit ense,  
 Et pugnatorum fecerit esse ducem,  
 Victrici gladio mox publicus hostis obibit, 35  
 Et sibi totus adhuc subditus orbis erit.  
 Lusimus, et cantus tecum deduximus æquos;  
 Ne cignus cunctas rideat orbis aves,  
 Jam decet ut nostris succedant seria ludis,  
 Ut monachi comptus sit gravitate jocus. 40  
 Si vires, si posse tibi natura ministrat,  
 Nil iter impediēt te comitante meum.

1-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 355.

34 pugnatorum A : te pugnantium C *Clun. Patr.* || 40 ut A : et C *Clun. Patr.*

forces, rien ne s'opposera à ce qu'à tes côtés je me mette en voyage. Tu seras bienvenu, toi que m'ont rendu cher ton renom général, ton ardeur et ta vie et ta tête blanchie. Ta probité notoire ornera mon escorte, et tu seras pour tous les hommes le cornette unique<sup>1</sup> des vertus. En aucune forêt ne pousse un olivier plus beau<sup>2</sup>, couvrant de son éclat tout ce qui pousse, si mes pieux novices méritent de t'avoir pour compagnon, (50) afin que par jeunes et vieux soit loué le Seigneur<sup>3</sup>.

Il y a peu, Robert, par qui j'ai eu de toi des poèmes nombreux<sup>4</sup> m'a poussé à dicter ces lignes que voici. Disant que tu voulais gagner Rome avec moi<sup>5</sup>, il m'a fait la prière de te répondre en vers. J'ai répondu à cela, mais j'y ajoute encore que je ne te propose aucun moyen certain. Mais si le hasard fait qu'il soit comme j'ai dit, ainsi que je le pense, tu deviendras alors le compagnon perpétuel de mes voyages. Mais ne m'accuse pas si la fortune, (60) en qui tous sont rendus égaux<sup>6</sup>, nous oppose un obstacle : cette puissance dicte aux rois et aux esclaves sa propre volonté, à elle sont soumis ensemble riche et pauvre<sup>7</sup>. Mon chant t'a mis en garde ; si tu le veux, toi-même aussi tu chanteras, non pas comme l'oiseau, ô cygne et noir et blanc<sup>8</sup>.

1. Réminiscence possible de Marbode, *Pass. s. Mauricii* 108 : *Hinc Exuperius, legionis signifer unus.*

2. Même clause chez Dracontius, *De laud. Dei* 1, 168 : *Et semper vestita comis frondescit oliva.*

3. Cf. Ps. 148, 12.

4-5. Voir *Notes complémentaires*, p. 355.

6. Même clause dans le *Carm. apol.* 48.

7. Même hémistiche chez Notker, *Vita s. Galli* 2, 1, 2 (p. 146) : *Quod calcant pariter dives inopsque simul.*

8. Pierre le Vénérable fait probablement une allusion assez complexe au fait que le bénédictin, contrairement au cygne (et, au passage, au cistercien) qui n'est que blanc, est habillé de noir et de blanc.

Non eris ingratus, quem novit reddere carum  
 Fama frequens, studium, vita, senile caput.  
 Ornabis totam nota probitate cohortem, 45  
 Virtutumque viris signifer unus eris.  
 Pulchrior in silvis nusquam frondescit oliva,  
 Dum candore suo deprimat omne virens,  
 Si pia te socium mereatur habere juventus,  
 Ut laudent Dominum junior atque senex. 50  
 <Nuper me Robertus ad hæc dictamina traxit,  
 Per quem misisti carmina multa mihi.  
 Velle quidem mecum te Romam pergere dicens,  
 Ut responderem versibus admonuit.  
 Ad quæ respondi, tamen ista prioribus addo, 55  
 Nullam me certam proposuisse viam.  
 Si tamen ut dixi sors, quod puto, fecerit esse,  
 Perpetuus fies ad peregrina comes.>  
 Sed non incuses si quid fortuna sinistra  
 Intulerit, cunctos quæ facit esse pares : 60  
 Regibus et servis quod vult jubet illa potestas,  
 Illi subduntur dives inopsque simul.  
 Cantavi monitus, si vis cantabis et ipse,  
 Præter avis morem, fuscus et albus olor.

CARMEN DUBIUM I.

*PROSA DE SANCTA MARIA*

PROSE DE NOTRE-DAME

PROSA DE SANCTA MARIA  
(*BENEDICTA SIT BEATA MARIA...*)

Walther 2141a, *R.H.* 85931.

SOURCE. — *P* (6-7).

EDITIONS. — *A.H.* 48, p. 239; Th. Barbeau, *Prières de Cluny...*, p. 170-171, donne une traduction sur le texte du précédent.

BIBLIOGRAPHIE. — A. Wilmart, « Le poème apologétique... », p. 60 et 65.

FORME. — 8 strophes (15 demi-strophes). Str. 1 : 10pp, 9pp, 7pp; str. 2 : 2 × 5pp, 6pp, 10pp; str. 3 : 2 × 8p, 9pp, 7pp; str. 4 : 8pp, 10pp; str. 5 : 2(6p, 15pp); str. 6 : 10pp, 6pp, [6p], 8pp; str. 7 : 14pp; str. 8 : 10p, 15/13pp.

NOTE. — Imitation de la prose de la Trinité *Benedicta sit beata Trinitas* (*A.H.* 7, p. 109), issue de Saint-Martial, dont elle reprend des tournures. C'est un exemple du genre assez répandu de la prose imitée (dont l'un des meilleurs est peut-être la prose *Virginis Mariæ laudes*, imitée du *Victimæ paschali*), destinée à un grand succès dans les genres parodiques. Si cette prose est de Pierre le Vénérable, elle est sa seule imitation connue; voir en note les lieux parallèles.

CARMEN DUBIUM I.  
PROSE DE NOTRE-DAME<sup>1</sup>

1. Bénie soit sainte Marie,  
Que la Divinité d'en haut a remplie  
De sa grâce éternelle !

2. Elle a cru en Dieu,  
Engendré son Enfant  
Par le Souffle divin,  
Jeune accouchée demeurant vierge.

Par quelles louanges  
Assez solennelles  
Vénérerai-je Marie,  
Que craignent terres, mers et cieux<sup>2</sup> ?

3. Car la Vierge se révèle féconde,  
Elle que la rosée du Saint-Esprit  
A ondoyée du ciel, et qui a conservé  
Les marques de sa pureté ;

C'est elle en effet la Mère  
Dont le sein si doux

1. Voir *Notes complémentaires*, p. 355.

2. Cette formule classique, qui remonte au ps. Fortunat, *Carm.* 8, 1, est aussi chez Pierre le Vénérable dans le *Carm.* 6, str. 2a, 3.

CARMEN DUBIUM I.  
PROSA DE SANCTA MARIA

Benedicta sit beata Maria, 1  
Deitas æterna gratia  
Quam replevit supera !

Deo credit, 2a  
Natum edidit  
De sancto Neumate  
Permanens integra puerpera.

Quibus laudibus 2b  
Quam sollempnibus  
Mariam recolam,  
Quam tremunt terra, pontus, æthera ?

Nam constat Virgo fecunda, 3a  
Quam Sancti Spiritus unda  
Rigavit cælitus, retinens  
Pudoris signacula ;

Hæc namque Mater est illa 3b  
Cujus prædulcis mamilla

A versé aux petites lèvres de Jésus  
La boisson aimante de son lait<sup>1</sup>.

4. La contemplation du Père d'en haut  
Vous a toute infusée, ô Marie,

Et par l'opération de la sagesse<sup>2</sup>  
La grâce du Souffle vous a couverte de son ombre.

5. Et nous, qui sommes marqués  
De la Trinité céleste, nous vous donnons ces louanges,

Afin d'obtenir éternellement  
La joie avec vous au ciel,

6. Et afin qu'au dernier jugement,  
Notre crime effacé,  
.....<sup>3</sup>  
Votre clémence nous sauve.

Par là, sans entraves, assurés  
Du secours d'une Dame puissante,  
Pussions-nous suivre partout  
Les traces<sup>4</sup> de l'Agneau, que nous voyons.

7. Nous vous demandons suppliants, Dame des anges,  
De diriger vers nous votre doux regard ;

8. Car, dévotement, ce petit troupeau  
Prend part à vos louanges vénérables et vous supplie,

Afin qu'avec les chœurs des anges là-haut  
Il vous loue par tous les siècles. Amen.

1. Formules proches aux *Carm.* 4, str. 3<sup>a</sup> et *Carm.* 5, str. 2<sup>a</sup>  
et 9<sup>a</sup>.

2-3. Voir *Notes complémentaires*, p. 355.

4. Cf. I Petr. 2, 21.

Jhesu infudit labiolis  
Pia lactis pocula.

Alti Patris theoria  
Te perfudit totam, o Maria, 4a

Operanteque sophia  
Neumatis obumbravit gratia. 4b

Et nos, quos superna  
Signavit Trinitas, tibi damus hæc præconia, 5a

Quatinus æterna  
Tecum in cælo possimus obtinere gaudia, 5b

Ultimoque nos in examine,  
Deleto crimine,  
.....  
Tua salvet clementia. 6a

Quo libere potentis Dominæ  
Freti juvamine,  
Sequamur quocumque  
Visa Agni vestigia. 6b

Angelorum te rogamus supplices Domina, 7a

Ut in nos illa dulcia dirigas lumina ; 7b

Hæc namque devote venerandis  
Tuis assistit laudibus et supplicat turmula, 8a

Cum supernis angelorum choris  
Ut te collaudet per omnia sæcula. Amen. 8b

3b, 3 infudit *Anal.* : infundis *P* || 3b, 4 pocula : poncla *a.c. P* ||  
6a, 1 examine : exanime *p.c. P*.

CARMEN DUBIUM II.

*PROSA DE SANCTO HUGONE*

PROSE DE SAINT HUGUES

## PROSA DE SANCTO HUGONE

Walther 16522a, *R.H.* 17216.

SOURCE. — *P* (4-5).

EDITIONS. — *A.H.* 48, p. 240; Albert L'Huillier, *Vie de saint Hugues, abbé de Cluny (1024-1109)*, Solesmes, 1888, p. 621-623, édite le texte avec une transcription de la musique en notation carrée, reproduite par J. Evans, *Monastic Life...*, p. 117-119.

FORME. — 10 strophes (20 antistrophes). Str. 1 :  $2 \times 8pp$ ; str. 2 :  $6pp, 8pp, 6pp$ ; str. 3 :  $2 \times 8pp$ ; str. 4 :  $6p, 2 \times 6pp$ ; str. 5 et 6 :  $6p, 6pp$ ; str. 7 :  $2 \times 6pp$ ; str. 8 :  $8pp, 10pp$ ; str. 9 et 10 :  $3 \times 8pp$ . Noter la reprise du vers initial à la fin.

CARMEN DUBIUM II.  
PROSE DE SAINT HUGUES

1. Le palais du Roi éternel  
A reçu avec joie

Saint Hugues aujourd'hui  
Dans le sein large de la gloire<sup>1</sup>.

2. Noble par sa naissance,  
Plus noble par ses mœurs,  
Il ne démerite en rien ;

Il veut avec le Christ  
Vivre ; pour être de meilleur sang,  
Il désire le Christ.

3. Ayant le monde en haine,  
Pur dès son enfance,

Au monastère de Cluny  
Il entre avec la grâce de Dieu.

4. Le joug léger de Dieu<sup>2</sup>,  
Il l'a pris volontiers  
Et selon la règle,

1. Cf. Luc. 16, 22.

2. Cf. Matth. 11, 30.

CARMEN DUBIUM II.  
PROSA DE SANCTO HUGONE

Regis æterni regia  
Sanctum Hugonem hodie 1a

Recepit cum lætitia  
In largo sinu gloriæ. 1b

Nobilis genere  
Sed moribus nobilior  
Nichil degenerat, 2a

Cum Christo vivere  
Vult ; ut sit generosior,  
Christum desiderat. 2b

Mundum habens in odium,  
Purus a pueritia, 3a

Cluniaci cœnobium  
Intrat cum Dei gratia. 3b

Leve Dei onus  
Libens sustinuit  
Et regulariter, 4a

*P Anal.*  
*Tit. prosa de sancto hugone P Anal. || 3a, 1 odium : hodium a.c.*  
*P || 4a, 1 onus Anal. : honus P.*

Bon pareillement pour tous,  
Il plut à tous  
Universellement.

5. Devenu enfin le recteur  
De ce dit monastère,

Avec le fils de Jonas<sup>1</sup> il prit  
Le gouvernail du navire.

6. Ayant été fait abbé,  
Il se mit à montrer

Des actes spirituels  
Par parole et action.

7. Etincelant de miracles,  
Il renouvelle tout,

Comme le prouve à nos yeux  
La présente église<sup>2</sup>.

8. Ainsi, du mieux de notre prière,  
Saint Hugues, père illustre,

Nous, tes serviteurs, nous te le demandons,  
Souviens-toi de ton Eglise ;

9. Et parce que nous pénètre de crainte  
Et nous frappe de toutes parts  
Le glaive des persécuteurs,

Prête-nous ton secours et ton aide  
Pour que sur le soir ne décline  
Le rai de la religion.

1-2. Voir *Notes complémentaires*, p. 356.

Cunctis æque bonus  
Cunctis complacuit  
Universaliter. 4b

Rector factus demum  
Dicti cœnobii, 5a

Cum Bar Jona remum  
Sumpsit remigii. 5b

Dum est abbas factus  
Cœpit ostendere 6a

Spiritalis actus  
Verbo et opere. 6b

Fulgens miraculis  
Renovat omnia : 7a

Patet præ oculis  
Præsens ecclesia. 7b

Ergo, prece qua possumus,  
Sancte Hugo, pater egregie, 8a

Nos, tui servi, quæsumus,  
Esto tuæ memor Ecclesiæ ; 8b

Et quia metum incutit  
Et nos undique percutit  
Persecutorum gladius, 9a

Opem confer et operam  
Ne declinet ad vesperam  
Religionis radius. 9b

5b, 1 bar jona *Anal.* : barjona *P.*

10. Déjà, heureux, c'est un heureux parcours  
 Que tu as accompli, déjà tu règues là-haut  
 Dans la gloire du paradis :

Que par toi nous soit accordée  
 La paix, et que nous soit ouvert  
 Le palais du Roi éternel. Amen.

Jam felix felicem cursum  
 Fecisti, jam regnas sursum  
 In paradisi gloria : 10a

Per te nobis tribuatur  
 Pax, et adaperiatur  
 Regis æterni regia. Amen. 10b

10a, 3 gloria *add. rubricator in marg. P* || 10b, 2 adaperiatur  
*Anal. : aperiatur P.*

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

*Page 8.*

1. Ps. 39, 3.

*Page 10.*

1. *Ovidius sine titulo* renvoie aux *Amores* : c'est sous ce titre, ou plutôt cette absence de titre, que l'ouvrage était catalogué au moyen âge. Fausto Ghisalberti, « Mediaeval Biographies of Ovid », dans *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, 9, 1946, p. 10-59, à la p. 12 et n. 2, en cite la raison telle qu'exposée dans le manuscrit Saint-Gall, bibl. abb., 864 : *Iste liber intitulum Ovidius sine titulo id est sine laude, et hoc duabus de causis, vel quia nullam laudem quærat sibi in hoc libro nisi placere amicæ suæ..., vel quia accusatus erga Augustum de Amatoria Arte, unde omnes Romanæ mulieres erant contaminatæ, tam matronæ quam solutæ, non ausus hic apponere titulum*, « Ce livre s'intitule *Ovide sans titre* c'est-à-dire sans louange, et ce pour deux raisons : soit parce qu'il ne recherche pour soi nulle louange mais seulement à plaire à son amante..., soit parce que, accusé auprès d'Auguste à cause de l'*Ars amatoria*, qui avait contaminé toutes les femmes romaines, mariées ou non, il n'a pas osé y mettre de titre. » — Sur la question auctoriale ici soulevée par Pierre de Poitiers, voir E. R. Curtius, *La littérature européenne...*, Excursus XVII, p. 624-627, qui cite et commente ce passage.

*Page 22.*

2. Allusion au prieuré Saint-Jean-de-Montierneuf, fondé par Guillaume VIII en 1069 et confié à Cluny ; l'église est connue pour avoir abrité les tombeaux des ducs d'Aquitaine.

## Page 24.

2. Le vers 107 rappelle nettement Wulfstan de Winchester, *Brevil.* 13 : *Auxiliare tuo, peto, Christe benigne, misello.*

## Page 34.

1. Saint Pierre.
2. Cf. le *Liber maiorichinus* 828 : *Claviger ille pius...*, et l'introduction.
3. Cf. IV Reg. 2, 9.
4. Hémistiche ovidien, *Met.* 14, 63.
5. Bien que semblant familière, l'expression est rare : on ne la retrouve en vers que dans l'*Ysengrimus* 4, 330 : *Sensibus amissis in sua terga cadit*. Très vraisemblablement, c'est l'auteur de l'*Ysengrimus* qui imite Pierre de Poitiers, mais le contraire n'est pas totalement impossible, si l'on suppose que ce vers a été repris dans l'une des dernières phases de correction.
6. *Summi / Judicis*, à cette position surprenante, est repris de Paulin de Nole, assez coutumier du fait : *Carm.* 14, 131-132 ; mais on la trouve aussi chez Bède, *Hymn.* 2, 14-15.

## Page 38.

2. La Pannonie, qui correspond en gros à l'actuelle Hongrie, était l'une des provinces frontalières de l'Empire romain, et la clef des luttes contre les barbares.
3. Les Gètes, identifiés aux Thraces, sont au moins depuis Claudien confondus avec les Goths.

## Page 40.

2. L'Eridan, dieu-fleuve grec, est assimilé au Pô par les Latins. Pierre de Poitiers fait allusion à la retraite de Pons de Melgueil à Vicence, en 1124-1125.

## Page 42.

2. Brutus, premier consul de la république romaine et modèle d'impartialité pour avoir condamné à mort ses fils, coupables de trahison ; Caton le Censeur ou l'Ancien, célèbre pour son opposition à Carthage et pour son attachement à la conservation des mœurs romaines. Pour les qualificatifs appliqués à ces deux personnages, Pierre de Poitiers s'inspire respectivement d'Ovide, *Pont.* 1, 1, 24 et de Martial 10, 20, 21 (ce dernier repris par Claudien, *Stil. cons.* 2, 382 et par Maximien, *Eleg.* 1, 49).
3. Gérard d'Angoulême, comme le précise la glose du manuscrit d'Anchin ; après une carrière exemplaire, il prit le parti de l'antipape Anaclet. A partir de cet endroit, Pierre de Poitiers mêle le schisme clunisien de Pons et le schisme de l'Eglise, établissant un lien entre les deux qui n'est pas évident pour les historiens.

## Page 58.

1. Ce bref traité épistolaire sur l'éloge des vivants ne manque pas d'originalité ; c'est, par ailleurs, un condensé en prose des exemples que reprendra Pierre le Vénérable dans son *Poème apologétique* ; dès lors, il est très vraisemblable que ce *Poème* de l'abbé est fondamentalement une mise en vers de cette lettre plus qu'un pamphlet « original ».
2. Jac. 1, 17.
3. Ps. 150, 1.
4. Matth. 11, 11-15.

## Page 60.

1. Joh. 1, 47.
2. Rom. 12, 10.
3. Rom. 13, 7.
4. Ce catalogue renvoie à des données en général imprécises, sauf pour Sulpice Sévère (*Vita Martini*), Paulin de Nole (dont le *Panegyrique de Théodose* perdu, dans tous les cas antérieur à la retraite de Paulin à Nole quoi qu'en dise Pierre de Poitiers, est mentionné par Jérôme, *Epist.* 58, 8, sans que l'on soit certain qu'il ait bien été écrit du vivant de l'empereur). En revanche, il n'est pas évident que Grégoire de Tours ait véritablement fait l'éloge du roi Sigebert I<sup>er</sup>, qui l'avait nommé au siège de Tours, encore qu'il lui ait été ouvertement favorable contre le parti de Chilpéric et de Frédégonde (*Hist. Franc.* 5).

5. Imitation de Jérôme, *Epist.* 108, 13 (vol. 55, p. 323) : *Dies mihi prius quam sermo deficiet.*

Page 74.

2. Allusion à la signification du prénom hébreu d'origine, *Dominus gratia eius vel Dominus misericors*, «le Seigneur est sa grâce ou Le Seigneur est miséricordieux», selon Jérôme, *Nom. hebr.* 95.

Page 160.

1. Cf. Ez. 7, 10 ; Is. 11, 1 ; Num. 17, 8.

2. Cf. Is. 11, 1.

3. C'est-à-dire du lait de la Vierge. Bien que les chances que Pierre le Vénérable l'ait connu soient faibles, il est possible qu'il reprenne ici Plaute, *Persa* 3, 1, 333 : *Quamquam lubenter escis alienis studes.*

4. Cf. Matth. 1, 23.

5. Cf. Ps. 13, 7 ; 52, 7 ; Jer. 3, 23.

Page 172.

1. Littéralement, « par l'homme assumé », formule patristique pour définir la double nature du Christ.

2. Réminiscence possible de Pierre Damien, *Epist.* 149 (vol. III, p. 551) : *Revertor ergo adhuc ad mutationem reversionis et non clamose sed affectuose.*

4. Cf. Gen. 3, 15 ; Rom. 16, 20.

5. Le titre de martyr accordé à la Vierge (cf. Luc. 2, 35) est typique du XII<sup>e</sup> siècle ; saint Bernard en a fait un usage assez important.

6. Cant. 4, 12 (*Vet. lat.* d'après Ambr. et Petr. Chrys.) ; 4, 15.

Page 182.

2. Cf. Bern. Morl., *Mariale* 10, 41 : *Propter illam quæ mamillam / Præbuit Altissimo.* Les autres parallèles avec le *Mariale* sont les suivants : str. 3<sup>a</sup> = *Mariale* 15, 1 (*Mater Dei, per quam rei / Consequuntur veniam*) ; str. 4<sup>a</sup> = *Mariale* 4, 24 (*Qui felicem Genitricem / Dei te pronuntiant*) ; str. 5<sup>a</sup> = *Mariale* 3, 32 (*Esto nutrix et adjutrix / Christiani populi*) ; str. 8<sup>a</sup> = *Mariale* 1, 10, qui permet de corriger le texte des manuscrits de Pierre le Vénérable (*Recordare quid et quare / Sis a Deo conditus*) ; str. 9<sup>a</sup> = *Mariale* 8, 38 (*O mamilla cujus stilla / Fuit ejus pabulum*).

Page 184.

3. Le jeu sur *audi... exaudi* est classique, mais sans doute pour un lecteur médiéval évoquait-il avant tout le prologue des litanies : *Christe, audi nos ; Christe, exaudi nos.*

Page 194.

6. L'irrégularité des antistrophes 6 semble être d'origine ; cependant, l'introduction d'une glose n'est pas impossible, et il faudrait peut-être corriger alors en *Redde gratæ nos patriæ* à 6<sup>a</sup> et *Contemplemur sempiterna* à 6<sup>b</sup>.

Page 216.

1. La matière de cet hymne est prise entièrement dans Grégoire le Grand, *Dialogues* 2. — Str. 2 (v. 5-8) : Prol., 1 (p. 126), *Ab ipso pueritiæ suæ tempore cor gerens senile... Nulli animum voluptati dedit... Despexit iam quasi aridum mundum cum flore.* — Str. 3 (v. 9-12) : *ibid.*, *Relicta domo rebusque patris, Deo placere desiderans* ; 1, 1 (p. 128), *Cum... petere deserta decrevisset* ; 1, 3 (p. 130), *Deserti locum secessum petiit* ; 2, 2 (p. 139), la pénitence des ronces et des épines ; 2, 3 (*ibid.*), *In illo est temptatio voluptatis edomita.* — Str. 4 (v. 13-16) : 1, 6 (p. 134), *Cum vero jam omnipotens Deus... vellet... Benedicti vitam in exemplum hominibus demonstrare, ut posita super candelabrum lucerna claresceret, quatenus omnibus qui in domo sunt luceret* [cf. Matth. 5, 15 et par.]. — Str. 5 (v. 17-20) : 1, 1-2 (p. 128-130), la réparation du tamis brisé ; 3, 4 (p. 142), le vase plein de poison brisé d'un signe de croix ; 7, 1-3 (p. 156-158), le frère Maur marchant sur les eaux pour sauver le jeune Placide. — Str. 6 (v. 21-24) : 4 (p. 150-152), un moine frappé par saint Benoît pour chasser le démon ; 6 (p. 154-156), le fer d'une faucille récupéré

au fond d'un lac ; 5 (p. 152-154), invention miraculeuse d'une source. — Str. 7 (v. 25-28) : 8, 3 (p. 162), un corbeau emporte sur ordre de saint Benoît du pain empoisonné ; 31 (p. 222-226), saint Benoît fait tomber en les regardant les liens d'un paysan enchaîné ; 35, 3-8 (p. 238-242), saint Benoît voit le monde *velut sub uno solis radio collectum*. — Str. 8 (v. 29-32) : pour le premier vers, cf. 13 (p. 180-182), résurrection d'un moine tué par l'action du diable, ou bien 32 (p. 226-230), résurrection d'un enfant ; pour le second, 13 (p. 180-182), saint Benoît perce une ruse du roi Totila, et encore 20 (p. 196-198), il perce les ruses d'un moine orgueilleux ; autres faits mineurs *passim* ; pour le troisième, 34, 1 (p. 234), vision de sainte Scholastique emportée au ciel, et 35, 3 (p. 238), même vision au sujet de saint Germain de Capoue.

## Page 224.

1. Sources : str. 1 (v. 1-4), pour les miracles *post mortem* de saint Benoît, voir surtout Greg. Magn, *Dial.* 2, 38 (p. 246-248). — Str. 2 (v. 5-8), pour les miracles au tombeau de saint Benoît, voir Adrevald, *Transl. s. Bened.* 9-11 (p. 9-10). — Str. 3 (v. 9-12) : Id., *ibid.* 13 (p. 11-13), on distingue les corps de saint Benoît et de sainte Scholastique par le fait que l'un ressuscite un petit garçon, l'autre une fille. — Str. 4 (v. 13-16) : Thierry d'Amorbach, *Illat. s. Bened.* 8 (p. 353-354), la Loire gelée fond autour du bateau transportant le corps de saint Benoît, lequel bateau avance sans action humaine (paraphrase par Raoul Tortaire, *Mir. s. Bened.* 309-312) ; voir aussi, bien que ce ne soit pas la source de cette mention de Pierre le Vénérable, Adrevald, *Mir. s. Bened.* 1, 19 (p. 46-47), un navire de Fleury soumis abusivement au fisc sort seul du port et rejoint Fleury (paraphr. par Raoul Tortaire, *ibid.* 325-328) et encore Aimoin, *Mir. s. Bened.* 2, 18 (p. 121-123), un moine sur le point de se noyer est sauvé par un bateau qui se détourne seul de sa route pour se mettre à sa portée. — Str. 5 (v. 17-20) : Thierry d'Amorbach, *Illat. s. Bened.* 9 (p. 354), au cours de la procession portant le corps de saint Benoît du débarcadère à l'église, en décembre, les végétaux fleurissent *ac si in medio aprili*.

## Page 234.

1. Par *habitus*, Pierre le Vénérable joue sur le fait qu'Hugues a changé à la fois d'habit et de mode de vie en embrassant la vie monastique.

2. Cf. Joh. 10, 11-16.
3. Cf. Sap. 7, 30.
4. Cf. Matth. 5, 6 et 3.
5. Cf. Luc. 2, 47.

## Page 236.

1. Cf. Matth. 5, 29-30.
2. Cf. Matth. 11, 29.
3. Cf. Marc. 12, 28-30.
4. Cf. Matth. 25, 35-36 et 6, 20. Les vers 43 et 48 sont étrangement proches des *Carmina Cantabrigiensia* 7, str. 5a : *Augens demum / Cumulum bonorum / Summa sanctitatis*.
5. Jeu classique sur la théorie et la pratique, *theoria* prenant au moyen âge le sens de « contemplation ».
6. Cf. Luc. 10, 38-42.

## Page 244.

1. Cette expression curieuse trouve vraisemblablement sa source en Joh. 20, 16, lorsque, le Christ ressuscité interpellant Marie, celle-ci lui répond *Rabboni (quod dicitur Magister)*. Je n'en connais aucune autre occurrence ; Augustin, *In Joh.* 8, 9, s'en rapproche, mais par le prénom de Marie c'est la Vierge qu'il désigne.

## Page 256.

1. Sans être rare, l'image est une seconde fois chez Pierre le Vénérable, *De mir.* 1, 8 (p. 32) : *Ignem linguam de baratro putridi oris ejectam in immensum protendebat*.
3. Cadence reprise de Dracontius, *Romul.* 10, 235 : *Victima sum, pereo : jugulis male mucro minatur*.

## Page 258.

1. Paraphrase de Prov. 13, 1 (dans le texte de la *Vet. lat.* : cf. Ps. Max., *Homil.* 78, *P.L.* 57, 418c).
2. Paraphrase de Rom. 12, 15.
3. La confusion de l'écriture et de la peinture est topique : cf. Hor., *Ars* 361, et aussi le commentaire de Servius *in Æn.* 6, 34.

## Page 260.

1. *Multus amor* semble être une formule propre à Baudri de Bourgueil, *Carm.* 193, 4 et 89.
2. Formule prise à Warnerius de Bâle, *Paracl.* 436.
3. Réminiscence de la *Vie de saint Léger*, 1, 328 : *Livida corda premit diris infecta venenis.*
4. La formule est issue de Marius Victorinus, qui utilise à plusieurs reprises l'exemple *Lydia, dic, quid retices, cur venire perneges* dans l'*Ars grammatica* (I, p. 52, II, p. 86 et IV, p. 144).

## Page 266.

1. Les théories sur les parties du monde sont très fluctuantes en ce qui concerne leur nombre et leur ordre ; rien que chez Pierre le Vénérable, *Contra sarrac.*, Prol. (p. 226), la troisième place revient non plus à l'Afrique, mais à l'Europe.
3. Les relations entre Jérôme et Augustin étaient bien moins idylliques qu'elle ne le paraissent aux yeux de Pierre le Vénérable, qui est cependant fidèle à l'enseignement reçu en la matière, de même que, plus loin, il idéalise avec toute la tradition les relations entre saint Pierre et saint Paul.
4. En revanche, les relations entre Paulin et Augustin ont toujours été bonnes, voire excellentes, encore que le *De cura pro mortuis gerenda*, demandé par le premier au second, ait pu ne pas correspondre aux attentes de Paulin, très attaché à la dévotion envers les saints. La mention de Thérèse, *Therasia* (de son vivant, Paulin écrit presque toujours en leur nom à tous deux), montre bien que les sources de Pierre le Vénérable ne vont pas très en profondeur : il s'en tient largement aux formules de salutation des lettres, qui permettent à la fois de montrer sous un beau jour les relations d'Augustin et de Jérôme, et de mentionner Thérèse dont on ne sait, sauf le nom, presque rien. Les allusions de Pierre le Vénérable font partie de la « légende » de Paulin de Nole : baptisé sur le tard bien que de famille chrétienne, il opère avec sa femme une conversion intérieure à la suite de divers événements, dont le meurtre de son frère et la mort à huit jours de leur fils unique ; cela le conduit à renoncer à son rang sénatorial et à son très riche patrimoine — quoique les modalités en aient été moins radicales qu'il ne le dit — et à s'en tenir à une stricte abstinence en matière conjugale.

## Page 268.

2. Imitation de Claudien, *In Ruf.* 2, 274 : *Tu, licet occiduo maneat sub cardine solis.*
3. Paulin et Thérèse s'étaient installés en Espagne, d'où la seconde était originaire. Nole n'est à l'Orient que vue depuis Cluny : la ville se situe à une vingtaine de kilomètres de Naples, dans les terres.
5. Cf. Matth. 11, 29 ; la cadence est tardo-antique (Paul. Nol., *Carm.* 25, 4 ; Prud., *Perist.* 11, 90) et se retrouve aussi, légèrement modifiée, chez Pierre de Poitiers, *Paneg.* 88. Par ailleurs, l'allusion de Pierre le Vénérable n'est pas claire ; si l'on connaît bien les relations d'Ambroise avec le pouvoir impérial, elles concernent plus de deux empereurs. Peut-être Pierre le Vénérable fait-il par mégarde allusion aux deux oraisons funèbres impériales d'Ambroise, *De obitu Theodosii* et *De obitu Valentiani*.

## Page 270.

5. Cyprien est originaire de Carthage ; Pierre le Vénérable reprend le jeu de mots traditionnel sur *punicus*, qui désigne les « Phéniciens » de Carthage mais aussi une teinture rouge : des saints cités jusqu'à présent, Cyprien est le seul qui soit mort martyr.
6. Cadence lucretienne, 6, 1149 : *Atque animi interpres manabat lingua cruore* ; Pierre le Vénérable doit la connaître par Marcrobo, *Sat.* 6, 2, 9, qui cite ce vers.

## Page 272.

3. Mamert de Vienne, Loup de Troyes, Patient de Lyon (qui n'est connu que par Sidoine, *Epist.* 4, 1, 4 et 9), Fauste de Riez (qui fut moine puis abbé de Lérins et ensuite évêque de Riez). Il faut noter que le nom de Lyon au féminin, *Lugdunum... aquosam* semble un hapax.
4. Deux sources sont possibles pour la fin de ce vers, ne s'excluant nullement : Ausone, *Prof.* 14, 1 (*Eloquii merito primis æquande fuisti*) et Fortunat, *Vita s. Mart.* 2, 460 : *Compar apostolicis meritis, æquande prophetis*. Cependant, même si Pierre le Vénérable est bien placé pour avoir connu la tradition lyonnaise d'Ausone, qui seule conserve la *Commemoratio professorum*, il est plus probable qu'il tient sa cadence de Fortunat.

## Page 274.

1. Venance Fortunat dédia à Grégoire de Tours le prologue à ses poèmes. Léonce de Saintes, évêque de Bordeaux, est le sujet de très nombreuses pièces de Fortunat, qui le loue et pour sa vie et pour ses nombreuses constructions.

2. Pierre le Vénérable s'adresse à nouveau à son contradicteur. Cadence reprise à Baudri de Bourgueil, *Carm.* 18, 1 : *Singultus duplices rotularis pagina profert.*

3. Hémistiche pris à Milon, *Vita s. Amandi*, Præf., 28 : *Perfecere aliud nil nisi mortis opus.*

4. Même idée v. 334 ; la formule de ce vers est reprise à Dracontius, *Orest.* 198 : *Sic merces, non pœna, datur...*

5. Cadence reprise à Raban, *In hon. s. Crucis*, 1, 2 (B2), 1 (p. 35) : *O Crux, quæ excellis toto et dominaris Olympo.*

9. Hémistiche repris à Lucain, *Phars.* 4, 354 : *Nec cruor effusus campis tibi bella peregit.*

## Page 276.

1. Même cadence, au demeurant courante, *Carm.* 18, 34 et chez Pierre de Poitiers, *Paneg.* 390.

3. On retrouve la même idée, exprimée en des termes proches de ceux qu'utilise ici et ailleurs Pierre le Vénérable, chez Vital de Blois, *Geta*, Prol., 1 : *Carmina composuit voluitque placere poeta*, bien que l'on ne puisse pour autant prouver un lien.

## Page 282.

2. La cadence est lucrétienne, 5, 785 : *Florida fulserunt viridanti prata colore*, mais il est peu probable que Pierre le Vénérable ait pu connaître ce vers.

4. Hémistiche ovidien, *Ars* 3, 375 : *Crimina dicuntur, resonat clamoribus æther.*

## Page 322.

1. Même  *junctura*  chez le Poeta Saxo, 1, 120 : *Transcensis igitur horrendis Alpibus instar / Turbinis...*

2. Formule stationnaire (*Theb.* 4, 594).

3. Même clause chez Pierre de Poitiers, *Paneg.* 390, et dans le *Carm. apol.* 306.

4. Réminiscence de Bède, *Vita Cuthb.* 1, 363 : *Victrici fidei gladio superabitur hostis.*

5. Formule virgilienne (*Egl.* 7, 17) ; au vers suivant, horatienne (*Ars* 222).

## Page 324.

4. Reprise d'un hémistiche ovidien, *Rem. am.* 392 : *Et capiunt anni carmina multa mei.*

5. Il existe un parallèle assez curieux avec l'*Ysengrimus*, 4, 631-632 : *Ha quotiens verve : Si mecum pergere Romam / Appetis, hic peram do baculumque tibi.* Il est cependant peut-être fortuit : voir l'introduction.

## Page 330.

1. Cette prose est imitée de la prose *Benedicta sit beata Trinitas* (*A.H.* 7, p. 109) dont elle réutilise la mélodie et certaines des formules, listées ci-après. Str. 1, voir plus bas str. 5. — Str. 2<sup>a</sup>, 3-4 : *De sacro Pneumate / Permanens super omne quod exstat.* — Str. 3<sup>a</sup>, 1 : *Nam constat Deitas una.* — Str. 3<sup>b</sup>, 1 : *Hæc namque pellit delicta.* — Str. 4<sup>a</sup>, 1 : *Alti throni vestigia.* — Str. 4<sup>b</sup>, 1 : *Operiunturque binas.* — Str. 5<sup>a</sup> : *Et nos, quos illustrat / Gratia Dei superna, / Demus nostra debita.* — Str. 5<sup>b</sup>, 1 : *Quatenus caterva.* — Str. 6<sup>a</sup> : *Ultimaque peracta discrimina, / Possimus alta / Possidere mox palatia.* — Str. 7<sup>a</sup> : *Angelorum quæ illustrat fortiter pectora.* — Str. 7<sup>b</sup> : *Ut in Christo solo defigant lumina.* — Str. 8<sup>a</sup> : *Hæc namque est illa sitis flagrans...*

## Page 332.

2. Possible réminiscence d'Irénée de Lyon, *Adv. hæc.* 1, 30, 6 (t. 264, p. 372) : *Et hoc, sophia operante, uti.*

3. Il manque ici un vers par rapport à la prose originale, même si le manuscrit a adapté la mélodie.

Page 340.

1. Saint Pierre. Cf. Matth. 16, 16.

2. Il existe peut-être un rapport avec le ps. Adam de Saint-Victor, *Prosa Lux est ista*, str. 4b : ... *Petri navis / Præsens est Ecclesia*.

## INDEX NOMINUM

N.B. L'orthographe est normalisée systématiquement dans cet index ; l'orthographe reçue dans le texte édité n'est mentionnée avec renvoi que si elle est trop éloignée. Tous les dérivés géographiques sont regroupés sous le nom d'origine ; *Italia*, *Latium* et leurs dérivés sont réunis sous la seule rubrique *Italia*.

- |   |  |
|---|--|
| Abælardus, <i>vide</i> Petrus                             | Augustinus : PP I, 15; Ep. 2; PV XIII, 133, 169, 172 |
| Abælardus   | Avernus : PV XIII, 391                               |
| Adam : PV I, 49   | Babylon : PV XIV, 4                                  |
| Adefonsus <i>episcopus Salamantinus</i> : PP IV, 3        | Bar Jona, <i>vide</i> Petrus <i>apostolus</i>        |
| Æthiopes : PP I, 112, 395; PV XIII, 430; XIV, 5           | Benedictus de Nursia : PV IX, X                      |
| Africa : PV XIII, 169                                     | Bernardus Grossus, <i>prior Cluniacensis</i> : PV XV |
| Aia, <i>insula (Aix)</i> : PP I, 502                      | Bethania : PV I, 167                                 |
| Alpes : PV XIII, 206; XVIII, 21                           | Boethius : PV XIII, 33                               |
| Ambrosius : PP I, 18; Ep. 2; PV XIII, 179, 206, 209       | Boreas : PV XIII, 363                                |
| Aquitania : PP I, 63, 105, 121, 437, 442                  | Bosra : PV I, 273                                    |
| Aristoteles : PP I, 12; PV XVII, 2                        | Brittones : PV XIII, 430                             |
| Arvernia : PP I, 8, 53, 61, 435; Ep. 2; PV XIII, 259, 277 | Brutus, Lucius Junius : PP I, 369                    |
| Assyrii : PP I, 397                                       | Calliope : PV XIII, 38                               |
|   | Carthago, Punici : PV XIII, 244, 247                 |

- Cato Censorius : PP I, 369  
 Celerinus, *lector Carthaginensis* : PP Ep. 2  
 Cerberus : PV I, 68  
 Cicero : PP I, 11, 155; Ep. 2; PV XIII, 223  
 Cluniacus : PP I, 1, 53, 266, 271, 357, 469, 514; III, 15, 21; PV I, 607; XIV, 11; XV, 5; XVI, 10; XVII, 7  
 Corinthii : PV XIII, 311  
 Cornelius Papa I : PP Ep. 2; PV XIII, 255  
 Cymber : PP II, 9, 11  
 Cyprianus Carthaginensis : PP Ep. 2; PV XIII, 239  
 Daniel : PP I, 345; PV XIII, 422  
 David : PV XIII, 421  
 Eliseus : PP I, 346  
 Ephesii : PV XIII, 311  
 Eridanus : PP I, 331; PV XIII, 207  
 Eurus : PV XIII, 363  
 Eustachius comes Bologniensis III : PV XIV  
 Eustochium, *filia Paulæ* : PV XIII, 150  
 Ezechiel : PV XIII, 422  
 Faustus, *episcopus Reiensis (Riez)* : PV XIII, 269  
 Flaccus, *vide* Horatius  
 Fortunatus, Venantius : PP Ep. 2; PV XIII, 272  
 Gabriel *archangelus* : PV VI, 1, 1  
 Galatæ : PV XIII, 311  
 Gallia : PP I, 6, 54, 304; III, 9; PV X, 1; PV XIII, 273; XIV, 1; XVII, 1  
 Garumna : PV XVIII, 7  
 Gelasius Papa II : PP III, 6  
 Gethes : PP I, 314; PV XIII, 430  
 Girardus, *episcopus Engolismensis* : PP I, 371  
 Gothi : PP I, 394  
 Græci : PV XIII, 429  
 Gregorius Magnus : PP I, 17  
 Gregorius Turonensis : PP I, 59-60; Ep. 2; PV XIII, 277  
 Hannibal : PV XIII, 249  
 Hebræi : PV XIII, 429  
 Heliseus, *vide* El-  
 Heridanus, *vide* Er-  
 Hesperia : PV XVII, 1  
 Hieronymus : PP I, 16; Ep. 2; PV XIII, 133, 163, 181  
 Hispania : PP IV, 1; PV XVIII, 17  
 Homerus : PP I, 44  
 Horatius : PV XIII, 33  
 Hugo, *abbas Cluniacensis* : PP I, 2; PV XI, dub. II  
 Jeremias : PV XIII, 421  
 Jeronymus, *vide* Hier-  
 Jerusalem : PV XIV, 9  
 Jezechiel, *vide* Ez-  
 Indi : PV XIII, 430  
 Johannes Baptista : PP Ep. 2

- Johannes *evangelista* : PP I, 345; III, 1; PV XIII, 299  
 Jonas : PV I, 127  
 Josue : PV XIII, 421  
 Isaias : PV XIII, 422  
 Italia, Latium, etc. : PP I, 7, 311, 332, 473; PV X, 5; PV XIII, 206, 248, 273, 429; PV XVIII, 30  
 Judæus : PV I, 565  
 Julianus Brivatensis *martyr* : PP I, 59  
 Latium, etc., *vide* Italia  
 Leontius, *episcopus Burdigalensis* : PV XIII, 279  
 Lethe : PV XIII, 435  
 Lia, *uxor Jacob* : PV XI, 61  
 Libya : PV XIII, 173  
 Liger : PP I, 491  
 Lucanus : PV XIII, 33  
 Lugdunum : PP I, 6; PV XIII, 267; XVI, 4, 7  
 Lupus, *episcopus Trecensis* : PV XIII, 266  
 Macchabæi : PP I, 463  
 Majolus, *abbas Cluniacensis* : PP I, 245  
 Mamertus, *archiepiscopus Viennensis* : PV XIII, 265  
 Maria Magdalena : PV XI, 60, XII  
 Maro, *vide* Virgilius  
 Mars : PV XIII, 385  
 Martha, *soror Mariæ* : PV XI, 59  
 Martinus, *episcopus Turonensis* : PP I, 356, 361; Ep. 2; PV XIII, 278  
 Mauritius (*seu* Hugo Mauritius), *princeps Arvernorum, dominus Montebuxerii, Petri Ven. pater* : PP I, 437, 447  
 Moabitæ : PP I, 396  
 Moyses : PP I, 345; PV XIII, 421  
 Naso, *vide* Ovidius  
 Nathanael *apostolus* : PP Ep. 2  
 Nola *Campaniæ* : PP Ep. 2  
 Odilo, *abbas Cluniacensis* : PP I, 58  
 Olympus : PP I, 464; PV XIII, 291  
 Omerus, *vide* Homerus  
 Ovidius : PP Ep. 1; PV XIII, 33  
 Parthi : PV XIII, 429  
 Paschalis Papa II : PP III, 4  
 Patiens, *archiepiscopus Lugdunensis* : PV XIII, 267  
 Paula, *mater Eustochii* : PV XIII, 149  
 Paulinus Nolanus : PP Ep. 2; PV XIII, 186  
 Paulus *apostolus* : PP I, 381, 480; Ep. 2; PV XIII, 295, 298, 343  
 Persia : PV XIV, 3  
 Petrus *apostolus* : PP I, 119, 241, 326, 468, 479; PV XIII, 293, 300; PV dub. II, 5b, 1  
 Petrus Abælardus : PV XVII  
 Pictavia (*h.e. Aquitania Secunda*) : PP I, 1  
 Pictavis : PP I, 77

- Pontionitæ : PP I, 249, 253  
 Plato : PP I, 157; PV XVII, 1  
 Punici, *vide* Carthago  
 Quirites : PV XIII, 387  
 Rachel : PV XI, 63  
 Raimundus, *monachus Tolosanus* : PV XVIII  
 Rainaldus, *archiepiscopus Lugdunensis* : PV XVI  
 Raingardis, *Petri Ven. mater* : PP I, 454  
 Remis (*Reims*) : PP IV, 4  
 Rhenus : PP I, 311  
 Robertus, *nuntius Raimundi Tolosani* : PV XVIII, 51  
 Roma, Urbs, etc. : PP I, 251, 308, 324, 338, 367, 374-375, 383, 410, 473; III, 3, 16; PV XIII, 251-252, 311; PV XVIII, 11, 29, 31, 53  
 Romuleus, *vide* Roma  
 Salamanca : PP IV, 1  
 Salomon : PP I, 346  
 Samuel : PV XIII, 421  
 Santones, *vide* Leontius  
 Satan : PV I, 511, 616; II, 4a  
 Sidonius Apollinaris : PP I, 61; Ep. 2; PV XIII, 260  
 Sigibertus, *rex Francorum I* : PP Ep. 2  
 Socrates : PP I, 12, 157; PV XVII, 1  
 Statius : PV XIII, 33  
 Styx : PV XIII, 11  
 Suevi : PP II, 4  
 Sulpicius Severus : PP Ep. 2  
 Tartarus : PV XIII, 13  
 Theodosius *Augustus* : PP Ep. 2  
 Therasia, *uxor Paulini Nolanani* : PV XIII, 186  
 Tolosa : PV XVIII, 9  
 Tullius, *vide* Cicero  
 Typhon : PV XVIII, 15  
 Tyrrhenum mare : PP I, 358  
 Urbs, *vide* Roma  
 Venantius Fortunatus, *vide* Fortunatus, Venantius  
 Virgilius : PP I, 11, 44; PV XIII, 33  
 Vizeliacus : PV XVI, 3  
 Xantonicus, *h.e. Sant-, vide* Leontius  
 Ysaïas, *vide* Isaias

## INDEX LOCORUM PARALLELORUM

- |   |  |
|---|--|
| ADAM A SANCTO VICTORE<br>(PSEUDO-)  | <i>De vera religione</i><br>27 PP I, 293   |
| <i>Prosa Lux est ista</i><br>4b PV dub. II, 7b, 2   | AUSONIUS<br><i>Commemoratio professorum</i><br>14, 1 PV XIII, 271  |
| ADREVALDUS<br><i>Miracula s. Benedicti</i><br>1, 19 PV X, 13-16<br><i>Translatio s. Benedicti</i><br>9-11 PV X, 6-8<br>13 PV X, 10-12 | BALDERICUS BURGULIANUS<br><i>Carmina</i><br>18, 1 PV XIII, 281<br>154, 690 PV XVIII, 5<br>193, 4 PV XIII, 82<br>193, 89 PV XIII, 82<br>201, 178 PV XIII, 260               |
| AIMOINUS FLORIANENSIS<br><i>Miracula s. Benedicti</i><br>2, 18 PV X, 13-16  | BEDA VENERABILIS<br><i>Hymni</i><br>2, 13 PV XIII, 327<br>2, 14-15 PP I, 259-260<br><i>Vita s. Cuthberti</i><br>363 PV XVIII, 35   |
| ALANUS AB INSULIS<br><i>Anticlaudianus</i><br>9, 399 PP I, 444  | BERNARDUS MORLANENSIS<br><i>Mariale</i><br>1, 10 PV V, 8a<br>3, 32 PV V, 5a<br>4, 24 PV V, 4a<br>5, 27-28 PV II, 1a<br>8, 38 PV V, 9a<br>10, 41 PV V, 2a<br>15, 1 PV V, 3a |
| ALFANUS<br><i>Carmina</i><br>38, 67 PV IX, 27   |  |
| AUGUSTINUS<br><i>In Johannem</i><br>8, 9 PV XII, 3<br>46, 6 PV XIII, 121-122  |  |

- BIBLIA SACRA 140, 8 PV V, 5b, 2  
*Genesis* 148, 12 PV XVIII, 50  
 2, 9-17 PV I, 7-9  
 3, 5 PV I, 223-224  
 3, 6 PV I, 13-14  
 3, 15 PV IV, 1b, 2-3 et  
 4b, 2  
 6 PV I, 413-414  
 12, 1 PV XIII, 191  
 18, 23 PV I, 428  
 29, 17 PV XI, 63-64  
*Exodus*  
 32, 9 PP I, 88  
*Numeri*  
 17, 8 PV III, 5b, 1  
 24, 17 PV IV, 7a, 1  
*Deuteronomium*  
 1, 43 PV I, 28  
*IV Regum*  
 13, 20-21 PV X, 9-12  
*Tobias*  
 1, 4 PV IX, 5  
*Judith*  
 4, 6 PV X, 23  
 10, 8 PV VIII, 5; XVI, 11  
*Psalmi*  
 8, 3 PV VI, 5a, 1  
 9, 15 PV II, 1a, 1-2  
 13, 7 PV III, 7b, 4  
 21, 8 PV I, 563  
 39, 3 PP Ep. 1  
 42, 1 PV I, 324  
 52, 7 PV III, 7b, 4  
 67, 3 PV I, 370-372  
 84, 12 PV III, 2a, 1  
 88, 28 PV II, 11, 1  
 103, 1 PV I, 621
- 150, 1 PP Ep. 2  
*Proverbia*  
 13, 1 PV XIII, 46  
*Canticum canticorum*  
 3, 10 PV IV, 6b, 3  
 4, 12 PV IV, 6a, 1  
 4, 15 PV IV, 6a, 1  
*Sapientia*  
 7, 30 PV XI, 24  
 15, 13 PV I, 506-507  
*Ecclesiasticus*  
 23, 13 PV I, 522  
 48, 10 PV IV, 7b, 4  
*Isaias*  
 11, 1 PV III, 5b, 1; VII, 1  
 25, 8 PV V, 10a, 2  
 26, 7 PV VI, 6a, 2  
 27, 1 PV I, 19  
 33, 17 PV VI, 6b, 1  
 34, 4 PV I, 361  
 40, 20 PV III, 1, 1  
 45, 8 PV III, 4a, 2  
 63, 1 PV I, 272-273  
 63, 3 PV I, 277-294  
*Baruch*  
 2, 23 PV III, 1, 1  
*Jeremias*  
 3, 23 PV III, 7b, 4  
*Ezechiel*  
 7, 10 PV III, 5b, 1  
 32, 17 PV I, 396  
*Daniel*  
 7, 13 PV I, 331-332  
*Jonas*  
 2 PV I, 127-132

- Michæa*  
 1, 4 PV I, 370-372  
*Habacuc*  
 1, 5 PV I, 334-335  
*Sophonias*  
 1, 15 PV I, 396-397  
*Zacharias*  
 6, 12 PV IV, 7a, 1  
 8, 12 PV III, 4a, 2  
*Malachias*  
 2, 9 PV I, 343-344  
 4, 2 PV I, 72  
*Matthæus*  
 1, 23 PV III, 7b, 3  
 2, 2 PV IV, 7a, 1  
 5, 3 PV XI, 25  
 5, 6 PV XI, 25  
 5, 29-30 PV XI, 38  
 6, 20 PV XI, 48  
 7, 13-14 PV X, 23  
 7, 18 PV XIII, 358  
 11, 11-15 PP Ep. 2  
 11, 29 PV XI, 41; XIII,  
 218  
 11, 30 PV dub. II, 4a, 1  
 12, 40 PV I, 127-132  
 13, 44 PV I, 147  
 16, 16 PV dub. II, 5b, 1  
 24, 29 PV I, 396  
 24, 30 PV I, 331-332  
 25, 35-36 PV XI, 45-47  
 26, 28 PV I, 16  
 27, 6 PV I, 21  
 27, 34-45 PV I, 50  
*Marcus*  
 12, 28-30 PV XI, 44  
 14, 22 PV I, 17-18
- Lucas*  
 1, 26-28 PV VI, 1a, 1  
 1, 38 PV V, 9a, 1  
 1, 78 PV IV, 7a, 1  
 1, 51-52 PV I, 78  
 2, 46 PV XIII, 42  
 2, 47 PV XI, 28  
 4, 5 PV I, 493, 496  
 6, 48 PV XIII, 362  
 7, 37 PV XII, 14  
 10, 38-42 PV XI, 59-60  
 16, 22 PV dub. II, 1b, 2  
 16, 24 PV VI, 3b, 2-3  
 23, 53 PV I, 55-56  
 24, 13-35 PV I, 145-156  
 24, 50 PV I, 167  
*Johannes*  
 1, 4-9 PV I, 157-159  
 1, 9-11 PV I, 25-27  
 1, 47 PP Ep. 2  
 6, 56 PV I, 24  
 10, 11-16 PV XI, 19-21  
 20, 16 PV XII, 3  
 20, 21 PV I, 1  
 20, 27 PV I, 143  
*Acta apostolorum*  
 1, 9 PV I, 175-180  
 1, 10-11 PV I, 313-348  
 2, 36 PV I, 576  
 4, 10 PV I, 576  
 7, 3 PV XIII, 191  
 7, 51 PP I, 88  
*Ad Romanos*  
 5, 10 PV IV, 7b, 4  
 6, 9 PV I, 125-126  
 12, 10 PP Ep. 2  
 13, 7 PP Ep. 2  
 16, 20 PV IV, 4b, 2

- I ad Corinthios*  
 1, 25 PV I, 85-86  
 2, 10 PV I, 109  
 10, 32-33 PV XIII, 338  
 13, 1 PP I, 187  
 14, 19 PP I, 187  
 15, 51 PV I, 423  
 15, 52 PV I, 493, 496  
*II ad Corinthios*  
 5, 18 PV IV, 7b, 4  
*Ad Galatas*  
 4, 4 PV I, 1  
*Ad Ephesios*  
 1, 20 PV I, 295-296  
 2, 14 PV VI, 5b, 2  
*Ad Philippenses*  
 2, 10 PV I, 266; VI, 2a,  
 2-4  
*Ad Colossenses*  
 1, 18 PV II, 11, 1  
*I ad Thessalonicenses*  
 4, 15 PV I, 415-416  
*Ad Hebræos*  
 1, 3 PV VIII, 1  
 3, 1 PV I, 579  
 10, 20 PV I, 346-347  
 12, 18 PV I, 396-397  
*I Petri*  
 1, 19 PV I, 21  
*II Petri*  
 1, 19 PV I, 274  
 2, 4 PV I, 585  
 3, 12 PV I, 547  
*Jacobi*  
 1, 17 PP Ep. 2  
*Apocalypsis*  
 1, 5 PV II, 11, 1
- 1, 7 PV I, 559-560  
 6, 14 PV I, 361  
 7, 4 PV VIII, 5; XVI, 11  
 7, 14 PV I, 289-290  
 7, 17 PV V, 10a, 2  
 9, 1 PV I, 400  
 12, 9 PV I, 19  
 16, 2 PV I, 362  
 20, 3 PV I, 587  
 21, 4 PV V, 10a, 2  
 21, 9 PV IV, 4a, 4  
 22, 16 PV IV, 7a, 1
- CÆCILII STATIUS  
*Synephebi* PP I, 478
- CALPURNIUS SICULUS  
*Eglogæ*  
 1, 31 PV XIII, 97
- CARMINA CANTABRIGIENSIA  
 7, 5a PV XI, 43 et 48
- CASSIANUS  
*De Incarnatione*  
 4, 2 PV IV, 7b, 1-2
- CICERO  
*De natura deorum*  
 1, 13 cf. Cæcilius Statius  
*De republica*  
 5, 9 PP Ep. 2; PV XIII,  
 228
- CLAUDIUS  
*In Rufinum*  
 2, 274 PV XIII, 195
- CORIPPUS  
*In laudem Justini*  
 2, 81 PV XIII, 300

- CYPRIANUS  
 CARTHAGINIENSIS  
*Epistulæ*  
 10, 5, 2 PV XIII, 241-242
- DRACONTIUS  
*De laudibus Dei*  
 1, 168 PV XVIII, 47  
*Orestes*  
 198 PV XIII, 289  
*Romulea*  
 10, 235 PV XIII, 35
- EPISTOLÆ DUORUM  
 AMANTIUM  
 38c PP I, 211
- FLODOARDUS  
*De triumphis apud Italiam*  
 4, 17, 13 PV II, 6a
- FORTUNATUS  
*Vita s. Martini*  
 2, 460 PV XIII, 271
- FORTUNATUS (PSEUDO-)  
*Carmina*  
 3, 5 PV XIII, 268  
 8, 1 PV dub. I, 2b, 4
- FROUMUNDUS  
 TEGERNSENSIS  
*Carmina*  
 17, 6 PP I, 122
- GILO PARISIENSIS  
*Via Hierosolymitanæ*  
 4, 400 PV XIII, 460
- GREGORIUS MAGNUS  
*Dialogi*  
 2, passim PV IX, passim  
 2, 38 PV X, 1-4
- GREGORIUS PP. VII  
*Registrum*  
 1, 47 PV V, 13, 2
- GUILLELMUS BLESENSIS  
*Alda*  
 88 PV XVII, 3
- HIERONYMUS  
*Epistulæ*  
 108, 13 PP Ep. 2
- HORATIUS  
*Ars poetica*  
 222 PV XVIII, 40  
 361 PV XIII, 57  
*Epistulæ*  
 2, 2, 121 PV XIII, 225  
*Saturæ*  
 1, 9, 4 PP I, 233
- HHRABANUS MAURUS  
*In honore s. Crucis*  
 1, 2 (B2), 1 PV XIII, 291
- HUGO ORTHODOXUS  
*Contra Manegoldum*  
 54 PV XIII, 113
- HYMNUS DE TIMORE JUDICII  
 Refr. PV XIII, 460
- JOHANNES DIACONUS  
*Vita s. Gregorii*  
 Carm. ad Joh. VIII, 1 PP  
 I, 287

- IRENÆUS LUGDUNENSIS  
*Adversus hæreses*  
1, 30, 6 PV dub. I, 4b, 1
- LIBER MAIORICHINUS  
828 PP I, 242
- LUCANUS  
*Pharsalia*  
4, 354 PV XIII, 304
- LUCRETIVS  
*De natura rerum*  
5, 785 PV XIII, 417  
6, 1149 PV XIII, 245
- MACROBIUS  
*Saturnalia*  
6, 2, 9 PV XIII, 245
- MARBODUS  
*Passio s. Mauricii*  
108 PV XVIII, 46
- MARIUS VICTORINUS  
*Ars grammatica*  
1; 2; 4 PV XIII, 93
- MARTIALIS  
*Epigrammata*  
9, 99, 7 PV XIII, 69
- MILIO SANCTI AMANDI  
*Vita s. Amandi*  
Præf., 28 PV XIII, 286
- NOTKERUS  
*Vita s. Galli*  
2, 1, 2 PV XVIII, 62
- ODO CLUNIACENSIS  
*Occupatio*  
4, 223 PP I, 260  
5, 109 PV I, 142-144
- OVIDIUS  
*Ars amatoria*  
3, 375 PV XIII, 427  
*Heroides*  
4, 72 PP I, 142  
*Metamorphoses*  
6, 617 PV XIII, 303  
12, 171 PV XIII, 303  
14, 63 PP I, 253  
*Ponto (Ex)*  
1, 2, 59 PV XV, 10  
*Remedia amoris*  
392 PV XVIII, 52
- PASSIO SANCTI DIONYSII  
RHYTHMICA  
1-2 PV II, 9a
- PAULINUS NOLANUS  
*Carmina*  
11, 38-39 PP I, 11  
14, 131-132 PP I, 259-260  
25, 4 PV XIII, 218  
31, 57-58 PV X, 25  
*Epistulæ*  
4, 3 PV I, 134
- PAULUS DIACONUS  
*Carmina*  
2, 34 PV XIII, 210
- PETRUS DAMIANI  
*Epistolæ*  
149 PV IV, 3b, 4

- PETRUS PICTAVIENSIS  
*Carmina*  
1, 68 PV XIII, 230  
1, 88 PV XIII, 218  
1, 108 PV XV, 8  
1, 294 PV XIII, 420  
1, 322 PV XIII, 12  
1, 390 PV XIII, 406; PV XVIII, 34  
*Epistola Scio invidiam*  
PV XIII, 228
- PETRUS VENERABILIS  
*Carmina*  
1, 16 PV I, 281  
1, 37-38 PV I, 233, 619-620  
1, 39 PV I, 256-258, 346-348, 486  
1, 54 PV II, 10  
1, 61-63 PV XIII, 178  
1, 97-98 PV I, 586-587  
1, 102 PV I, 514  
1, 178 PV I, 308, 332  
1, 182 PV I, 321  
1, 228 PV I, 572  
1, 232 PV I, 338  
1, 233 PV I, 37-38, 619-620  
1, 256-258 PV I, 39, 346-348, 486  
1, 281 PV I, 16  
1, 308 PV I, 178, 332  
1, 321 PV I, 182  
1, 332 PV I, 178, 308  
1, 338 PV I, 232  
1, 346-348 PV I, 39, 256-258, 486
- 1, 377 PV I, 386  
1, 386 PV I, 377  
1, 400-401 PV I, 615  
1, 486 PV I, 39, 256-258, 346-348  
1, 514 PV I, 102  
1, 572 PV I, 228  
1, 586-587 PV I, 97-98  
1, 615 PV I, 400-401  
1, 619-620 PV I, 37-38, 233  
2, 10 PV I, 54  
4, 3a PV dub. I, 3b, 4  
4, 7b, 3 PV V, 13, 2  
5, 2a et 9a PV dub. I, 3b, 4  
5, 13, 2 PV IV, 7b, 3  
6, 2a, 3 PV dub. I, 2b, 4  
8, 5 PV XVI, 11  
13, 12 PP I, 322  
13, 48 PV XVIII, 60  
13, 154 PV XIII, 320  
13, 178 PV I, 61-63  
13, 218 PP I, 88  
13, 230 PP I, 68  
13, 289 PV XIII, 334  
13, 296 PV XIII, 380 et 442  
13, 320 PV XIII, 154  
13, 334 PV XIII, 289  
13, 380 PV XIII, 296 et 442  
13, 406 PP I, 390; PV XVIII, 34  
13, 420 PP I, 294  
13, 442 PV XIII, 296 et 380  
15, 8 PP I, 108  
16, 11 PV VIII, 5

18, 34 PP I, 390; PV XIII, 406	SMARAGDUS <i>Carmina</i>
18, 60 PV XIII, 48	2, 63 PP I, 485
dub. 1, 2b, 4 PV VI, 2a, 3	STATIUS <i>Thebais</i>
<i>Contra sarracenos</i>	4, 594 PV XVIII, 30
Prol. PV XIII, 170	THEODORICUS AMORBACENSIS
<i>De miraculis</i>	<i>Illatio s. Benedicti</i>
1, 8 PV XIII, 15	8 PV X, 13-16
<i>Epistolæ</i>	9 PV X, 17-20
115 et 9 PV XVII, 8	VIRGILIUS <i>Æneis</i>
PLAUTUS	10, 501 PV XIII, 398
<i>Persa</i>	<i>Eglogæ</i>
3, 1, 333 PV III, 6b, 1	7, 17 PV XVIII, 39
POETA SAXO	VITA S. LEUDEGARII
1, 120 PV XVIII, 21	1, 328 PV XIII, 88
PRUDENTIUS	VITALIS BLESENSIS <i>Aulularia</i>
<i>Contra Symmachum</i>	387 PV XIII, 19
1, 632 PV XIII, 7	<i>Geta</i>
<i>Peristephanon</i>	Prol., 1 PV XIII, 329
11, 90 PV XIII, 218	WALAFRIDUS STRABO <i>Vita s. Galli</i>
RODULPHUS TORTARIUS	1, 606 PP I, 478
<i>Hymnus b. Mauri</i>	WARNERIUS BASILIENSIS <i>Paraclitus</i>
217 PV IX, 25	436 PV XIII, 84
<i>Miracula s. Benedicti</i> ( <i>metrica</i> )	WULFSTANUS WINTONENSIS <i>Breviloquium</i>
309-312 PV X, 13-16	13 PP I, 107
325-328 PV X, 13-16	YSENGRIMUS
SEDULIUS SCOTTUS	4, 330 PP I, 254
<i>Carmina</i>	4, 631-632 PV XVIII, 53
2, 37, 1 PV II, 7b, 3	
SERVIUS GRAMMATICUS	
<i>In Æneiden</i>	
1, 417 PV V, 13, 2	
6, 34 PV XIII, 57	
SIDONIUS APOLLINARIS	
<i>Epistulæ</i>	
4, 1, 4 et 9 PV XIII, 267	

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION . . . . .	VII
Pierre le Vénérable . . . . .	XIII
Sources anciennes . . . . .	XIV
Origines et famille . . . . .	XVI
Formation et années de jeunesse . . . . .	XX
L'élection, et le schisme de Pons . . . . .	XXXIII
L'abbatit de Pierre le Vénérable et la réforme de Cluny . . . . .	XXVI
Voyages . . . . .	XXXI
Mort, sainteté et postérité . . . . .	XXXIII
L'œuvre en prose . . . . .	XXXVII
Les trois grands traités : caractère général . . . . .	XXXVIII
Le <i>Contra petrobrusianos</i> . . . . .	XXXIX
Le <i>Contra judæos</i> . . . . .	XLI
Le <i>Contra sarracenos</i> . . . . .	XLIII
La correspondance . . . . .	XLVI
Les sermons . . . . .	LIII
Le <i>De miraculis</i> . . . . .	LV
L'office de la Transfiguration . . . . .	LVII
L'œuvre en vers . . . . .	LXII
La poésie métrique . . . . .	LXIV
La poésie rythmique . . . . .	LXV
Typologie par les sources : les Ecritures . . . . .	LXX
Les sources littéraires . . . . .	LXX

Typologie par les motifs de l'écriture : raisons et finalités . . . . .	LXXII
Typologie appliquée : la poésie profane . . .	LXXVII
La poésie sacrée . . . . .	LXXXI
PIERRE DE POITIERS . . . . .	LXXXV
L'œuvre poétique . . . . .	XCVI
LES TEXTES . . . . .	CIX
Collections complètes . . . . .	CIX
<i>A</i> : Douai, B.M., 381 . . . . .	CIX
<i>C</i> : édition <i>princeps</i> , Paris, 1522 . . . . .	CXI
Témoins partiels . . . . .	CXV
<i>R</i> : Munich, B.S.B., lat. 14676 . . . . .	CXV
Les manuscrits de la <i>Chronique</i> de François de Rivo . . . . .	CXVII
Témoins isolés de l' <i>Épitaphe d'Abélard</i> . . . .	CXVIII
<i>P</i> : Paris, B.N.F., lat. 17716 . . . . .	CXIX
<i>Sa</i> : Paris, Arsenal, 135 . . . . .	CXXI
<i>Au</i> <sup>1</sup> : Paris, B.N.F., lat. 10511 . . . . .	CXXI
<i>V</i> : Paris, B.N.F., lat. 14872 . . . . .	CXXII
<i>N</i> : Paris, B.N.F., n.a.l. 3126 . . . . .	CXXII
<i>Co</i> : Paris, B.N.F., lat. 3639 . . . . .	CXXIII
Manuscrits de Fleury . . . . .	CXXIII
Attributions diverses . . . . .	CXXIV
Principes éditoriaux et traduction . . . . .	CXXV
Remerciements . . . . .	CXXVIII
ABRÉVIATIONS . . . . .	CXXIX
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	CXXXI
PETRUS PICTAVIENSIS, <i>CARMINA</i> . . . . .	1
<i>Conspectus siglorum</i> . . . . .	3
<i>Epistola Sicut præcipere</i> . . . . .	5
I. <Panegyricum Petri Venerabilis> . . . . .	13
<i>Epistola Scio invidiam</i> (Contra calumniatorem) . .	55

II. <i>Contra barbarum</i> . . . . .	65
III. <i>Epitaphium Gelasii PP. II</i> . . . . .	71
IV. <i>Epitaphium Adefonsi episcopi Salamantini</i> . .	79
PETRUS VENERABILIS, <i>CARMINA</i> . . . . .	85
<i>Conspectus siglorum</i> . . . . .	87
I. <i>Rhythmus in laude Salvatoris</i> . . . . .	89
II. <i>Prosa de Pascha</i> . . . . .	141
III. <i>Prosa de Nativitate Domini (Voce jocunditatis...)</i>	153
IV. <i>Prosa in Nativitate Domini (Cælum gaude...)</i> .	165
V. <i>Prosa de sancta Maria (Orbis totus...)</i> . . . . .	177
VI. <i>Prosa de sancta Maria (Gabriheli cælesti nuntio...)</i>	189
VII. <Responsorium> de sancta Maria ( <i>Flos oritur roseus...</i> ) . . . . .	197
VIII. <Responsorium de sancta Maria> ( <i>Christe, Dei splendor...</i> ) . . . . .	203
IX. <i>Hymnus in Depositione sancti Benedicti (Inter æternas...)</i> . . . . .	211
X. <i>Hymnus in Translatione &lt;et Illatione&gt; sancti Benedicti (Claris conjubila...)</i> . . . . .	221
XI. <i>Rhythmus de vita sancti Hugonis</i> . . . . .	229
XII. <i>Hymnus de sancta Maria Magdalena</i> . . . . .	241
XIII. <Carmen apologeticum> . . . . .	249
XIV. <i>Epitaphium Eustachii comitis</i> . . . . .	287
XV. <i>Epitaphium Bernardi prioris</i> . . . . .	295
XVI. <i>Epitaphium Rainaldi Lugdunensis archiepiscopi</i>	303
XVII. <i>Epitaphium Petri Abælardi</i> . . . . .	309
XVIII. <i>Versus ad Raimundum Tolosanum monachum</i>	317
<i>Dub. I. Prosa de sancta Maria (Benedicta sit beata Maria...)</i> . . . . .	327
<i>Dub. II. Prosa de sancto Hugone</i> . . . . .	335
NOTES COMPLÉMENTAIRES . . . . .	345
INDEX NOMINUM . . . . .	357
INDEX LOCORUM PARALLELORUM . . . . .	361